



# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
Docteur

Délivré par **L'UNIVERSITE MONTPELLIER 3**

Préparée au sein de l'école doctorale **60, Territoires,  
Temps, Sociétés et Développement**  
Et de l'unité de recherche Laboratoire de Géographie et  
Aménagement de Montpellier (LAGAM)

Spécialité : **Géographie et aménagement de l'espace**

Présentée par **Jean Marie Fodé TOURE**

**ANCRAGE TERRITORIAL DU MODELE  
CONTRACTUEL RIZICOLE SENEGALAIS :  
UNE PERSPECTIVE GEOGRAPHIQUE ET  
RELATIONNELLE**

Soutenue le 10 décembre 2021 devant le jury composé de

Mme Bénédicte THIBAUD, PU HDR, Université Bordeaux Montaigne	Rapporteuse
Mme Claire CERDAN, CR CIRAD HDR, UMR Innovation	Rapporteuse
Mme Lucile MEDINA, PU HDR, Université Paul Valéry Montpellier	Examinatrice
M Géraud MAGRIN, PU HDR, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Président du Jury
M Jérémy BOURGOIN, CR CIRAD, UMR TETIS	Co-directeur de thèse
M Pascal CHEVALIER, PU HDR, Université Paul Valéry Montpellier	Directeur de thèse





## Résumé

Face aux enjeux de la sécurité alimentaire mondiale, de nombreux pouvoirs publics (Etats et bailleurs de fonds internationaux) font le choix de promouvoir certains modèles agricoles et notamment celui de l'agriculture industrielle, louée pour ses performances techniques et sa rentabilité économique. Au Sud, ces modèles de production sont aussi valorisés pour leur potentiel de développement rural, avec des ambitions de ruissellement vers les communautés locales. Toutefois, cet engouement n'est pas partagé au sein de la société civile internationale. Ainsi, nombreux (ONG et organisations paysannes) sont ceux qui critiquent les faibles liens horizontaux entre le modèle promu et les communautés locales (création d'emplois, de richesse, de participation à la vie culturelle). Ceux-ci alertent aussi sur les externalités négatives environnementales (perte de biodiversité, contamination des eaux et des sols, entre autres). En parallèle, les pouvoirs publics font également la promotion du développement territorial, un nouveau modèle qui serait la synthèse de plusieurs visions du développement, intégrant les principes de viabilité économique mais aussi de prise en compte des dimensions sociales, environnementales et culturelles. Toutefois, les clés de la mise en œuvre de cette vision restent à être définies. Ce constat s'observe avec la promotion du modèle des contrats agricoles, principale modalité de mise en œuvre de la vision du développement territorial à partir du secteur agricole, mais qui suscitent des visions contradictoires. Les uns en font un modèle qui aurait des effets d'entraînement sur l'économie rurale, tandis que les autres y voient au contraire des stratégies de prédation des ressources agricoles, à la base des activités économiques et sociales de nombreuses communautés locales. D'un côté comme de l'autre, l'analyse reste centrée sur des questions éthiques et parfois idéologiques. Les conditions de fonctionnement des contrats et leurs impacts en termes de développement sont peu abordés. La thèse propose une analyse empirique du développement territorial par les formes de gouvernance autour des contrats agricoles qui sont des liens formels. Ici, le contrat agricole (ou le modèle) n'est pas interprété. C'est simplement un cadre que l'on donne et qui peut avoir un impact relativement limité puisque le développement ne se crée pas uniquement avec des modèles (ou des normes pour l'action). C'est pourquoi, nous mobilisons une analyse sociologique au niveau des acteurs locaux en s'inscrivant dans la géographie sociale afin de montrer le rapport entre le prescrit (le modèle) et le réel, et la possibilité qu'il puisse y avoir un écart entre les deux. Pour mesurer ces éléments, nous avons choisi l'exemple du Sénégal, qui est un laboratoire des modèles promus à l'international. En effet, le gouvernement sénégalais les intègre dans sa politique agricole et tente de les territorialiser (adapter au contexte local). Il cible des territoires locaux en fonction de leurs potentialités hydroagricoles, et des filières agricoles jugées prioritaires pour sa souveraineté et sa sécurité alimentaire (comme le riz). C'est à partir de ces choix politiques que nous développons une démarche méthodologique d'analyse du développement territorial. À l'échelle des régions dominées par la filière du riz irrigué, nous mettons en exergue des trajectoires territoriales contrastées par rapport à l'interaction entre modèle agricole et développement territorial. Ce diagnostic est interprété par la connaissance des effets de contexte, des interactions historiques, de l'empreinte de certains acteurs (Etat, agences décentralisées, bailleurs) qui ne sont pas neutres sur le développement du territoire.

L'importance de la prise en compte d'éléments structurants, ou de contexte (incluant le système d'acteur), se traduit par la mobilisation du concept opérationnel de capital territorial. Nous déclinons ce concept en trois grandes dimensions, à savoir des ressources locales, un système de gouvernance et du capital relationnel ou social. Toutefois, nous mettons l'accent sur la dernière dimension, le capital social qui serait une ressource transversale permettant de relier les autres dimensions en développant des capacités d'action (à valoriser les ressources locales et à influencer le système de gouvernance).

**Mots clés :** Sénégal, contrat agricole, développement territorial, géographie sociale, filière riz, capital territorial

## Abstract

Faced with the challenges of global food security, many public authorities such as governments and international donors have chosen to promote some agricultural models, in particular industrial agriculture, praised for its technical performance and economic profitability. In Southern countries, these production models are also valued for their rural development potential, with a trickle down economic based orientation. However, this enthusiasm is not shared within international civil society. Thus, many NGOs and farmers' organizations criticize weak horizontal links (creation of jobs, wealth, participation in cultural life) between the model promoted and local communities. They also warn of negative environmental issues such as biodiversity loss, water and soil pollution, etc. Meanwhile, public authorities promote territorial development as a new model which is the combination of various development visions which include economic, social, environmental and cultural dimensions. However, the keys to the implementation of this vision remain to be defined. This issue can be observed with the promotion contract farming model which is the main method of implementing territorial development vision in the agricultural sector that gives rise to contradictory visions. Some argue that the model has spillover effects on rural economy, while others define it instead as a resource grabbing strategy that affect economic and social activities of local communities. On both sides, arguments are ethical and ideological oriented. They do not take in account operating conditions of contract farming and their impacts on territorial development. This dissertation proposes an empirical analysis of territorial development through forms of governance of formal contract farming. Here, it is not a question of taking a position in the debate on agricultural contracts, but of demonstrating that development is not based solely on models. This is why we are mobilizing a sociological analysis method which is part of social geography in order to show the relationship between the contract farming model and reality. To do so, we have chosen the case of Senegal which is a laboratory for promoted models. Indeed, Senegalese government integrates those models into its agricultural policy, then adapt them to the local context. It targets local territories, according to their hydroagricultural potential, and agricultural value chains such as rice deemed to be priorities for its food sovereignty and security. It is from these political orientations that we have developed a methodology approach for analyzing territorial development. At the level of Senegalese rice production, we have highlighted contrasting territorial trajectories in relation to the interaction between agricultural models and territorial development. The analysis is based on two main dimensions: context related effects and the system of actors. These two dimensions are taken into account by the use of the territorial capital. However, we make an emphasis on the second dimension, the system of which is a transversal dimension that creates links with other dimensions by developing action capacity.

**Key words:** Senegal, contract farming, territorial development, social geography, rice value chain, territorial capital

## Remerciements

Je souhaite en prélude de cette thèse exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce travail de recherche. On dit souvent que la thèse est un travail solitaire, endurent, et qui requiert beaucoup de motivation. Toutefois, mon expérience de la thèse a été plutôt agréable et riche en enseignements.

Je dois cette bonne expérience de la thèse en grande partie à mon encadrement. En effet, j'ai bénéficié d'un encadrement d'une excellente qualité, sous la direction de Pascal Chevalier et de Jérémy Bourgoïn. Cette thèse est issue d'un mémoire de master 2 réalisé en 2017 et autour duquel nous nous sommes rencontrés en 2017. Merci à vous deux pour votre accompagnement, vos conseils et vos pistes de recherche, pour votre temps et votre énergie.

Cette thèse, en particulier le travail empirique, n'aurait pas été possible sans les soutiens logistiques et financiers de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, notamment le Bureau d'Analyses Macroéconomiques (ISRA-BAME), de l'Université Paul Valéry et du Centre International de Recherche Agronomique (CIRAD). Je remercie mes collègues sénégalais à l'ISRA-BAME ainsi que Géraldine et Lalao. Vous avez tous contribué à que cette thèse se réalise. Mille mercis !

J'exprime ma profonde gratitude à toutes celles et ceux qui ont accepté de répondre à mes questions, qui m'ont accueillie dans leurs foyers, et qui m'ont fait une place dans leur quotidien dans les territoires de la riziculture au Sénégal. Je vous remercie d'avoir rendu cette recherche possible. Vous avez changé ma vision du monde et je vous en suis reconnaissant pour nos divers échanges. Je remercie en particulier mes personnes-ressources qui m'ont permis d'accéder au terrain. Il s'agit du Professeur Sidy Seck, de Djibril Diop, d'El hadji Malick Sylla, d'Ibrahima Diop et de Fatoumata Mballo.

De nombreux chercheurs et collègues avec lesquels j'ai pu partager mes travaux et discuter au cours de ces années ont nourri cette recherche. Merci à Elodie Valette, Ludovic Temple, Djiby Dia et Guillaume Soullier qui ont fait partie du comité de suivi de thèse et m'ont prodigué de précieux conseils. Merci à Lala Razafimahefa pour ton aide inestimable sur le cadrage et la mobilisation des outils de la sociologie des réseaux sociaux. Je suis également redevable aux collègues cartographes à savoir Stéphane Coursière et Mohamadou Dieye.

Ce travail a bénéficié d'une équipe de relecteurs efficaces et professionnels. Merci à Pascal Chevalier, Jérémy Bourgoïn et Lamine Souané qui ont relu l'intégralité de la première version de ce manuscrit et ont amélioré le fond et la forme. Dans ce cadre, je remercie chaleureusement Kouassi N'Goran, Quentin Grislain, Ansoumane Camara, El hadji Malick Sylla, Cecile Coudrin, Louise Clochey, Mohamadou Dieye et Ibrahima Sylla pour leurs relectures, leurs suggestions de reformulations, et leurs corrections. Merci à tous pour votre aide dans cette dernière ligne droite.

Ces années de doctorat ont été riches de divers apprentissages. J'ai pu enseigner grâce à François Valegeas et Yacine Alahyane. Merci pour votre confiance et votre aide. Merci aux étudiants pour leur intérêt et leurs questions des plus pertinentes. J'ai pu accéder à diverses sources grâce à l'équipe de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier (BIU).

Un ensemble de soutiens familiaux ont été présents tout au long de cette thèse. Merci à tous, en particulier à mes parents et à mon grand frère. Merci également à mon épouse pour son support infailible, son écoute, ses relectures, ainsi que ces conseils. Merci aussi à mes parents pour leur soutien moral et financier. Merci à tous !

Merci à mes collègues doctorants et docteurs du laboratoire ART-Dev et de l'UMR Innovation, qui ont animé mes moments de repli à Montpellier. Merci à tous et en particulier à Nelly, Itane, Celia I. et Celia D., Lauriane, Paula, Louise, Marème, Sergio, Fadia, Jeanne, François, Pierre, Gwenn, Roland, Cecile, Marie, Marion, Louis, Elise, Emie et Lucrèce.

Je tiens enfin à remercier Bénédicte Thibaud, Claire Cerdan, Lucile Medina, Géraud Magrin et Amadou Diop, qui ont accepté de participer au jury de cette thèse.

# Table des matières

Résumé.....	3
Abstract.....	5
Remerciements.....	6
Table des matières.....	8
Table des figures.....	11
Table des tableaux.....	12
Table des encadrés.....	12
Liste des sigles et acronymes les plus utilisés.....	13
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE 1 : CADRES THEORIQUES ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>29</b>
<b>1. Chapitre 1 : Cadre théorique.....</b>	<b>31</b>
Section 1 - Contexte scientifique de la thèse.....	32
1.1. Un héritage sociologique important sur le développement de l'irrigation en Afrique.....	35
1.2. Actualisation des recherches dans le développement de l'irrigation en Afrique.....	48
Section 2 - Cadre intégrateur pour penser l'articulation filière/territoire.....	59
2.1. Le cadre des Sustainable Rural Livelihoods.....	59
2.2. Le cadre des ressources territoriales.....	62
2.3. Synthèse des deux cadres et l'importance de l'analyse spatiale.....	65
Section 3 - Proposition de notions pour construire un cadre conceptuel.....	67
3.1. La notion de capital territorial.....	68
3.2. La construction d'un cadre intégrateur à partir du concept territoire.....	73
Conclusion du chapitre 1.....	81
<b>2. Chapitre 2 : Méthodologie et choix du terrain.....</b>	<b>83</b>
Section 1 – Identifier des zones d'études et contextualiser un terrain.....	84
1.1. Une entrée par la filière rizicole.....	84
1.2. Définir le territoire pertinent de la filière rizicole.....	87
1.3. Indicateurs pour contextualiser la filière rizicole à l'échelle régionale.....	89
Section 2 – Analyser les dynamiques territoriales.....	95
2.1. Approche par les ressources à l'échelle départementale.....	96
2.2. Approche par les contrats à l'échelle de périmètres aménagés.....	102
Section 3 – Posture de l'enquêteur : nécessaire réflexivité.....	116
3.1. Une conception de l'espace ancrée dans la géographie sociale.....	116
3.2. Mode d'accès aux populations.....	118
3.3. Modalités de mise en œuvre de l'enquête.....	122
Conclusion du chapitre 2.....	126
<b>PARTIE 2 : MISE EN CONTEXTE DES INTERACTIONS FILIERE/TERRITOIRE.....</b>	<b>127</b>
<b>3. Chapitre 3 : L'insertion régionale de la filière rizicole.....</b>	<b>129</b>
Section 1 - Des régions en mutation sociodémographique et économique.....	129
1.1. Des composantes démographiques différenciées.....	129
1.2. Des dynamiques socio-économiques contrastées.....	134
Section 2. Des systèmes agraires contrastées.....	144



2.1. Exploitations agricoles et superficies cultivées.....	145
2.2. Types d'agricultures et cultures pratiquées.....	147
2.3. Facteurs de production en termes de capitaux/ressources.....	152
Conclusion du chapitre 3 .....	161
<b>4. Chapitre 4 : La différenciation des trajectoires de développement territorial .....</b>	<b>163</b>
Section 1 : Processus de construction du foncier irrigué .....	164
1.1. Historique du foncier irrigué au Sénégal .....	164
1.2. Caractéristiques techniques des périmètres équipées pour l'irrigation .....	174
1.3. Environnement institutionnel des périmètres irrigués.....	179
Section 2 : Comment le foncier irrigué s'articule (ou pas) avec la filière rizicole ? .....	184
2.1. Semence .....	185
2.2. Secteur de la transformation du riz .....	194
Section 3 : Comment le foncier irrigué s'articule (ou pas) avec le territoire ? .....	202
3.1. Une transmutation de la vocation du Delta .....	202
3.2. Un maintien des activités traditionnelles dans la moyenne vallée .....	204
3.3. Un oubli de l'élevage dans le bassin de l'anambé ?.....	206
Conclusion du chapitre 4 .....	209
<b>PARTIE 3 : COMPRENDRE LES FORMES D'INTEGRATION</b>	
<b>FILIERE/TERRITOIRES.....</b>	<b>213</b>
<b>5. Chapitre 5 : Configuration des réseaux de contrat agricole .....</b>	<b>215</b>
Section 1 : Insertion territoriale des contrats agricoles.....	215
1.1. Typologie des contrats agricoles.....	215
1.2. Représentation sur les contrats agricoles .....	237
1.3. Étude de cas et approche comparative .....	244
Section 2 : Centralité des acteurs .....	248
2.1. Rôle des structures décentralisées d'encadrement et d'appui .....	249
2.2. Rôles des ressources dans la centralité des acteurs privés .....	253
Section 3 : Densité des liens de coopération et objets en circulation .....	266
3.1. Expliquer les degrés variés de coopération dans les groupes de producteurs.....	266
3.2. Analyser les ressources échangées au sein des groupes de producteurs.....	275
Conclusion du chapitre 5 .....	282
<b>6. Chapitre 6 : Discussion sur le développement territorial.....</b>	<b>285</b>
Section 1 : Les dépendances du territoire .....	286
1.1. Dépendance à un modèle économique.....	287
1.2. Dépendance vis-à-vis des structures étatiques .....	293
Section 2 : les résistances territoriales .....	299
2.1. Par rapport aux différences de développement à l'échelle régionale.....	299
2.2. Par rapport au modèle de développement promu au niveau micro locale .....	307
Section 3 : Les conditions du co-développement filière/territoire.....	309
3.1. Résultat du diagnostic par rapport à la vision du co-développement.....	310
3.2. Proposition de la thèse .....	315
Conclusion du chapitre 6 .....	318
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>321</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>331</b>



## Table des figures

Figure 1.1 : Cadre d'analyse SRL (Ellis, 2000 ; cité par Sourisseau et al, 2012).....	60
Figure 1.2 : Processus d'activation de ressources territoriales (GIS Alpes Jura, projet Ressterr 2010 ; cité par Janin et al, 2015).....	64
Figure 1.3 : Une taxonomie théorique des composantes du capital territorial (Camagni, 2009) .....	71
Figure 1.4 : Facteurs traditionnels et innovants du capital territorial : (a) le « carré traditionnel » ; et (b) la « croix de l'innovation » (Camagni, 2009).....	71
Figure 1.5 : Proposition de synthèse des dynamiques territoriales (Colletis-Wahl et al, 2008).....	77
Figure 2.1 : Premier choix méthodologique .....	84
Figure 2.2 : Carte de localisation des régions rizicoles choisies .....	89
Figure 2.3 : Carte de localisation des départements retenus pour l'analyse des ressources.....	97
Figure 2.4 : Dessins à dire d'acteurs.....	107
Figure 2.5 : Carte de localisation des réseaux de contrats retenus .....	108
Figure 2.6 : Forme de distribution statistique.....	113
Figure 2.7 : Méthode de discrétisation .....	113
Figure 2.8 : Synthèse des centralités individuelles.....	114
Figure 2.9 : Carte de localisation des zones de replis.....	124
Figure 2.10 : Entretien en bord champs (à gauche) et dans des locaux professionnels (à droite).....	125
Figure 3.1 : Population urbaine au Sénégal (% de la population totale) .....	131
Figure 3.2 : Carte de densité de population en 2018 .....	132
Figure 3.3 : Evolution du PIB (%) et des parts en valeurs ajoutées – VA (% du PIB) au Sénégal.....	134
Figure 3.4 : Evolution de la pluviométrie de 2000 à 2013 au Sénégal.....	154
Figure 3.5 : Synthèse des capitaux mobilisés pour l'agriculture dans les zones rizicoles.....	161
Figure 4.1 : phase d'introduction du foncier irrigué.....	166
Figure 4.2 : Phase d'élargissement du foncier irrigué .....	168
Figure 4.3 : Phase de développement du foncier irrigué .....	170
Figure 4.4 : Phase de renouvellement du foncier irrigué.....	174
Figure 4.5 : Poids des OP dans la gestion des centres de traitement des semences (Bongarts Lebbe, 2018).....	189
Figure 4.6 : Nombre de décortiqueuses artisanales en 2015 par zone (CGER Vallée).....	196
Figure 4.7 : Evolution du nombre de rizerie par zone (CGER Vallée) .....	197
Figure 4.8 : Evolution du nombre de décortiqueuses artisanales par zone (CGER Vallée).....	197
Figure 4.9 : Carte de localisation des unités de transformation de riz au Sénégal (Dieye et Touré, 2019) .....	199
Figure 4.10 : Pistes à bétail obstruées par les périmètres irrigués .....	204
Figure 4.11 : Schéma d'aménagement du bassin de l'anambé .....	208
Figure 5.1 : Demande de prêt à la CNCAS .....	224
Figure 5.2 : Carte de localisation des périmètres irrigués 3PRD (à gauche) et Secteur G (à droite) ..	246
Figure 5.3 : Positions des agences décentralisés au sein des groupes de producteurs.....	251
Figure 5.4 : Importance des ressources classiques .....	255
Figure 5.5 : Importance des ressources non classiques .....	257
Figure 5.6 : Variations d'intensité des relations sociales .....	268
Figure 5.7 : Densité des liens sociaux et de coopération.....	269
Figure 5.8 : Répartition des ressources dans les groupes de producteurs.....	271
Figure 5.9 : Répartition du foncier dans les groupes de producteurs .....	272
Figure 5.10 : Degré d'ouverture des groupes de producteurs.....	273

Figure 5.11 : Ressources échangées dans le groupe du nord.....	278
Figure 5.12 : Ressources échangées dans le groupe du sud .....	280
Figure 6.1 : Cartes de typologie régionale sur les indicateurs de développement.....	301

## **Table des tableaux**

Tableau 1.1 : Les composantes du capital territorial selon l'UE et l'OCDE (Tóth, 2017).....	69
Tableau 2.1 : Indicateurs sur les dynamiques sociodémographiques .....	93
Tableau 2.2 : Indicateurs sur les dynamiques agraires .....	94
Tableau 2.3 : Comprendre le processus de construction des ressources .....	99
Tableau 2.4 : Echantillonnage phase exploratoire .....	105
Tableau 2.5 : Echantillonnage des périmètres hydroagricoles .....	109
Tableau 2.6 : Plan de financement.....	122
Tableau 3.1 : Niveaux de densités des zones rizicoles .....	133
Tableau 3.2 : Marché de l'emploi des zones rizicoles .....	140
Tableau 3.3 : Accès aux services de base et pauvreté dans les zones rizicoles.....	143
Tableau 3.4 : Une structure du parcellaire contrastée entre les deux zones rizicoles.....	147
Tableau 3.5 : Régions de cultures vivrières et diversifiées .....	151
Tableau 3.6 : Les capitaux mobilisés pour l'agriculture dans les zones rizicoles .....	160
Tableau 4.1 : Répartition des aménagements dans la vallée du fleuve Sénégal (SAED, 2012).....	175
Tableau 4.2 : Périmètres irrigués par catégorie (SAED, 2013 ; 2014).....	177
Tableau 5.1 : Occurrence des formes contractuelles sur le foncier irrigué par zone étudiée .....	221
Tableau 5.2 : Occurrence des formes de contrats pour l'achat de matériel agricole par zone étudiée	223
Tableau 5.3 : Occurrence des formes de contrat bancaire par zone étudiée.....	229
Tableau 5.4 : Occurrence des formes de contrats de production via des agro-industries par zone étudiée .....	236
Tableau 5.5 : Synthèse du profilage des acteurs centraux .....	264
Tableau 5.6 : Synthèse du profilage des acteurs périphériques et marginaux.....	265

## **Table des encadrés**

Encadré 5.1 : Modèle de financement intégré dans le bassin de l'Anambé .....	225
Encadré 5.2 : Éducation agricole au Sénégal.....	262
Encadré 6.1 : Profil migratoire du Sénégal et chiffre par région.....	305

## Liste des sigles et acronymes les plus utilisés

AFD : Agence Française de Développement

ANSD : Agence Nationale de Statistique et de la Démographie

AHA : Aménagement Hydro-Agricole

AI : Aménagement Intermédiaire

ANCAR : Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural

ASPRODEB : Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base

BAME : Bureau d'analyses Macro-Economiques

BADEA : Banque arabe pour le développement économique en Afrique

BAD : Banque Africaine de Développement

BOAD : Banque Ouest-Africaine de Développement

BID : Banque islamique de développement

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

BCG : Boston Consulting Group

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

CDI : Charte du Domaine Irriguée

CNCR : Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux

CGV : Chaîne Globale de Valeur

CGC : Chaîne Globale de Commodité

CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

CSS : Compagnie Sucrière Sénégalaise

CIFA : Centre Interprofessionnel pour la Formation aux Métiers de l'Agriculture

CGER : Centre de Gestion et d'Économie Rurale

CRAD : Centres Régionaux d'Assistance au Développement

CGIAR: Consortium of International Agricultural Research Centers

CTS : Centre de Traitement des Semences

CNCSP : Comité National Consultatif des Semences et des plans

CPSP : Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix

CASL : Compagnie Agricole de Saint-Louis

CNT : Coumba Nor Thiam

CNAAS : Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal

CRAFS : Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal

CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles

DELTA : Développement Economique Local et Transition Agroécologique dans le delta du fleuve Sénégal

DPCS : Division de la Production et le Contrôle des Semences

DISEM : Division des Semences

DRDR : Direction Régionale de Développement Rural

ESPS : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal

FCFA : Franc Communauté Financière en Afrique

FAO : Food and Agriculture Organisation

FSD : Fonds Social de Développement

FAD : Fonds Africain de Développement

FPA : Fédération des Périmètres Autogérés

FMI : Fonds Monétaire Internationale

GREMI : Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GA : Grand Aménagement

GAT : Grand Aménagement Transféré

GANT : Grand Aménagement Non Transféré

ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

IDA : Association Internationale de Développement

JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale

LDN : Loi sur le Domaine National

LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

MCA : Millenium Challenge Account

MFDC : Mouvement des forces démocratiques de Casamance

NERICA : New Rice for Africa

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OP : Organisation paysanne

OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols

PDRG : Plan Directeur de la Rive Gauche

PAPA : Projet d'Appui aux Politiques Agricoles

PIB : Produit Intérieur Brut

PSE : Plan Sénégal Emergent

PDIDAS : Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal

PDMAS : Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal

PIV : Périmètre Irrigué Villageois

PIP : Périmètre Irrigué Privé

PADERBA : Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé

PGIRE : Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PAPRIZ : Projet d'amélioration dans les aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal

PNAR : Programme National d'Autosuffisance en Riz

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

REVA : Retour Vers l'Agriculture

RTP : Règlement Techniques Particuliers

RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

RSE : responsabilité sociétale des entreprises

SRL : Sustainable Rural Livelihoods

SAED : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé

SODAGRI : société de développement agricole et industriel du Sénégal

SOCAS : Société de Conserves Alimentaires du Sénégal

SODEFITEX : Société de Développement et des Fibres Textiles

SCL : Société de Cultures Légumières

SEBAD : Sahélienne d'entreprise de distribution en agrobusiness

SODEVOL : Société de Développement des Oléagineux du Sénégal

UE : Union Européenne

UH : Union Hydraulique

UNIS : Union Nationale Interprofessionnelle des Semences du Sénégal

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNAOPSE : Union nationale des opérateurs semenciers

VFS : Vallée du Fleuve Sénégal

VA : valeur Ajoutée

WAF : West African Farm

ZES : Zone Economique Spécialisée



# INTRODUCTION

## Contexte général

Les dynamiques actuelles de croissance démographique mondiale sont marquées par un ralentissement depuis deux décennies. La population mondiale croît aujourd'hui d'environ 82 millions de personnes chaque année, ce qui représente un rythme annuel de progression légèrement au-dessus de 1 % (David, 2020 : 88)<sup>1</sup>. Toutefois, les gains de population sont tirés par le continent africain qui affiche un taux de d'accroissement naturel de + 24 % en 2021 et dans une moindre mesure par l'Amérique Latine/Caraïbes et l'Asie qui représentent respectivement 8,7 % et 8,1 % en 2021<sup>2</sup>. Ces dynamiques laissent présager un « défi alimentaire » : comment nourrir la planète et assurer aux 9,7 milliards d'êtres humains une alimentation de qualité suffisante en 2050 ?<sup>3</sup>.

Les réponses à ce défi s'organisent autour de la poursuite des modèles agricoles et alimentaires existants (Sourisseau, Bosc, Freguin-Gresh et al., 2012 ; Bourgoïn, Valette, Diop et al., 2016).<sup>4</sup> Dans certains pays comme au Brésil, en Argentine ou au Vietnam, ces modèles actuels s'incarnent dans des formes sociales et techniques d'agriculture duales, les unes qualifiées de familiales ou paysannes (Bosc, Sourisseau, Bonnal et al., 2014)<sup>5</sup>, les autres d'industrielles, de firme (Purseigle, Nguyen et Blanc, 2017)<sup>6</sup> ou d'agrobusiness. En France, l'histoire et les structures de production traduisent des modèles agricoles et alimentaires moins tranchés ou plus graduels (Gasselin, Lardon, Cerdan et al., 2021)<sup>7</sup>. Ils s'expriment parfois au regard d'enjeux de développement comme avec le droit à l'alimentation dans le

---

<sup>1</sup> David, O. 2020. « Chapitre 4. La croissance démographique dans le monde ». Dans : O. David, *La population mondiale : Répartition, dynamique et mobilité* (pp. 83-110). Paris : Armand Colin.

<sup>2</sup> World Population Prospects, ONU, 2019

<sup>3</sup> Hubert B et Caron P., 2009. Imaginer l'avenir pour agir aujourd'hui, en alliant prospective et recherche : l'exemple de la prospective Agrimonde, *Natures Sciences Sociétés*, 17-4, 417-423 pp.

<sup>4</sup> Sourisseau, J., Bosc, P., Fréguin-Gresh, S., Bélières, J., Bonnal, P., Le Coq, J., Anseeuw, W. & Dury, S. 2012. Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement. *Autrepart*, 62, 159-181 pp. Bourgoïn J, Valette E, Diop D, Adamczewski A, Dia D, Touré L. 2016. Le delta du fleuve Sénégal : quel modèle agricole ? In : *Une nouvelle ruralité émergente : Regards croisés sur les transformations rurales africaines*. Pesche Denis (ed.), Losch Bruno (ed.), Imbernon Jacques (ed.). Montpellier : CIRAD-NEPAD, 52-53 pp.

<sup>5</sup> Bosc P-M, Sourisseau J-M, Bonnal P. (dir.) et al, 2014, *Diversité des agricultures familiales. Exister, se transformer, devenir*, Paris, Éd. Quae, coll. « Nature et société ». 383 pages.

<sup>6</sup> Purseigle, F., Nguyen, G. et Blanc, P., 2017. *Le nouveau capitalisme agricole : De la ferme à la firme*. Paris : Presses de Sciences Po.

<sup>7</sup> Gasselin P., Lardon S., Cerdan C., Loudiyi S., Sautier D., 2021, *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires, un nouveau paradigme de développement territorial ?* Editions Quae.

défi de la « souveraineté alimentaire », ou encore celui du changement climatique qui justifie l'approche *climate-smart agriculture* (Caron, 2016)<sup>8</sup>. Globalement, ces modèles agricoles renvoient à une diversité de modalités techniques (ex. : l'agriculture de conservation, l'agriculture de précision, etc.), de formes sociales d'organisation du travail et du capital (l'agriculture familiale ou de firme, etc.) ou à des configurations socio-spatiales (ex. : l'agriculture urbaine).

Paradoxalement, on observe un processus d'uniformisation et de standardisation des modèles agricoles avec l'aide des pouvoirs publics (certains Etats et organisations internationales) qui font la promotion des choix de société controversés. C'est le cas avec le modèle de l'agriculture contractuelle qui a fait ses preuves en termes d'efficience et de gains de productivité dans certains pays surtout d'Europe et d'Amérique du Nord. Victime de ce succès, des Etats africains, grandes firmes et organisations internationales tentent de diffuser ce modèle à l'échelle mondiale pour ses nombreux avantages pour les acteurs impliqués. La littérature en économie souligne les bénéfices suivants, à savoir : la sécurisation des approvisionnements et des débouchés, la possibilité de générer des innovations, l'amélioration de la qualité des produits et l'augmentation des revenus. Les bailleurs de fonds et décideurs mettent en exergue les possibilités de partenariat public-privé et de répondre à des défaillances d'acteurs publics (Moustier, 2017)<sup>9</sup>. Toutefois, un autre groupe d'acteurs composé par des organisations paysannes et des ONG sont très critiques vis-à-vis des modèles agricoles, notamment ceux importés par l'Etat et des appuis externes au monde agricole, et qui paraissent le plus souvent inadaptés (Olivier de Sardan, 2018)<sup>10</sup>. La controverse n'est pas tant sur le modèle en soi, mais plutôt sur la prise en compte des contextes locaux, l'appropriation des modèles par les populations locales et leurs participations dans la construction du type de société désiré.

Par conséquent, un des enjeux de la controverse sur les modèles agricoles, c'est de lier des logiques importées à dominance économique avec des logiques territoriales. D'autant plus que cette articulation serait gage de réussite des modèles en question dans l'atteinte des

---

<sup>8</sup> Caron P, 2016. Climate-smart agriculture : émergence d'un concept, mise en politique, mise en science et controverses. *Natures Sciences Sociétés*, 24 (2), 147-150 pp.

<sup>9</sup> Moustier P, 2017. *Contractualisation et développement durable, les enjeux dans le contexte africain*. Colloque FARM-Pluriagri – Promesses et chausse-trappes de l'agriculture contractuelle en Afrique – Paris, 24 novembre.

<sup>10</sup> Olivier de Sardan J-P. 2018. Miracle mechanisms, traveling models, and the revenge of the contexts. Cash transfer programs: a textbook case, Chapter 1, in *Cash transfers in context. An anthropological approach*, edited by JP. Olivier de Sardan & E. Piccoli. Berghahn Press.

objectifs de sécurité alimentaire voire plus largement de développement socio-économique local.

D'emblée, on pourrait postuler que la question de la prise en compte des spécificités de chaque territoire serait plus forte dans le secteur agricole puisque ce dernier entretient des liens spécifiques avec l'utilisation de la terre et implique une stratégie de gestion des ressources naturelles ; ce qui renvoie à des problématiques socio-économiques et environnementales. Mais l'introduction de la logique de firme nous amène à changer de cadres d'analyse. Il nous faut abandonner l'idée d'une agriculture fortement ancrée au sol en raison des conditions géologiques et climatiques et d'une dépendance à la main-d'oeuvre locale. Ce qui prime dorénavant, c'est la capacité à s'affranchir des contraintes du sol grâce à des moyens techniques qui permettent de poser, dans des termes nouveaux et distendus, le lien à l'espace local pour se rattacher au marché global (Purseigle et Chouquier, 2013)<sup>11</sup>.

L'agriculture de firme produit de nouveaux types de « prise » aux milieux, prise étant entendue comme une forme d'insertion et de relation à l'espace. Selon certains auteurs (Purseigle et Chouquier, 2013), les relations entre agriculture de firme et territoires sont généralement distantes et induisent des effets (recompositions socio-spatiales) sur le long terme. C'est à partir des recompositions en termes d'aménagement, de structures agraires et de flux engendrées par ce type d'agriculture que certains auteurs ont pu définir ces nouveaux types de liens entre agro-industries et territoires.

Ces agricultures peuvent produire des espaces agro-industriels quasiment dépourvus d'hommes ou d'habitats. C'est le cas de l'Ouest de la région de Bahia au Brésil, où l'observation géographique montre des espaces vides dans lesquels le rapport au milieu n'est plus médiatisé par la présence ou, même, la coprésence mais par le gigantisme, la distance, la route, l'écran d'ordinateur, le GPS ou le terrain d'aviation. Ainsi, la firme opère dans un rapport d'appropriation qui s'appuie sur la faiblesse, mais non sur l'inexistence de l'occupation précédente. Néanmoins, cette approche « a-territoriale » de l'espace de la firme, qui repose essentiellement sur des logiques verticales, doit être nuancée et opposée à l'existence d'autres liens horizontaux. En effet, certaines entreprises entretiennent des relations avec les acteurs locaux, pour organiser le travail et le recrutement. Ou encore, il arrive parfois qu'elles diversifient leur activité dans l'espace local ou réalisent des missions

---

<sup>11</sup> Purseigle, F. et Chouquier, G. 2013. Les territoires saisis par la firme : Introduction. *Études rurales*, 191, 9-18 pp.

relevant habituellement des pouvoirs publics, comme la construction civile, l'entretien de la voirie (Bühler et Oliviera, 2013)<sup>12</sup>.

Cependant, il ne faut pas se laisser tromper par ces liens horizontaux et les discours qui l'accompagnent sur la délégation de pouvoir du secteur public au secteur privé. Les entreprises ne s'engagent pas uniquement par altruisme, mais parce qu'elles y trouvent aussi leurs intérêts notamment en termes d'image et de réputation (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2016)<sup>13</sup>. Cet engagement s'inscrit dans des stratégies de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui sont construites, pour l'essentiel, sur le postulat d'un lien positif entre intégration des attentes des parties prenantes (dont les communautés locales) et performances économiques de l'entité en question (Porter et Kramer, 2011)<sup>14</sup>. Ainsi, ce n'est pas juste en tenant un discours sur la RSE en disant aux entreprises soyez vertueuses qu'elles vont le devenir. De fait, les entreprises répondent à d'autres cadres et lois (rentabilité économique, retour sur investissement pour les actionnaires) qui ne sont pas celles du développement territorial. Par conséquent, les grandes normes internationales (ISO 26 000, Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale) permettent d'engager les entreprises dans cette direction. Les Etats peuvent aussi participer à cet encadrement de la RSE par du suivi/contrôle et veiller à ce que les relations entre entreprises et communautés locales aboutissent sur des situations « gagnant-gagnant ».

Nous soulignons un besoin de régulation et d'encadrement par des formes de gouvernance qui intègrent les entreprises, mais aussi les autres forces vives des territoires (associatif et politique). En effet, l'Etat ne peut pas se passer des acteurs économiques et il n'a pas non plus les moyens d'investir sur le développement territorial de la même manière qu'une entreprise va pouvoir le faire. Notre message sort de la controverse qui tend à opposer agriculture productiviste d'un côté et agriculture paysanne (hors firme) de l'autre. Au contraire, il faut accompagner ces processus de RSE et d'ancrage territorial tout en essayant de gommer les asymétries de pouvoir par de la médiation. Ce travail de médiation peut être pris en charge par l'Etat, des structures décentralisées ou d'autres acteurs de type associatif.

---

<sup>12</sup> Bühler È-A, et Oliveira, V.L., 2013. La localisation des entreprises agricoles dans l'ouest de l'État de Bahia au Brésil, *Études rurales*, 191, 1, 91-113 pp.

<sup>13</sup> Capron M et Quairel-Lanoizelée F., 2016. *La responsabilité sociale d'entreprise*. Collection : Repères, Éditeur La Découverte. 128 pages.

<sup>14</sup> Porter M. E. and Kramer M. R, 2011. Creating shared value: How to reinvent capitalism and unleash a wave of innovation and growth. *Harvard Business Review* (January/February): 62-77.

Au Sénégal, on observe les deux types de rapport (verticaux et horizontaux) entre modèle de firme agricole et territoire. Des liens de travail qui sont bénéfiques pour les communautés locales en termes de création d'emplois et de richesses. Mais également d'autres faits qui témoignent de l'inexistence de relation entre agro-industries et populations locales. C'est l'exemple de la firme qui contourne les autorités locales pour négocier directement avec l'Etat l'accès à des ressources locales (foncier et eau). Des situations qui sont potentiellement conflictuelles, comme cela s'est produit lors de l'installation de l'entreprise Senhuile dans la vallée du fleuve Sénégal qui a suscité de vives tensions se soldant par la mort de deux personnes et plusieurs dizaines de blessés graves (CRAFS, Grain, Re:Common, 2013)<sup>15</sup>. Ce type de relation à impact négatif crée de la méfiance vis-à-vis des agro-industries tout en complexifiant les nouvelles tentatives d'implantation d'autres agro-industries.

Pour encadrer ces relations entre firmes et territoires, plusieurs Etats, grandes firmes et organisations internationales n'hésitent pas à vanter les mérites de l'agriculture contractuelle. Il s'agit d'un accord (oral ou écrit) entre des producteurs et d'autres entreprises (notamment agro-industrielles), spécifiant une ou plusieurs conditions de production et/ou de commercialisation de produits agricoles. L'obligation des firmes dans le cadre d'un tel arrangement contractuel porte généralement sur la fourniture des moyens d'accès aux facteurs de production (intrants, matériels agricoles, etc.), l'appui-conseil/innovation mais aussi la garantie de l'achat de la production. En contrepartie, le producteur (ou réseau de producteurs) consent livrer sa production à la société, dont une partie de la vente servira au remboursement des prêts contractés. Dans la plupart des cas, c'est la firme qui est garante de la mobilisation (via le pool bancaire ou tout autre mécanisme) des moyens requis pour le crédit de campagne et pour la commercialisation du produit.

Par ailleurs, la réussite de la contractualisation agricole est analysée par la théorie des coûts de transaction, qui précise les conditions sous lesquelles ce mécanisme est bénéfique pour les producteurs et pour les investisseurs. Une des conditions de réussite du contrat est la spécificité du produit. En effet, les denrées hautement périssables, difficiles à cultiver ou à haute valeur par unité de poids (par exemple, les fruits et légumes) s'échangent généralement

---

<sup>15</sup> CRAFS., GRAIN et Re:Common, 2013. *Qui est derrière Senhuile- Senethanol ?* Rapport GRAIN. 15 pages.

par le mécanisme du contrat (Minot, 2011)<sup>16</sup>. Cependant, des travaux empiriques ont démontré que des produits considérés comme non adaptés au contrat (par exemple, le riz), sont pourtant échangés par ce mécanisme notamment grâce aux conditions spécifiques du lieu concerné (GIZ, 2014)<sup>17</sup>. Il faut souligner que la réalisation de contrats dans les produits agricoles de base (par exemple, les céréales secs) est un fait relativement nouveau dans le contexte des pays en développement où les institutions juridiques qui sécurisent les contrats sont parfois peu stabilisées. L'émergence et le développement de ces contrats sont considérés par les économistes et les gestionnaires comme des innovations organisationnelles pour assurer les coordinations dans les filières (Faure et al., 2018)<sup>18</sup>. De nombreux acteurs (Etats, organisations internationales, bailleurs de fonds, etc.) sont favorables à cette pratique, considérant qu'elle deviendra une norme et qu'elle contribuera à une croissance économique inclusive au plan social. La contractualisation dans les produits agricoles de base et/ou les filières domestiques comporteraient un réel potentiel en termes de réduction de la pauvreté puisque ces filières concentrent un nombre important de petits producteurs qui sont majoritairement pauvres.

Dans le contexte spécifique du Sénégal, les résultats des premières expériences dans la filière rizicole sénégalaise se révèlent controversés. Certaines causes sont identifiées sur du non-respect des contrats et de l'insuffisance des magasins de stockage dans certaines zones de production (Diouf, 2013)<sup>19</sup>. Par ailleurs, de nombreuses questions restent en suspens. Ces questions peuvent être regroupés en trois catégories : (i) l'impact des contrats surtout au niveau social (stratégie des acteurs, préservation des actifs) et environnemental ; (ii) l'inclusion des acteurs (organisations de producteurs, collectivités locales, communautés à la base, pouvoirs publics, etc.) dans la gestion des ressources locales ; (iii) et le rôle du

---

<sup>16</sup> Minot N., 2011. Contract Farming in sub-Saharan Africa: Opportunities and Challenges. In *Smallholder-led Agricultural Commercialization and Poverty Reduction: How to Achieve It ?*, International Food Policy Research Institute, Kigali.

<sup>17</sup> Agence allemande de coopération internationale (GIZ), 2014. *Manuel d'agriculture contractuelle. Guide pratique de mise en relation entre les petits producteurs/ productrices et les entreprises acheteuses à travers l'innovation de modèles d'affaires*. Publié par GIZ. Rapport 116 pages.

<sup>18</sup> Faure G, Chiffolleau Y, Goulet F, Temple L, Touzard JM, 2018. *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires*. Editions Quae, Versailles, 259 pages.

<sup>19</sup> Diouf M.M., 2017, La commercialisation du riz local, doit-on aller vers le protectionnisme ? *Bulletin Analyse Economique Filière Riz*. Centre de Gestion et d'Economie Rurale de la Vallée. 11 pages.

gouvernement dans la formalisation des relations contractuelles et dans le soutien aux différents modèles de production agricole (CSEA et IPAR, 2016)<sup>20</sup>.

### Objectifs de la thèse

Derrière ce questionnement sur les contrats agricoles, il s'agit de relier l'action publique (qui veut créer du territoire par la formalisation des liens entre agro-industries et communautés locales) et le territoire (qui se crée par des interactions sociales diverses). Ici, le territoire, n'est pas l'échelle macro (pays), mais plutôt l'échelle micro (département, bassin de production). En effet, nous considérons que le territoire est un construit social qui s'appuie sur des interactions historiques d'acteurs (Campagne et Pecqueur, 2014)<sup>21</sup>. Et que c'est à une échelle micro qu'il est possible d'identifier et d'analyser de manière fine ces relations sociales. Ainsi, le croisement des deux logiques pose la question de l'ancrage territorial : comment expliquer qu'à certains endroits les deux logiques (modèle agricole et territoire) s'articulent de manière positive, tandis qu'à d'autres, l'ancrage est plus difficile à se mettre en place ? Plusieurs variables entrent en compte dans les processus d'ancrage des activités productives notamment les éléments du contexte global, des conditions locales et des politiques nationales (Elverdín et al, 2011)<sup>22</sup>. Dans ce travail, nous nous concentrons sur les capacités d'actions des acteurs locaux (avec ou sans appui externe) à créer des situations d'ancrage entre activités productives et territoire. Notre conception du territoire s'appuie sur trois principales dimensions, à savoir : un système de gouvernance défini comme un ensemble de mécanisme de coordination et de contrôle dans le cadre de normes (juridique, sociale, etc.) ; des ressources locales qui représentent un potentiel de développement qu'une intention sociale peut, après les avoir identifiés, mobilisés et transformés en actifs marchands (Gumuchian et Pecqueur, 2007)<sup>23</sup> ; et du capital relationnel ou social qui désigne la capacité des sociétés locales à s'organiser en réseaux de coopération (Lacquement et Chevalier,

---

<sup>20</sup> CSEA, CIRES, et IPAR, 2016. *Améliorer les politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest. Défis et opportunités*. Rapport de l'atelier de Dakar. 32 pages.

<sup>21</sup> Campagne P., Pecqueur B., 2014. *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*. Éditions Charles Léopold Mayer. 268 pages.

<sup>22</sup> Elverdín J.H., Maggio A et Muchnik J., 2011. « Facteurs d'ancrage territorial des activités agricoles. Soja et élevage en Argentine », *Économie rurale* [En ligne], 322, pp. 64 -78 pp.

<sup>23</sup> Gumuchian H et Pecqueur B., 2007. La ressource territoriale. *Economica*.

2016)<sup>24</sup>. Toutefois, la dimension « capital relationnel » est mise en exergue parce qu'elle constitue un « liant » dans le fonctionnement de l'ancrage. Pour mesurer ce capital relationnel, nous mobilisons une approche par les relations sociales à l'aide de la sociologie structurale<sup>25</sup>.

Pour recadrer l'analyse de l'ancrage, nous avons choisi de retenir une seule filière que l'on étudie dans plusieurs territoires. Il s'agit de la filière rizicole jugée stratégique pour le Sénégal aussi bien en termes de souveraineté que de sécurité alimentaire (Fall, 2015)<sup>26</sup>. Cette importance justifie également l'intérêt des pouvoirs publics pour le développement de la filière riz qui aurait un fort potentiel d'entraînement sur le développement agricole et rural. Néanmoins, nous ne postulons pas d'association positive entre filière rizicole et développement rural. Selon notre hypothèse, l'interaction va dépendre de deux grandes dimensions : (i) des effets du contexte (ressources locales, modes de gestions, etc.) ; et (ii) des effets du système d'acteur (capacités à s'organiser en réseaux, à mobiliser et valoriser des ressources, etc.). Cette thèse porte une attention particulière à la seconde dimension, à savoir le système d'acteur. Nous considérons que cette dernière serait plus importante, parce que transversale et qui déterminerait les conditions d'activation des autres ressources locales. Ce serait la ressource centrale de l'ancrage territorial. Elle ne serait pas spécifique à un secteur donné. Au contraire, elle pourrait sortir des frontières sectorielles pour impacter le territoire. Par conséquent, elle permettrait donc de construire des capacités à agir sur le territoire.

Afin de vérifier notre hypothèse sur l'importance des effets du système d'acteur dans l'ancrage territorial, nous optons pour une approche qualitative et la mobilisation des outils de la sociologie structurale. Notre méthode s'appuie sur des situations (ou typologies) d'acteurs, de bassins de productions et de territoires qui suscitent la controverse par rapport au développement agricole plutôt que sur une représentativité statistique à l'échelle régionale.

---

<sup>24</sup> Lacquement, G. et Chevalier, P. 2016. Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique. *Annales de géographie*, 711, (5), 490-518 pp.

<sup>25</sup> Il s'agit d'un cadre d'analyse des macrostructures de réseau qui repose sur une conception simple de trois fondamentaux caractérisant un réseau : des nœuds (acteur) incluant leurs caractéristiques ; des liens incluant leur nature, force et multiplicité ; et des propriétés structurelles (formes topologiques qu'il peut dévoiler), soit cinq principales qui permettent de caractériser la nature des changements au sein des systèmes d'acteurs (Ahuja et al, 2012 cités par Vicente et al, 2018).

<sup>26</sup> Fall A A, 2015. *Synthèse des études sur l'état des lieux chaîne de valeur riz au Sénégal*. Rapport Final. VECO-WA. 55 pages.



Ainsi, notre objectif n'est pas d'avoir un regard sur le fonctionnement du système d'acteur à l'échelle régionale, mais c'est plutôt de soulever des questionnements par rapport à des modèles de développement et des situations d'acteurs. Par conséquent, il s'agit de choisir des terrains spécifiques par rapport à des dynamiques localisées de certains modèles de développement agricole et de documenter ces dernières. Ce n'est pas une géographie régionale du Sénégal, c'est plutôt l'étude approfondie d'une thématique à partir d'échantillons d'acteurs. Cette dernière permettant d'avoir un regard critique pour certains types d'acteurs (universitaire et politique) et pour l'aide à la décision publique.

Cette recherche doctorale a été conduite au Sénégal dans le cadre d'un arrangement institutionnel. Durant deux années de travail de terrain au Sénégal, j'ai été appuyé par l'Université Paul Valéry, le Centre International de Recherche Agronomique (CIRAD) et le Bureau Macro-économiques de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA-BAME). L'Université Paul Valéry a pris en charge la formation et l'encadrement doctorale, tandis que le CIRAD et l'ISRA-BAME se sont occupés de la facilitation des travaux d'enquête et de collecte de données sur le terrain au Sénégal. Ces deux dernières institutions d'accueil partagent l'objectif commun de contribuer au développement agricole et rural par des actions de recherche, des réalisations expérimentales, des actions de formation ou encore de diffusion d'information scientifique et technique. En tant que membre de plusieurs collectifs pluridisciplinaires, j'ai contribué à l'animation scientifique en axant mes recherches sur l'importance des relations sociales dans l'analyse de la construction territoriale. Dans cette thèse, j'utilise souvent la première personne du pluriel, à savoir le « nous » pour faire référence aux membres des équipes de recherche avec lesquels j'ai collaboré durant ces années de recherche. La recherche appliquée nécessite de nombreuses interactions avec des personnes de diverses disciplines et le réseau de recherche qui a été construit a aidé à développer des résultats crédibles et des solutions pertinentes.

### **Structure de la thèse**

La thèse est structurée en trois grandes parties.

#### *Partie I : cadre théorique et méthodologique*

La première partie présente le cadrage théorique et méthodologique de la thèse. Sur le plan théorique, le corpus de documents retenu comprend essentiellement des travaux de

sociologues et géographes qui traduisent le mieux l'évolution des conceptions sur le développement agricole vers des approches territoriales. Dès les années 1970-1980, plusieurs études ont été réalisées sur l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal. Parmi ces travaux, des sociologues et géographes ont mis en exergue la non prise en compte des systèmes traditionnels (pastoralisme, agriculture de décrue) et les mutations socio-spatiales liées à l'irrigation et aux changements dans l'environnement institutionnel (Santoir, 1983)<sup>27</sup>. Cet héritage sociologique s'est poursuivi après les années 2000 avec des géographes qui ont étudié sur les nouveaux outils de gestion des territoires (Plan d'Occupations et d'Affectations des Sols - POAS) (D'Aquino et al, 2002)<sup>28</sup> en ayant une posture de facilitateurs dans le cadre des approches participatives.

Aujourd'hui, deux principales approches sont mobilisées pour appréhender la situation actuelle de controverse sur l'insertion territoriale des modèles de développement agricole : approche filière et approche territoriale. Toutefois, ces travaux qui analyse la situation ne font pas assez la connexion et le croisement entre les deux approches (filière et territoire). Par conséquent, je me positionne sur ce croisement en mobilisant des cadres intégrateurs pour penser l'articulation filière/territoire. Il s'agit des cadres suivants : (i) Sustainable Rural Livelihoods (Sourisseau Bosc, Freguin-Gresh et al, 2012) (ii) Ressources territoriales (Gumuchian et Pecqueur, 2007) ; (iii) Capital territorial (Lacquement et Chevalier, 2016).

Mais au-delà du cadre théorique, comment penser l'articulation des approches en termes de filières et de territoires sur le plan méthodologique ? Nous proposons un cadrage méthodologique autour des contrats étant un dispositif formel qui permet d'établir l'existence de liens verticaux (acteurs d'un même secteur d'activité) et/ou horizontaux (acteurs relevant de divers secteurs d'activité du territoire) tout en ayant un point de vue géographique. Les contrats étudiés relèvent de deux territoires qui connaissent des dynamiques socio-économiques particulières. Ce choix permet d'intégrer la variable « territoire » dans l'analyse de la structuration des relations entre acteurs (relevant de la filière et/ou du territoire).

Nous ne postulons pas de lien de causalité entre contrat et réseau social (définie comme un ensemble de lien fondés sur des interactions) : on peut avoir un réseau sans contrat

---

<sup>27</sup> Santoir C., 1983. *Raison pastorale et développement Les problèmes des Peuls sénégalais face aux aménagements*, Paris, Orstom (« Travaux et documents » n° 166). 185 pages.

<sup>28</sup> D'Aquino P., Seck S.M., Camara S., 2002. Un SIG conçu par les acteurs : l'opération pilote POAS au Sénégal. *L'Espace géographique vol 1 (tome 31)*, pp.23-36.

et inversement. Le contrat permet uniquement de formaliser l'existence d'une relation filière/territoire. Mais le fonctionnement ou pas de cette relation en termes de coopérations économiques et de capacité d'actions est à vérifier. Pour penser l'articulation filière et territoire et les capacités à constituer un capital territorial, nous développons une méthodologie particulière empruntée à l'analyse des réseaux sociaux (via la sociologie structurale) et aux outils du diagnostic territorial.

### *Partie 2 : contextualisation des modèles agricoles au Sénégal*

La seconde partie est une mise en contexte de la problématique de l'insertion territoriale des modèles agricoles à travers un diagnostic des capitaux et ressources qui influenceraient les trajectoires de développement.

Il s'agit d'étudier l'hypothèse de l'importance des effets de contexte dans les processus d'insertion territoriale des modèles agricoles. L'analyse du contexte comprend deux phases. Une première qui consiste à situer les modèles agricoles par rapport à deux grandes dynamiques que traversent les territoires étudiés, des dynamiques agraires et socio-économiques. Une seconde qui identifie des processus d'activation de ressources locales (foncier irrigué, les semences, équipements de transformation, etc.) afin de renseigner les modèles agricoles mise en œuvre et les trajectoires de développement qu'elles induisent : spécialisation sectorielle (filière) ou développement intégré (territoire).

### *Partie 3 : mise en œuvre des modèles agricoles au Sénégal*

Après avoir identifié des trajectoires spécifiques dans certains territoires du Sénégal, l'idée est d'intégrer une nouvelle dynamique, à savoir la promotion du modèle des contrats agricoles et d'analyser leurs rapports avec les territoires étudiés. Dans cette troisième partie, nous mobilisons une approche par les relations sociales afin de mettre en exergue l'hypothèse de l'importance des effets du système d'acteurs dans l'insertion des modèles agricoles.

Il s'agit également de discuter la vision du développement territorial qui serait multidimensionnel et multi-acteur. Dans ce cadre, nous revenons sur les conditions d'ancrage territorial des contrats agricoles et leur potentiel transformateur sur le développement socio-économique des territoires.



## PARTIE 1 : CADRES THEORIQUES ET METHODOLOGIE



## Chapitre 1 : Cadre théorique

Ce premier chapitre précise le positionnement de cette recherche par rapport à une littérature plus large sur le développement agricole en Afrique de l'Ouest. Dans cette littérature, il convient de souligner la diversité des modèles et une orientation forte sur le thème de la confrontation et de la concurrence entre les modèles de développement agricole (Gasselin, Lardon, Cerdan et al, 2021). Pour notre part, nous nous positionnons sur le thème de la coexistence. Nous faisons des propositions concrètes sur les conditions de la coexistence entre les modèles et leur contribution au développement territorial. Pour justifier ce positionnement, le cadrage théorique s'articule autour de trois grandes parties.

Dans une première section, nous réaliserons une revue de littérature pour positionner ces travaux dans un contexte scientifique plus large. En effet, face à un choix politique très controversé au sein de la société civile sénégalaise et internationale (à savoir la cohabitation entre le modèle agro-industriel et celui de l'exploitation familiale), l'objectif de cette revue de littérature est de présenter les travaux scientifiques qui traduisent l'évolution des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest en termes de visions, de paradigmes et d'approches du développement agricole. Dans ce cadre, nous considérons que les travaux de sociologues et de géographes traduisent le mieux l'évolution des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest et la transition vers des approches territoriales.

Puis, nous analyserons, dans cette section, comment cet héritage sociologique est mobilisé par d'autres chercheurs pour appréhender la situation actuelle de cohabitation controversée entre divers modèles de développement agricole. Cette situation controversée est analysée par un ensemble de disciplines des sciences sociales qui mobilisent deux grandes approches pour penser le développement agricole : les analyses en termes de filières et celles en termes de territoire. Néanmoins, ces travaux ne mettent pas assez en exergue la complémentarité entre ces approches et la nécessité de mener des analyses croisées. Ce constat est visible en mettant la focale sur la trajectoire de l'Agence Française de Développement, principal bailleur de fonds dans les zones étudiées au Sénégal. Cet acteur a participé tant au développement d'outils de gestion territoriale (plan d'occupation et d'affectation des sols) qu'à des appuis aux filières agricoles, sans pour autant qu'il y ait des connexions explicites entre ces deux niveaux d'appuis. Par conséquent, nous nous

positionnons sur ce croisement à travers la recherche de cadres intégrateurs pour analyser ces dynamiques territoriales.

Dans une deuxième section, nous proposerons de discuter deux cadres intégrateurs, à savoir celui des *sustainable rural livelihoods* et celui de la ressource territoriale. Nous soulignerons leur pertinence dans certains contextes, mais nous mettrons en lumière leur spatialisation afin de tenir compte de la particularité du secteur agricole qui entretient des liens spécifiques à l'utilisation de la terre et à la gestion des ressources naturelles.

Dans une troisième section, nous présenterons notre cadre conceptuel à partir du capital territorial considéré comme un concept intégrateur qui permet d'articuler plusieurs approches et d'analyser les principales dimensions du développement territorial (Lacquement et Chevalier, 2016). Nous précisons également notre inscription disciplinaire dans la géographie sociale.

## **Section 1 - Contexte scientifique de la thèse**

Face à un héritage colonial de spécialisation sur certaines filières agricoles d'exportation (arachide), le gouvernement sénégalais indépendant a décidé de continuer sur cette voie parce que jugée plus efficace (en termes de calcul coût/bénéfique). Un autre choix a été de développer les filières agricoles domestiques (via la riziculture irriguée) dans une perspective nationale d'autosuffisance alimentaire et de réduction de la pauvreté (Bélières et Touré, 1999)<sup>29</sup>. Ces choix considérés comme des « modèles de développement » selon les promoteurs (Mendez del Villar & Lançon, 2015)<sup>30</sup>, mais il reste à convaincre par rapport à leur insertion territoriale (en termes d'appropriation locale et d'impacts socio-économiques locaux). Nous n'entendons pas par « modèle » des schémas descriptifs que l'on peut rencontrer dans des sciences sociales, mais plutôt une autre catégorie de modèles, à savoir, les programmes standardisés d'intervention sociale (de politiques publiques) visant à induire des changements de comportements (Olivier de Sardan, 2018). Il s'agit d'interventions

---

<sup>29</sup> Belieres J.F. et Touré H.A., 1999. *Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du Delta du Sénégal*. ENSAM, 4 vol. Thèse de doctorat : Agro- économie. Montpellier. ENSA, 428 pages.

<sup>30</sup> Mendez del Villar, P, et Lançon F. 2015. West African Rice Development: Beyond Protectionism versus Liberalization? *Global Food Security* 5 : 56-61.



volontaristes, planifiées, formalisées et non de simples idées ou techniques circulants de manière spontanée (comme c'est le cas en général des « *patterns culturels* »). Cette acception du concept permet d'interroger la pertinence de ces choix qui sont toujours d'actualité comme en témoignent les orientations politiques (encore sur l'agriculture irriguée et sur la filière rizicole) qui ont suivi la crise alimentaire de 2008. Nous reviendrons également sur le caractère évolutif de la notion de modèle qui se nourrit des discours d'acteurs et visions sur le développement agricole en Afrique de l'Ouest. Ainsi, nous nous intéressons à deux principales approches qui dominent actuellement la pensée sur le développement : (i) les approches en termes de filière et (ii) celles en termes de territoire.

Face à ce contexte d'évolution des politiques publiques agricoles, quel est l'héritage scientifique des chercheurs qui ont travaillé sur ces questions dans le contexte du Sénégal ? Comment cet héritage est-il mobilisé pour appréhender la situation actuelle de cohabitation controversée entre divers modèles de développement agricole ?

Sur la base de ces travaux scientifiques, cette revue examine les grandes tendances des politiques publiques agricoles au Sénégal depuis l'indépendance à nos jours. Elle présente les apports des chercheurs (notamment sociologues et géographes) au niveau méso et microsociale qui contribuent à expliquer l'intérêt croissant pour des approches territoriales (multi-sectorielles et multi-acteurs) et pour lesquelles la performance multidimensionnelle reste à être prouvée (outils de mesure et indicateurs).

Le corpus de documents retenu comprend tout d'abord des travaux de sociologues, économistes et géographes qui traduisent le mieux l'évolution des visions et conceptions sur le développement agricole vers des approches territoriales (Seck et Lericollais, 1986<sup>31</sup> ; Touré, 1997<sup>32</sup> ; Le Roy, 2006<sup>33</sup> ; Burnod et al, 2017<sup>34</sup>). En effet, dès les années 1970-1980, plusieurs

---

<sup>31</sup> Seck S.M., Lericollais A., 1986. Aménagements hydro-agricoles et système de production dans la Vallée du fleuve Sénégal : synthèse des travaux de l'atelier. In : Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production dans la vallée du fleuve Sénégal. *Cahiers de la Recherche-Développement*, (12), 3-11.

<sup>32</sup> Touré O., 1997. Espace pastorale et dynamiques foncières au Sénégal. *Atelier régional sur le foncier pastoral. PRASET/PADLOS (CILSS)*. Niamey, 16-21 juin.

<sup>33</sup> Le Roy X., 2006. Agriculture irriguée et inégalités sociales dans la vallée du fleuve Sénégal. A. Richard, P. Caron, J.Y. Jamin, T. Ruf (éditeurs scientifiques), *Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du*

études ont été réalisées sur l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal, principale zone de développement agricole du pays. Ces travaux historiques ont été les précurseurs dans l'analyse de l'insertion territoriale des modèles de développement agricole en mettant en exergue la non prise en compte des systèmes traditionnels (pastoralisme, agriculture de décrue) et les mutations socio-spatiales liées à l'irrigation et aux changements dans l'environnement institutionnel de l'agriculture (Santoir, 1983 ; Seck, 1986b<sup>35</sup> ; Lavigne-Delville, 1995<sup>36</sup>). Cet héritage sociologique s'est poursuivi après les années 2000 par d'autres travaux guidés par des géographes qui ont accompagné la construction d'outils de gestion des territoires (Plan d'occupation et d'affectation des sols - POAS), avec une place importante accordée à l'irrigation, désormais intégrée aux dynamiques locales de la vallée du fleuve Sénégal (D'Aquino et al., 2002 ; Diop et al., 2016<sup>37</sup>).

Notre sélection documentaire est composée d'un autre ensemble de textes. Il s'agit de notes de synthèse et de positionnement politique (essentiellement de la littérature grise) qui présentent le caractère actuel des questionnements sur les modèles de développement et la manière dont ils se renouvellent avec de nouveaux cadres tels que les contrats agricoles ou modèles d'affaires inclusifs (World Bank, 2009<sup>38</sup> ; Minot, 2011). Il s'agit également d'articles scientifiques majoritairement issus de chercheurs (plusieurs disciplines confondues) du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement - CIRAD qui mobilisent soit des approches en termes de filière soit des approches territoriales pour analyser les modèles de développement des pays du sud (Biénabe et al., 2016<sup>39</sup> ; Caron et al., 2017<sup>40</sup>). Ces travaux de ciradiens montrent que ces deux types d'approches ne sont pas

---

*séminaire, novembre 2004, Montpellier, France. Cirad, Montpellier, France, Colloques.*

<sup>34</sup> Burnod P., Bourgoïn J., Valette E., 2017. « Chapitre 4 - Agro-industries et développement territorial : quels rôles pour les politiques foncières ? », in Patrick Caron et al., *Des territoires vivants pour transformer le monde*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde », pp. 35-43.

<sup>35</sup> Seck S.M., 1986b. La maîtrise de l'eau et la restructuration sociale induite par l'organisation de la production irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal, *Les Cahiers de la Recherche Développement n° 12*, pp13-18

<sup>36</sup> Lavigne-Delville P., 1995, Irrigation et activité extra-agricoles : les mutations de l'économie familiale. In : Boivin Pascal (ed.), Dia I. (ed.), Lericollais André (ed.), Poussin Jean-Christophe (ed.), Santoir Christian (ed.), Seck S.M. (ed.) *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*. Paris : ORSTOM, 303-318.

<sup>37</sup> Diop D., Bourgoïn J., et Dia D., 2016. Accès et usage de l'information foncière. Cas des Plans d'Occupation et Aménagement des Sols (POAS), *Les notes politiques de l'ISRA- BAME, N°5*. 1-7.

<sup>38</sup> World Bank, 2009. *Whatis inclusive growth ?* PRMED Knowledge Briefs. 10 February. Washington DC: World Bank.

<sup>39</sup> Biénabe E., Loeillet D., Rival A., 2016. *Développement durable et filières tropicales*. Quæ, Versailles, France, 336 p.

<sup>40</sup> Caron P., Valette E., Wassenaar T., Coppens d'Eeckenbrugge G., Papazianet V., 2017. In *Des territoires vivants pour transformer le monde*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde » Versailles, France, 280 p.

enfermées dans des disciplines spécifiques, et il y a un intérêt à faire interagir ces dernières pour mieux appréhender les modèles de développement.

La revue de littérature est organisée de manière chronologique et thématique. Nous nous appuyons sur une analyse historique qui questionne les modèles de développement agricole au Sénégal depuis l'indépendance en 1960 à nos jours. Par rapport à cette première analyse, nous effectuons une seconde revue axée sur les cadres conceptuels (approche filière et territoriale) permettant d'appréhender les controverses actuelles sur les modèles de développement agricole. Après ces deux étapes de présentation, il est plus aisé de justifier l'approche territoriale développée dans cette thèse.

## 1.1. Un héritage sociologique important sur le développement de l'irrigation en Afrique

Nous présentons les recompositions socio-spatiales et agraires en lien avec l'irrigation tout en questionnant ces modèles de développement agricole dans le contexte du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest. Les textes retenus pour cette revue de littérature sont divisés chronologiquement en trois périodes correspondant à des orientations diverses des pouvoirs publics : une première phase d'implantation de l'irrigation qui introduit les discours de justification et les objectifs visés par ce modèle ; une seconde phase de développement avec la prise en compte des aspects sociaux et dans un contexte de désengagement de l'Etat ; et une troisième phase de renouvellement du modèle avec de nouveaux outils de gestion du territoire. Précisons que ces trois thématiques continuent d'être documentées. Mais pour les besoins de cette revue, nous n'avons retenu que des textes précurseurs et traduisant précisément l'orientation des travaux qui questionnent les modèles de développement agricole en Afrique de l'Ouest.

### 1.1.1. Justification de l'irrigation et des objectifs visés via ce modèle

Il s'agit d'abord de présenter l'argumentaire des promoteurs de l'irrigation et les objectifs assignés à ce dernier dans le contexte du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest.

Les premiers projets de développement de l'irrigation remontent à la période coloniale. Vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, un vaste projet de mise en valeur des terres et des eaux de la vallée du fleuve Sénégal fut envisagé par l'administration coloniale. Ce dernier avait un triple objectif : (i) faciliter la navigation entre les colonies, (ii) développer la culture irriguée et industrielle pour la métropole et (iii) produire de l'hydro-électricité pour un développement industriel et minier. Mais ce projet fut abandonné au profit d'un autre dans le Delta intérieur du Niger (Seck et Lericollais, 1986 ; Seck et al, 2009<sup>41</sup>). Plus tard durant la période coloniale, des projets de faible ampleur furent initiés par les pouvoirs publics (aménagement de 1 000 hectares en 1939 à Guédé et casier rizicole de 6 000 hectares aménagé entre 1946 et 1960 à Richard Toll) dans l'optique de réduire le déficit de la production vivrière du Sénégal.

Rappelons le contexte de l'époque des premières années d'implantation de l'irrigation, la vallée connaissait principalement des systèmes de production traditionnels associant plusieurs activités avec des combinaisons différentes suivant les terroirs (échelle micro-locale). Il s'agissait des activités suivantes : cultures pluviales, de décrue, élevage et pêche. Ces dernières ont peu évolué durant la période coloniale et elles ne permettaient pas aux populations locales d'être autosuffisantes sur le plan alimentaire. Ainsi, l'imaginaire de l'époque, qui donnait à cette zone le rôle de grenier à mil du Sénégal, contrastait avec la précarité des ressources et la fréquence des crises de subsistance. Par conséquent, les aménagements avaient pour cadre un espace fortement humanisé, géré et exploité suivant des règles établies et très présentes (Seck et Lericollais, 1986).

C'est seulement après l'indépendance en 1960, que commence véritablement le développement de l'irrigation par le gouvernement du Sénégal qui suit la même optique que celle de l'administration coloniale, à savoir réduire le déficit vivrier du Sénégal. Cette vision étatique est traduite au sein des sociétés nationales d'aménagement qui sont chargées de la mettre en œuvre. Dans la vallée du Fleuve Sénégal, le premier objectif d'aménagement de l'Etat post indépendance est fixé à 30 000 hectares avec une priorité donnée à la culture du riz. Néanmoins, seulement 8 000 ha seront finalement aménagés durant la première décennie d'implantation de l'irrigation (entre les années 1970-1980).

---

<sup>41</sup> Seck S.M., Lericollais A. et Magrin G., 2009. L'aménagement de la vallée du Sénégal : Logiques nationales, crises et coopération entre les États riverains. In Jean-Pierre Raison et al., *Des fleuves entre conflits et compromis*. Editions Karthala « Hommes et sociétés », 31-76.

En effet, dans ses débuts, l'irrigation n'évolue pas tant au niveau des surfaces aménagées, mais plutôt sur le plan technique avec des améliorations dans la maîtrise de l'eau (aménagements primaires, puis secondaires et tertiaires) et dans la conception des aménagements hydro-agricole. Notons le changement de la taille des aménagements avec l'introduction, dès les années 1970, des périmètres irrigués villageois qui ont connu un succès comparé aux aménagements de grandes tailles plus coûteux et moins accessibles pour les paysans.

Très tôt aussi, deux conceptions s'opposent : d'un côté des techniciens qui pensent que l'irrigation va régler tous les problèmes de l'agriculture sénégalaise, mais d'un autre côté, des paysans qui, ayant connu l'expérience de l'irrigation lors de la période coloniale, émettent beaucoup de réserves concernant ce modèle de développement agricole (Lericollais et Sarr, 1995<sup>42</sup>). En effet, il y a une volonté étatique de transformer le territoire pour atteindre des objectifs nationaux tout en améliorant les conditions de vie des populations locales.

Finalement, à la question suivante « *faut-il développer l'irrigation ?* », certains répondent à l'affirmative. Il faut le faire pour les besoins prioritaires d'alimentations et à cause de l'incapacité de l'agriculture pluviale à subvenir à ses besoins. Malgré les coûts importants et les nombreux problèmes de l'irrigation, son développement est nécessaire. Mais le rôle de l'Etat dans l'irrigation sera remis en cause dans le contexte des Politiques d'ajustements structurels des années 1980<sup>43</sup>. Dans ce cadre, il faudra redéfinir les rôles et les responsabilités des différents acteurs de l'irrigation (Legoupil et Lidon, 1998<sup>44</sup>). Nous reviendrons sur ce point dans un second temps.

Après avoir justifié l'intérêt pour ce modèle, il convient de dire que les objectifs lui étant assignés vont au-delà de la simple amélioration technique dans la gestion de l'eau pour les besoins agricoles. En fait, l'irrigation est considérée comme un facteur de développement

---

<sup>42</sup> Lericollais A., Sarr A., 1995. Introduction : histoires de périmètres. In : Boivin Pascal (ed.), Dia I. (ed.), Lericollais André (ed.), Poussin Jean-Christophe (ed.), Santoir Christian (ed.), Seck S.M. (ed.) *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*. Paris : ORSTOM, 5-41.

<sup>43</sup> Rappelons qu'avant les Politiques d'ajustements structurels (PAS) des années 1980, l'Etat était omniprésent notamment à travers des politiques tarifaires, de taxation ou de quotas des produits d'importations pour soutenir les productions agricoles et réguler le marché. Néanmoins, tous ces types d'intervention impliquant l'Etat dans toutes les transactions, alourdissaient ces charges. Ce qui va favoriser son retrait dans le cadre des PAS.

<sup>44</sup> Legoupil J-C., Lidon B., 1998. La gestion technique et l'organisation sociale de l'irrigation, un nécessaire compromis. In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF, 75-96.

qui est, soit social, soit économique, selon les situations. Dans certaines zones, la majeure partie des aménagements traditionnels ainsi que les petits périmètres irrigués villageois et les aménagements modernes, mis en place par les Etats d'Afrique de l'Ouest, répondent à un objectif social. Les parcelles irriguées ne permettent pas une occupation permanente de l'exploitant et ne constituent qu'un complément aux productions obtenues sur les parcelles exploitées en condition pluviale. Dans les zones où les potentialités sont plus importantes, l'irrigation suit un objectif économique et justifie une intensification du système de production. Les parcelles irriguées doivent permettre de dégager des revenus servant à la fois l'autosuffisance alimentaire de la famille et un surplus de production commercialisable.

Dans le contexte du Sénégal, ces deux situations coexistent. Néanmoins, l'irrigation comme facteur de développement économique, crée une forte concurrence avec les systèmes de production traditionnelle. En effet, à partir des années 1960<sup>45</sup>, les conditions d'exploitation dans la vallée du fleuve Sénégal ont subi de profonds bouleversements consécutifs à la promotion des modèles de développement agricole dont l'irrigation. Ces interventions ont favorisé un développement considérable de l'emprise agricole tout en marginalisant les activités traditionnelles telles que l'élevage et l'agriculture de décrue.

L'endiguement de la rive gauche du Delta du fleuve Sénégal en 1964 a entraîné la disparition des cuvettes de décrue qui constituaient jusqu'alors une zone de prédilection de l'élevage. Les conséquences de cette modification du milieu sont aggravées par l'installation, à partir des années 1970, d'entreprises agro-industrielles qui mobilisent d'importantes superficies de l'ordre de plusieurs milliers d'hectares. Ajoutons également la mise en service des barrages de Diama (au Sénégal en 1985) et de Manantali (au Mali en 1987) qui va poursuivre la marginalisation de l'agriculture de décrue et la réduction des parcours à bétail (Touré, 1997).

Cette mutation des systèmes de production traditionnels au profil de la riziculture irriguée s'appuie sur un afflux de paysans dans la zone. Dans le même temps, l'aménagement des cuvettes en casiers rizicoles qui réduit de manière drastique l'accessibilité aux points

---

<sup>45</sup> Avant l'irrigation, il n'existe pas vraiment de concurrence sérieuse dans la vallée du fleuve Sénégal entre l'agriculture et l'élevage en raison de la faible densité de population et de l'étendue limitée de l'espace agricole (Hervouët, 1971 ; Diagne, 1975 cités par Touré, 1997). Le système de complémentarité entre les activités des éleveurs et celles des agriculteurs fonctionne sans à coups et garantit une bonne couverture alimentaire (Touré, 1997).

d'eau pour les éleveurs, contraint ces derniers à se replier sur d'autres zones. Ainsi, les pouvoirs publics ont renforcé un système de concurrence entre les divers usagers des ressources locales (éleveurs et agriculteurs). Après avoir fait le choix sur la riziculture irriguée, l'Etat a donné un ultimatum aux éleveurs de la vallée, leur proposant deux options : soit s'associer aux riziculteurs, soit quitter la zone. Ces derniers ont majoritairement choisi de devenir des riziculteurs pour des raisons économiques (espoir de percevoir des revenus issus de l'agriculture) et sociales (volonté de récupérer leurs terres). Mais force est de constater l'inadéquation entre les activités pastorales et agricoles. En plus de rencontrer les mêmes problèmes que tous les paysans (maîtrise technique des aménagements, salinité des sols, invasion de ravageurs entre autres), les éleveurs font face à des difficultés spécifiques, à savoir le manque d'espace pour le pâturage et le manque de temps pour continuer de pratiquer le pastoralisme (Santoir, 1983). Par ailleurs, l'irrigation implique une sédentarisation des éleveurs qui n'est pas déplaisant pour les jeunes générations.

Vingt ans après son implantation (dans les années 1980), l'irrigation domine partout dans la vallée mais sans pour autant être l'activité unique des populations locales. En effet, ces dernières donnent la priorité à l'irrigation, car la pluviométrie est aléatoire et le calendrier du périmètre irrigué est plus rigide compte tenu de la gestion communautaire et des périodes de tours d'eau (Bonfond et al, 1981<sup>46</sup>). Néanmoins, les activités d'élevage ne sont pas totalement abandonnées. Le bétail est considéré comme un moyen de capitalisation et il y a une certaine intégration agriculture-élevage, même si cette dernière n'est pas totalement réussie, l'élevage étant toujours traditionnel et l'embouche peu pratiquée.

Rappelons qu'il n'y a pas de tradition de l'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal, son implantation est récente et la volonté politico-économique de promouvoir ce modèle avec beaucoup d'investissements impose d'accompagner les populations. Il est nécessaire de préparer l'environnement (social, institutionnel, culturel, etc.) et de maîtriser les conditions qui influencent l'efficacité technico-économique et la rentabilité des aménagements hydro-agricoles. Ces questions de prise en compte des aspects sociaux, organisationnels et institutionnels dans le cadre de l'irrigation seront davantage traitées à partir des années 1980 dans un contexte économique particulièrement difficile caractérisé par le désengagement de

---

<sup>46</sup> Bonfond P., Caneill J., Lericollais A., Weigel J.Y., 1981. *La vallée du fleuve Sénégal et ses aménagements*, Paris, Editions des pères Jésuites en Egypte

l'Etat dans l'appui au secteur agricole dans le cadre des Politiques d'Ajustements Structurels (PAS).

### 1.1.2. Considération des aspects sociaux dans un contexte de désengagement de l'Etat

Lors des premiers projets d'implantation de l'irrigation (années 1960), il n'y avait pas vraiment de prise en compte sérieuse des aspects sociaux. Les porteurs de projets se limitaient à un « exposé tiroir » des aspects sociodémographiques et économiques sans réelle analyse de leurs interactions ni de leurs incidences sur le fonctionnement des futurs périmètres irrigués (Seck, 1986a<sup>47</sup>). Néanmoins, l'exemple de la création des périmètres irrigués villageois (opposés aux grands périmètres jugés inadéquats), dès les années 1970, montre la nécessité de prendre en compte les dimensions sociales. Ajoutons la faible insertion territoriale des périmètres irrigués créant des conflits sociaux et un manque de motivation des paysans.

Face à ces contraintes, des projets de création de périmètres irrigués, initiés vers les années 1980, ont pris le soin de mener des études sociologiques approfondies de l'organisation des villages et des structures foncières accueillant des périmètres. Dans cette nouvelle approche, il convient de souligner les nombreux efforts réalisés dans la conception technique (simplification du système hydraulique) et dans l'implication des populations. A titre d'illustration, le processus de participation des populations comprenait trois principales phases : (i) phase d'information-sensibilisation, (ii) phase de recueil d'un maximum de réactions auprès de différents groupes sociaux, et (iii) phase de négociation sur les principes d'organisation du futur périmètre. Notons également l'introduction d'une approche foncière particulière avec un compromis entre l'Etat et les paysans pour la cession des terres et les modalités d'attribution des parcelles irriguées (Seck, 1986a).

Rappelons qu'en parallèle du développement de l'irrigation, l'Etat priorise la culture du riz en s'impliquant à plusieurs niveaux de cette filière (production, transformation et

---

<sup>47</sup> Seck S.M., 1986a. Des grands périmètres aux périmètres intermédiaires : prise en compte des aspects sociaux dans les aménagements hydro-agricoles. Les cas de Bogué et Mdombo Thiago dans la vallée du Sénégal. *Les Cahiers de la Recherche Développement* n° 12 – Décembre, 35-43 pp.



commercialisation). Néanmoins, ce modèle de filière administré montrant ces limites, provoque le retrait de l'Etat dans l'appui au secteur agricole. Ainsi, les politiques d'ajustements structurels interviennent dans les années 1980 et prônent une privatisation de nombreuses fonctions anciennement prises en charges par l'Etat : prestation de services, fournitures d'intrants et de crédit agricole, transformation et commercialisation du paddy, transfert de la gestion des aménagements (Sarr, 1998<sup>48</sup>). Par ailleurs, les mots d'ordre sont la rentabilité et la compétitivité avec une redéfinition des rôles de l'Etat qui se limite à un accompagnement technique des organisations de producteurs.

Néanmoins, le contexte socio-économique des années 1980 est particulièrement difficile. Le riz étant la seule culture maîtrisée par les paysans, en réponse aux injonctions de l'Etat et des bailleurs, ne peut plus concurrencer les importations. Les coûts de production ont augmenté sans être compensés par une hausse de la productivité. Par conséquent, le désengagement intervient à un moment où les populations sont insuffisamment armées (formation, maîtrise technique, capacité de gestion du système, faiblesses des revenus) et les structures d'appui aux paysans sont à parfaire ou à mettre en place (Seck, 1986a).

Dans ce cadre, les aspects institutionnels et organisationnels de l'irrigation deviennent une priorité notamment parce que le désengagement de l'Etat fait intervenir des acteurs nouveaux (les Organisations de Producteurs - OP). Toutefois, on s'interroge sur leurs capacités à assumer efficacement les nouvelles fonctions transférées.

En effet, la gestion collective pose problème. Par exemple, dans le cadre des activités courantes de production, ce sont les OP qui contractent un crédit auprès de la banque, en mettant en gage leur propre compte d'opération. Néanmoins, la relation entre OP et les membres est complexe dans la mesure où chacun peut bloquer le fonctionnement du collectif en cas de non-respect de ses engagements. Par conséquent, ces organisations n'ont ni les

---

<sup>48</sup> Sarr M., 1998. Le transfert aux organisations paysannes de la gestion et de l'entretien des aménagements hydro-agricoles : l'expérience de la SAED dans la région de Podor, vallée du fleuve Sénégal. In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF, 139-158.

moyens, ni les compétences pour gérer efficacement le collectif. Donc les conditions ne sont pas réunies pour créer la confiance et éviter les comportements individualistes contraires au collectif (Diop et Dare, 1998<sup>49</sup>).

C'est pourquoi les structures d'appui ont un rôle à jouer dans ce processus en facilitant la communication entre OP relevant de divers échelons et la répartition des rôles. De plus, l'Etat doit exiger davantage de transparence dans la gestion des ressources (eau et foncier irrigué) pour éviter les risques de formation d'une oligarchie inamovible et de centralisation du pouvoir sur une personne. Par ailleurs, le renforcement des capacités sur les stratégies d'autofinancement à long terme est considéré prioritaire (Dia, 1995<sup>50</sup>).

Finalement, avec le constat des nombreux problèmes dans la gestion collective des activités agricoles, des travaux ont critiqué la rapidité du processus de désengagement de l'Etat qui n'a pas inclus un réel accompagnement, faisant porter de nouvelles charges insupportables par les OP.

En parallèle, pour accompagner son désengagement, l'Etat a créé des conditions favorables au développement du secteur privé. Citons par exemple la création des communautés rurales à partir de janvier 1980 rendant plus souple les conditions d'accès à la terre, la signature en 1986 d'un protocole d'accord avec CNCAS (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal) pour financer le secteur agricole, ou encore la promotion du statut de GIE (Groupement d'intérêt Economique) pour formaliser et responsabiliser davantage le secteur privé (Corniaux et al. 2016<sup>51</sup>).

---

<sup>49</sup> Diop P., et Dare W., 1998. Le transfert des aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal a-t-il été bien préparé ? In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF : 181-200.

<sup>50</sup> Dia I., 1995. Performances des organisations paysannes et désengagement de l'Etat. In : Boivin Pascal (ed.), Dia I. (ed.), Lericollais André (ed.), Poussin Jean-Christophe (ed.), Santoir Christian (ed.), Seck S.M. (ed.) *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*. Paris : ORSTOM, 497-512.

<sup>51</sup> Corniaux C., Sall C., Bourgoïn J., Jankowski., Diao A et Diop D., 2016. *Les voies de l'intensification agricole. Cas du Delta du fleuve Sénégal*. Rapport de synthèse (version FR). 43 pages.

Dans ce contexte, le secteur privé a pris le relai avec des stratégies extensives (occuper l'espace) comme intensives de l'irrigation (favoriser la double culture), mais sans produire des résultats satisfaisants (mettant en difficulté la CNCAS qui accuse de 107 millions de créances douteuses). Cela s'explique par le manque de moyens financiers et d'offres de prêt bancaire à long terme qui poussent certains agriculteurs à réaliser des aménagements sommaires. Ces derniers sont de mauvaise qualité avec une maîtrise partielle de l'eau et rencontrant plusieurs problèmes : mauvaise gestion de la salinité des sols, répartition différente de l'eau dans les parcelles et développement des mauvaises herbes entre autres. Néanmoins, les responsabilités sont partagées entre la CNCAS (banque agricole), l'Etat et les paysans (Le Gal, 1994<sup>52</sup>).

Par ailleurs, la réforme de la loi sur le foncier depuis la loi de 1964 profite davantage aux élites qui ont les moyens de la mettre en valeur. L'Etat qui se vantait d'apporter plus de justice sociale par rapport aux droits fonciers coutumiers où c'était le statut social qui donnait accès au foncier, crée de nouvelles différenciations économiques basées désormais sur les revenus (Le Roy, 2006). C'est pourquoi des acteurs de la société civile appellent à une prise en compte de ces problématiques sociales et foncières dans le cadre de l'insertion des modèles de développement (Diop et Dare, 1998). Ainsi, ces questions foncières ont continué d'être documentées après les années 2000, contribuant, de fait, à un changement de paradigme dans les politiques agricoles (vers des approches multi-acteurs et multisectorielles).

### 1.1.3. Contribution des outils de gestion foncière au changement de paradigme des politiques de développement

Depuis les années 1980, on note une prise en compte croissante des aspects sociaux dans les programmes de développement agricole compte tenu de leur importance dans la réussite des projets. A cet effet, les approches foncières initiées dès les années 1980 constituent un parfait exemple de ce changement de paradigme. Parce que l'irrigation s'est développée sur des terres « non vierges » créant des conflits fonciers (notamment entre agriculture et élevage), on s'est rendu compte de l'importance des autres dimensions (socio-

---

<sup>52</sup> Le Gal P-Y., 1994. Intensification des systèmes irrigués et désengagement de l'Etat. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n°37 – 5-18.

culturelles) du territoire à considérer comme préalable avant l'installation des projets. Par conséquent, plusieurs outils de gestion foncière ont jalonné le développement de l'irrigation : depuis la première réforme étatique de 1964, passant par les Plans d'Occupations et d'Affectations des Sols (POAS) porté par des communes rurales, aux initiatives plus ou moins formalisées de la société civile. Dans cette partie, il ne s'agit pas de discuter sur les outils, mais plutôt sur les idées sous-jacentes et qui contribuent à façonner les modèles de développement agricole.

Le premier outil abordé est la Loi sur le Domaine National (LDN) qui a été promulguée en 1964. Il s'agit de la première réforme du foncier qui traduisait une forte présence de l'Etat sur la gestion des terres avant un transfert progressif de ce droit aux communes rurales à partir de 1972. Néanmoins, des manquements importants sont observés dans les conditions d'application de la LDN qui ne permet pas de garantir la sécurisation des investissements privés. Ce constat était problématique dans le contexte de désengagement de l'Etat où le privé avait besoin d'une garantie sur le foncier pour s'engager (Seck, 1998<sup>53</sup>). Cela l'est toujours avec l'urgence d'attirer des investisseurs privés, qu'ils soient nationaux ou étrangers pour développer l'agriculture irriguée. En effet, les deux conditions majeures d'accès aux terres posent débat : la première qui requiert d'être membre de la communauté est inadaptée au contexte actuel ; et la seconde qui oblige de mettre en valeur la terre, en supposant d'avoir la capacité physique, est restée floue (sans aucune définition officielle de la notion de mise en valeur) voire dépassée.

A cela s'ajoute un retard dans la mise en place des instruments fonciers écrits (registre foncier, cadastre en milieu rural, etc.) et des résistances du milieu social<sup>54</sup>. Pour pallier ces difficultés, l'Etat du Sénégal a engagé plusieurs consultations et des propositions ont été formulées par la commission nationale de réforme foncière. Cette dernière recommande que la réforme aille dans le sens d'une sécurisation des entreprises agricoles mais aussi des exploitations familiales (incluant les pasteurs) par la reconnaissance de droits réels,

---

<sup>53</sup> Seck S.M., 1998. Sécurité et insécurité foncières dans les régimes coutumiers et la législation foncière nationale face au développement de l'irrigation : quelques réflexions autour de la vallée du Sénégal. In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF, 47-62.

<sup>54</sup> La LDN remet en cause les privilèges des « maîtres » traditionnels et toutes conduites sociales contraire aux normes que les textes juridiques ont mis en place. C'est pourquoi, elle fait face à un mouvement de résistance qui explique en grande partie son ineffectivité (Seck, 1998 ; Dieye, document de travail).

transmissibles et cessibles ; ce qui faciliterait l'accès au crédit<sup>55</sup>. Aujourd'hui, « la balle est dans le camp de l'Etat » qui doit traduire ces propositions en textes juridiques et poursuivre le processus de réforme foncière.

A côté de la LDN, des nouveaux outils de sécurisation foncière sont mis en place ou en expérimentation au niveau des communautés rurales. Il s'agit des POAS (Plans d'Occupations et d'Affectations des Sols) qui ont été proposés à l'origine dans les PDRG<sup>56</sup> de 1988-1990 et puis dans les lois de décentralisation de 1996 afin d'aider les communautés rurales à mieux maîtriser leurs terres. Mais, c'est seulement à partir de 1997 qu'un groupe de personnes<sup>57</sup> a pu trouver les moyens de lancer une opération pilote POAS dans la communauté rurale de Ross-Béthio (D'Aquino et Seck, 2003<sup>58</sup>). Cette première expérience a émergé dans un contexte de décentralisation sans moyens suffisants pour la mise en œuvre, d'occupation anarchique de l'espace dans le Delta et d'exacerbation des conflits fonciers causés par la concurrence entre agriculture irriguée et élevage. Par conséquent, l'outil POAS était censé répondre à ces problématiques, en permettant par une démarche participative à l'échelle de la communauté locale, une diffusion des informations et d'asseoir une base de gouvernance foncière (des règles de gestion partagées par tous et une légitimité de la communauté rurale dans la gestion foncière) (Diop et al., 2016). Néanmoins, quelques années après ce travail, on constate que des facteurs limitent la diffusion de l'information et l'appropriation des outils de gestion foncière. Ces derniers sont de trois ordres, à savoir :

- (i) traditionnelles avec la persistance du droit coutumier ;
- (ii) institutionnelles avec de la rétention d'information de certains élus locaux pour renforcer une position de pouvoir ;
- (iii) fonctionnelles avec une population rurale majoritairement analphabète et une méconnaissance du droit d'accès à l'information publique par les communautés locales (Diop et al., 2016).

---

<sup>55</sup> Dieye Abdoulaye. « *Le foncier, au Sénégal aujourd'hui* ». Forum Civil, Dakar, Sénégal.

<sup>56</sup> Plan directeur de développement intégré de la rive gauche du fleuve Sénégal.

<sup>57</sup> Il s'agit d'une petite équipe composée de membres de la SAED, de l'ISRA et du CIRAD.

<sup>58</sup> D'Aquino P., Seck S.M., 2003. Vers de nouveaux enjeux pour l'appui au développement territorial décentralisé : leçons d'une expérience au Sénégal. *Les Cahiers de Girardel (1)* : 41-71.

Dans ces nouveaux outils, citons également la charte du domaine irrigué (CDI) qui est issue d'une large concertation entre les acteurs et portée par la société d'aménagement des terres de la vallée du fleuve Sénégal (SAED) en 2004. Elle définit les conditions et normes de mise en valeur des terres du domaine irrigué et les engagements des parties (communauté rurale, SAED ou Etat et exploitant). Par conséquent, la CDI comble certaines lacunes de la LDN (définition de la mise en valeur), repositionne l'Etat dans la gestion foncière et met l'accent sur l'irrigation (au détriment d'autres usages)<sup>59</sup>. Toutefois, elle n'est encore appliquée dans aucune communauté rurale (Bélières et al., 2013<sup>60</sup>).

Notons que ces évolutions fragilisent le processus de décentralisation car l'Etat peut vouloir reprendre le contrôle sur la gestion des terres, notamment pour négocier des demandes d'affectation de terres avec des grands investisseurs privés. Dans le même temps, elles renforcent la société civile et les responsables locaux (financements pour les plateformes de la société civile sur le foncier, formations juridiques à destination d'experts, d'élus et d'agents communaux, participation des acteurs à l'élaboration des POAS). Les acteurs de la société civile sont ainsi très présents dans les débats sur la réforme de la LDN et sur l'appui à la gestion foncière des territoires. A titre d'illustration, le Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal, qui regroupe plusieurs ONG, a lancé en 2015 la mise en place d'un observatoire sur la gouvernance foncière (Burnod et al., 2017).

Malgré la présence de ces outils, des arrangements informels sont observés. C'est notamment le cas des investisseurs privés nationaux ou étrangers qui usent de plusieurs stratégies et portes d'entrées pour avoir accès au foncier agricole. En effet, deux principaux chemins sont utilisés : soit l'investisseur passe par le conseil rural qui négocie avec les populations locales avant d'affecter des terres à l'investisseur ; soit ce dernier négocie directement avec les populations locales avant que des accords ne soient formalisés au niveau du conseil rural (Bourgoin et al., 2016<sup>61</sup>). Il convient de souligner que les investisseurs qui proposent un modèle d'agriculture industrielle sont fortement soutenus par les pouvoirs publics qui considèrent qu'il faut favoriser les synergies entre agro-industrie et exploitation

---

<sup>59</sup> Seck, 2011. Les outils de sécurisation foncière : portée, limites et éléments pour un positionnement des ruraux. Atelier CNCR/IPAR. Dakar. Sénégal.

<sup>60</sup> Bélières J-F, Jamin J-Y, Seck S.M, Tonneau J-P, Adamczewski A, Le Gal P-Y, 2013. Dynamiques foncières, investissements et modèles de production pour l'irrigation en Afrique de l'Ouest : logiques financières contre cohérences sociales ? *Cah Agric* 22 : 61-6.

<sup>61</sup> Bourgoin J., Diop D. et Dia D., 2016. Dynamique spatiale et insertion territoriale de l'agro-industrie au Sénégal. Focus sur la zone du Delta du Fleuve Sénégal et du Lac de Guiers », *Les notes politiques de l'ISRA-BAME*, N°7, 1-6 pp.

familiale pour développer l'agriculture et les territoires ruraux. Néanmoins, des travaux ont souligné les inconvénients de ce modèle car certaines populations locales n'ont pas toujours assez de moyens financiers pour profiter des fruits du partenariat (Adamczewski et al., 2016<sup>62</sup>).

Par ailleurs, l'Etat ne règle toujours pas les problèmes sur le statut des terres et degré d'appropriation des aménagements hydro-agricoles (Bélières et al., 2013).

Cette revue montre que la construction des modèles de développement agricole notamment de l'irrigation est un processus évolutif en fonction de la prise en compte progressive de plusieurs dimensions du territoire. Au début, c'était une approche techniciste accompagnée d'un discours sur l'efficacité et la productivité de l'agriculture qui primait. Mais très vite, les mauvais résultats économiques ont poussé à considérer d'autres dimensions (socio-culturelle, environnementale et institutionnelle) qui sont aussi importantes dans la réussite des projets d'irrigation. Ce changement de paradigme se justifiait également par la particularité des contextes d'implantation du modèle de l'irrigation. En effet, il s'agissait de territoire riche en termes de ressources naturelles (terres irrigables) mais fragile par rapport aux conditions d'activation de ces ressources (désengagement de l'Etat sans réel accompagnement des populations locales qui n'ont pas les capacités de développer durablement l'irrigation). Pour pallier ces problèmes, plusieurs initiatives ont été réalisées dans le domaine du foncier qui, en partie, orientent la construction des modèles de développement de l'irrigation et la gouvernance des territoires.

Ce changement de paradigme dans l'insertion des modèles de développement agricole en Afrique de l'Ouest s'appuie notamment sur des travaux de chercheurs en sciences sociales (notamment des sociologues et géographes). Ceci nous amène à reconnaître l'importance de l'héritage sociologique dans ce processus. Néanmoins, où en sommes-nous aujourd'hui par rapport à cet héritage sociologique ? Est-ce que ce dernier est considéré dans la conception des nouveaux modèles de développement agricole dont l'irrigation ? Ou encore, comment cet

---

<sup>62</sup> Adamczewski A., Bourgoïn J., Touré L., Hertzog T., 2016. Accès et usages de la ressource en eau : acteurs privés et pouvoirs publics à la croisée du développement de la vallée du fleuve Sénégal. In Blanchon D, Staro F, Arango L. *Conférence internationale l'accès à l'eau en Afrique : vers de nouveaux paradigmes ? 4-6 Juillet, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Paris, Paris, 5 p.*

héritage nous permet-il d'appréhender la situation actuelle ? Autant de questions qui seront traitées dans la partie suivante.

## 1.2. Actualisation des recherches dans le développement de l'irrigation en Afrique

Cinquante ans après l'implantation de premiers aménagements hydro-agricoles par l'Etat indépendant du Sénégal, l'irrigation est toujours reconnue (selon l'Etat, certains bailleurs et acteurs locaux) comme un modèle de développement agricole à suivre pour augmenter les rendements. Néanmoins, les modalités de son insertion territoriale dans les contextes des pays d'Afrique de l'Ouest sont toujours à construire comme en témoignent les réformes (en cours) dans le domaine du foncier. Dans ce cadre, deux types de travaux sont abordés dans cette partie. Il s'agit d'abord de présenter la littérature grise et ensuite la littérature scientifique afin de réactualiser l'argumentaire concernant l'irrigation et les modalités de son insertion dans les territoires d'Afrique de l'Ouest.

### 1.2.1. Retour sur les modèles de développement dans le contexte actuel

Il s'agit de présenter l'actualité des enjeux de l'irrigation en Afrique de l'Ouest. Est-ce que les objectifs assignés à ce modèle lors de son implantation sont toujours d'actualité ? Est-ce que les modalités d'insertion de l'irrigation demeurent inchangées comparativement aux années d'implantation de ce modèle ?

La crise alimentaire de 2008 a mis en exergue l'échec relatif, depuis 50 ans, des politiques d'autosuffisance alimentaire <sup>63</sup> et de développement rural et relancé les interventions publiques dans la riziculture irriguée (subventions des intrants agricoles et réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, etc.) (Mendez del Villar & Lançon, 2015). Les dynamiques démographiques et de changement climatique ont également poussé les Etats ouest-africains et leurs partenaires à réinvestir dans le secteur agricole et en particulier dans

---

<sup>63</sup> Avec les risques d'une forte dépendance aux importations alimentaires qui n'ont cessé d'augmenter au cours des années car plus compétitif par rapport au riz local.



l'irrigation (IR, SOS Faim, 2016a<sup>64</sup>). Dans ce nouveau contexte, les Etats cherchent encore à concrétiser les objectifs assignés à l'irrigation, à savoir : améliorer la production, lutter contre la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire.

Ce qui a changé, c'est l'implication croissante du secteur privé pour atteindre les objectifs précités. Mais de quel secteur privé parle-t-on ? En effet, le terme « secteur privé » englobe un ensemble d'acteurs très divers, allant des associations de producteurs et des PME aux grandes firmes internationales. Quand il s'agit de faire appel au secteur privé pour le développement, ce n'est pas les associations de producteurs opérant à petite échelle assurant 80 % de l'approvisionnement alimentaire et 90 % de l'investissement total dans l'agriculture. C'est plutôt les sociétés opérant à l'échelle internationale dont il est fait référence (Concord, 2017<sup>65</sup>). Donc, les Etats cherchent à attirer des « grands » investisseurs pour financer l'irrigation en leur proposant des dispositifs incitatifs dont les partenariats public-privé, pôles de croissance agricole et *contract farming* entre autres. Les Etats font l'hypothèse que ces investisseurs auront une meilleure mise en valeur des aménagements tout en ayant un effet d'entraînement sur les exploitations familiales (IR, SOS Faim, 2016a). Dans la réalité, peu d'investisseurs privés se lancent dans des opérations coûteuses étant confrontés à de fortes oppositions de la société civile qui remet en cause leur contribution au développement agricole.

Le développement de l'irrigation suscite encore de nombreux débats : quelle place pour le riz ? Comment sécuriser le foncier irrigué ? Pourquoi choisir le modèle de l'exploitation familiale et/ou celui de l'agro-industrie ? Comment résoudre les tensions sur les ressources en eau ?

Concernant la place du riz qui est central dans les périmètres irrigués, elle tend à être remise en question. La culture du riz est peu compétitive dans les grands périmètres car certaines conditions manquent toujours à l'appel, à savoir : un service de conseil adapté, un accès au crédit et au marché, une sécurisation foncière et des infrastructures de transformation et de commercialisation. De plus, contrairement au choix de spécialisation rizicole prôné par l'Etat, les exploitations familiales sont diversifiées (agriculture pluviale, élevage, activités non

---

<sup>64</sup> Inter-réseaux Développement rural (IR) et SOS faim Belgique, 2016a. Développer l'irrigation en Afrique de l'Ouest vieux rêves et nouveaux défis. *Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire N°22. Novembre*. 8 pages.

<sup>65</sup> Concord Europe, 2017. Allier les moyens et les fins : quel rôle pour le(quel) secteur privé dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ? Concord Europe (Ed). Bruxelles. Rapport, 24 pages.

agricoles) pour réduire les risques liés au climat et aux marchés. Donc la riziculture n'est pas le principal élément des moyens de subsistance des populations locales, d'où la réflexion actuelle sur la pertinence du choix des approches filières et/ou multisectorielle dans l'irrigation (IR, SOS Faim, 2016a).

Par rapport aux questions foncières, il existe un seuil critique (entre 2 et 6 ha), c'est-à-dire, un minimum requis pour dégager des surplus et se développer en tant qu'exploitation familiale. Néanmoins, les surfaces attribuées tournent souvent autour d'un ha par famille, ce qui décourage l'investissement dans l'agriculture. De plus, il faut des outils juridiques adaptés de sécurisation du foncier pour inciter les producteurs à investir davantage et pour obtenir des garanties auprès des banques.

A propos du débat sur l'opposition entre les modèles de développement agricole, l'Etat a fait le choix de l'agro-industrie traduisant ses doutes sur les capacités des exploitations familiales à prendre en charge la gestion et l'entretien des aménagements. Mais, pour certains acteurs de la société civile, ces craintes sont infondées car les exploitations familiales du delta du Sénégal seraient parmi les plus performantes au monde (avec des rendements de 6 à 7 t/ha). L'Etat a également fait le choix de la cohabitation entre petits producteurs et grandes entreprises agro-industrielles qu'elle considère comme bénéfique pour toutes les parties impliquées. Néanmoins, de nombreux acteurs craignent une marginalisation des exploitations familiales et une exclusion des plus vulnérables (IR, SOS Faim, 2016a).

Concernant les tensions sur la ressource en eau, rappelons que les périmètres irrigués ont été implantés dans des zones de pastoralisme réduisant ainsi les couloirs d'accès à l'eau pour le bétail et engendrant des conflits agriculture-élevage. Dans le contexte actuel, compte tenu de l'augmentation des besoins en eau pour différents usages, ces tensions pourraient s'aggraver. C'est pourquoi, il sera impératif d'améliorer la gouvernance des ressources et les réglementations locales (IR, SOS Faim, 2016a).

Les politiques d'irrigation ouest-africaines ont montré leurs limites avec des objectifs qui ne se concrétisent toujours pas depuis plusieurs années et des enjeux de partage des ressources naturelles qui sont toujours aussi saillants. C'est pourquoi, des propositions sont faites pour que le développement de l'irrigation s'envisage sous une approche plus globale. C'est-à-dire que de nombreuses actions d'appuis aux territoires doivent être menées en

parallèle du développement des aménagements hydro-agricoles : accès au crédit et aux marchés, présence d'infrastructures de stockage et de transformation, sécurisation foncière, conseil agricole adapté, etc. Sur le plan analytique, cette proposition traduit deux grandes approches que nous abordons dans les parties qui suivent, en commençant par l'approche filière et ensuite l'approche territoriale.

### 1.2.2. L'approche filière comme cadre d'analyse des politiques de développement

En faisant le choix d'investir sur l'agriculture irriguée avec une priorisation de la culture du riz, les Etats d'Afrique de l'Ouest s'inscrivent dans une approche filière, sous sa conception originelle privilégiant une vision fonctionnelle et sectorielle de l'économie agricole (Daviron et woods, 2016<sup>66</sup>). Néanmoins, cette dernière s'est progressivement enrichie au cours des années en intégrant l'analyse des rapports de force (gouvernance) et des changements technologiques. Par conséquent, il convient de présenter les origines et les différentes conceptions de la notion de filière, avant d'aborder l'intérêt de cette notion dans la définition des stratégies de développement.

La première fois que le terme filière est utilisé, c'est lorsque B. Chait présente, lors d'un congrès de la revue *Econometrica* en 1947 aux Etats-Unis, une théorie des relations entre agents qui analyse les flux les reliant et les niveaux de stocks requis pour réguler le système. Cette première conceptualisation d'une filière décompose le système économique en plusieurs sous-ensembles d'agents dans lequel l'intensité des relations internes est supérieure aux relations de ce sous-ensemble avec le reste de l'économie. Néanmoins, les implications en termes de formulation de politiques publiques ne sont pas évoquées à ce stade (Lançon et al. 2016<sup>67</sup>).

Repris en France, le terme a été précisé progressivement dans une acception très proche à partir des travaux sur les politiques industrielles conduits avec les outils de la comptabilité (Aujac, 1960 cités par Lançon et al. 2016). Il s'agit de dépasser les limites d'une

---

<sup>66</sup> Daviron B., Sarraut-Woods J., 2016. « Chapitre 2. Histoire des organisations publiques ou associatives spécialisées sur une commodité agricole et liées à l'Afrique francophone », in *Estelle Biénabe et al., Développement durable et filières tropicales*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde », p. 41-50.

<sup>67</sup> Lançon F., Temple L., Biénabe E., 2016. « Chapitre 1. La notion de filière : un cadre d'analyse pour les politiques et les stratégies de développement », in *Estelle Biénabe et al., Développement durable et filières tropicales*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde », p. 11-13.

analyse en système d'*input/output*, en mettant en exergue les effets d'entraînement d'un agent sur l'autre, afin de définir des stratégies de soutien aux activités économiques. Cette conception est ensuite appliquée dans les politiques de développement des pays en développement comme outil de pilotage des stratégies d'industrialisation (Lançon et al., 2016). Ce champ d'application permet de croiser le cadre analytique issu de l'économie industrielle avec des travaux d'anthropologie et de sociologie sur l'organisation des réseaux marchands ainsi que des approches en termes de géographie des échanges (Temple et al. 2011<sup>68</sup>).

En effet, à partir de la fin des années 1980, on note un déclin des réflexions sur le concept de filière et son utilisation. D'une part, l'analyse de la « transnationalisation » des systèmes productifs met la focale sur le rôle des firmes comme enjeu d'analyse au détriment des formes d'intégration et de recomposition des agents dans l'économie nationale (Rastoin et Ghersi, 2010 ; cités par Temple et al. 2011). D'autre part, le contexte de la libéralisation des marchés et de la mondialisation des échanges rendent les questions de politiques industrielles moins importantes (Temple et al. 2011). Ce changement qui met la focale sur les stratégies des firmes provient de deux courants différents. D'un côté, les sciences de gestion analysent la manière dont la compétitivité d'une entreprise est déterminée par sa position et ses relations avec les autres acteurs du système productif. D'un autre côté, la sociologie du développement souligne comment la mondialisation des économies se traduit par une recomposition des systèmes productifs à l'échelle de la planète (Lançon et al. 2016).

Les analyses filières ne se limitent plus à des études fonctionnelles ou sectorielles, mais prennent en compte dorénavant les rapports de force et les systèmes d'acteurs. En effet, dans les années 1990 naît aux Etats-Unis une « nouvelle déclinaison » de la filière, la Chaîne Globale de Commodité (CGC), dont l'appellation évoluera vers la chaîne globale de valeur (CGV). Les sociologues du développement se placent alors dans la théorie des « systèmes monde » qui met en exergue les interdépendances socioéconomiques Nord-Sud et les inégalités structurelles qu'elles contribuent à produire et à perpétuer (Hopkins et Wallerstein, 1977 cités par Temple et al., 2011). Ce cadre d'analyse permet de saisir l'émergence de nouvelles formes d'organisation économique, celle des « entreprises sans usines », qui conçoivent des produits et sous-treatent l'intégralité de leur production au sein de réseaux

---

<sup>68</sup> Temple L., Lançon F., Palpacuer F., Paché G., 2011. Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire. *Économies et sociétés*, 33, 1785-1797.

transnationaux de production. Il est également repris par des Organisations Internationales (CNUCED, OIT) pour soutenir la thèse de la « mise à niveau industrielle » selon laquelle des pays fournisseurs, en entrant dans la chaîne globale de production, vont développer progressivement leurs propres marques et améliorer leurs niveaux de richesse (Temple et al. 2011).

En revanche, deux orientations se dégagent de la chaîne de valeur globale. Tandis que l'une se concentre sur une approche techniciste de la coordination, inspirée du réductionnisme de la théorie des coûts de transaction (Gereffi et al. 2005<sup>69</sup>), l'autre pose la question des rapports de force et des inégalités générés par l'expansion de la chaîne globale de valeur (Gibbon et Ponte, 2005<sup>70</sup>). Cette dernière critique la thèse de la mise à niveau au regard des phénomènes de concentration des profils au niveau de l'aval, des acteurs intermédiaires ou sous-traitants de premier rang (Palpacuer et al. 2005<sup>71</sup>).

En parallèle, dans cette nouvelle déclinaison, se développe une approche plutôt stratégique qui s'appuie sur le modèle de l'avantage concurrentiel de Porter (1985). Il s'agit de la « chaîne d'approvisionnement », qui cherche à proposer des solutions opérationnelles à des problèmes de managements privés ou publics en améliorant le système de livraison d'un produit jusqu'au point de vente. Ce cadre place le client intermédiaire ou final au centre de l'analyse pour augmenter son niveau de satisfaction en termes de coût, de service et de réactivité.

La pertinence du concept de filière, conçu en économie industrielle et rurale dans les années 1950 et 1960, a été remise en cause par la globalisation des économies des années 1990, l'internationalisation des entreprises et de constitution de firmes multinationales. Dans ce contexte, les stratégies de développement ont privilégié l'insertion dans la mondialisation et le rôle des firmes dans ce processus. Cela s'est traduit par une diminution croissante de l'emploi du concept de filière au profit d'autres outils tels que la chaîne de valeur et la chaîne d'approvisionnement.

---

<sup>69</sup> Gereffi G., Humphrey J., & Sturgeon T., 2005. The governance of global value chains. *Review of International Political Economy*. 12:1, 78-104.

<sup>70</sup> Gibbon P. et Ponte S., 2005. *Trading Down: Africa, Value-chains and Global Capitalism*. Philadelphia, Temple University Press.

<sup>71</sup> Palpacuer F., Gibbon P. et Thomsen L, 2005. New Challenges for Developing Country Suppliers in Global Clothing Chains: A Comparative European Perspective, *World Development*, Vol 33, Issue 3, 409-430 pp.

Par conséquent, l'analyse de filière s'est enrichie de ces nouveaux outils pour offrir une vision actualisée des nombreux questionnements que suscite la transformation des agricultures mondiales. Elle contribue à valoriser l'interdisciplinarité car les enjeux de développement convoquent plusieurs dimensions (économique, sociale, environnementale, politique, culturelle, etc.) afin de mieux appréhender la complexité du monde. C'est également ce que revendique l'analyse territoriale développée par un ensemble de disciplines et guidée par la géographie.

### 1.2.3. L'analyse territoriale dans la pensée du développement

Comme pour les analyses filières, nous faisons un état des lieux des analyses territoriales en présentant les différentes acceptions de ce cadre, ses origines et son utilisation dans la pensée du développement. Depuis les années 1980, plusieurs approches ont contribué à façonner les analyses territoriales. Ainsi, nous distinguons quatre phases principales.

Tout d'abord, les approches en termes de pôles de croissance, de systèmes de production localisés et de milieux innovateurs qui sont considérées comme pionnières. Face au constat de la différenciation des régions en termes de développement, l'objectif est de comprendre les relations entre organisations économiques et organisations spatiales<sup>72</sup> : pourquoi des régions connaissent des dynamiques contrastées creusant les écarts entre elles ?

Pour la Nouvelle Géographie économique (Krugman, 1991<sup>73</sup>), le développement ne peut pas survenir partout, au même moment et à la même intensité. Il repose plutôt sur la polarisation des activités. Dans ce cadre, la concentration spatiale des activités profite à certaines régions au détriment de leurs concurrentes<sup>74</sup>.

Pour d'autres chercheurs, notamment ceux de l'économie régionale et urbaine (Aydalot, 1985<sup>75</sup>), l'accent est mis sur les interactions et sur l'appartenance à un corpus social homogène, qui contribuent à la création d'un tissu local basé sur des liens de coopérations et des projets communs. Inspirée des travaux sur les Districts italiens (Beccatini, 1991 ; cité par

---

<sup>72</sup> C'est par ailleurs le programme de la géographie.

<sup>73</sup> Krugman P., 1991. Increasing Returns and Economic Geography, *Journal of Political economy*, Volume 99, N°3, June, pp. 483-499.

<sup>74</sup> Cela s'explique par des rendements croissants dans ces technopoles et la préférence supposée des consommateurs pour la variété des produits (permise par cette concentration d'activités).

<sup>75</sup> Aydalot P., 1985. *Economie Régionale et Urbaine*, Economica, Paris, 487 pages.

Torre, 2015<sup>76</sup>), cette approche montre comment un regroupement de firmes et de laboratoires ayant des liens forts et travaillant dans des industries liées peuvent créer une dynamique de développement. Ainsi, ces travaux dépassent la figure de l'entrepreneur innovant et mettent en avant la dimension collective dans le développement (Torre, 2015).

C'est à partir des années 1980 que se structurent véritablement les analyses territoriales. En effet, certains éléments du contexte de l'époque favorisent cette évolution. D'une part, c'est la crise des régions de tradition industrielle et l'échec des politiques de revitalisation. D'autre part, des chercheurs sont attirés par des succès aux échelles régionales et locales. Des unités d'observation économique qui sont légitimées par leurs caractéristiques institutionnelles et politiques notamment avec les processus de décentralisation qui interviennent dans la même période. Ces éléments contribuent à modifier la pensée du développement avec l'émergence des notions de développement « local » et « endogène ». La première traduit une volonté d'implication des populations locales et de considérer les spécificités locales à contre-courant des politiques macro-économiques de l'Etat souvent plaquées sur les milieux ayant des ressources très diverses (Campagne et Pecqueur, 2012<sup>77</sup>). La seconde met en exergue l'idée d'un développement qui ne serait pas provoqué de l'extérieur, mais qui proviendrait plutôt de l'intérieur appuyé par des acteurs autonomes.

Durant cette phase, il est important de présenter l'apport du Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI) avec la grille de lecture des proximités<sup>78</sup>. Ce dernier met en avant l'hypothèse selon laquelle les dynamiques de développement sont provoquées par les interactions entre activités (organisations) et institutions. Ainsi, cette approche considère les héritages historiques, sociaux et les dimensions collectives. Néanmoins, elle est critiquée, à tort ou à raison, pour ses difficultés à dissocier

---

<sup>76</sup> Torre A., 2015. Théorie du développement territorial, *Géographie, économie, société* /3 (Vol. 17), p. 273-288.

<sup>77</sup> Campagne P., Pecqueur B. (eds). 2012. Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens. Montpellier : CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), (Options Méditerranéennes, Série B : Etudes et Recherches, n. 69) 252 pages.

<sup>78</sup> Le GREMI considère deux catégories de proximité : géographique et organisée (Torre et Beuret, 2012). La proximité géographique se réfère à la distance spatiale entre acteurs économiques dans un sens relatif en termes de temps de transport et de représentations des individus. La proximité organisée explique que la capacité d'interaction des membres d'un réseau dépend de deux logiques principales : la logique d'appartenance à un groupe ou une organisation et la logique de similitude des représentations et des valeurs partagés par les acteurs (Lacquement et Chevalier, 2016).

« organisation » et « institution » dans l'analyse, ne montrant donc pas l'origine de la dynamique de développement<sup>79</sup>.

Face à cela, d'autres travaux ont mis l'accent sur l'importance de la présence d'une volonté des acteurs locaux d'agir collectivement et de manière innovatrice. C'est justifié par l'assertion suivante :

*« Il ne suffit pas de juxtaposer et de “ combiner ” les différents éléments constitutifs d'un système d'innovation pour que celui-ci fonctionne. (...). C'est l'“ animation ” et les interactions des acteurs qui sont la clé, qui déclenchent le processus »* (Crevoisier, 2010<sup>80</sup>).

Par conséquent, c'est la capacité des acteurs à s'approprier le projet et à l'activer qui peut enclencher une dynamique locale. Cette approche est qualifiée d'interactionniste dans la mesure où elle priorise les interactions interindividuelles au lieu du couple individu/institution pour expliquer les dynamiques de développement (Torre, 2015).

Finalement, qu'advient-il |des analyses territoriales ? Selon Crevoisier (2010), il ne faudrait pas les assimiler à une approche micro-économique. Il est vrai qu'elles s'appuient beaucoup sur l'analyse des acteurs pour comprendre le développement. Au fond, la société ne peut être comprise qu'à partir des individus étant considérés comme séparés du contexte et dotés d'une cohérence propre. Le concept fondamental n'est pas l'acteur mais bien la relation, qu'on pourrait nommer institution, proximité ou territoire. Par conséquent, les acteurs ne sont plus autonomes, indépendants du contexte, ce sont des acteurs institués. Ils sont traversés par des logiques qui les façonnent et les dépassent, mais sur lesquelles ils agissent en retour. C'est un *structuralisme ouvert* mais explicitement territorial (Billaudot, 2001 cités par Crevoisier, 2010). Les acteurs agissent dans un contexte multiscalair tout en étant influencés par des institutions, des structures ou des régulations macro-économiques qui ne peuvent être réduites seulement à des interactions interindividuelles (Crevoisier, 2010).

---

<sup>79</sup> Pour certain, l'approche du GREMI ne permet pas de saisir l'origine des dynamiques de développement car il se traduit par un enchaînement clos et un paradigme mécaniste. La formule suivante traduit bien la critique : « Pourquoi le milieu est innovateur ? Parce qu'il innove (...) il innove, donc il est innovateur (...). Et ainsi de suite. Cette critique est semblable au paradoxe de l'œuf et de la poule : qu'est-ce qui est apparu en premier : l'œuf ou la poule ?

<sup>80</sup> Crevoisier, 2010. La pertinence de l'approche territoriale. *Revue d'Economie Régionale & Urbaine* N°5 (décembre), pp. 969-985.



Dans le même ordre d'idées, Colletis-Wahl et al. (2008)<sup>81</sup>, proposent de mettre en évidence la complémentarité entre les approches d'inspiration interactionniste et institutionnaliste historique. L'approche territoriale n'est pas enfermée dans une conception systémique qui n'admet l'existence de processus de développement qu'en fonction des éléments du contexte en laissant peu de place aux stratégies des acteurs. Dans cette perspective, il n'y a pas de mécanique gagnante mais une incertitude sur le sens et le devenir du territoire (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010)<sup>82</sup>.

Cette évolution des analyses territoriales traduit l'intégration progressive du concept de territoire dans la vision du développement local. Mais cela ne s'est pas fait sans résistance. Si l'on adopte le concept de territoire, au-delà de son caractère polysémique (Levy et Lussault, 2003)<sup>83</sup>, c'est parce qu'il fait référence, plus qu'à des frontières délimitées, à des relations organisées, des groupes de populations qui décident de projets communs (Sack, 1986 cités par Torre, 2015). Dans cette conception, le territoire est défini comme un construit résultant d'actions des acteurs visant à résoudre un problème jugé commun. On passe à une logique de développement territorial qui introduit des ruptures avec la vision du développement local, notamment sur trois points précis (Torre, 2015) :

- i. Les dynamiques de développement territorial ne peuvent être limitées aux comportements des seuls acteurs productifs et des institutions en charge du développement, mais cela concerne plusieurs autres parties prenantes : collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, milieu associatif, etc.
- ii. Les processus de coopération et de construction sociale sont à intégrer dans l'analyse du développement (Baudelle et al, 2011 cités par Torre, 2015).
- iii. Les problématiques actuelles de rareté et de concurrence des terres, d'usure des sols et de *land grabbing* replacent les questions d'occupation de l'espace au cœur des processus et projets de développement.

Cette seconde partie de la revue a mis en exergue deux grandes approches pour analyser les dynamiques de développement. L'approche filière décompose les activités du

---

<sup>81</sup> Colletis-Wahl et al., 2008. Introduction générale. Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*. N°2 (juin). pp. 147-157

<sup>82</sup> Pecqueur B. et Peyrache-Gadeau V., 2010. Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale Introduction », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* /4 (octobre), p. 613-623.

<sup>83</sup> Lévy J., et Lussault M., (dir.) 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Editions Belin.

processus de production autour d'un produit et/ou d'un secteur donné. A l'origine, c'était simplement une étude fonctionnelle ou sectorielle servant à l'élaboration des politiques industrielles. Elle s'est enrichie progressivement en intégrant les enjeux de pouvoir et d'efficacité économique dans un contexte de globalisation et d'orientation sur les stratégies d'entreprise. De son côté, l'approche territoriale intègre l'espace dans l'analyse. Elle s'est également renforcée grâce aux travaux sur le concept de territoire qui, au-delà de sa polysémie, est considéré comme un construit social issu des stratégies d'acteurs visant à résoudre un problème commun. Ces deux approches sont souvent mobilisées de manière séparée, par de nombreux chercheurs (Biénabe et al., 2016 ; Caron et al., 2017), tout en faisant référence à l'autre. Il existe donc un intérêt scientifique de croiser les enjeux en termes de filières avec les enjeux en termes de territoires, notamment pour alimenter l'hypothèse d'une performance spécifique de certaines organisations territoriales (Colletis-Wahl et al. 2008).

Partant d'une analyse historique des interventions publiques dans l'agriculture au Sénégal, cette revue questionne la pertinence des modèles de développement, notamment le choix de l'agriculture irriguée et de la spécialisation rizicole. Ces derniers ont beaucoup évolué depuis les premières années d'implantation en intégrant progressivement des dimensions sociales et foncières pour garantir une meilleure insertion territoriale des projets étant aussi gage de réussite. Aujourd'hui, le contexte a changé avec l'arrivée de nouveaux acteurs (groupement de producteurs, agro-industries) qui sont supposés être moteur dans le développement agricole en remplacement de l'Etat qui s'est fortement désengagé des activités productives. Néanmoins, les enjeux d'autosuffisance alimentaire et réduction de la pauvreté en milieu rural sont toujours d'actualité. Pour traiter ces questions de développement agricole, deux grandes approches sont mobilisées dans la littérature. Il s'agit des analyses en termes de filière ou en termes de territoire qui doivent être mobilisés de manière croisée plutôt que séparément comme s'est souvent le cas.

A la question de savoir quel héritage scientifique permet d'appréhender ces questions sur le choix des modèles de développement agricole au Sénégal, nous répondons que c'est un héritage des sciences sociales. En effet, ce n'est pas que le volet technique qui importe, mais aussi le volet social et cela a été démontré par un ensemble de disciplines guidées par la sociologie et la géographie. Nous nous appuyons sur cet héritage afin de questionner la pertinence des modèles de développement agricole dans le contexte africain.

Nous avons souligné la nécessité d'articuler les approches filière et territoire qui sont souvent mobilisés de manière séparée tout en faisant référence à l'autre. Par conséquent, un des défis en termes de recherche est de trouver et de construire un cadre intégrateur qui combine ces approches afin d'appréhender aux mieux des dynamiques territoriales.

## **Section 2 - Cadre intégrateur pour penser l'articulation filière/territoire**

Pour tenter de saisir l'articulation entre les deux grandes approches filière et territoire qui dominent la pensée sur le développement, la deuxième section de la revue s'est concentrée sur le repérage de cadres intégrateurs dans la littérature.

### 2.1. Le cadre des Sustainable Rural Livelihoods

L'objet d'étude n'est ni la filière, ni le territoire, mais plutôt les dynamiques de développement observées dans certaines régions du globe et pas dans d'autres. Pour aborder ces problématiques, le cadre des *Sustainable Rural Livelihoods (SRL)* s'impose de façon quasi hégémonique sur la recherche anglophone pour et sur le développement des populations rurales pauvres, et ce, depuis les travaux fondateurs de Chambers et Conway (1992)<sup>84</sup>. Il est proposé en réponse aux limites des approches disponibles dans les années 1990, centrées sur la production marchande et adoptant des mesures restrictives du bien-être (Sourisseau et al., 2012).

L'approche SRL s'articule autour de trois concepts (Sourisseau et al. 2012). Les *capabilities* définissent des combinaisons d'activités (se nourrir, se déplacer, avoir une éducation), qu'un individu peut mettre en œuvre, dépendant de ses aspirations, et renvoyant à la liberté de choix et d'action, et non à ce qu'ils possèdent. Le concept d'équité ne se mesure pas qu'en termes de distribution des revenus, mais intègre aussi la distribution des actifs possédés, des opportunités et des *capabilities*. Enfin, la durabilité traduit le maintien d'un niveau de vie qui n'altère pas les structures économiques, sociales et environnementales.

---

<sup>84</sup> Chambers R., Conway G., 1992. Sustainable rural livelihoods: practical concepts for the 21st century. *IDS Discussion Paper* 296, 33 pages.

Pour mesurer ces concepts, le modèle utilise la dotation en capital, au niveau des groupes domestiques, qui se divisent en actifs tangibles (stock et ressources) et intangibles (exigences, prétentions, opportunités ou droits d'accès). Le capital est ici compris comme l'ensemble des ressources matérielles comme immatérielles, à la disposition d'un ménage et pouvant être accumulées et transmises (Bourdieu, 1980 ; cité par Sourisseau et al., 2012). Ainsi, le modèle définit cinq formes de capitaux qui doivent être explicitées dans l'analyse : capital physique, capital naturel, capital humain, capital financier et capital social.

En plus de la caractérisation des capitaux au niveau des ménages, le cadre SRL intègre les modifications de l'environnement et les tendances à plusieurs échelles (locale, nationale et globale) qui affectent les *capabilities* et modes de fonctionnement des ménages. Il s'agit également d'évaluer les performances des formes de production et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux, aux différentes échelles territoriales (figure 1.1 ci-dessous).

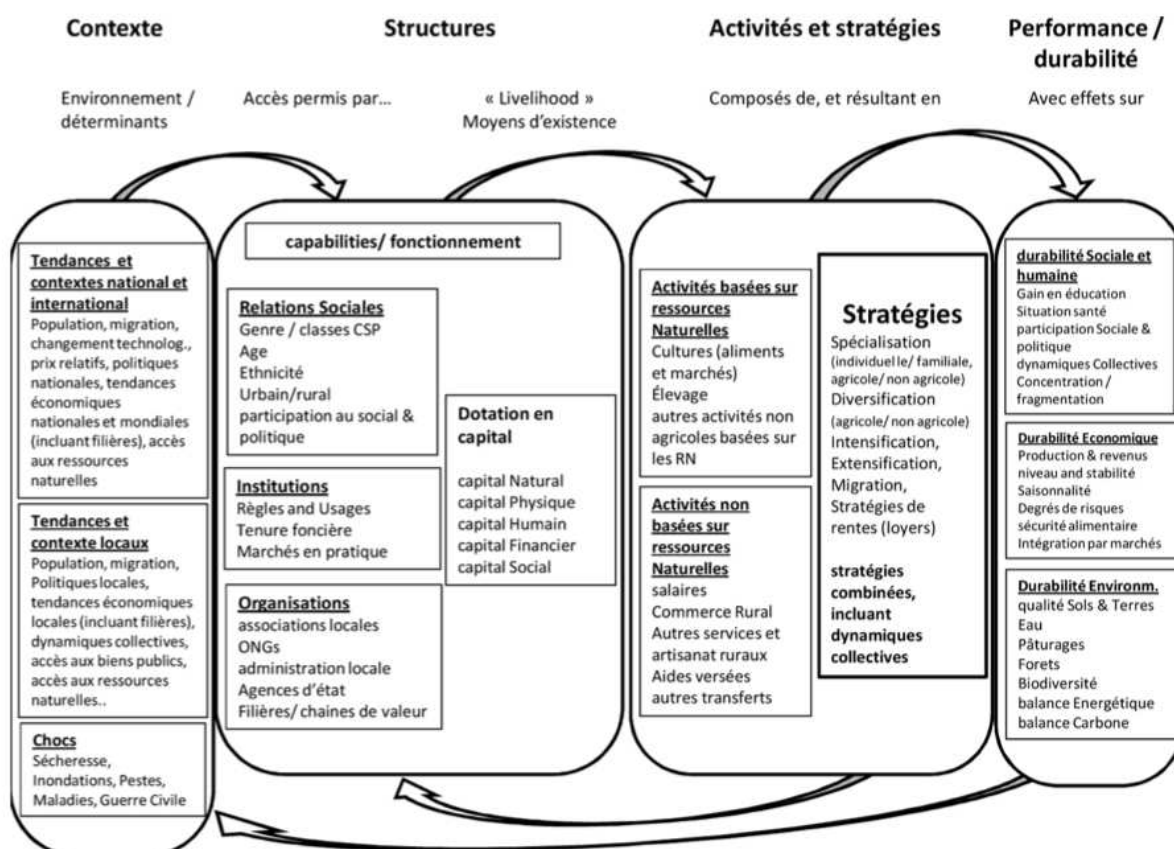


Figure 1.1 : Cadre d'analyse SRL (Ellis, 2000 ; cité par Sourisseau et al., 2012)

La revue de littérature permet d'identifier une production pléthorique, avec des études inégales dans leur application et leur interprétation du cadre (Gasselin, 2012)<sup>85</sup>. Néanmoins, ces dernières années, plusieurs auteurs font une analyse critique du concept et mettent en exergue des lacunes et ambiguïtés, notamment sur la manière dont le cadre SRL aborde les questions de connaissances et de savoirs, de politiques, de changement d'échelle ou encore d'approche historique (Gaillard, Sourrisseau, 2009 ; O'Laughlin, 2004 ; cités par Gasselin, 2012). Par conséquent, plusieurs propositions d'améliorations sont faites, amendant certaines approches méthodologiques du cadre et remettant en question sa capacité à décrypter les dynamiques de développement observées.

Présentons les principaux amendements apportés au cadre SRL, notamment ceux de Sourrisseau et al. (2012). Concernant les unités d'observations, il ne faudrait pas se limiter qu'aux ménages « pauvres » et « vulnérables », mais prendre en compte plus largement les évolutions des systèmes agraires et les formes émergentes de production. De plus, il serait pertinent de réintroduire l'acteur au centre de l'analyse. S'agit-il d'un ménage, d'une firme, d'un groupement de producteurs ? Savoir de qui on parle conditionne ce qu'on va considérer comme étant ses capitaux, ses stratégies et ses *outcomes* (Gasselin, 2012). Cela permettrait de voir que les capitaux n'expliquent pas toute la stratégie, cette dernière dépend également des représentations, de l'histoire et de la variété des registres de motivations de l'acteur (Gasselin, 2012).

A propos des capitaux, Sourrisseau et al (2012) proposent d'adopter une vision dynamique de la dotation en capitaux. En effet, il n'y a pas de relation d'équivalence entre les capitaux. Certaines sont secondaires tandis que d'autres sont stratégiques et au cœur des processus d'enrichissement et de paupérisation. Cela permettrait de renforcer l'analyse politique en réintroduisant les rapports de force et de pouvoir (O'Laughlin, 2004 ; cité par Gasselin, 2012). Il convient également de souligner la disjonction des divers capitaux de par l'éclatement des modèles de production agricole et qui n'ont pas la même définition en

---

<sup>85</sup> Gasselin P., 2012. Amender les « Sustainable rural livelihoods » est-il pertinent ? Discussion de l'exposé de Pierre-Marie-Bosc et Jean-Michel Sourrisseau intitulé « Décrire la diversité des systèmes d'activités des ménages ruraux », in UMR ARTDev (Ed), *Les jeudis d'Art-Dev – Les journées TerreDev : « Des ménages aux territoires – Concepts et méthodologies »*, 12 juillet, Montpellier.

fonction des territoires<sup>86</sup>. Par ailleurs, la notion de capital en elle-même pose débat et certains préfèrent utiliser celle de ressource (Gasselin, 2012)<sup>87</sup>.

Par rapport à l'analyse du contexte, le cadre SRL ne devrait pas considérer uniquement la vulnérabilité et les dynamiques affectant les ménages, mais aussi les atouts et potentialités des territoires.

Concernant les impacts (*outcomes*), la critique pointe le sens accordé à la notion de durabilité. Cette dernière n'est pas seulement considérée d'un point de vue normatif sur les dimensions du développement durable. Elle renvoie également à la résilience et à la capacité d'adaptation sur une échelle restreinte (soi-même) ou élargie (du territoire) (Bosc et al, 2014).

Finalement, étant donné l'ampleur des révisions à faire dans le cadre des *Sustainable Rural Livelihoods*, des auteurs questionnent sa capacité à combiner plusieurs approches méthodologiques afin de nourrir les enjeux de développement des territoires. D'autres se demandent s'il ne serait pas plus pertinent de repartir sur de nouvelles bases (Gasselin, 2012). Ceci nous amène à présenter un second cadre.

## 2.2. Le cadre des ressources territoriales

Le cadre des ressources territoriales se construit à partir des travaux qui font le lien entre dynamiques économiques et organisation territoriale (voir section 1.2.3), et qui permettent de renouveler la notion de ressource. Tout comme le territoire, la ressource est un construit collectif dépendant des temporalités qui la traversent (Gumuchian et Pecqueur, 2007). On distingue quatre grandes phases dans le processus de construction des ressources (figure 1.2). Elles passent d'un stade générique où elles ne représentent qu'un potentiel latent pour le territoire car n'étant pas en activité, à un stade de ressource spécifique qui résulte

---

<sup>86</sup> « Où placer par exemple le bétail, dans le monde agricole indien ? Dans le « capital physique », comme il est suggéré par la note de cadrage ? Mais en Inde (et ailleurs), c'est aussi un capital financier (épargne), lié au capital naturel (fertilisation de la terre) et, en Inde encore plus qu'ailleurs, un capital social (vache sacrée, viande consommée lors des fêtes collectives...). » Bosc et al., 2014.

<sup>87</sup> La notion de capital marque une orientation économique pour désigner les moyens dont dispose un individu et met en exergue la question de la transmission. Certes, d'autres formes de capitaux (humain, culturel) ont été mis en exergue pour aborder le caractère spécifique et non transférable de ces derniers, mais pour certains auteurs, la notion de ressource est plus explicite pour aborder ces cas spécifiques (Bosc et al, 2014).

explicitement de stratégies d'acteurs et dédié à un usage particulier. C'est dans ce dernier stade que l'on parle de ressources territoriales (Colletis et Pecqueur, 2005)<sup>88</sup>.

Le premier stade est désigné comme la révélation de la ressource (Janin et al, 2015)<sup>89</sup>. Cette étape nécessite l'intervention d'acteurs portant un regard nouveau, parfois extérieur au territoire. Il s'agit de révéler des qualités associées à des objets matériels ou immatériels dont il y a une potentialité sur le territoire. La ressource peut exister depuis longtemps sur territoire et la révélation intervenant à une période plus récente. Elle s'appuie sur des connaissances sur le territoire et hors du territoire (processus cognitifs, savoir-faire, etc.). Pour décrire cette phase, il faut poser les questions suivantes : qui sélectionne ? Dans quels intérêts ? Selon quel processus ? Quelles qualités associées à la ressource ?

Le second stade correspond à la justification des liens au territoire. En effet, la révélation ne suffit pas pour obtenir le statut de ressource territoriale (Janin et al, 2015). Il faut une démarche volontaire engageant une dynamique collective d'appropriation et de justification des liens au lieu par les acteurs (Senil et al, 2006)<sup>90</sup>. Mais, ces processus qui ont pour but de stabiliser les qualités connues et reconnues par tous, sont à relativiser. Si le bien commun est « en théorie » accessible à tous, il ne l'est pas forcément dans les faits car tous ne sont pas égaux dans l'accès à ce bien (Goedert et Kern, 2009, cité par Janin et al, 2015).

Le troisième stade décrit le développement de la ressource qui se caractérise par une augmentation de la production et un approfondissement de la spécification (Janin et al, 2015). Cette étape bénéficie du renforcement des liens entre les acteurs, leur organisation et la création de règles partagées et légitimes nécessaires à sa production et à sa mise en valeur. Ce sont des processus organisationnels et institutionnels qui entrent en jeu et permettent de développer des capacités à s'organiser autour de la ressource.

---

<sup>88</sup> Colletis G., et Pecqueur B., 2005. Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Economie et Institutions*, – n°6 et 7 pp. 51-74.

<sup>89</sup> Janin C., Peyrache-Gadeau V., Landel P., Perron L., & Lapostolle D. 2015. L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoire. Dans : André Torre éd., *Partenariats pour le développement territorial*. Versailles, France : Éditions Quæ. (pp. 149-164).

<sup>90</sup> Senil N, François H., Hirczak M., 2006. Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité. *Workshop « Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? »*, I.R.E.G.E. - E.D.Y.T.E.M., Mars, Chambéry-Annecy, France. pp.15.

Enfin, le quatrième et dernier stade renvoie à l'articulation avec d'autres ressources. Cela peut aboutir à l'organisation du territoire autour d'un panier de biens et de services territorialisés (Mollard et al, 2008 cités par Janin et al. 2015). A ce stade, interviennent des enjeux de renouvellement de la ressource : préservation, restauration ou réhabilitation (Janin et al, 2015).

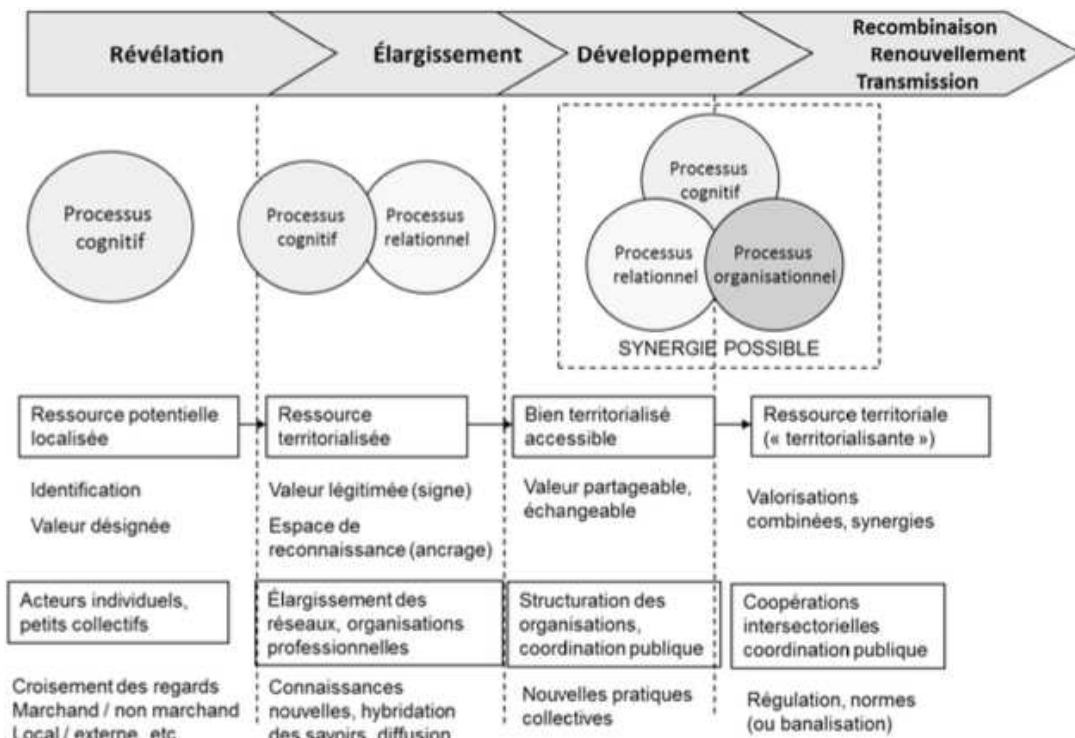


Figure 1.2 : Processus d'activation de ressources territoriales (GIS Alpes Jura, projet Ressterr 2010 ; cité par Janin et al, 2015)

Le cadre des ressources territoriales est beaucoup mobilisé pour étudier les processus d'émergence des territoires ruraux dans différents contextes (tant au nord qu'au sud) et secteurs d'activité (agriculture, tourisme, santé, etc.) (Campagne et Pecqueur, 2012). Néanmoins, sa traduction méthodologique est à renforcer comme en témoignent les travaux de Senil et al (2006) qui tentent un rapprochement entre ce cadre de la ressource et la méthodologie du diagnostic. A cet effet, plusieurs propositions d'amélioration sont faites.

Tout d'abord, il s'agit de mettre en avant les volontés d'acteurs qui s'expriment dans les processus de construction des ressources. Partant de ce prisme, deux approches sont mises en évidence. La première s'appuie sur la présence de potentialités sur le territoire comme meilleure garantie au programme de valorisation et de construction de ressources spécifiques.



Tandis que la seconde considère le programme de valorisation comme la ressource principale sans laquelle ni le projet, ni le territoire ne sont possibles. Il convient de souligner que la première approche, qualifiée de techniciste, est souvent privilégiée mais elle occulte le poids du politique dans la construction territoriale. Par conséquent, il est important de considérer les deux approches comme complémentaires car il s'agit non seulement de l'amélioration des performances des territoires, mais aussi de réussir un double défi : (i) l'utilisation des ressources territoriales par un grand nombre d'acteurs et (ii) une répartition le plus équitablement possible dans l'espace (Lajarge et Roux, 2007)<sup>91</sup>.

Cela dit, les stratégies d'acteurs sont donc essentielles dans la construction du territoire. En tout état de cause, la méthode du diagnostic nous rappelle l'importance de les considérer tant au niveau individuel (représentations et faits de chacun) qu'au niveau collectif (l'interaction faisant ressource et participant à la construction). Mais rappelons que l'idée de la présence d'un bien commun, connu et partagé par tous, est à relativiser car les processus de sélection sont nombreux et les choix parfois exclusifs (Senil et al. 2006).

Enfin, les réflexions actuelles menées sur les échelles et les types de territoires (aréolaire versus réticulaire), doivent nous amener aussi à penser l'échelle de la ressource. Dans cette perspective, soulignons la proposition de Pecqueur (2000) d'intégrer dans l'analyse, l'impact du rôle joué par les territoires administratifs sur l'échelle d'émergence des projets et d'activation des ressources (Senil et al, 2006).

### 2.3. Synthèse des deux cadres et l'importance de l'analyse spatiale

Les deux cadres présentés ont fait le choix de combiner plusieurs approches afin d'étudier les dynamiques territoriales. Ainsi, ils permettent de traiter cette question récurrente de l'articulation du couple acteurs/territoires en réalisant d'importantes avancées conceptuelles. En effet, les progrès sont moindres sur le volet méthodologique car

---

<sup>91</sup> Lajarge R., Roux E., 2007. Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités. *In : La ressource territoriale*, Economica, pp.133-146.

l'articulation des approches suppose un changement d'échelle particulièrement complexe à mettre en œuvre (Martignac, 2012)<sup>92</sup>.

Le cadre SRL avec son entrée par les systèmes d'activités ruraux réalise un effort de complexité et de systémique dans les questions étudiées. Mais d'un point de vue de géographe, il considère le territoire, avant tout comme un élément de contexte, un environnement plutôt qu'un concept à mobiliser. A ce titre, la notion de ressource, définie comme un potentiel à activité par les acteurs d'un territoire dans le cadre d'une stratégie volontaire de création d'activité, donne plus de consistance au concept de territoire. Mais, dans les deux cas, la notion de territoire renvoie le plus souvent à sa dimension institutionnelle (normes, règles, contexte politique, etc.) en occultant largement sa dimension spatiale (usages du sol, pratiques agricoles, mobilités, etc.).

Par conséquent, et pour compléter ces cadres d'analyse, il est possible de s'appuyer sur une des conceptions du territoire, laquelle considère ce dernier comme « le produit permanent et constamment changeant d'une société donnée (composée d'acteurs individuels et collectifs) sur un espace donné, lequel est compris comme la partie matérielle du territoire » (Martignac, 2012). Selon cette perspective, la société agit et transforme l'espace par ses activités (se nourrir, se déplacer, se loger, etc.), tout en agissant sous l'impulsion de l'espace, avec une perspective possibiliste plus que déterministe. A partir de ce raisonnement, Martignac (2012) propose une lecture des dynamiques territoriales par l'analyse spatiale considérée comme la partie visible et matérielle des processus étudiés.

L'analyse spatiale a été définie par Thérèse Saint-Julien (2003)<sup>93</sup> comme « l'étude formalisée de la configuration et des propriétés de l'espace des sociétés ». Intégrant l'espace à la base de son projet explicatif, elle part d'un double postulat : d'une part, la reconnaissance d'une certaine autonomie du fait spatiale et de sa spécificité dans l'organisation de la vie sociale, d'autre part, l'existence de lois générales qui expliquent dans les distributions ou systèmes géographiques, ce qui relève de choix sociaux indépendants de la variété des milieux physiques.

---

<sup>92</sup> Martignac C., 2012. Les synergies entre les communications de la journée et leurs perspectives spatiales. *in UMR ARTDev (Ed), Les jeudis d'Art-Dev – Les journées TerreDev : « Des ménages aux territoires – Concepts et méthodologies »*, jeudi 12 juillet, Montpellier. Montpellier.

<sup>93</sup> Saint-Julien T., 2003. Analyse spatiale, In Levy J.et Lussault M., *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

Cette méthode considère que ces configurations et transformations ne sont pas aléatoires ni désordonnées, mais découlent au contraire d'un certain nombre de logiques explicables (Martignac, 2012).

De plus, le secteur agricole ayant une forte empreinte spatiale, convient parfaitement à une lecture de ses formes matérielles (à la différence du secteur financier ou de la santé par exemple).

Par conséquent, pour répondre aux enjeux d'articulation entre système d'activités et territoires, l'espace pourrait être intégré à l'analyse en tant que concept à part entière. Cette proposition permettrait de considérer de nouvelles méthodes développées avec l'usage de la géomatique (télédétection, système d'informations géographiques) et qui renseignent de manière très précise ces enjeux, leur géolocalisation et leur suivi dans le temps et dans l'espace.

Il est possible d'articuler ces deux approches en s'appuyant sur certains cadres intégrateurs (systèmes d'activités et ressources territoriales) et sur l'analyse spatiale. La combinaison de ces cadres et approches serait pertinente pour l'analyse des dynamiques territoriales (incluant les questions de développement agricole).

### **Section 3 - Proposition de notions pour construire un cadre conceptuel**

Nous introduisons le concept de « capital territorial » qui mobilise au moins deux grands corpus pour analyser les dynamiques de développement. Le premier correspond à une approche de géographie physique qui met en exergue des effets de structure territoriale identifiables à partir des éléments tangibles (ressources physiques) et intangibles (capacités d'acteurs à s'organiser). Le second renvoie à une approche de géographie sociale qui étudie la question des systèmes d'acteurs et de la gouvernance territoriale. Mais avant de présenter ces deux approches, revenons sur les différentes conceptualisations du capital territorial.

### 3.1. La notion de capital territorial

#### 3.1.1. Origines et conceptualisations scientifiques

Le concept de capital territorial a été mentionné pour la première fois dans le cadre de l'élaboration des politiques régionales, donc dans un contexte opérationnel plutôt que scientifique. En effet, une première contribution importante est proposée par l'observatoire européen LEADER en 1999, avant que le concept ne soit popularisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) en 2001 (Observatoire européen LEADER, 1999)<sup>94</sup>.

Selon la proposition du LEADER, « le capital territorial représente l'ensemble des éléments dont dispose le territoire sur le plan à la fois matériel et immatériel, et qui peuvent constituer, sur certains aspects, des atouts, et pour d'autres, des contraintes » (Observatoire européen LEADER, 1999). Cette vision se place dans une perspective, non pas d'un inventaire comptable, mais plutôt dans la recherche des spécificités susceptibles d'être valorisées. Par conséquent, les projets de territoire qui s'appuient sur ce concept doivent analyser le « capital du territoire » afin de mettre en œuvre des stratégies de développement local. Ces stratégies évaluent le capital territorial à la croisée de deux axes d'analyse : un axe horizontal qui correspond à la prise en compte du passé (histoire du territoire), du présent et de l'avenir (le projet du territoire) ; et un axe vertical qui renvoie à l'analyse des éléments internes au territoire (interaction entre acteurs, institutions, réseaux locaux), mais aussi des liens du territoire avec l'extérieur (échanges marchands, institutions et réseaux extérieurs).

Repris en 2001, l'OCDE en donne la définition suivante : « chaque région dispose d'un capital territorial spécifique qui est distinct de celui des autres régions et qui génère un rendement plus élevé pour certains types d'investissement, parce que ceux-ci sont mieux adaptés et parce qu'ils utilisent plus efficacement ses atouts et son potentiel » (Toth, 2015)<sup>95</sup>. Cette proposition laisse subsister certaines zones d'ombre dans l'explicitation des liens

---

<sup>94</sup> Observatoire européen LEADER, 1999. La compétitivité territoriale. Construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER. « Innovation en milieu rural » *Cahier de l'innovation n°6* - Fascicule 1. Observatoire européen LEADER. Bruxelles.

<sup>95</sup> Tóth B.I., 2015. Territorial Capital: Theory, Empirics and Critical Remarks. *European Planning Studies*, vol. 23, no. 7, pp. 1327–1344.

supposés entre capital territorial et les théories sur le développement local et endogène. Elle se concentre plutôt sur les éléments constitutifs du capital territorial (voir tableau 1.1).

**Tableau 1.1 : Les composantes du capital territorial selon l'UE et l'OCDE (Tóth, 2017)<sup>96</sup>**

Composantes du capital territorial selon l'observatoire européen LEADER (1999)	Facteurs déterminants du capital territorial selon l'OCDE (2001)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ressources physiques,</li> <li>2. Ressources humaines,</li> <li>3. Culture et identité,</li> <li>4. Institutions et gouvernance,</li> <li>5. Savoir-faire et compétences,</li> <li>6. Activités et entreprises,</li> <li>7. Marchés et relations externes,</li> <li>8. Image et perception</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Situation géographique</li> <li>2. Climat et conditions naturelles</li> <li>3. Dotation en facteurs de production</li> <li>4. Économies d'agglomération, incubateurs d'entreprises, district industriels, réseaux d'entreprises</li> <li>5. Traditions, représentations, règles informelles, « Interdépendances non marchandes », solidarité, assistance mutuelle, capital social</li> <li>6. Combinaison d'institutions, de règles, de pratiques, de producteurs, de chercheurs et de décideurs</li> </ol>

Cette première conceptualisation s'est diffusée dans les documents de politique publique *a priori* en raison de quatre principaux éléments de contexte (Lacquement et Chevalier, 2016). En premier lieu, les disparités régionales s'accroissaient remettant en cause la pertinence des politiques publiques en termes d'efficacité, de contenu mais aussi de modèle de référence. En second lieu, les politiques publiques durant cette période s'intéressaient de plus en plus aux dynamiques endogènes de développement dans le contexte de mondialisation et réfléchissaient aux modalités d'articulation entre les économies locales et globales. En troisième lieu, la notion de développement durable qui s'est enrichie depuis les années 1980, orientait les politiques publiques vers une prise en compte croissante des dimensions sociales, culturelles et cognitives dans les processus de développement. En dernier lieu, s'est développé des analyses critiques des modèles et politiques de développement fondé sur l'offre et qui

---

<sup>96</sup> Tóth B.I., 2017. Territorial capital - a fuzzy policy-driven concept: context, issues, and perspectives. *Europa XXI* 33 (2017), 33, 5-19.

traversent des crises récurrentes depuis les années 1970. Par conséquent, ces quatre facteurs montrent que ce concept était déjà présent implicitement dans les théories du développement local des années 1980, favorisant son opérationnalisation par l'intermédiaire des politiques publiques dès la fin des années 1990.

Cependant, il faut considérer la contribution des politiques publiques comme une impulsion pour la réalisation de futures recherches. Ainsi, plusieurs essais de définition théorique ont été proposés. Les différentes interprétations du capital territorial tel « un ensemble de ressources et d'actifs localisés » (Camagni, 2009)<sup>97</sup>, « un stock de ressources spécifiques » (Ventura et al, 2008)<sup>98</sup>, ou « des aménités et conditions délimitées géographiquement à un niveau local » (Capello et al, 2011 cités par Toth, 2017), ou encore « des éléments de structure locale » (Martinoia et Pompili, 2015 cités par Toth, 2017) mettent en exergue l'importance des ressources locales, de leur ancrage territorial et de leur mobilisation par les acteurs locaux dans les processus de développement (Toth, 2015).

Enfin, nous mettons l'accent sur les travaux de Camagni (2009) qui se démarquent en proposant, au-delà de l'identification des composantes du capital territorial, une hiérarchisation de ces composantes selon deux dimensions principales. Sur l'axe vertical, la dimension concurrentielle permet d'identifier si les éléments du capital territorial ne peuvent être utilisés que par un individu (bien privés) ou par un groupe spécifique de personnes (bien publics impurs, bien de club) ou s'ils sont disponibles pour l'ensemble de la communauté (bien publics). Sur l'axe horizontal est représentée la dimension matérielle qui distingue les biens en fonction de leur nature physique ou immatérielle (Camagni, 2009). Dans ce modèle, les éléments constitutifs du capital territorial se distribuent dans une matrice (voir figure 1.3). Cette dernière permet de caractériser les processus de développement qui se distinguent en deux grandes catégories : les processus classiques et les processus innovants (voir figure 1.4). Cette opposition est représentée par ce que Camagni (2009) appelle dans son essai de théorisation la « croix de l'innovation ».

---

<sup>97</sup> Camagni R., 2009. Territorial capital and regional development, In Capello R. and Nijkamp P. (Eds) *Handbook of Regional Growth and Development Theories*, Edward Elgar, Cheltenham. pp. 118–132.

<sup>98</sup> Ventura F., Brunori G., Milone P., Berti G., 2008. The Rural Web: A Synthesis. [in:] J. D. van der Ploeg, T. Marsden (eds.), *Unfolding webs: The dynamics of regional rural development*. Assen: Van Gorcum, pp. 149–174.

*Regional Competitiveness and Territorial Capital in the European Union*

<b>Rivalry</b>	<b>High rivalry</b> (private goods)	<u>Private fixed-capital stock</u>  <u>Pecuniary externalities (hard)</u>  <u>Toll goods (excludability)</u> <i>c</i>	<u>Relational private services operating on:</u> - external linkages for firms - transfer of R&D results <u>University spin-offs</u> <i>i</i>	<u>Human capital:</u> - entrepreneurship - creativity - private know-how <u>Pecuniary externalities (soft)</u> <i>f</i>
	(club goods)  (impure public goods)	<u>Proprietary networks</u>  <u>Collective goods:</u> - landscape - cultural heritage (private 'ensembles') <i>b</i>	<u>Cooperation networks:</u> - strategic alliances in R&D and knowledge - public/private partnerships in services and schemes <u>Governance on land and cultural resources</u> <i>h</i>	<u>Relational capital (associationism):</u> - cooperation capability - collective action capability - collective competencies <i>e</i>
	(public goods)  <b>Low rivalry</b>	<u>Resources:</u> - natural - cultural (punctual)  <u>Social overhead capital:</u> - infrastructure <i>a</i>	<u>Agglomeration and district economies</u> <u>Receptivity-enhancing tools</u> <u>Connectivity agencies for R&amp;D transcoding</u> <i>g</i>	<u>Social capital (civiness):</u> - institutions - behavioural models, values - trust, reputation <i>d</i>
		<b>Tangible goods (hard)</b>	<b>Mixed goods (hard plus soft)</b>	<b>Intangible goods (soft)</b>
		<b>Materiality</b>		

Figure 1.3 : Une taxonomie théorique des composantes du capital territorial (Camagni, 2009)

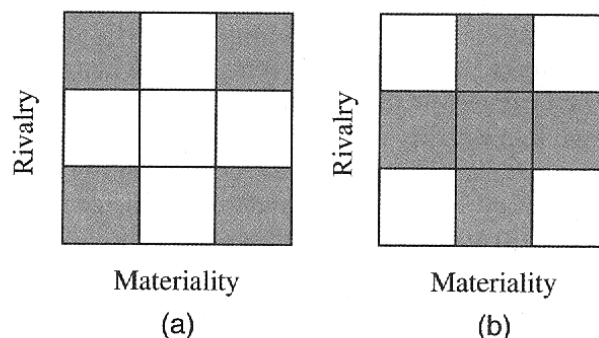


Figure 1.4 : Facteurs traditionnels et innovants du capital territorial : (a) le « carré traditionnel » ; et (b) la « croix de l'innovation » (Camagni, 2009)

Ce concept intéresse les sciences sociales en général et nos travaux d'analyse géographique des différentes dimensions du développement territorial en particulier. Nous proposons de formuler deux dimensions principales abordées sous l'angle de la géographie.

### 3.1.2. Quels intérêts de mobiliser le capital territorial ?

Dans le capital territorial, nous avons un héritage important des travaux sur le concept de territoire, portés par la géographie. Dans ces derniers, notamment la géographie classique, il y aurait une approche dichotomique qui a longtemps perduré mettant en opposition deux visions : d'un côté, la géographie physique, qui postule l'existence de structures immuables qui détermineraient des formes *a priori* d'organisation sociales, spatiales et économiques (géographie vidalienne) ; d'un autre côté, une approche très sociale de la géographie, qui part du principe que les stratégies d'acteurs vont au-delà des structures territoriales et augmentent « les chemins du possible » dans le territoire<sup>99</sup>. Cette vision est très dichotomique comparée à certains travaux qui postulent l'existence de liens entre ces deux approches (Bailly et Ferrier, 1984)<sup>100</sup>.

En effet, la stratégie d'acteurs mise en place s'applique sur des structures de territoire. A un moment donné, nous aurons des effets de rétroactions entre des volontés d'acteurs et des réalités territoriales, d'où l'intérêt d'une approche qui serait à l'interface entre les deux dynamiques. A cet effet, la notion de capital territorial développé par Camagni (2009) montre bien ce lien. Les structures de territoire ne sont pas innées, mais découlent aussi des stratégies d'acteurs, de leurs capacités à mobiliser, à valoriser et à monter des projets sur le territoire. Mais simultanément, ces dernières vont se heurter à certaines structures territoriales créant des effets de possibilité ou des effets de frein. C'est cette approche qui fait l'interface entre deux dispositifs qui nous intéressent.

La synthèse des différentes définitions précédemment citées s'accordent sur ces deux dimensions : (i) l'importance des ressources spécifiques locales et (ii) leurs mobilisations par les acteurs locaux pour promouvoir le développement territorial. La formulation en deux

---

<sup>99</sup> Un exemple caricatural serait de dire : « il est possible d'aller planter des tomates au Pôle nord, si l'on utilise des serres ». Il est possible de tout faire dans le territoire, tout dépend de la stratégie d'acteurs.

<sup>100</sup> Bailly A.S., Ferrier J-P., 1986. Savoir lire le territoire : plaidoyer pour une géographie régionale attentive à la vie quotidienne. In: *Espace géographique*, tome 15, n°4, pp. 259-264



dimensions s'inspire également des travaux en économie territoriale où il est souvent question d'analyser les deux principaux moteurs du développement territorial, à savoir : les activités de production (ressource) et les modes de gouvernance (coordination) (Colletis-Wahl et al, 2008 ; Campagne et Pecqueur, 2012 ; Lacquement et Chevalier, 2016 ; Torre, 2018). Cet effort de synthèse, dès le début, permet d'éviter la multiplication des concepts et des définitions tout en préservant la complexité et la densité des questions traitées.

Notre hypothèse est que ces deux dimensions du développement territorial sont en interaction et s'auto-alimentent sans pour autant être dans un système clos (sans relation avec l'extérieur). Mais avant de présenter notre cadre conceptuel, revenons sur la justification du lien entre ces deux dimensions à travers les travaux sur le concept de territoire.

### 3.2. La construction d'un cadre intégrateur à partir du concept territoire

Le concept de territoire est flou, polysémique, voire imprécis. Si l'on ne prend pas le soin de bien préciser ce que l'on entend en l'utilisant, il renvoie à au moins huit définitions différentes<sup>101</sup>. Malgré sa popularité et son usage dans la majeure partie des sciences humaines et sociales, le concept de territoire créerait une « incontestable confusion et tendrais à le décrédibiliser en tant qu'objet scientifique » (Di Méo, 2002 cité par Aldhuy, 2008)<sup>102</sup>. S'il est normal, voire utile comme tout concept scientifique, de soumettre le territoire à la critique, il ne faut pas le rejeter en bloc, surtout à un moment où celui-ci permet le dialogue interdisciplinaire (Aldhuy, 2008). Notre propos consiste à déconstruire le concept de territoire afin d'en préciser les contours et les modalités de son opérationnalisation dans le cadre de l'analyse du développement territorial. Pour cela, nous proposons d'adopter une approche critique, réflexive et objective dans l'utilisation du concept de territoire. Dans cette perspective, nous pensons qu'il faut prioritairement s'intéresser à la territorialité, c'est-à-dire au processus, plutôt qu'au territoire, qui peut être qu'une des formes – non systémique et non exclusive qu'elle peut engendrer (Aldhuy, 2008). A partir de cette entrée, nous verrons que la territorialité, telle que nous la concevons, peut servir de base à l'élaboration d'un cadre intégrateur pour analyser les processus de développement territorial.

---

<sup>101</sup> Voir dictionnaire de la géographie (Lévy et Lussault, 2003)

<sup>102</sup> Aldhuy J., 2008. Au-delà du territoire, la territorialité ? *Géodoc*, pp.35-42.

### 3.2.1. Une entrée par la territorialité plutôt que par le territoire

Les travaux de géographes nous ont longtemps habitués à des monographies régionales, des découpages géographiques fondés sur certains critères (politique, économique, naturels ou historiques) explicités au préalable par le chercheur (Bailly et Ferrier, 1984). En fait, il s'agissait de découpage par le haut en fonction du pays ou de l'idéologie de la discipline entre autres. Suivant ces travaux, Bailly et Ferrier (1984) se sont interrogés sur la possibilité de faire de manière complémentaire des découpages par le bas, basés non pas sur les classements des chercheurs, mais sur ceux des hommes. En interrogeant les acteurs, il s'agissait de faire découvrir aux hommes et de révéler leurs territorialités implicites. Aborder la relation entre les hommes et leurs milieux, c'est identifier les sentiments d'appartenance à des aires, des niveaux géographiques différents et imbriqués. C'est aussi s'intéresser aux pratiques, aux aspirations dans la mesure où ces espaces vécues sont aussi des espaces imaginaires (Bailly et Ferrier, 1984). Cette mise en exergue des différents niveaux géographiques ou composantes du territoire (support physique, pratiques, éléments symboliques, etc.) articulées dans un même cadre analytique qu'est celui de la territorialité, nous intéresse particulièrement et nous inscrit dans une géographie sociale.

Dans cette approche, Bailly et Ferrier (1984) ont souligné la distinction entre deux principales dimensions, à savoir la structure des lieux et les significations culturelles et sociales. L'espace n'est plus considéré comme un simple support. Il est décomposé en un ensemble d'éléments structurants (axes de transport, les rivières, les vallées, etc.) complété par une connaissance des marqueurs qui informent sur le lieu (l'orientation, les symboliques, etc.).

Ensuite, Bonnemaïson (1981)<sup>103</sup> présente cette territorialité en s'appuyant sur l'approche culturelle et en définissant un espace étant une construction à trois étages. Un premier niveau correspondant à l'espace structurel ou objectif proche des travaux de Bailly (1985) ; un second niveau qui renvoie à un espace vécu ; et un troisième niveau fait référence à un espace culturel. Ces trois niveaux relèvent d'une même réalité territoriale, mais impliquent des approches et méthodes de recherche diverses. En 1981, Bonnemaïson soulignait le fait que le premier étage, à savoir l'espace structurel, était le mieux étudié à

---

<sup>103</sup> Bonnemaïson J., 1981. Voyage autour du territoire. In: *Espace géographique*, tome 10, n°4. pp. 249-262.

l'époque. C'était l'œuvre des paysagistes et géographes quantitatifs qui ont beaucoup étudiés l'influence des sociétés qui se sont adaptées à des milieux précis tout en construisant des régions, des pôles, des axes, des flux, etc. Aujourd'hui, un rééquilibrage se produit et les deux derniers étages sont davantage étudiés. Allant au-delà des structures, l'espace vécu développé par les recherches de Buttimer ou de Fremont, apportent une nouvelle dimension, plus riche en données subjectives et sociales (Bonnemaison, 1981). L'espace-structurel n'est pas vécu de manière identique par toutes les sociétés, ni même en leurs seins par les hommes et les différents groupes qui les composent. C'est un espace de reconnaissance et de familiarité qui se base sur la vie quotidienne (Bonnemaison, 1981). Néanmoins, il ne coïncide pas avec un espace de culture qui dépasse l'horizon du quotidien et se construit dans la recherche de signification en lien avec les valeurs et la symbolique. Ce dernier est chargé d'affectif et de signification pouvant être caractérisé par le « territoire-sanctuaire » (Bonnemaison, 1981).

Cette définition en trois étages est proche de celle développée par Raffestin et Di Méo qui se revendique également de cette approche. Selon ces derniers, la territorialité recouvre « l'ensemble des rapports existentiels et sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicite » (Aldhuy, 2008). Plus qu'un concept, c'est un paradigme qui suppose de considérer trois conditions préalables (Aldhuy, 2008) : en premier lieu, il s'agit d' « admettre que l'objet de la géographie n'est pas l'espace mais la pratique et la connaissance que nous avons de cette réalité que nous appelons espace » ; en second lieu, c'est la condition de « refuser de faire de la géographie un simple reflet du réel » ; et en dernier lieu, il faut reconnaître que « toute relation à l'espace concret (écologique et/ou géographique) est toujours médiatisé par un espace abstrait (la société) ». Cette perspective permet de cerner les territorialités, en se référant aux catégories d'analyse d'espace de vie, d'espace social et d'espace vécu développées par Armand Frémont.

Le premier niveau identifie l'espace de vie, c'est-à-dire, l'ensemble des lieux fréquentés par un individu ou un groupe pour des besoins fondamentaux : résidence, approvisionnement en biens et services, transport, travail, loisir et culture. Le second niveau correspond à l'espace social, soit l'ensemble des lieux fréquentés par un individu ou un groupe social et les réseaux d'interrelations sociales. Enfin, le troisième niveau appréhende l'espace vécu, soit la combinaison des espaces précédents auxquels s'ajoutent les valeurs psychologiques attachées aux lieux ou les liens immatériels (Aldhuy, 2008).

A partir de ce cadre analytique, le territoire se construit sur trois logiques complémentaires : l'identification (je suis de là), l'appartenance (c'est chez moi) et l'appropriation (c'est à moi).

Par conséquent, l'entrée par la territorialité plus que par le territoire, permet de définir les composantes du territoire en mettant en exergue la multiplicité et le non-emboîtement des référentiels territoriaux. C'est également une parfaite illustration de la complémentarité entre les approches géographiques qui analysent les différentes dimensions du développement territorial.

Après avoir défini l'épistémique de la notion de territoire, il est plus aisé d'expliciter comment le capital territorial permet d'opérationnaliser cette vision.

### 3.2.2. Quelles représentations pour analyser les dynamiques territoriales ?

C'est l'approche par la territorialité qui met l'accent sur les processus plus que sur le résultat qui nous intéresse. En effet, nous considérons le territoire comme un construit d'acteurs reposant sur plusieurs dimensions complémentaires (matérielle, sociale, symbolique, etc.). Ce cadre est appliqué à la problématique du Sénégal sur la remise en cause des modèles de développement agricole avec l'articulation des enjeux en termes de filières et de territoire. Il s'agit d'analyser les dynamiques territoriales mais aussi de vérifier l'hypothèse d'une performance spécifique de certains modèles de développement agricole (ou organisations territoriales).

Les processus étudiés peuvent être appréhendés à travers l'interaction de deux concepts : *les ressources* construites sur un territoire et *la coordination* qui désigne les modes de valorisation par les systèmes d'acteurs et ses répercussions à l'échelle du territoire. Des relations de bouclage se créent entre des processus de construction de ressources et la coordination (Colletis-Wahl et al. 2008). Ainsi, les dynamiques territoriales peuvent donc être expliquées de la manière suivante (figure 1.5) :

- La dynamique territoriale est basée sur l'interaction d'acteurs, entendu comme un processus de mise en rapport qui mobilise à cette fin un système de règles (Billaudot, 2004)<sup>104</sup>.
- Les ressources sont créées et transformées par les acteurs au cours de la coordination. Elles peuvent être de nature différente : génériques et spécifiques suivant une grille de lecture évolutionniste, mais également latentes et disponibles selon la distinction de Hirschman (1958, cité par Colletis-Wahl et al, 2008).
- La coordination comprend des définitions variables qui dépendent des positionnements théoriques des acteurs.

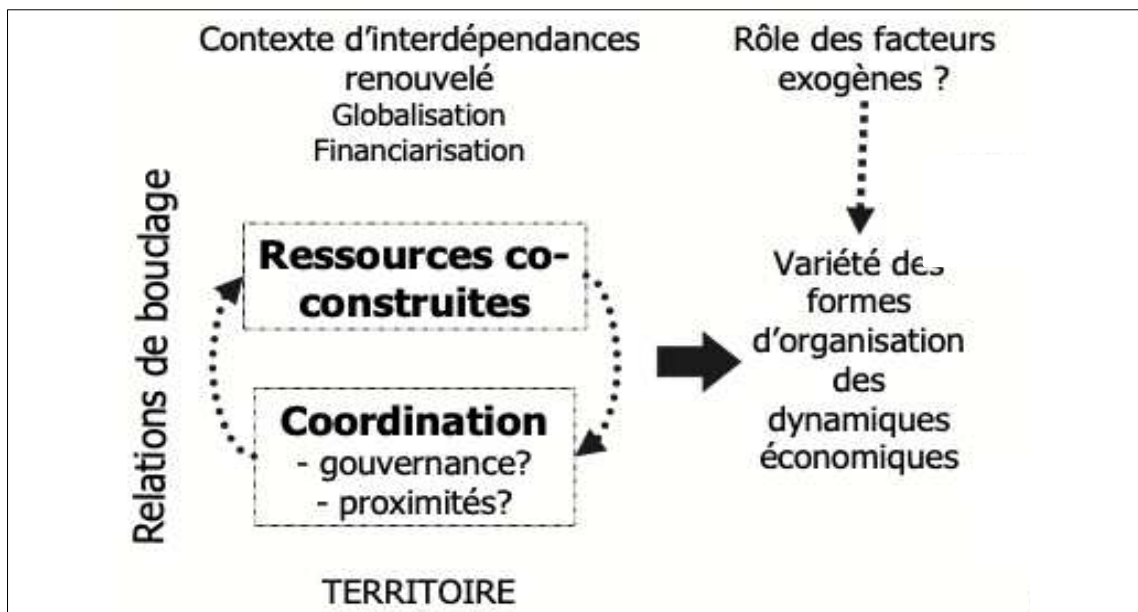


Figure 1.5 : Proposition de synthèse des dynamiques territoriales (Colletis-Wahl et al, 2008)

Ces interactions s'opèrent sur un même espace appelé territoire. En réalité, il ne s'agit pas d'un système fermé. Ce dernier est exposé à des phénomènes exogènes comme la globalisation, les politiques économiques nationales, entre autres. Par conséquent, les

<sup>104</sup> Billaudot B., 2004. Proximité, réseaux et coordination industrielle : quelle articulation conceptuelle ? In Groupe de Recherche Dynamique de Proximité, *Quatrièmes Journées de la Proximité, IDEP-LEST-GREQAM, Marseille, 17-18 juin*, Marseilles, 25 pages.

dynamiques territoriales sont multiformes et il n'existe pas de modèle unique de développement territorialisé (Colletis-Wahl et al, 2008).

### 3.2.2.1. *Le processus de construction des ressources locales*

Ici, il s'agit de comprendre d'abord le processus de construction et de valorisation des ressources locales. L'idée sous-jacente est que le territoire renferme des potentialités de développement qu'une intention sociale peut, après les avoir identifiés, mobilisés et transformés en actifs marchands ou en sources de valeurs économiques (Gumuchian et Pecqueur, 2007 dans Lacquement et Chevalier, 2016). Ainsi, cette construction sociale des ressources est un des champs d'investigation pour appréhender les dynamiques territoriales de développement. Pour analyser les ressources co-construites, deux cadres analytiques sont mobilisés de manière complémentaire.

La grille de lecture *des proximités* considère que les ressources sont socialement construites. Elle distingue les ressources génériques des ressources spécifiques. Les premières sont transférables et leur construction n'est pas liée à une contrainte de localisation géographique. « Les secondes sont, au contraire, localisées et résultent d'un processus d'identification et de valorisation qui fait de la contrainte de localisation un avantage comparatif qui accroît la compétitivité des productions locales » (Lacquement et Chevalier, 2016). Cette grille de lecture permet d'interpréter la nature des ressources mobilisées et leur mode de valorisation, désigné par le terme de trajectoire. Deux trajectoires sont possibles : la banalisation ou la spécification de la ressource, participant ou non à une meilleure insertion de l'économie locale dans l'économie globale (Lacquement et Chevalier, 2016). Ces trajectoires sont décrites en prenant en compte les systèmes d'acteurs.

*L'approche institutionnelle et territoriale* des ressources se fonde sur l'idée que les ressources résultent d'un processus évolutif et dépendant des pratiques d'acteurs. Selon cette thèse, les processus économiques sont liés aux héritages du passé, aux itinéraires suivis et aux capacités présentes des acteurs à se projeter dans le futur (Kebir, Crevoisier, 2004 dans Lacquement et Chevalier, 2016).

Les deux cadres analytiques ci-dessus traduisent deux positionnements théoriques distincts : les interactionnistes et les institutionnalistes. Toutefois, la complémentarité est justifiée dans la mesure où, la construction de ressources au niveau local s'explique par des

interactions interindividuelles, mais aussi par le couple formé par les individus et les institutions (Colletis-Wahl et al, 2008).

### 3.2.2.2. *Le rôle des mécanismes de coordination et des relations sociales*

Il est le lieu, ici, d'expliquer en fin de compte, ces processus en postulant l'importance de la coordination et des relations sociales. Ce postulat est partagé par plusieurs chercheurs, notamment ceux qui mobilisent les approches territoriales. Les travaux sur les milieux innovateurs mettent en avant l'importance des interactions sociales et territoriales dans les dynamiques locales : « il ne suffit pas de juxtaposer les composantes d'un milieu innovateur pour qu'il le soit, il faut de l'animation et des interactions entre les acteurs (Crevoisier, 2010). Dans cette recherche, nous considérons la diversité des modes de coordination par le marché (rapport d'échange basé sur les prix) et en dehors du marché (relation de coopération basée sur la confiance, des clauses contractuelles, une autorité, etc.) permettant d'évaluer l'intensité des relations entre parties prenantes et d'analyser les formes de gouvernance (Zimmerman, 2005)<sup>105</sup>. Pour analyser la coordination, deux grilles de lecture sont mobilisées :

De nouveau, *la proximité* qui se décline en deux catégories : la proximité géographique et la proximité organisée (Torre et Beuret, 2012)<sup>106</sup>. La proximité géographique se réfère à la distance spatiale entre acteurs économiques dans un sens relatif en termes de temps de transport et de représentations des individus. La proximité organisée explique que la capacité d'interaction des membres d'un réseau dépend de deux logiques principales : la logique d'appartenance à un groupe ou une organisation et la logique de similitude des représentations et des valeurs partagées par les acteurs (Lacquement et Chevalier, 2016). Ces formes de proximités déterminent la nature de la coordination et permettent de distinguer des archétypes de coordinations ayant des répercussions différenciées sur les dynamiques territoriales (Colletis-Wahl et al, 2008).

Ensuite, *la gouvernance* est définie comme un ensemble de mécanismes de coordination et de contrôle dans le cadre de normes (juridiques, sociales, etc.) pour étudier les

---

<sup>105</sup> Zimmermann, J-B., 2005. Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. *La Revue de l'Ires*, n° 47, pp. 21-36.

<sup>106</sup> Torre A., Beuret J-E., 2012. Proximités territoriales, Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations – Paris, *Economica Anthropos*, 105 pages.

interactions territoriales. Elle peut prendre trois principales formes : la gouvernance privée qui est dominée par les aspirations des entreprises et principalement des grandes firmes ; la gouvernance publique qui est gérée par les collectivités locales et les services étatiques et la gouvernance mixte qui met en scène des acteurs publics et privés et aux ressources asymétriques autour d'enjeux territorialisés (Rey-Valette et al., 2014)<sup>107</sup>. Dans l'analyse de la gouvernance territoriale, il faut souligner l'importance de la notion de « participation » de divers intérêts, mais aussi de « conflits » dans la gestion des ressources locales.

En dernier lieu, il s'agit d'analyser la formation, la composition et le mode de fonctionnement des réseaux d'acteurs. Ce champ d'investigation interroge la capacité des acteurs locaux à s'organiser en réseau de coopération afin d'activer les ressources locales ou d'influencer le système de gouvernance territoriale (les jeux d'acteurs). L'analyse des modalités de circulation du capital social (acteurs facilitateurs, pratiques d'entraide, etc.) permet d'alimenter la réflexion sur les dynamiques territoriales de développement.

### 3.2.2.3. Conditions de durabilité du développement territorial

Nous menons une réflexion sur les moteurs du développement territorial (activité productive et gouvernance), en abordant les enjeux de durabilité. Cette analyse s'appuie sur la comparaison entre des cas d'étude et la mise en évidence des invariants et différences. Elle prendra également en compte les tendances nationales et internationales et le rôle des facteurs exogènes dans la durabilité des interactions entre les ressources locales et la coordination dans le contexte des territoires ruraux du Sénégal.

La notion de *durabilité* renvoie à deux acceptions : (i) au sens de résilience et de capacité d'adaptation tant au niveau restreint (des exploitations agricoles) qu'au niveau élargi (des territoires), mais aussi (ii) du point de vue normatif en lien avec les dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale).

La « pérennisation des acteurs » est un problème important, notamment dans des contextes caractérisés par des pressions accrues sur les ressources agricoles et des problèmes

---

<sup>107</sup> Rey-Valette H, Chia E, Mathé S, Michel L, Nougariès B, Souillard C. & Guiheneuf P, 2014. Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, vol. 16, (1), 65-89.



de coordination dans les filières. Par conséquent, certains acteurs agro-industriels mettent en œuvre des stratégies d'intégration verticale (dans la filière) pour limiter les risques et renforcer leur autonomie qui est un gage de durabilité dans le temps. Pour atteindre les mêmes objectifs d'autres acteurs ont recours à des stratégies de diversification économique.

A l'échelle du territoire, la durabilité est aussi celle des ressources. Comment évolue la gestion des ressources agricoles (foncier, eau, semence) d'un territoire avec l'implantation d'une nouvelle filière ? En quoi ce processus structure les exploitations agricoles et les économies rurales ?

Le cadre spatial (homogénéité spatiale, géographique) est un facteur de concurrence entre les acteurs économiques, mais l'hétérogénéité spatiale peut aussi être facteur de complémentarité entre les acteurs et initiatives » (Campagne et Pecqueur, 2012). Ainsi, la mise en synergie des acteurs locaux à travers une gouvernance mixte ou participative pourrait être à l'origine des conditions de durabilité du territoire.

Enfin, nous mobilisons le concept de capital territorial (Camagni, 2009) afin d'articuler (1) des ressources (co-construites), (2) de la gouvernance territoriale (règles juridiques ou autogestion) et (3) du capital social selon la conception de Bourdieu (la capacité des acteurs locaux à interagir entre eux dans un cadre contractuel ou autre).

## **Conclusion du chapitre 1**

Le problème de départ de la thèse est le choix politique controversé au sein de la société civile sénégalaise de faire cohabiter deux modèles agricoles distincts : agro-industrie et exploitation familiale. Cette volonté politique est relativement récente (depuis les années 2000) puisque pendant longtemps l'Etat sénégalais a privilégié le système de production irrigué (jugé plus performant et moderne) au détriment des systèmes traditionnels (élevage, agriculture pluviale et de décrue). C'est pourquoi nous considérons que les politiques publiques agricoles sont actuellement dans une phase de transition avec le passage des approches en silos vers des approches décloisonnées ou horizontales. Ces dernières, malgré que leurs performances restent à être prouvées, tendent à devenir la norme dans le développement agricole avec comme modalité privilégiée de mise en œuvre, les dispositifs de contractualisation.

Au demeurant, en tant que géographe, nous considérons que le territoire est un construit sociale liée avant tout à une approche relationnelle. Par conséquent, le territoire n'est pas uniquement une question de norme ou d'action publique au sens institutionnelle et formelle, mais c'est aussi des rapports informels, amicaux, de voisinage, etc. L'institution publique peut faire des réformes, mettre en place des périmètres hydroagricoles, etc. Mais elle se superpose à des dispositifs préexistants et des relations sociales antérieures qui produisent déjà des éléments du territoire et dans lesquels il peut y avoir de la production agricole. L'intérêt de ce travail n'est pas d'aller à contre courant de cette tentative de normalisation et de création de territoire par de l'action publique. Il s'agit de se positionner sur le fait que le territoire se construit par des rapports individuels/collectifs et formels/informels. Ces derniers impactent ou engendrent un processus de norme. Ainsi, ce positionnement justifie de mobiliser un concept intégrateur, à savoir le capital territorial qui se décompose en trois principales dimensions : des ressources, des relations sociales et un système de gouvernance. C'est l'analyse de ces dimensions qui permet de déconstruire la question du croisement entre développement agricole et territorial.

## Chapitre 2 : Méthodologie et choix du terrain

Cette thèse explore la constitution d'un capital territorial, en analysant deux principales dimensions du territoire, à savoir : des ressources co-construites et des modalités de coordination et de gouvernance de ces dernières (chapitre 1). Comment analyser les ressources qui structurent le capital territorial ? Comment étudier leurs interactions ? Fondée sur la démarche méthodologique du diagnostic territorial et de la sociologie structurale, cette thèse part d'une synthèse bibliographique du terrain pour identifier les acteurs, les variables, les zones d'études et les dynamiques à prendre en compte.

Notre démarche méthodologique est fortement influencée par une approche inscrite dans la géographie sociale et qui considère le territoire comme une construction liée à un système d'acteurs (des rapports informels, des relations sociales, etc.). Ce dernier engendre un processus de norme au niveau local et/ou influence ce même type de processus qui pourrait être crée à d'autres échelles. Ainsi, nous questionnons ces processus (les modèles de développement) qui se construisent sous l'influence de deux dynamiques : l'importation de normes et référentiels qui dépassent le cadre territorial et la construction par des acteurs du territoire. Il s'agit de porter une attention similaire à ces deux dynamiques et de ne pas interpréter *a priori* leur importance dans le système local (comportement des acteurs et gouvernance des ressources).

Dans le cadre du développement agricole et territorial, on pourrait penser qu'il s'agit simplement de créer des normes et de les appliquer sur le territoire. Toutefois, le territoire préexiste par des relations sociales qui peuvent s'articuler ou pas avec l'action publique. Donc, il s'agit de comprendre comment le territoire existe par des relations sociales et comment ces dernières s'articulent (ou pas) avec l'action publique. Cela justifie une méthodologie particulière qui emprunte des approches inscrites dans différentes disciplines des sciences sociales articulées de manière originale. Nous présentons ici la démarche adoptée dans un premier temps, avant d'aborder les méthodes employées. Dans un dernier temps, nous proposons des éléments réflexifs sur cette enquête.

## Section 1 – Identifier des zones d'études et contextualiser un terrain

### 1.1. Une entrée par la filière rizicole

Dans cette recherche, nous avons décidé d'articuler deux grandes approches (filière-territoires) importantes afin d'expliquer des processus de développement spécifiques à certains territoires (à l'échelle locale). Toutefois, la combinaison de ces deux approches n'est pas toujours la même selon les territoires. Par conséquent, il est nécessaire de faire des choix méthodologiques permettant de recadrer la thèse par rapport à la faisabilité d'une étude qui prendrait en compte plusieurs filières dans différents territoires.

#### 1.1.1. Justification des choix méthodologiques

Deux options se sont offertes à nous : (i) *soit entrer par le territoire*, c'est-à-dire, que l'on retient un seul territoire qui comprend plusieurs filières (rizicole, horticole, autres) et cette dernière étant le critère discriminant ; (ii) *soit entrer par la filière*, qui revient à choisir une seule filière que l'on étudie dans plusieurs territoires (figure 2.1).

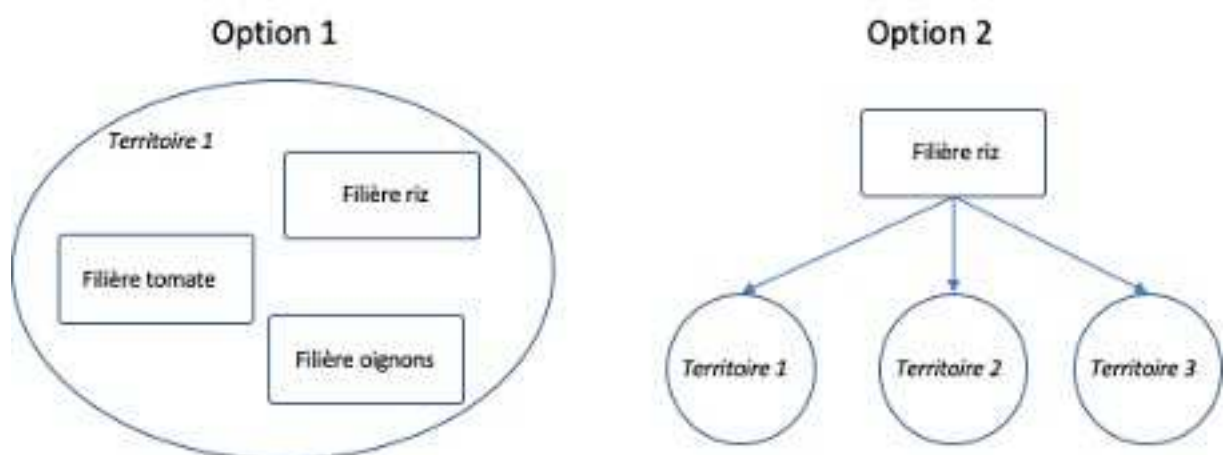


Figure 2.1 : Premier choix méthodologique

Dans la première entrée, on peut être amené à sortir de l'approche territoriale pour expliquer les relations filières-territoires par les caractéristiques des filières telle que la

dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre, des techniques de production spécifiques, etc. (Elverdin et al., 2011). Autrement dit, c'est la nature de l'activité qui explique le lien entre filières et territoires. Au contraire, dans la seconde entrée, on précise bien « une seule » filière, qui vise à se concentrer sur la variable territoire (conditions agroécologiques, stratégies de producteurs, politiques publiques, etc.). Précisons que toutes ces variables sont forcément localisées (situées par rapport à un territoire donnée), mais pas toujours territorialisées (Fourcade, 2008)<sup>108</sup>. Par exemple, un réseau d'acteur dans la filière riz est localisé dans un lieu donné, mais peut développer une stratégie industrielle qui ne correspond pas à celle prônée par les acteurs dudit territoire. Par conséquent, cette dernière approche permet d'évaluer l'importance de la variable « territoire », en tant que processus, dans des stratégies d'acteurs.

Notre choix s'est donc porté sur la seconde entrée qui est plus cohérente par rapport à notre expérience en recherche sur les firmes. En effet, nous avons déjà réalisé une étude de cas approfondie sur l'insertion territoriale d'une agro-industrie récemment implantée au nord du Sénégal, dans le cadre d'un Master 2 Recherche. Par ailleurs, ce choix apporte une dimension réellement géographique à la thèse puisque le territoire devient une des variables explicatives des dynamiques étudiées. Partant de cette option méthodologique, nous proposons d'étudier la filière du riz irrigué dans les principales zones de productions, à savoir la vallée du Fleuve Sénégal et le Bassin de l'Anambé. Il convient de préciser que les zones de production du riz irrigué sont contrastées en plusieurs domaines notamment les dotations en facteurs de production, les types d'acteurs en présence et les mécanismes de gouvernance des ressources locales. Ces contrastes socio-économiques et environnementaux sont pertinents afin de caractériser les formes d'insertions, d'organisations et d'interactions de la filière rizicole dans ces espaces d'accueils.

La démarche comparative ne s'opère pas entre des espaces rizicoles et non rizicoles, puisque cela reviendrait à prendre en compte plusieurs type de filières (industrielles, vivrières, autres) et plusieurs types d'espaces (urbains, ruraux, périurbains). En revanche, nous

---

<sup>108</sup> Fourcade C., 2008. Des dynamiques territorialisées novatrices : le cas des PME agro- alimentaires », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* /2 (juin), pp. 193-210.

choisissons d'emblée d'isoler les territoires qui abritent la filière riz irrigué, pour ensuite mieux analyser les similitudes et variations entre ces derniers.

### 1.1.2. Problématisation par l'approche comparée

Ce travail mobilise la comparaison pour comprendre dans quelles mesures des territoires vont instituer des formes de développement et des rapports aux filières agricoles particuliers. Partant de l'idée que la filière s'ancre dans un territoire, mais que le rapport entre les deux sera différent en fonction des structures de territoire, nous essayons de comprendre pourquoi : qu'est-ce qui explique que dans certains endroits, le développement économique de la filière se traduit par un développement territorial inclusif, mais que dans d'autres endroits, il soit limité en termes d'impacts socio-économiques locaux ?

Pour traiter cette problématique, l'approche retenue cherche à confronter la diversité des trajectoires de la filière localisée en veillant à les replacer dans leur contexte, c'est-à-dire à considérer aussi bien l'effet lié à l'insertion dans un système national spécifique que l'effet propre au lieu observé. Elle implique de mener une analyse des mutations territoriales aux diverses échelles significatives : l'aire géo-historique commune, le cadre national, les territoires régionaux et locaux (Maurel, 2007)<sup>109</sup>.

L'appartenance à une aire géo-historique commune se base sur des similitudes en termes d'héritages agraires. En effet, les politiques agricoles dans les pays d'Afrique de l'Ouest ont connu deux grandes périodes, à savoir : celle de *l'interventionnisme étatique* à tous les niveaux des filières, qui alourdissait ces charges et favorisa son retrait (de 1960 à 1980) ; et celle de *la libéralisation du secteur agricole* avec les politiques d'ajustement structurel qui préconisait un retrait de l'État au profit du secteur privé (1980 à 2000). Toutefois, ces deux options ont échoué avec le retour de l'interventionnisme étatique depuis 2000 et surtout après la crise de 2008. Aujourd'hui, les politiques agricoles en Afrique de l'Ouest sont dans une phase transitoire avec un besoin de renouveler les approches et

---

<sup>109</sup> Maurel M-C et Lacquement G (eds), 2007. *Agriculture et ruralité en Europe centrale*. Paris, Aux lieux d'être. 164 p., Atlas 24 planches.

paradigmes sur le développement agricole (Mendez del Villar et Lançon, 2015). Pourtant cette histoire commune comportait des variantes, reflet des spécificités nationales. Au cours des cinq décennies de construction d'une filière rizicole, les pays avaient acquis des caractéristiques propres en essayant de se dégager plus ou moins fortement d'une situation de dépendance alimentaire (volontaire) vis-à-vis de l'extérieur. Le désengagement de l'État dans l'appui aux filières agricoles, a ouvert la voie à des trajectoires de développement différenciée de la filière rizicole qui sont fonction des modalités d'accès et de gestion des ressources, variables selon les pays. La section suivante explicite les conditions d'élaboration, puis d'expérimentation de la méthode appliquée à la lecture des trajectoires de construction de la filière rizicole.

## 1.2. Définir le territoire pertinent de la filière rizicole

### 1.2.1. Par rapport à l'approche filière

La notion de filière est francophone et a été développée par des institutions de recherche telles que l'INRA et le CIRAD à partir des années 1960 pour étudier les relations entre agriculture et les secteurs amont et aval<sup>110</sup>. Dans son utilisation comme outil d'analyse, la filière fait référence aux différentes étapes et acteurs le long d'un processus de production d'un produit. Les principaux maillons d'une filière sont la production, la transformation et la commercialisation, incluant en amont les intrants (crédit, main-d'œuvre, etc.).

La filière est considérée comme une approche qui rassemblerait plusieurs types d'analyses complémentaires :

- Analyse technique (étude des flux et de la circulation de ressources/capitaux) ;
- Analyse économique et financière (étude des coûts et des marges) ;

---

<sup>110</sup> Jean Balié, "Value Chain: Concept, history and approaches for socio-economic and policy analysis". International agricultural seminar: The value chain approach. Collectif Stratégies Alimentaires (CSA), 27 November 2013, Brussels.

- Analyse organisationnelle et institutionnelle (observation des modalités de coordination à travers le concept de gouvernance et de réseaux d'acteurs entre autres).

Il convient de souligner que l'échelle d'analyse n'est pas celle de la filière éclatée sur plusieurs espaces avec une approche en termes de chaîne de valeur globale et internationale (Gereffi et al, 2005). Au contraire, nous adoptons une approche territorialisée de la filière, par rapport à un espace donnée (Muchnik et al, 2010)<sup>111</sup>.

Cette recherche mobilise une approche filière non intégrale car elle ne traite pas tous les maillons concernés par la production du riz. En effet, nous étudions deux maillons, à savoir la production et la transformation. Par contre, les maillons de la commercialisation et de la consommation ne sont pas abordés. Cela impliquerait des enquêtes consommateurs et marketing auxquelles nous ne sommes pas assez documentés et ceux pour deux principales raisons : (i) les politiques publiques ont longtemps ignoré ces volets dans l'appui à la filière rizicole (Mendez del Villar et Lançon, 2015) et (ii) dans les contextes étudiés, les organisations de consommateurs sont faibles dans l'arène de l'élaboration des politiques agricoles. De plus, le riz est une denrée de base, pas aussi complexe en termes de segmentation produit comparé à d'autres. Cela justifie le fait de ne pas trop insisté sur le maillon de la consommation.

### 1.2.2. Par rapport à l'approche territoriale

A travers l'approche filière territorialisée, nous faisons la distinction entre des territoires politiques et administratives légitimes (pays, région, département), et des territoires qui résultent de la spatialisation des divers systèmes d'actions (bassin de vie, d'emploi ou de service). Ces deux catégories sont mobilisées de manière complémentaire dans le but d'adopter une perspective critique et objective dans l'utilisation du concept de territoire (Aldhuy, 2008). Ainsi, le périmètre pertinent de la filière n'est pas forcément lié à un territoire administratif. Ce dernier est souvent instrumentalisé pour servir l'action politique ou des

---

<sup>111</sup> Muchnik J., 2010. « Chapitre 1 - Le fait technique, finalités et ancrage territorial », in José Muchnik et al., *Le temps des Syal*, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2010 (), pp. 31-46.



objectifs qui ne correspondent pas toujours aux aspirations des populations. Par conséquent, les données produites au niveau administratif ne sont pas toujours fiables.

Du côté de l'échelle des territoires vécus, la production de donnée n'est pas foisonnante. Des données existent avec les découpages par zone agroécologique, mais nous ne pouvons pas les utiliser pour comparer les espaces rizicoles au Sénégal. Ces derniers sont trop disproportionnés entre elles : d'un côté un territoire au potentiel de 240 000 ha de terres irrigables, contre de l'autre côté, un territoire au potentiel de 16 000 ha. Toutefois, la thèse pourra produire ce type de donnée par l'analyse des réseaux d'acteurs au niveau des périmètres irrigués qui sont plus comparables en termes de taille. Dans ce cadre, le réseau devient un indicateur de l'étendue du territoire pertinent de la filière rizicole.

### 1.3. Indicateurs pour contextualiser la filière rizicole à l'échelle régionale

Dans un premier temps, nous travaillons sur l'échelle régionale en isolant deux régions qui abritent des casiers rizicoles, à savoir Saint-Louis et Kolda (figure 2.2).

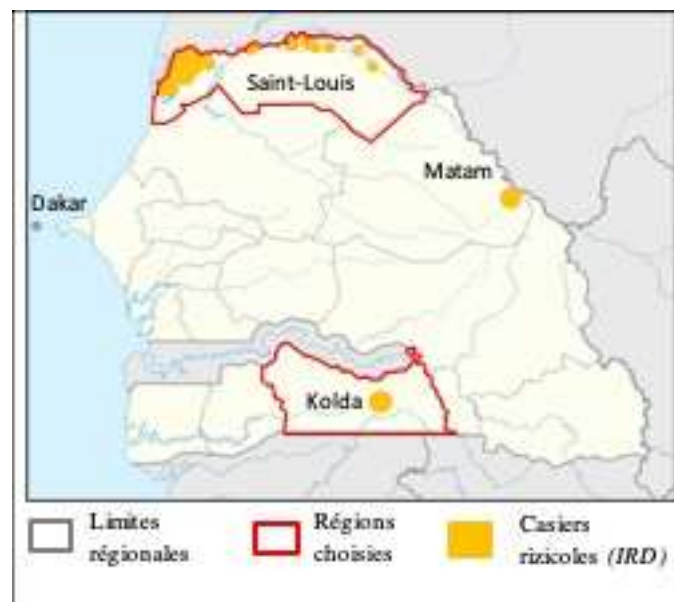


Figure 2.2 : Carte de localisation des régions rizicoles choisies

### 1.3.1. Deux axes de travail pour sélectionner les indicateurs statistiques

Nous ne prétendons pas construire une analyse quantitative prétendument objective des territoires de la riziculture au Sénégal, qui « montrerait » les trajectoires d'évolution des espaces rizicoles en se fiant seulement à une sélection d'indicateurs statistiques. Des biais implicites à la fois méthodologiques et idéologiques (fiabilité, expressivité d'un indicateur) vont inévitablement orienter la sélection. Notre recherche part plutôt du postulat inverse. Nous avons choisi deux grands thèmes de travail sur les mutations que connaissent, dans l'ensemble, les espaces rizicoles et ruraux du Sénégal postindépendance, à savoir :

- 1) les éléments de transition socio-économique ; exode rural, évolution des activités non agricoles, économie agricole, pauvreté, etc.
- 2) et les dynamiques agraires ; facteurs de production, types d'agriculture, etc.

En découlent deux groupes d'indicateurs sélectionnés a priori en fonction de leur pertinence par rapport à chacun de ces thèmes.

L'objectif des analyses est de présenter les contextes de la filière rizicole, de valider, d'amender ou d'infirmer l'hypothèse de la différenciation territoriale par rapport aux espaces rizicoles. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une approche statistique et cartographique en mobilisant deux types de données. Il s'agit tout d'abord des données de recensements de la population ou d'enquête sociologique ou agricole qui renseignent sur des dynamiques sociodémographiques et sur l'agriculture en général. Il s'agit ensuite des données sur la filière riz. Dans chacun ensemble de donnée, nous réalisons des cartes thématiques et de typologies des territoires (à l'échelle régional et départemental) en retenant quelques indicateurs synthétiques. Le but de cet exercice est de croiser ces deux ensembles de données afin de situer la riziculture dans les contextes territoriaux et de répondre aux questionnements suivants : est-ce que les espaces rizicoles sont des espaces en déclin ou en croissance ? dans quelles dynamiques agraires, socio-économiques se situe la filière rizicole ?

### 1.3.2. Disponibilité et actualité des données statistiques

Le travail de contextualisation de la filière riz se base essentiellement sur des données statistiques d'où l'importance de connaître les conditions de production de ces données afin

d'anticiper les biais dans l'analyse. Dans le domaine de la production de données statistiques, les pays du Sud sont souvent critiqués pour le déficit de donnée chiffrée sur les dynamiques territoriales<sup>112</sup>. L'information est insuffisante, partielle voire non actualisée, contraignant ainsi les chercheurs ou praticiens du développement à créer leurs données ou à se débrouiller avec ce qu'ils peuvent avoir. Dans tous les cas, il est important de préciser les modalités de production des données utilisées.

Par rapport à cette recherche, nous mobilisons plusieurs ensembles de données statistiques (sociodémographique, agraire, de la filière rizicole), chacun ayant ses propres caractéristiques en termes de modalités de production.

Concernant les données sociodémographiques, nous mobilisons le dernier rapport de recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage produit en 2013 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Dans ce dernier, nous utilisons les données démographiques (densités de population, taux d'urbanisation) avec lesquelles c'est possible de faire des projections et donc de croiser ces dernières avec d'autres données plus récentes sur la riziculture. Toutefois, ce n'est pas le cas avec les données sur l'emploi (taux d'emploi, taux de chômage, taux d'activité). Pour ces dernières, les modalités de production sont plus complexes car plusieurs variables peuvent modifier la situation de l'emploi (définition du chômage, prise en compte de la saisonnalité, de l'emploi informel, etc.). Il en va de même avec les données sur la pauvreté qui dépendent fortement des définitions et critères retenus au préalable. Par conséquent, ces données doivent être utilisées avec beaucoup de précaution et en recoupant les résultats avec d'autres types de données en lien avec le marché de l'emploi ou avec la situation économique.

A propos des données sur l'agriculture au Sénégal, elles sont bien fournies et récentes. Etant le secteur d'activité qui emploie le plus notamment en milieu rural, il bénéficie d'une attention particulière. Ces données sont actualisées toutes les années par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) avec l'appui de certains bailleurs de fonds impliqués dans le développement de l'agriculture.

---

<sup>112</sup> Au contraire, les pays du Nord connaissent la situation inverse caractérisé « d'infobésité », avec une masse d'information produites qu'il faut trier et transformer en indicateur pertinent.

Par rapport aux données sur la filière rizicole, ce sont les sociétés nationales d'aménagement des terres qui sont chargées de leurs productions. Néanmoins, le problème est qu'en même temps, ces dernières sont évaluées par rapport aux performances de la riziculture. Par conséquent, nous avons un doute sur la fiabilité des données sur la riziculture produite par les sociétés nationales d'aménagements qui ne sont pas totalement neutre dans ce processus. Il arrive d'entendre que les chiffres sur la riziculture sont gonflés d'autant plus que c'est un sujet devenu politique. Par conséquent, nous adoptons une utilisation précautionneuse de ces chiffres sur la riziculture.

Un autre problème, c'est l'échelle de production des données. Par rapport à la riziculture, c'est l'échelle de découpage de la société nationale qui prime. Cette dernière coïncide avec le niveau départemental. Par conséquent, les données sur la riziculture sont bien renseignées au niveau départemental avant d'être agrégées au niveau régional et national. Par contre, ce n'est pas le cas pour certaines données sociodémographiques. Dans ce dernier ensemble, c'est seulement les données sur la population qui sont fournies à toutes les échelles administratives (jusqu'à l'échelle infracommunale). Les données sur l'emploi, la pauvreté sont agrégées à l'échelle régional et national. C'est donc compliqué de faire des croisements entre les deux ensemble (riziculture et socio-démographie) si l'on n'a pas le même niveau d'information pour chaque ensemble. Pour pallier à ces difficultés, nous avons retenus comme base le niveau régional qui permet déjà d'identifier des différences spatiales et de réaliser des typologies de territoire. Ensuite, pour apporter plus de finesse à l'analyse, nous avons considéré le niveau départemental et les spécificités à ce niveau uniquement pour les régions rizicoles.

### 1.3.3. La démarche de travail

Notre objectif est de contextualiser la filière rizicole par rapport à deux grandes dynamiques que connaissent les territoires ruraux à savoir des évolutions sociodémographiques et agraires. Pour faire ce travail, nous mobilisons une approche statistique et cartographique.

Dans un premier temps, il s'agit de collecter un maximum de données statistiques, chiffrées que l'on classe selon les deux grandes dynamiques à renseigner et en veillant à avoir la donnée à l'échelle régionale et/ou départementale pour faire des cartes de typologies et analyser les différences régionales. Ce travail nécessite d'aller chercher la donnée par divers moyens (internet, rapports de projets, base de données des institutions de recherche, etc.) et ensuite de faire un bilan à l'aide d'un tableur Excel (tableau 2.1 et 2.2) : qu'est-ce que l'on a ? Qu'est-ce qui nous manque ? Comment pourrait-on compléter les données manquantes ?

Après ce récapitulatif, il est plus aisé de réaliser des cartes de typologies régionales en utilisant le logiciel Philcarto et de rédiger une analyse descriptive des contextes territoriaux de la filière rizicole.

**Tableau 2.1 : Indicateurs sur les dynamiques sociodémographiques**

Catégorie	Thèmes	Indicateurs régionalisés
Socio-démographique	Démographie	Densité en 2018
		Variation totale 2009-18
		Taux d'accroissement naturel 2013
		Solde migratoire 2013
	Emploi	Taux d'activité 2013
		Evolution Taux d'activité 2011-13
		Population au chômage en 2013
	Pauvreté	Indice de pauvreté 2011
		Indice d'accès service de base 2009
		Evolution malnutrition 2010-15

Tableau 2.2 : Indicateurs sur les dynamiques agraires

Catégorie	Thèmes	Indicateurs régionalisés
Agriculture en général	Population agricole	Pourcentage de ménages agricole 2013
		Indice de remplacement générationnel 2017-18
		Indice d'entrepreneuriat féminin 2017-18
	Type d'espace agricole	Répartition des ménages pratiquant les types d'agriculture 2013
		Degré de concentration des parcelles des principales spéculations
		Répartition des principales productions agricoles
	Facteurs de production	<b>Travail</b>
		Nombre moyen d'actif par ménage selon le type de main d'œuvre
		Répartition des ouvriers agricoles selon la durée de prestation
		Productivité moyenne du travail (Fcfa/jour) selon la classe de superficie
		<b>Terre</b>
		Répartition des parcelles selon le statut foncier
		Répartition des parcelles selon le mode de faire valoir
		Nombre moyen de parcelles par ménage
		<b>Capital</b>
		<b>Matériel agricole</b>
		Proportion des ménages selon le type de matériel agricole utilisé
		Répartition des équipements agricoles (%)
		Répartition des ménages possédants des animaux de trait en 2013
		<b>Intrants</b>
		Répartition des ménages selon l'utilisation de matière organique
		Répartition des ménages selon l'utilisation d'engrais minérale
		Répartition des ménages selon l'utilisation de pesticide
		<b>Financier</b>
		Répartition des ménages ayant accès au crédit (%)
		<b>Autres</b>
	Répartition des agriculteurs selon le type d'aménagement	
Répartition des agriculteurs selon les contraintes de production		
Débouchés	Valeur moyenne des ventes (Fcfa) par ménage et par culture	
	Pourcentage des ménages ayant des contrats de commercialisation	

Nous avons des espaces rizicoles différenciées. Toutefois, nous ne postulons pas de lien entre dynamiques de la riziculture et dynamiques socio-économiques. Notre échantillon statistique composé de 14 unités (ou régions) est trop faible pour faire ce type de corrélation. Pour tenter d'expliquer les différenciations socio-spatiales entre les régions et les espaces rizicoles, nous analysons les mécanismes de construction et de gouvernance des ressources locales.

## Section 2 – Analyser les dynamiques territoriales

Après avoir posé le problème de la différenciation des territoires rizicoles et ruraux du Sénégal, notamment de leurs trajectoires de développement, deux hypothèses viennent en appui. Il s'agit de l'importance des investissements dans les ressources locales avec une entrée sur le foncier irrigué et des modalités de coordination et de gestion de ces dernières via les contrats agricoles.

La première hypothèse est traitée à partir d'une analyse des processus d'activation des ressources locales avec une entrée par le foncier irrigué et son articulation avec les autres ressources des filières agricoles et des territoires. En effet, le foncier est un des principaux facteurs de production de l'agriculture et l'irrigation est considéré tel un modèle performant en termes de rendements agricoles à l'échelle internationale. Cette ressource « foncier irrigué » a bénéficié d'un contexte favorable pour se développer : des injonctions politiques de produire toujours plus pour nourrir une population mondiale toujours plus importante ; et des grands projets d'investissements notamment des barrages hydroélectriques qui incluaient un volet irrigation. Répondant à des objectifs de développement agricole sur le plan quantitatif, le modèle de l'agriculture irriguée s'est répandu et a été importé dans des zones qui ne connaissaient pas vraiment l'irrigation, fonctionnant plutôt sur le modèle de l'agriculture de décrue et/ou pluviale qui se mélangeaient avec des activités d'élevage. Par conséquent, comment cette nouvelle ressource a investi les territoires ruraux et quelles trajectoires de développement agricole a-t-elle favorisée ?

Pour répondre à cette question, nous mobilisons les outils du diagnostic territorial (cartographie, données et indicateurs) et principalement des données secondaires.

La seconde hypothèse est vérifiée à partir d'une analyse des relations sociales avec une entrée par les réseaux de contractualisation agricole en postulant leur importance dans la différenciation des trajectoires de développement agricole en Afrique de l'Ouest. En effet, les contrats agricoles sont considérés comme un modèle de développement inclusif qui repose sur la formalisation des relations entre agro-industriels et petits producteurs dans le cadre des activités agricoles. Certains pouvoirs publics et industriels ont beaucoup d'attentes par rapport

aux contrats agricoles mettant en avant de nombreux avantages pour les participants et souhaitant que cela devienne une norme. C'est pourquoi, nous prenons ces « contrats agricoles » comme prétexte pour délimiter et identifier clairement des groupes sociaux dans lesquels nous allons analyser les relations sociales. Dans ce cadre, nous veillons à ce que les groupes sociaux identifiés soit diversifiés et représentatifs des statuts d'acteurs de la filière rizicole (producteurs, riziers, semenciers, prestataires) et des territoires (Société d'aménagement, institutions de recherche, banque agricole, etc.). La question est de savoir si le contrat a vraiment un potentiel transformateur à travers les relations sociales (coopérations économiques) et *in fine*, une influence sur les trajectoires de développement territorial.

L'analyse par les relations sociales s'appuie sur les outils de la sociométrie. Deux phases de terrain ont été nécessaires à la collecte et à la production des données primaires sur les relations sociales. Un premier terrain d'identification des réseaux de contractualisation (incluant les acteurs impliqués, les formes de contrats, etc.) et un second terrain d'analyse approfondie des relations sociales au sein de des réseaux de contractualisation.

Dans les parties qui suivent, nous présentons en détail les outils mobilisés dans chacune des deux grandes hypothèses (ou approches) qui expliquent les dynamiques de développement territorial dans les espaces étudiés.

## 2.1. Approche par les ressources à l'échelle départementale

Nous descendons à l'échelle départementale qui met en exergue de véritables discontinuités (effet de rupture marqué) par rapport aux dynamiques de développement territorial. Par conséquent, nous retenons trois départements (figure 2.3).





Figure 2.3 : Carte de localisation des départements retenus pour l'analyse des ressources

Nous postulons l'importance des ressources présentes localement dans l'explication des dynamiques territoriales. En réalité, nous pensons qu'il n'est pas pertinent d'analyser toutes les ressources des territoires, mais plutôt d'en retenir quelques-unes, les plus importantes en nous basant sur la revue de la littérature sur les zones étudiées. Ainsi, nous avons choisi des ressources structurantes des dynamiques territoriales en Afrique de l'Ouest afin de mener une analyse approfondie de leur importance dans la différenciation socio-spatiale. Il s'agit tout d'abord de la ressource « foncier irrigué » qui, à travers la promotion de l'agriculture irriguée depuis les indépendances des Etats d'Afrique de l'Ouest (soit près de 60 ans), structure fortement le développement agricole dans ces pays avec l'appui des pouvoirs publics. C'est ensuite des « ressources de la filière rizicole » qui au cours des années est devenu de plus en plus stratégique en raison de son importance croissante dans la consommation des ménages ouest-africains et dans la balance commerciale de ces pays. C'est pourquoi, nous retenons deux autres ressources dans la filière rizicole, à savoir les semences et les équipements de transformation. Toutefois, le riz n'est pas la seule culture irriguée dans les zones d'étude. Même s'il s'agit de la principale, il convient de mobiliser des données

relatives aux autres cultures, afin de préciser la part de la riziculture dans l'agriculture irriguée. Enfin, les territoires sont également structurés par d'autres activités traditionnelles par rapport à l'importation relativement récente du modèle de l'agriculture irriguée. Il s'agit de l'agriculture pluviale, de décrue et de l'élevage. Nous retiendrons l'élevage comme une des ressources du territoire et qui sera analysé en parallèle du développement des autres ressources retenues. Au final, il s'agit d'analyser les interactions (positives ou négatives) entre les différentes ressources retenues : Comment le foncier irrigué permet-il de développer (ou pas) une (ou des) filière(s) agricole(s) ? Comment s'articule-t-il (ou pas) avec d'autres ressources du territoire ?

L'analyse des ressources comprend trois grandes étapes de travail. Dans un premier temps, nous faisons un focus sur le foncier irrigué avec une analyse historique de son développement depuis l'implantation de cette ressource jusqu'à nos jours. Dans un deuxième temps, nous réalisons le même type d'analyse pour les semences, les équipements de transformation dans la filière rizicole et pour les autres spéculations agricoles et l'élevage dans les territoires. Dans un troisième temps, il s'agit d'analyser les interactions (positives et négatives) entre ces différentes ressources retenues et sur la même échelle temporelle.

#### 2.1.1. L'historique de la construction du foncier irrigué

Dans l'approche par les ressources, nous reprenons le cadre conceptuel de la « ressource territoriale » qui met en exergue les processus d'activation des ressources que l'on peut décrire en quatre phases : la révélation, l'élargissement ou la justification des liens aux lieux, le développement et le renouvellement ou la réhabilitation (Janin et al. 2015). A chacune des phases, une série de questionnement oriente l'analyse (Tableau 2.3).

**Tableau 2.3 : Comprendre le processus de construction des ressources**

<b>1. la révélation</b>	- Qui sélectionne la ressource ? Dans quels intérêts ? Selon quel processus ? - Quelles sont les qualités associées à la ressource ?
<b>2. l'élargissement</b>	- Quels discours de justification ? - Quels est la nature des liens existants entre la ressource et le territoire ? Ces liens sont-ils forts ou fragiles ?
<b>3. le développement</b>	- Quels sont les acteurs qui vont renforcer la spécificité de la ressource ou au contraire participer à sa banalisation ? - Quels sont les règles de gestion de la ressource ? Quel est la capacité des acteurs à se doter de leurs propres règles de gestion ?
<b>4. le renouvellement</b>	- Quels sont les enjeux de préservation, de restauration et de réhabilitation de la ressource ?

Répondre à ces questions permet de faire l'analyse historique et socio-économique du foncier irrigué. Ceci dit, il est important de réaliser de manière complémentaire des analyses techniques pour appréhender la situation actuelle et les perspectives futures de la ressource étudiée. A cet effet, nous avons renseigné une série d'indicateur :

- Type d'irrigation par zone ;
- Potentialités pour l'irrigation par zone ;
- Superficies des surfaces aménagées pour l'irrigation par zone (et parts de la riziculture et des autres spéculations) ;
- Disponible restant à aménager pour l'irrigation par zone (et parts de la riziculture et des autres spéculations) ;
- Type d'aménagement hydro-agricole par zone selon les critères de taille, de mode de financement, et de mode de gestion.

Ce volet technique est également représenté de manière cartographique pour renforcer la dimension comparative de notre travail.

Par ailleurs, cette première étape de l'analyse des ressources doit déjà permettre d'identifier des différences socio-spatiales sur le critère du foncier irrigué. Dans une seconde étape, nous analysons deux ressources importantes de la filière rizicole comme second critère de différenciation des territoires qui est aussi fortement soutenu par les pouvoirs publics.

### 2.1.2. Articulation entre foncier irrigué et filière rizicole

Nous ne considérons pas la filière rizicole comme une ressource, mais plutôt comme un ensemble d'activité qui mobilise plusieurs ressources. Donc, il est important de préciser au préalable de l'analyse les activités sur lesquelles nous nous concentrons, à savoir la production et la transformation de riz. Dans ce cadre, les ressources retenues ont la caractéristique principale d'être exclusivement dédiées au développement de la filière rizicole. Il s'agit des semences pour la riziculture et des équipements de transformation du riz paddy. L'analyse de ces deux dernières permettra de distinguer les territoires rizicoles par rapport au développement d'une filière donnée.

La ressource semence a été retenue parce qu'elle impacte fortement les trajectoires de la riziculture en Afrique de l'Ouest. En effet, elle a été choisie par la recherche agronomique pour améliorer les rendements par rapport aux contraintes pédoclimatiques des pays concernés. Donc, il est important de poser une série de questions par rapport au développement des semences pour nourrir la problématique de la différenciation socio-spatiale influencée par le développement du foncier irrigué. Soulignons les questions suivantes que l'on pose à un corpus de données secondaires (rapports, données statistiques, etc.) sur le thème des semences au Sénégal, dans la riziculture et dans les zones étudiées :

- Comment le foncier irrigué s'articule-t-il avec la semence rizicole ?
- Quel type de semence permet-il de développer ?
- Quel est l'impact du territoire (système d'acteurs) sur le type de semence qui va être développé ?

L'objectif est de mettre en exergue des différences socio-spatiales par rapport à cette ressource afin de comprendre les variables qui déterminent ces dernières : présence d'une filière, organisation du système d'acteurs, importance de la coordination, etc.

Cette analyse est répliquée avec les équipements de transformation pour le riz. En effet, ces dernières sont également importantes pour le développement d'une filière rizicole. Elles permettent d'augmenter la valeur ajoutée du riz produit localement et sa pénétration dans les marchés de consommation. Comme pour les semences, une série de questions est posée pour analyser le niveau de développement des équipements de transformation dans chacun des territoires étudiés. Soulignons les indicateurs et questions que l'on pose à un corpus de données secondaires sur la transformation de riz au Sénégal :

- Historique du secteur de la transformation au Sénégal,
- Nombre de rizerie par zone,
- Type de rizerie par zone et nombre pour chaque type,
- Potentialités de la transformation par zone,
- Nombre d'acteur de la transformation,
- Stratégies des acteurs de la transformation,
- Contraintes et marges de progression du secteur.

Nous différencions les territoires rizicoles et ruraux par rapport au foncier irrigué, à la filière rizicole, mais aussi par rapport à d'autres ressources du territoire.

### 2.1.3. Articulation foncier irrigué et activités traditionnelles

Nous prenons en compte les activités traditionnelles d'élevage, d'agriculture de décrue et pluviale car elles structurent historiquement et même jusqu'à présent les territoires étudiés. Ces activités sont toujours présentes dans le système socio-économique des populations locales. Par conséquent, il est important de voir la manière à laquelle ces dernières évoluent, en interaction (positive ou négative) avec les autres ressources de la filière rizicole et du territoire, notamment le foncier irrigué. Cela permet de nourrir la problématique de la

différenciation socio-spatiale par rapport à ce dernier ensemble de ressources, mais aussi d'alimenter la question des interactions entre modèle de développement agricole.

Dans cette dernière partie, nous questionnons la revue de littérature par rapport aux modalités de prise en compte (ou pas) des activités traditionnelles dans le cadre du développement du foncier irrigué et de la filière rizicole. Nous mobilisons des indicateurs statistiques et de l'analyse cartographique sur l'emprise spatiale des différentes activités du territoire afin d'identifier les enjeux de complémentarités et/ou concurrences entre ces dernières.

Dans l'approche par les ressources, nous mettons l'accent sur des ressources tangibles (foncier irrigué, semence, équipement de transformation, etc.), repérables par les outils du diagnostic territorial (cartographie, indicateurs statistiques) et pour expliquer les différenciations socio-spatiales entre territoires rizières et ruraux. Cependant, il existe également des ressources intangibles qui déterminent les conditions d'activation des ressources tangibles. Il s'agit des capacités cognitives, relationnelles et organisationnelles qui vont permettre (ou pas) l'usage des ressources tangibles. En effet, il est possible de repérer du foncier irrigué ou des équipements de transformation, mais le problème sera de savoir si les acteurs ont les capacités pour bien utiliser ces ressources.

De notre point de vue, la ressource intangible correspond à des capacités d'action des sociétés locales qui se déclinent en trois capacités : (i) à organiser des réseaux de coopération qui renvoient à l'organisation d'une gouvernance locale ; (ii) à instituer des systèmes d'actions ou des stratégies de développement à partir d'un diagnostic ; et (iii) à mobiliser des ressources nouvelles pour servir les stratégies de développement.

Afin de renseigner ces capacités d'action qui sont centrales dans l'explication des différenciations socio-spatiales, nous mettons la focale sur le concept de coordination avec une entrée par les contrats agricoles.

## 2.2. Approche par les contrats à l'échelle de périmètres aménagés

Dans cette partie, nous développons notre manière de renseigner la ressource intangible ou les capacités à agir sur le territoire dans le cadre du développement. Pour ce faire, nous analysons les relations sociales interindividuelles dans les territoires étudiés sachant que ces rapports sociaux ne sont pas uniquement liés au marché (via l'indicateur du prix), mais ils peuvent aussi s'inscrire dans des logiques hors-marché.

Cette seconde forme est segmentée en trois sous-catégories de coordination non marchande, à savoir : (i) les contrats et les partenariats qui peuvent s'appuyer sur une tierce partie, (ii) l'intégration verticale dans une firme qui assure contrôle hiérarchique et qui entretient une relation de subordination avec les autres acteurs, et (iii) la coordination territoriale ou communautaire qui passe par des relations de réciprocité, des formes de cohésion de type organisationnelle (coopérative), identitaire et/ou socio-culturelle. Précisons que les formes contractuelles sont des dérivées des coordinations marchandes tandis que les deux dernières (hiérarchiques et territoriales) s'en distinguent davantage. Ceci dit, nous considérons les contrats comme une entrée pertinente parce qu'elle est promue par de nombreux acteurs (dont des pouvoirs publics, chercheurs et industriels) comme étant la solution aux problèmes de coordination au sein des filières agricoles. C'est aussi un choix méthodologique pertinent car le contrat (formel ou informel) est une base sur laquelle nous pouvons affirmer l'existence d'une relation interindividuelle. Cependant, c'est uniquement une entrée et une hypothèse qui sera mise à l'épreuve car les contrats et partenariats peuvent ne pas fonctionner. Par conséquent, nous mettons à l'épreuve les trois formes de coordinations non marchandes, questionnons les conditions qui influencent leurs réussites et leur importance dans la différenciation des trajectoires territoriales. Ce travail comprend deux grandes étapes qui correspondent à deux phases de terrains distincts, qui ont été organisé comme suit :

1. Dans un premier temps (terrain 2018), il s'agit de recenser et d'identifier des acteurs dans la filière rizicole et au niveau des territoires retenus afin de reconstituer la structure des réseaux. Nous avons identifié sur chacun de nos terrains, deux ou trois réseaux, en partant soit d'une entreprise ou soit d'une coopérative avec la seule condition d'avoir un contrat. Pour identifier et reconstituer la structure des réseaux, nous avons posé les questions suivantes : avec qui l'entreprise/la coopérative signe-t-elle des contrats ? avec qui entretient-elle des relations au niveau des villages, des

élus locaux, des agents économiques ? quelle est la typologie des objets sur lesquelles portent les contrats ?

2. Dans un second temps (terrain 2019), l'objectif est d'analyser des réseaux d'acteurs de manière approfondie en réalisant des études de cas par territoire et à l'aide de la sociologie structurale. Cette analyse permet de caractériser le réseau et répond aux questions suivantes : est-ce un système pyramidal et hiérarchique ? est-ce un système qui est uniquement lié à une dimension économique ? est-ce un système fermé, basé sur la logique du contrat et sans aucune interaction avec son environnement externe, qui est « *a-territorial* » ? Ou au contraire, est-ce un système ouvert en relation avec d'autres types d'acteurs ?

Après avoir précisé nos objectifs et questionnements pour cette seconde hypothèse concernant la coordination, présentons les modalités de production des données sociales pour chaque phase de terrain (échantillonnage, construction des guides d'entretien, élaboration des grilles d'analyse, etc.).

#### 2.2.1. Phase 1 : Recensement et identification des réseaux d'acteurs

Nous avons réalisé une première série d'enquêtes et de collecte de données sur les trois départements retenus et auprès des acteurs institutionnels (services techniques de l'Etat) et des acteurs de la filière rizicole (grands producteurs ou agro-industriels). Ces travaux de terrain se sont déroulés, de septembre à novembre 2018, dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau d'Analyse Macro-Economique de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA-BAME).

##### 2.2.1.1. Échantillonnage avec le partenaire local (ISRA-BAME) et collecte des données

Pour identifier les acteurs à enquêter notamment ceux qui sont impliqués dans des contrats agricoles, nous avons d'abord utilisé les données du BAME, notamment la base de sondage du Projet d'Appui aux Politiques Agricoles (PAPA). Avec l'aide du statisticien du BAME, nous avons extrait de la base de sondage sur le riz irrigué, tous les producteurs en contrat avec leur lieu de résidence et numéro de téléphone. Ensuite, nous avons choisi aléatoirement un échantillon de producteur en contrat à rencontrer dans les trois zones d'étude, avant de nous y rendre. Cet échantillon a pu être complété une fois sur place en



réalisant d'autres entretiens avec des personnes ressources (agents des structures d'encadrement et responsables des organisations de producteurs).

Au final, notre échantillon a été construit sur la base de la représentativité situationnelle par rapport au critère des contrats agricoles. Nous avons représenté tous les types de contrats existants dans les zones d'étude en nous démarquant de certains travaux sur l'agriculture contractuelle ayant une vision restreinte des objets sur lesquelles portent les contrats. Par conséquent, nous avons stabilisé notre échantillon en suivant le seuil de saturation, c'est-à-dire, que l'on arrête les entretiens lorsque l'on considère que l'information est saturée. Ce seuil a été atteint au bout de 37 entretiens semi-directifs réalisés dans les trois départements étudiés. Cet échantillon comprend plusieurs statuts d'acteurs de la filière rizicole et du territoire comme représenté dans le tableau suivant (2.4).

**Tableau 2.4 : Echantillonnage phase exploratoire**

Catégories	Types d'acteurs	DAGANA	PODOR	VELINGARA
Filière rizicole	Producteurs non intégrés verticalement	4	3	13
	Producteurs intégrés sur la filière riz	5	1	0
	Consolidateurs de paddy	1	0	0
	Riziers et transformateurs de riz paddy	2	0	0
	Fournisseurs d'intrants	1	0	0
Territoire	Services techniques	0	1	1
	Organisations de producteurs	0	4	1
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>9</b>	<b>15</b>

Par ailleurs, la constitution de cet échantillonnage et la collecte des données sur les contrats agricoles se sont appuyées sur un guide d'entretien réalisé en amont et spécifiques à chaque type d'acteurs. Par exemple, avec les structures publiques (service technique), nous avons abordé leurs rôles dans la gestion des ressources locales et dans la facilitation des formes de coordination entre acteurs. Les entretiens avec les acteurs du territoire (organisation

de producteur) se sont focalisés sur le contexte socio-économique et institutionnel dans lequel s'inscrit les relations entre acteurs. Les entretiens avec les acteurs de la filière rizicole ont cherché à identifier des relations et réseaux d'acteurs au sein de la filière rizicole et des territoires via diverses formes de coordinations notamment des contrats agricoles. En parallèle, notre encadrant sur le terrain nous avait suggéré de réaliser des *dessins à dire* d'acteurs qui soient couplés à une prise de note classique lors des entretiens. Il s'agissait de créer une iconographie au préalable par rapport aux différentes ressources que peuvent mobiliser les producteurs et de représenter schématiquement l'exploitation et ses relations avec les autres acteurs de la filière rizicole et du territoire suivant les dires de l'acteur. Ce support permettrait de reconstituer la trajectoire de l'exploitation incluant son réseau d'acteurs, d'approfondir la discussion sur cette dernière, tout en validant les informations collectées avec l'acteur. Toutefois, le manque de moyen (financiers et humains) nous a contraint à abandonner cet outil de collecte. Étant seul face aux enquêtés, il nous était difficile de coupler la prise de note, la réalisation des dessins à dire d'acteurs et l'administration du guide d'entretien en même temps. Après un premier essai, nous nous sommes rendu compte qu'il aurait fallu avoir un accompagnateur qui soit spécialement dédié au dessin à dire d'acteur pendant que nous nous occupons à poser les questions et à prendre des notes (figure 2.4).

Nous décidâmes donc d'en rester à la prise de note et à l'entretien qualitatif, en veillant à aborder tous les éléments de l'exploitation agricole, de sa trajectoire et de son réseau d'acteurs.

#### *2.2.1.2. Premiers résultats et justification du second terrain*

Après avoir identifié la structure des réseaux de contractualisation dans la filière rizicole et les territoires étudiés, nous avons envisagé une nouvelle collecte de données de septembre à novembre 2019 pour analyser de manière approfondie par quel moyen (forme de coordination) des acteurs construisaient des capacités d'action tout en impactant les différenciations socio-spatiales. Dans ce cadre, nous mobilisons la sociologie structurale pour analyser les réseaux d'acteurs tout en ayant un point de vue géographique. Les réseaux de contractualisation étudiés relèvent de deux départements qui connaissent des dynamiques socio-économiques contrastées. Il s'agissait de comprendre la structure des réseaux pour

alimenter la comparaison entre ces deux départements et l'explication des contrastes territoriaux.

### 2.2.2. Phase 2 : analyse des réseaux d'acteurs par la sociologie structurale

Pour le second terrain, nous avons retenu les deux départements les plus contrastés en termes de dynamiques socio-économiques et agraires. Il s'agit du département de Dagara comparé à celui de Vélingara (figure 2.5). Ce choix est pertinent par rapport à notre question de départ sur l'explication des différences socio-spatiales tout en tenant compte de la faisabilité de l'étude (en termes de moyens financiers). Dans chaque zone, nous avons identifié un périmètre aménagé et des relations contractuelles qui constituent la frontière du groupe d'acteurs au sein duquel nous analysons de manière approfondie les relations sociales en mobilisant la sociologie structurale. Cette approche comprend deux grandes étapes de travail : (i) reconstituer le réseau social et (ii) analyser les relations en son sein.

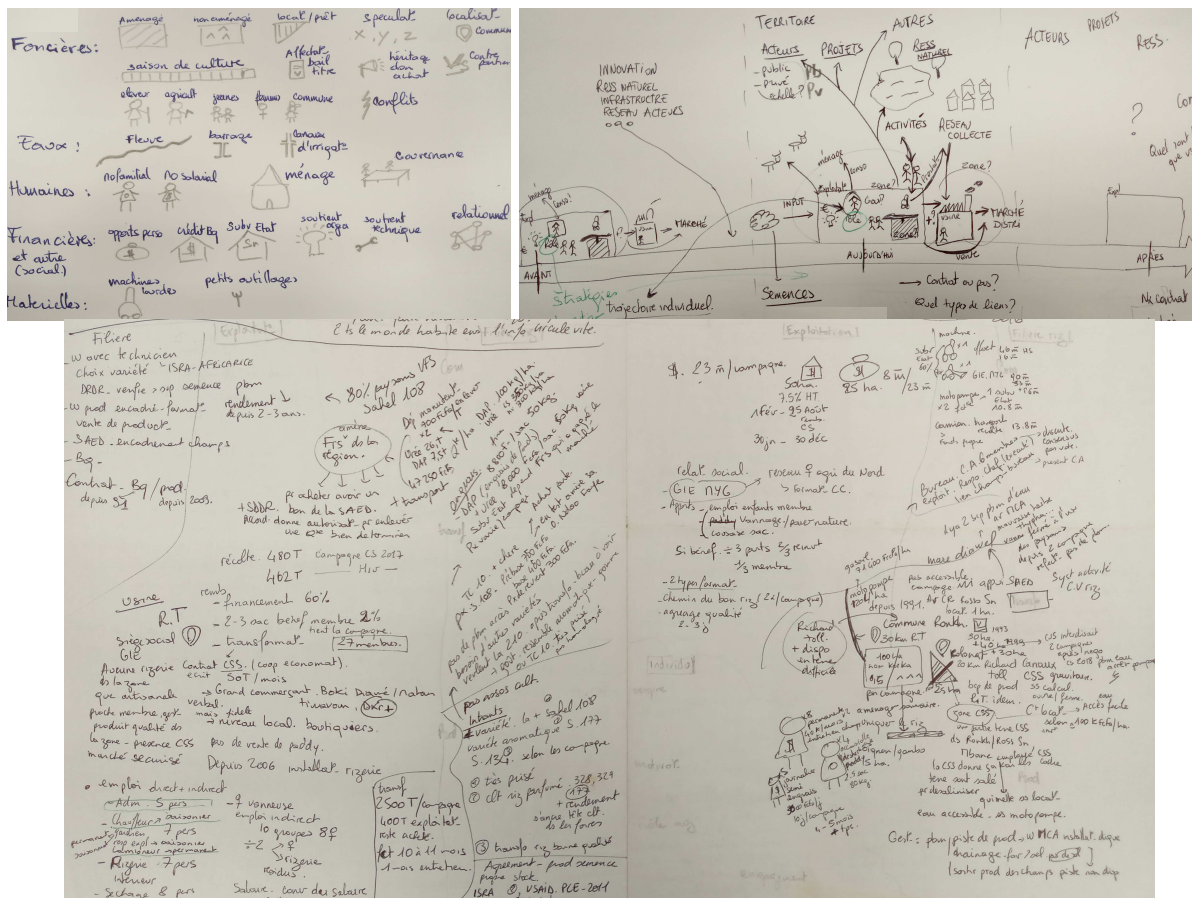


Figure 2.4 : Dessins à dire d'acteurs

### 2.2.2.1. Reconstituer les réseaux sociaux



Figure 2.5 : Carte de localisation des réseaux de contrats retenus

L'identification des réseaux s'est faite sur des frontières définies par l'existence d'un périmètre hydro-agricole et d'une relation contractuelle entre les acteurs. Nous ne postulons pas de lien entre réseaux et contrat : on peut avoir un réseau sans contrat et inversement. Le contrat permet uniquement de formaliser l'existence d'une relation, d'un réseau d'acteurs. Le fonctionnement ou pas de ce dernier est à vérifier dans un second temps. De plus, l'entrée par le contrat et la non prise en compte d'autres formes de relations est un choix méthodologique qui permet de donner un caractère opérationnel à la thèse, faisable dans le temps et avec des ressources matérielles limitées.

Dans cette étude, nous avons besoin de trois types de données : sur les relations (ressources), sur les attributs des acteurs (genre, âge, fonction, etc.) et sur les comportements susceptibles d'être influencés par la position de ces derniers dans la structure relationnelle observée (opinions, croyances, décisions, performances).

Les données relationnelles sont construites à partir d'une liste nominative de personnes en relation. Cette liste constitue un support important pour éviter le biais de

mémoire des personnes à enquêter mais aussi pour gagner du temps dans la reconstitution du réseau social. En effet, nous ne sommes pas aller enquêter tous les membres des deux périmètres retenues (soit environ 140 membres par périmètre), mais seulement un nombre limité d'individu selon le nombre d'enquête envisageable par rapport à la durée de la mission sur le terrain (soit 35 entretiens par périmètre). A partir de ce nombre d'enquête, nous avons construit un échantillonnage situationnel qui représente de manière proportionnelle tous les statuts de producteurs identifiés dans l'ensemble du périmètre (tableau 2.5). Cela a été possible grâce à la présence d'une liste nominative que nous avons complétée avec l'aide des coordinateurs ou responsables des périmètres pour identifier les statuts de producteurs et construire l'échantillonnage situationnel avant l'entame des enquêtes. Ce préalable s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le statut de l'acteur déterminerait sa place au sein du périmètre. Ce statut renvoie à la possession de ressources tangibles (matériel agricole, semence, équipement de transformation) et intangibles (statut social, responsabilité politique et associative) qui expliquerait la centralité des acteurs dans le périmètre. Cette hypothèse est mise à l'épreuve à travers l'analyse de relations sociales qui croise les données relationnelles avec celles sur les attributs des acteurs (âge, sexe, niveau d'instruction, responsabilité politique et associative).

**Tableau 2.5 : Echantillonnage des périmètres hydroagricoles**

	Taille de l'échantillon envisagée = 35					Taille de l'échantillon envisagée = 35				
	<b>Périmètre 1</b>					<b>Périmètre 2</b>				
	<b>Semencier</b>	<b>Rizier</b>	<b>Semencier et rizier</b>	<b>Ni semencier ni rizier</b>	<b>Total</b>	<b>Semencier</b>	<b>Rizier</b>	<b>Semencier et rizier</b>	<b>Ni semencier ni rizier</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre réel</b>	12	27	2	104	145	4	0	0	126	130
<b>% Total</b>	8%	19%	1%	72%	100%	3%	0%	0%	97%	100%
<b>Nombre à enquêter</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>35</b>

Il convient de souligner que la liste des personnes à enquêter est fermée, c'est-à-dire, qu'il n'est pas possible d'ajouter ou de retirer des individus une fois les enquêtes entamées. C'est la méthode d'analyse de réseau qui nous impose de procéder ainsi. Si nous ouvrons la liste après avoir entamé les enquêtes, il faudra réactualiser à chaque fois les données sur les relations sociales en rencontrant de nouveau les personnes déjà enquêtées pour qu'elles renseignent leurs relations sociales par rapport à aux nouvelles personnes incluses au cours des enquêtes.

Toutefois, nous avons décidé d'ouvrir la liste afin de reconstituer le réseau social en dehors du périmètre. Cela permet de nuancer la structuration du réseau social à l'intérieur du périmètre tout en mettant en exergue les relations entre ce dernier et le territoire. De plus, cela ne pose pas de problème sur le plan méthodologique puisqu'il s'agit d'une petite communauté et d'un phénomène à petite échelle. Par conséquent, les 35 enquêtes réalisées en interne suffisent pour atteindre la limite « naturelle » du réseau social à l'extérieur du périmètre. Cette limite correspond au moment où, il n'y a plus de nouvelles personnes citées dans le réseau social.

A l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre, nous avons utilisé des générateurs de noms qui aident à reconstituer le réseau social. Il s'agit de trois questions sociométriques qui correspondent à trois niveaux d'intensité des relations sociales, à savoir : les liens d'interconnaissance (citez les personnes que vous connaissez le plus), les liens d'interdépendance (citez les personnes avec qui vous travaillez le plus) et les liens de conseil (citez les personnes avec qui vous échangeriez des conseils dans le cadre de vos activités agricoles). Au final, l'enquête s'est déroulée en deux temps : d'abord nous renseignons les relations sociales à l'intérieur du périmètre à l'aide de la liste fermée et ensuite à l'extérieur du périmètre sans la présence d'une liste mais uniquement des générateurs de noms et questions sociométriques.

Une fois les enquêtes réalisées, les données sur les relations sociales sont introduites dans le logiciel NodeXL qui permet d'identifier les propriétés structurelles des réseaux. L'idée étant que cette structure/forme du réseau (hiérarchique ou dense) permet de faciliter (ou pas) la circulation des ressources en son sein et influence donc les processus de développement territorial.

#### *2.2.2.2. Analyser les réseaux sociaux*

Pour caractériser les propriétés structurelles des réseaux, deux indicateurs de l'analyse des réseaux sociaux sont mobilisés, à savoir la centralité (au niveau individuel et structural) et

la densité des liens. Ces deux derniers permettent de vérifier les types de ressources centrales au sein des réseaux et leurs modalités de circulation.

### *L'indicateur de la centralité*

Concernant la mesure de la centralité, nous avons deux échelles d'analyse. Au niveau du groupe social, la centralité est définie par la distribution des liens au sein du réseau en examinant le rapport de la centralité de l'acteur le plus central par rapport à la centralité des autres acteurs. Un réseau sera faiblement centralisé lorsque ses membres développeront des liens comparables en nombre, tandis qu'il sera considéré comme fortement centralisé lorsque peu de membres auront un nombre élevé de liens alors que les autres membres seront peu connectés. Ce niveau de centralisation est un indicateur de la distribution du pouvoir au sein du réseau ou de l'existence d'une homogénéité / hétérogénéité sociale (des statuts) (Vicente et al, 2018)<sup>113</sup>.

Au niveau individuel, l'importance d'un acteur peut être évaluée de différentes manières :

- La centralité de degré d'un acteur est mesurée par le nombre de membres avec lesquels il est directement lié au sein du réseau. Cette centralité traduit l'importance de l'acteur dans son voisinage immédiat. Dans un réseau orienté<sup>114</sup>, on distingue deux centralités de degré. Le degré entrant d'un acteur est mesuré par le nombre de liens qu'il a reçus, c'est-à-dire combien de fois il est cité. Cette centralité traduit la popularité de l'acteur au sein du réseau. Le degré sortant de l'acteur mesure le nombre de ses contacts, c'est-à-dire le nombre de membres qu'il cite. Cette centralité traduit l'intégration de l'acteur au sein du réseau.

---

<sup>113</sup> Vicente J, Balland P-A et Crespo J, 2018. Les fondements micro du changement structurel régional. Que nous enseignent 25 ans de proximités ? *RERU*, N° Spécial 5-6.

<sup>114</sup> Un réseau est orienté quand le lien entre deux membres quelconques est établi d'une extrémité initiale vers une extrémité terminale. Les membres sont connectés par un lien unilatéral : A établit un lien vers B mais B peut ne pas établir un lien vers A. Dans le cas contraire, le réseau est non-orienté et les liens peuvent être bilatéraux : le fait que A soit lié avec B entraîne automatiquement le fait que B soit lié avec A.

- La centralité d'intermédiation d'un acteur est mesurée par le nombre de fois qu'il se retrouve sur les chemins géodésiques<sup>115</sup> reliant l'ensemble des membres deux à deux. Cette centralité traduit l'importance de l'acteur dans la connectivité du réseau et sa capacité à former un pont entre des acteurs qui, autrement, demeureraient séparés. Un acteur avec une forte intermédiation peut contrôler les échanges entre les autres membres.
- La centralité de proximité d'un acteur est mesurée par l'inverse de la somme de la longueur de tous les chemins géodésiques le reliant avec tous les membres du réseau. Cette centralité traduit la capacité de l'acteur à contacter rapidement l'ensemble du réseau.
- La centralité de vecteur propre d'un acteur est mesurée par sa composante dans le vecteur propre associé à la matrice d'adjacence du réseau. Cette centralité traduit la capacité d'influence de l'acteur dans le réseau en se basant sur le principe que les connexions de l'acteur avec des membres importants lui confèrent plus d'importance que s'il n'avait été en lien qu'avec des membres peu importants.
- Le coefficient d'agglomération d'un acteur (ou clustering) est mesuré par le nombre de liens entre ses voisins immédiats. Cette centralité traduit la tendance de l'acteur à former une clique avec ses voisins.

Une analyse typologique multidimensionnelle réalisée à partir de ces différentes centralités permet ensuite d'élaborer trois classes de centralités : les acteurs centraux qui cumulent toutes les centralités, les acteurs intermédiaires qui sont moyennement importants et les acteurs périphériques qui sont marginaux.

Pour réaliser ce découpage en trois classes, la méthode retenue dépend de la forme de la distribution statistique. Ainsi, il convient d'abord de classer l'ensemble des valeurs par ordre décroissant, de repérer l'existence de valeurs exceptionnelles et de calculer quelques paramètres statistiques tels que la moyenne, la médiane et l'écart-type. La forme de la distribution statistique est déterminée à l'aide des valeurs centrales de la distribution notamment la moyenne et la médiane. La distribution peut être symétrique, dissymétrique à droite ou à gauche (figure 2.6). Reconnaître ces formes permet ensuite de choisir la meilleure façon de faire des classes lors d'une discrétisation.

---

<sup>115</sup> Le chemin géodésique entre deux membres correspond au plus court chemin qui les relie à travers le réseau.



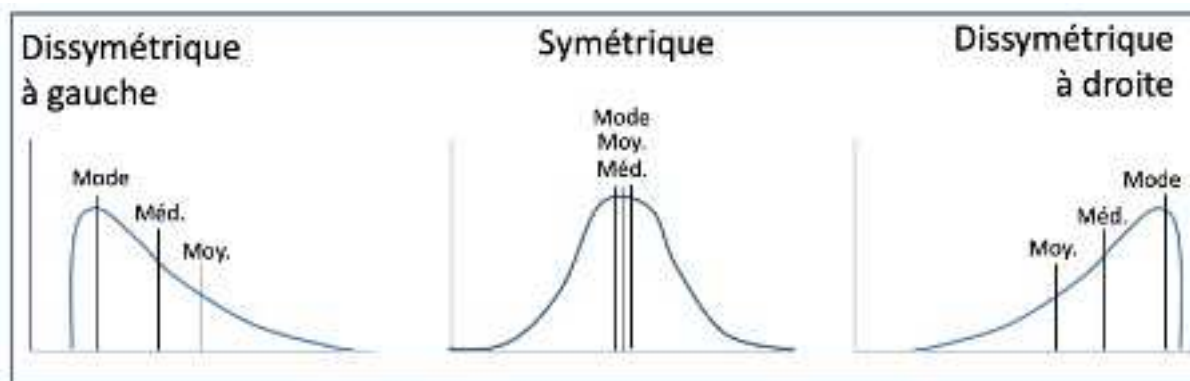


Figure 2.6 : Forme de distribution statistique

Il est important d'établir des classes homogènes qui se distinguent bien les unes des autres, c'est-à-dire, de minimiser la variance à l'intérieur des classes et de maximiser la variance entre les classes. Pour cela, il existe plusieurs méthodes : seuils naturels, amplitudes égales, effectifs égaux et discrétisation standardisée.

Nous retenons la méthode de discrétisation standardisée qui se construit en considérant la moyenne et l'écart-type. Les valeurs sont classées selon leurs écarts à la moyenne proportionnellement à l'écart-type. Suivant le nombre de classe, la moyenne sera au niveau d'une classe ou à la limite entre deux classes. Dans notre cas, nous définissons trois classes. Les bornes, dans ce cas, sont : la moyenne plus un demi de l'écart-type d'un côté ; la moyenne moins un demi de l'écart-type de l'autre côté. Les valeurs minimales et maximales de la série sont les bornes extrêmes (figure 2.7).



Figure 2.7 : Méthode de discrétisation

Cette méthode convient très bien aux distributions statistiques de forme symétrique. Cela donne des classes assez homogènes et permet de situer les unités sociales étudiées par

rapport à la moyenne. Cette discrétisation autorise la comparaison entre des configurations sociales de différentes distributions. Par conséquent, elle permet de faire une synthèse des cinq types de centralités individuelles en utilisant un système de notation de 1 à 3 points. Dans ce dernier, plus l'acteur est important (central), plus sa note sera élevée (figure 2.8).

Producteurs	Popularité		Circulation de l'information		Clustering	SCORE	Synthèse centralités
	Degree	Vecteur Propre	Intermédierité	Proximité	Clustering		
Producteur H	3	3	3	3	2	14	<b>Producteurs centraux</b> Populaire, bien intégré, contrôle l'information et ont une capacité relativement moyenne pour la constitution de clique
Producteur B	3	3	3	3	2	14	
Producteur C	3	3	3	3	2	14	
Producteur R	3	3	3	3	2	14	
Producteur A	3	3	2	3	2	13	
Producteur E	2	3	3	3	2	13	
Producteur F	3	3	2	3	2	13	
Producteur Q	2	3	2	3	2	12	<b>Producteurs moyennement important</b> avec une forte capacité à constituer des cliques
Producteur K	2	2	2	2	3	11	
Producteur U	2	2	2	2	2	10	
Producteur J	2	2	1	2	3	10	
Producteur D	2	2	2	2	2	10	
Producteur L	2	2	2	2	2	10	
Producteur N	2	2	3	2	1	10	
Producteur AE	2	2	2	2	2	10	
Producteur G	2	2	1	1	3	9	
Producteur P	2	2	2	2	1	9	
Producteur AF	1	2	1	2	3	9	
Producteur Z	1	2	1	2	3	9	
Producteur AA	1	2	1	2	3	9	
Producteur X	1	2	2	2	2	9	
Producteur I	2	2	1	2	2	9	
Producteur AB	1	2	1	1	3	8	<b>Producteurs marginaux</b> Pas populaire, faiblement intégré et ne contrôle pas l'information
Producteur O	1	1	2	2	1	7	
Producteur S	1	1	1	2	2	7	
Producteur Y	1	1	1	1	3	7	
Producteur V	1	1	2	1	1	6	
Producteur W	1	1	2	1	1	6	
Producteur AC	1	1	1	1	2	6	
Producteur T	1	1	1	1	1	5	
Producteur AD	1	1	1	1	1	5	
Producteur M	1	1	1	1	1	5	

Figure 2.8 : Synthèse des centralités individuelles

Après avoir identifié la centralité, qui est la première étape de l'analyse, on croise cette dernière avec le profil des individus (données sur les attributs). L'idée, c'est de faire ressortir les statuts des individus en faisant tous les croisements possibles par rapport à la liste fermée (constituée uniquement de producteurs à l'intérieur du périmètre) et au réseau ouvert à l'extérieur du périmètre qui inclue des acteurs du territoire (bailleurs, recherche sénégalaise, société nationale d'aménagement des terres, etc.). Il s'agit ensuite de comparer la position d'un même type d'acteurs dans les différents réseaux. Ces croisements questionnent le rôle

des différents acteurs (structures décentralisées d'appui, secteur privé, petits producteurs, etc.) dans les problématiques de développement. Il convient également d'interpréter les profils de centralités par rapport au diagnostic territorial : comment en fonction des territoires, les profils de centralités sont particuliers et les liens différents ?

L'analyse de réseaux permet de renseigner les profils des acteurs centraux, mais aussi l'importance des liens au sein des groupes d'acteurs. Cette dernière thématique sur les liens permet de savoir si le critère du contrat agricole et/ou du périmètre hydro-agricole fait réseau en termes de densité et d'intensité des liens sociaux comparé à d'autres formes organisations sociales (famille, village, association, etc.).

### *L'indicateur de la densité des liens*

Pour mesurer l'importance des relations sociales au sein des groupes d'acteurs, trois indicateurs (ou métriques de base) sont mobilisés :

- La densité du réseau qui est mesurée par la proportion de liens existants sur le nombre total de liens possibles entre tous les membres du réseau.
- Le diamètre du réseau qui est mesuré par la longueur maximale des chemins géodésiques du réseau et correspond à la distance qui relie les deux membres les plus éloignés l'un de l'autre dans le réseau.
- La distance géodésique moyenne du réseau qui est mesurée par la longueur moyenne des chemins géodésiques du réseau et représente la longueur moyenne du chemin qui relie deux membres quelconques du réseau.

Par ailleurs, l'analyse se base sur trois types de relations sociales au sein des groupes (liens d'interconnaissance, d'interdépendance et de conseil) qui n'ont pas la même intensité ou force selon l'analyse de réseaux. Par conséquent, afin de mieux cerner les liens entre acteurs, le traitement des données est divisé en deux grandes étapes : une analyse par type de lien (interconnaissance, interdépendance, conseil) et une analyse croisée des types de liens. Cette analyse croisée met en évidence l'existence (ou pas) de corrélation entre les types de

relations sociales afin d'expliquer la structuration du réseau. Dans les cas où il n'y a pas de corrélation, deux situations sont possibles (i) des groupes d'acteurs qui se connaissent (forte densité des liens d'interconnaissance) mais sans pour autant collaborer ensemble (faible densité des liens d'interdépendance) ou inversement, (ii) les acteurs ne se connaissent pas mais collaborent beaucoup entre eux. Après avoir identifié la structuration des liens, il faut interpréter ces données par rapport aux attributs des liens et des acteurs qui les animent.

L'analyse des réseaux de contractualisation d'un point de vue géographique, c'est-à-dire, des réseaux situés géographiquement sur deux territoires spécifiques que l'on compare, renseigne sur les dynamiques de développement territorial.

## **Section 3 – Posture de l'enquêteur : nécessaire réflexivité**

### **3.1. Une conception de l'espace ancrée dans la géographie sociale**

Revenons sur la genèse de cette recherche qui part d'une analyse historique des modèles de développement agricole promues en Afrique de l'Ouest par les pouvoirs publics depuis les indépendances, dans les années 1960, à nos jours. Nous montrons que les travaux sur ces cadres de développement sont très orientés, soit du côté des filières agricoles ou soit du côté des territoires et qu'il y a un besoin de créer des cadres intégrateurs. Pour illustrer ce constat, nous faisons un focus sur la ressource foncière et sur la manière dont elle est mise en avant par les pouvoirs publics dans leurs recherches de cadres de gouvernance qui articulent (ou pas) le développement agricole et territorial. A cet effet, la trajectoire de l'AFD est éloquentes notamment dans la manière dont elle a fait (ou pas) le lien entre différents types d'appui au développement territorial : des appuis à la gestion territoriale par différents cadres de gouvernance autour du foncier ; et des appuis aux développements des filières agricoles. Nous montrons qu'il n'y a pas forcément de connexion évidente entre ces deux volontés. D'où l'importance de notre travail qui cherche à faire ce croisement en allant au-delà de la justification théorique et en réalisant une démonstration empirique.

Toutefois, nous ne faisons pas une thèse sur les cadres de gouvernance (tel que la contractualisation, les outils de gestion du foncier, etc.) ni sur l'action publique. Notre objectif est plutôt de montrer les rapports entre l'action publique (qui veut créer du territoire par des règles et modèles de développement) et le territoire (qui se crée par des relations d'amitiés, de collaborations, etc.). Il s'agit de mettre en exergue la manière dont l'action publique vient se superposer ou essayer d'organiser et d'accompagner des dispositifs déjà mises en place. Par conséquent, cette recherche justifie une méthodologie particulière qui s'ancre dans la géographie sociale avec une démarche « par le bas », c'est-à-dire qui privilégie une vision par le local pouvant donner des formes différenciées d'un même dispositif (des contrats agricoles par exemple).

En effet, le modèle de développement est considéré comme étant la norme qui pourrait préjuger sur le comportement des acteurs. En fait, cette thèse montre que le modèle (ou la norme) n'est pas interprété. C'est juste un cadre que l'on donne et qui peut avoir un impact relativement limité. On ne crée pas du développement uniquement avec de la norme. C'est pourquoi, nous mobilisons une analyse sociologique très fine au niveau des acteurs locaux afin de montrer le rapport entre le prescrit et le réel et la possibilité qu'il puisse y avoir un écart entre les deux.

Par ailleurs, au début de la thèse, nous avons remis en question nos choix méthodologiques sur le fait d'observer des dispositifs formalisés sachant que les pratiques sont souvent informelles notamment dans le domaine du foncier. Dans ce dernier, la plupart des tentatives de réforme depuis les années 1960 ont relativement échouées face à une prégnance de l'informel et des réseaux familiaux. Par conséquent, nous nous posais la question suivante : « *si nous étudions uniquement les dispositifs formels, est-ce que cela ne va pas biaiser nos résultats ?* ». Ce choix d'entrer par des dispositifs formels a été finalement retenue comme étant une facette de la tentative de normalisation, de recherche de cadre de développement et qu'il convient de déconstruire et critiquer. Il s'agit de montrer les faiblesses et les atouts des dispositifs formalisés et la manière dont cela fait (ou ne fait pas) territoire et à mettre en débat par rapport à tout le monde informel. Cette entrée est également pertinente du point de vue de la faisabilité de la thèse.

Ces travaux s'insèrent dans le courant de l'école de la proximité qui renvoie à deux catégories de proximité : géographique, organisée et/ou institutionnelle. Nous avons une proximité géographique qui se joue dans des rapports informels au sein de réseaux communautaires. En parallèle, nous avons une volonté de mettre en place une proximité institutionnelle en donnant des cadres et des normes. Nos travaux montrent la manière dont l'un s'articule (ou pas) à l'autre : Est-ce que les rapports informels vont permettre la structuration de normes ? Ou inversement, est-ce que la norme va transformer des dispositifs préexistants ?

Après avoir précisé l'intérêt de ce travail et justifié nos choix méthodologiques, il convient de faire une analyse critique de l'environnement de l'enquête et de la collecte des données. Cette démarche de réflexivité est nécessaire pour anticiper les biais et analyser les résultats. Ainsi, deux points sont abordés : le mode d'accès aux populations et les conditions de l'enquête.

### 3.2. Mode d'accès aux populations

Dans un premier temps, il s'agit d'explicitier le mode d'accès aux populations à travers les phases d'explicitation et de négociation sur le terrain pour accéder avec les enquêtés. C'est la partie introductive à la collecte de données qui vise à présenter l'objectif de l'enquête, la personne qui pose les questions et la justification du choix de l'enquêté. Cette partie peut également être considérée comme une accroche que l'on adapte en fonction de la personne à enquêter afin de susciter son intérêt et d'avoir son consentement. Pour intéresser les enquêtés et éviter la « *langue de bois* » ou une parole qui ne reflèterait pas la réalité, nous sommes amenés à changer de « *casquettes* », fonctions ou « *portes d'entrée* » tout en respectant la déontologie de la recherche scientifique. Dans cette partie, nous présentons nos deux casquettes, à savoir celle d'un assistant chercheur (ou doctorant) au sein de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles – ISRA (partenaire locale pour la réalisation des enquêtes de terrain) et celle d'un universitaire qui mène une recherche en autonomie sans vraiment avoir de commanditaire précis.

### 3.2.1. Assistant chercheur au sein de l'ISRA

L'ISRA est un organisme national de recherches agricoles au Sénégal. Il est composé de plusieurs centres dont le Bureau d'Analyses Macroéconomique (BAME) qui est orienté sur les sciences sociales (géographie, sociologie, économie et agronomie). Ainsi, le BAME nous a accueilli pour la réalisation de nos travaux d'enquêtes et de collecte de données pour la thèse. Ce partenariat a été facilité par le fait que nous avons déjà effectué un stage pour l'obtention d'un Master 2 réalisé l'année précédente l'inscription en thèse<sup>116</sup>. Par conséquent, nous bénéficions du soutien du Directeur du BAME qui a manifesté son intérêt pour nos travaux de thèse.

En effet, le BAME est mandaté par le Ministère de l'agriculture pour mener des analyses sur les chaînes de valeur agricole, dont celle du riz. C'est ainsi que nous nous sommes associés à un groupe de travail du BAME sur la filière rizicole dans l'optique d'accéder à des données récentes en échange de notre collaboration à la réalisation des travaux du groupe : participation aux enquêtes, aux analyses de données et à la rédaction des chapitres.

Le partenariat avec le BAME nous a permis d'avoir accès à des bases de sondage bien renseignées (incluant les contacts téléphoniques) pour réaliser nos échantillonnages d'acteurs à rencontrer. C'était aussi important pour avoir un bureau à Dakar pour nos phases de replis.

Etant une institution reconnue dans la recherche agricole au Sénégal, nous avons mis en avant notre partenariat avec cette dernière afin d'apporter plus de sérieux à notre étude et d'intéresser davantage les acteurs à rencontrer. De manière générale, cette stratégie fonctionne avec les acteurs institutionnels, mais pas forcément avec tous les acteurs de la filière rizicole. Par exemple, certains producteurs associent l'ISRA à l'Etat et donc se méfient par rapport à l'usage des données collectées ou se mettent à faire des revendications par rapport à leur situation. Pour ces derniers, nous avons changé de casquette et mis en avant celle d'universitaire qui est plus neutre par rapport à la première.

---

<sup>116</sup> Entre Avril et Septembre 2017, nous avons intégré une équipe de géographe du BAME qui travaillaient sur l'insertion territoriale des agro-industries au Sénégal notamment dans le Delta de la vallée du Fleuve Sénégal. Nous soulignons que notre passage dans cet organisme a façonné l'orientation de la thèse.

### 3.2.2. L'universitaire et doctorant à l'Université de Montpellier

La casquette d'universitaire a été utilisée pour paraître plus neutre aux yeux des acteurs à rencontrer mais aussi pour élargir la base de sondage à travers cette porte d'entrée. Pour ce faire, nous avons mobilisé le réseau de notre (mon) père qui est sociologue rural et qui bénéficie d'un large réseau d'acteurs de la société civile sénégalaise (universitaires, leader des organisations de producteurs, organisations non gouvernementales, etc.) et notre propre réseau constitué essentiellement d'universitaires.

De manière plus précise, nous avons sollicité trois acteurs-clés dans le réseau de notre père. Il s'agit tout d'abord du Professeur Sidy Seck, géographe et un des pionniers de la recherche sociologique dans les domaines du foncier irrigué et du développement rural dans la vallée du fleuve Sénégal (VFS), notre terrain d'étude. Ce professeur nous a permis d'avoir accès à des membres de la Direction Générale de la société nationale d'aménagement des terres (SAED), acteur incontournable du développement agricole au Sénégal. C'est aussi grâce à Monsieur Seck que nous avons été mis en rapport avec le principal bailleur de fonds pour le développement agricole de la VFS, à savoir l'Agence Française de Développement (AFD).

Il s'agit ensuite de Babacar Diop, leader paysan et président de la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS-Action paysanne). Cet acteur est également un ancien maire de Ross Béthio, une des principales communes de notre zone d'étude. Par conséquent, nous avons pu bénéficier de la notoriété de Babacar Diop pour rencontrer une partie des producteurs de notre échantillon.

En outre, notre père nous a mis en rapport avec Enda Pronat pour accéder aux acteurs du département de Podor. L'ONG Enda Pronat y est présente depuis les années 1980. Elle bénéficie d'un partenariat avec la délégation locale de la société d'aménagement des terres (SAED) que nous avons pu rencontrer en passant par Enda. Cette dernière nous a ensuite mis en relation avec des producteurs et organisations paysannes qui correspondaient à nos critères de sélection d'acteurs à rencontrer (être impliqué dans des contrats agricoles).



Par ailleurs, nous nous sommes appuyés sur notre propre réseau. En effet, nous connaissons des personnes-ressources à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Il s'agit d'un collègue doctorant, El hadji Malick Sylla, avec lequel nous avons collaboré car nous partageons les mêmes zones d'étude mais sous des angles différents. Nous avons réalisé une partie de nos enquêtes au même moment et nous nous sommesentraidés pour la réalisation de certaines tâches notamment sur la partie échantillonnage.

Aussi, nous citerons Djibril Diop, un collègue de l'ISRA-BAME qui a activé son réseau afin que nous puissions accéder aux acteurs du département de Podor. Djibril Diop nous a mis en relation avec un dénommé Baye Dia, qui nous a permis de rencontrer un conseiller technique de la SAED basé à Podor. Ce dernier était réticent au début pour nous donner des informations précises et chiffrées rétorquant que nous apportons une lettre de recommandation de l'ISRA qui passerait d'abord par la direction générale de la SAED, avant de venir le voir. Cependant, il a accepté de nous partager sa vision générale par rapport à notre sujet de thèse et nous a mis en relation avec deux groupements de producteurs pour que nous puissions avoir une bonne représentativité de la situation locale par rapport à nos questionnements.

Il est important de mobiliser plusieurs portes d'entrée afin d'augmenter les chances d'accéder au terrain. Cela nous semble d'autant plus important dans notre cas particulier caractérisé par un terrain fortement investi. En effet, beaucoup d'acteurs (bailleurs, ONG, agence de l'Etat) mettent en place des projets de développement et sollicitent les producteurs pour des évaluations d'impact ou enquêtes de tout genre. Par conséquent, certains producteurs commencent à en avoir marre de participer à des enquêtes surtout quand il n'y voit aucun intérêt personnel. C'est pourquoi, il faut redoubler d'effort afin d'intéresser les producteurs à participer à de nouvelles enquêtes. De plus, il faut constamment actualiser ses connaissances par rapport aux autres travaux existants afin de se différencier et d'apporter du nouveau. Pour cela, il faut garder le contact avec les acteurs de terrain et prendre de temps en temps des nouvelles.

Il s'agit d'accéder aux acteurs, mais aussi de créer les conditions adéquates pour la collecte de données.

### 3.3. Modalités de mise en œuvre de l'enquête

Dans un second temps, nous précisons les conditions de réalisation de l'enquête en répondant aux questions suivantes : quelles ont été les moyens (matérielles, financiers) disponibles pour les enquêtes ? A quel moment ont été réalisés les entretiens ? Dans quels lieux ? Pourquoi ?

Tout d'abord, les moyens logistiques (matérielles, financiers) ont été limités (voir tableau 2.6). Nous avons prévu de faire deux séjours au Sénégal pour la collecte de données. La durée d'un séjour est de trois mois, répartie en deux temps : un mois pour les enquêtes dans les zones de production (avec des déplacements en région) et deux mois pour les phases de replis et d'organisation logistique dans les locaux du BAME à Dakar. Le coût total des deux séjours est estimé à 3 600 euros. Pour couvrir ces dépenses, nous avons bénéficié d'une bourse de mobilité de l'Université Paul-Valéry Montpellier d'un montant de 1 200 euros co-financé par le laboratoire ART-Dev. Cette bourse a permis de couvrir une partie des dépenses. De plus, nous avons bénéficié d'une contribution ponctuelle du projet CRP Rice (UMR Innovation, CIRAD) d'un montant de 1 700 euros. Toutefois, ce n'était pas suffisant et nous avons dû compléter avec une participation personnelle d'un montant estimé à 700 euros.

Tableau 2.6 : Plan de financement

Recettes	Origine des financements	Dépenses	Postes de dépense
600	ART-Dev	1 200	Billets d'avion/train
600	ED 60	1 800	Frais de mission en région <i>Soit 30 € par jour et un total de 60 jours</i>
1 700	CIRAD	600	Frais de mission à Dakar <sup>117</sup> <i>Soit 5 € par jour et un total de 120 jours</i>
700	Participation personnelle		
<b>3 600</b>		<b>3 600</b>	

---

<sup>117</sup> Concernant notre hébergement à Dakar, nous avons logé dans le domicile parental. C'est cela qui nous permis d'économiser sur nos frais de mission.

Face à cette contrainte budgétaire qui nous impose de réaliser un nombre limité d'entretiens, nous avons recadré le travail de la thèse<sup>118</sup>. En effet, nous n'avons pas assez de moyens financiers pour déployer d'emblée un protocole quantitatif avec le recrutement d'enquêteurs et la réalisation d'au moins 500 enquêtes qui prouveraient la représentativité statistique de notre travail sur les questions traitées. C'est pourquoi, nous nous sommes orientés sur une approche qualitative, mais qui se base principalement sur une revue de littérature, un travail de diagnostic préalable sur des données secondaires (rapports, dires d'experts, etc.). En effet, ce travail préalable permet d'identifier des situations données, de choisir un échantillonnage situationnel et d'analyser en profondeur certaines situations du territoire. Il est important d'avoir une bonne maîtrise et connaissance des zones étudiées afin de faire des choix raisonnés pour déployer ensuite un protocole qualitatif et réaliser une analyse approfondie des situations retenues. C'est ce travail préalable qui permet de recadrer la thèse et d'avoir un nombre limité d'entretiens qui est représentatif de situations données dans le cadre d'un protocole qualitatif.

De plus, nous avons une approche comparative, qui à partir du diagnostic préalable, retient des situations contrastées, des cas d'études hétérogènes par rapport à une question donnée. C'est ce choix-là qui permet de monter ensuite en généralité ou de renseigner des problématiques plus générales. Donc malgré nos contraintes budgétaires, nous arrivons à travers notre approche méthodologique à nourrir de manière approfondie des problématiques données tout en renseignant des questions plus générales.

En second lieu, nous abordons les conditions d'hébergement. En effet, nous considérons que c'est un point important dans les conditions de l'enquête qui influence la qualité des données recueillies. Le fait d'avoir un logement à proximité de la zone d'étude facilite le travail de collecte. Cela limite les trajets (aller-retour) à faire sachant que la zone d'étude se situe à 300 km de notre principale zone de replis dans les locaux de notre partenaire local (l'ISRA-BAME). Nous avons donc choisi d'avoir d'autres zones de replis à proximité des lieux d'enquête afin de pouvoir se reposer après une longue journée de collecte tout en étant efficace sur une courte période (1 mois). Ainsi, nous avons séjourné en plusieurs lieux à proximité des zones d'enquêtes (figure 2.9) : chez un collègue doctorant à l'université Gaston Berger de Saint-Louis ; dans une auberge à Saint-Louis ; chez un particulier à Ross Béthio ; chez une connaissance à Aéré Lao et dans un hôtel à Vélingara.

---

<sup>118</sup> Soulignons que cela fait aussi partie de l'exercice de la thèse, de savoir délimiter un sujet.

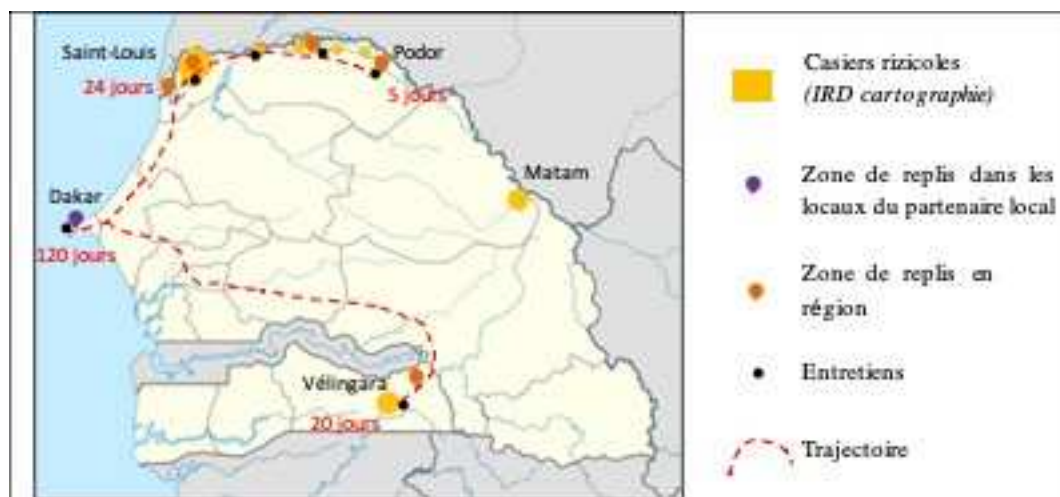


Figure 2.9 : Carte de localisation des zones de replis

Par ailleurs, soulignons les modes de transport pour se rendre dans les zones d'enquêtes. Dans les départements du nord (Saint-Louis et Podor), nous avons utilisé notre voiture personnelle car les routes et pistes de production sont praticables avec un véhicule. Néanmoins, pour les départements du Sud, nous avons été contraints de louer une moto avec chauffeur car les pistes pour accéder aux villages ne sont praticables en véhicule.

Les enquêtes se sont déroulées uniquement durant la saison hivernale (juillet, août, septembre et octobre). Toutefois, compte tenu de la saisonnalité des activités agricoles, nous avons intégré dans notre questionnaire les diverses périodes de l'année afin de renseigner les pratiques et stratégies d'acteurs aux différents moments du cycle agro-alimentaire.

Les lieux d'entretien ont été variables (figure 2.10). En effet, nous n'avions pas de contrainte de lieux pour réaliser les entretiens. Nous avons besoin de recueillir la parole et les perceptions des acteurs. Ce discours d'acteurs était ensuite complété par des observations de terrain (dans les champs, les locaux des producteurs, etc.). Ainsi, les entretiens auprès de producteurs se sont déroulés soit dans leurs lieux de résidence, soit dans leurs locaux professionnels. Pour les agents des sociétés d'aménagement, les entretiens se sont déroulés dans les locaux professionnelles. En revanche, un bon nombre d'entretiens s'est déroulé dans des lieux improvisés : au bord de la route, dans un restaurant, dans la rue, sous un arbre, dans un véhicule personnel ou dans une station-service.



**Figure 2.10 : Entretien en bord champs (à gauche) et dans des locaux professionnels (à droite)**

Nous n'avons pas de contraintes de lieux, mais par contre, nous avons eu des contraintes de moments. En effet, il est fréquent d'avoir des événements communautaires (qui regroupent tous les membres du village) dans les zones rurales. Il s'agit de baptême, de mariage, de décès, etc. Durant ces moments particuliers, nous avons essayé de repousser les enquêtes à une date ultérieure. Mais face à la durée limitée de notre présence sur le terrain, nous avons été obligés par moment de réaliser des enquêtes malgré la cérémonie et sous réserve de l'accord de l'enquêté en question. Dans ce cas particulier, nous nous sommes concentrés sur les questions les plus importantes afin de raccourcir la durée de l'entretien et de ne pas trop mobiliser la personne enquêtée. Toutefois, le fait d'être présent dans des cérémonies peut être utile pour rencontrer tous les membres du réseau local et identifier des relations sociales (amitiés, confiance, etc.) entre ces derniers.

La durée des entretiens varie entre 10 minutes et 2 heures. L'enregistrement a été utilisé uniquement pour la première série d'enquêtes exploratoires qui concernait des informations anonymisées. De ce fait, nous n'avons pas enregistré la parole durant les cérémonies et auprès des personnes ressources (président d'une organisation de producteur, agent conseiller technique, etc.). De plus, pour la seconde série d'enquête qui avait pour objectif de reconstituer un réseau social en citant des individus, nous avons décidé de ne pas utiliser d'enregistrement pour ne pas « limiter la parole » des enquêtés.

Enfin, concernant la langue cela n'a pas posé de problème. En effet, nous maîtrisons une des langues locales, à savoir le wolof. Et quand les producteurs à enquêter ne parlaient ni

le français, ni le wolof, ces derniers se chargeaient de faire appel à un traducteur dans leur entourage proche (famille ou voisinage).

## **Conclusion du chapitre 2**

Notre démarche qui combine plusieurs approches analytiques (diagnostic territorial, entretien compréhensif et analyse de réseaux sociaux) nous a conduit à alterner phases de collecte de données au Sénégal et phases d'analyse en France pour cerner les principales dimensions constitutives d'un capital territorial.

Nous avons étudié la filière rizicole dans trois territoires différents pour analyser la construction de ressources locales et les modalités de coordination de ces dernières via les contrats agricoles au Sénégal. Le diagnostic territorial sur la base des données secondaires sur les ressources locales a mis en évidence la différenciation socio-économique et agraire des territoires retenus. De plus, les entretiens qualitatifs menés auprès acteurs de la filière rizicole et du territoire confirment les résultats du diagnostic tout en mettant en avant un second critère de différenciation, à savoir l'insertion des contrats agricoles. Toutefois, les analyses approfondies à l'échelle micro locale des bassins de production font apparaître un décalage entre le modèle du contrat et son appropriation par les populations locales. Elles ont permis d'éclairer des relations sociales qui sont à l'origine de multiples formes de coordination non-marchande qui fonctionnent en parallèle de la norme (le contrat agricole) et sans forcément d'interaction avec cette dernière.

Nous avons présenté les différentes méthodes utilisées pour cerner les dimensions du capital territorial. Les chapitres suivants exposent les données issues de cette méthodologie ainsi que leur analyse.

**PARTIE 2 : MISE EN CONTEXTE DES INTERACTIONS  
FILIERE/TERRITOIRE**





## Chapitre 3 : L'insertion régionale de la filière rizicole

Dans une perspective géographique, nous étudions les dynamiques de développement territorial à travers une entrée par la filière rizicole implantée sur deux principales zones de production au Sénégal, à savoir : la région de Saint-Louis et la région de Kolda. Il convient de souligner que ces zones sont contrastées en plusieurs domaines ; types d'acteurs en présence, mécanismes de gouvernance des ressources et infrastructures entre autres. Ces contrastes socio-économiques et environnementaux sont pertinents afin de caractériser les formes d'insertions, d'organisations et d'interactions de la filière rizicole dans ces espaces d'accueils. Dès lors, nous mobilisons une approche de géographie économique afin de « resituer » la filière rizicole dans des dynamiques agraires et socio-démographiques.

### Section 1 - Des régions en mutation sociodémographique et économique

#### 1.1. Des composantes démographiques différenciées

Le Sénégal a amorcé sa transition démographique<sup>119</sup> en raison d'importants progrès en matière de recul de la mortalité et d'allongement de l'espérance de vie ainsi que d'une baisse de la fécondité (Adjamagbo et Antoine, 2002)<sup>120</sup>. Ainsi, l'indice de fécondité, est passé de 7,1 enfants par femme en 1978 à 4,7 en 2016 (Banque Mondiale). Pourtant, le taux de croissance de la population reste élevé, et s'il se maintient, conduirait à un doublement de la population en 25 ans.

La population urbaine<sup>121</sup> au Sénégal est particulièrement élevée pour des raisons

---

<sup>119</sup> « La transition démographique désigne le passage d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près, à un régime où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent également » (Institut national d'Études Démographiques – Ined, 2019).

<sup>120</sup> Adjamagbo A., Antoine P., 2002. *Le Sénégal face au défi démographique*. Document de travail DIAL n°DT/2002/07, 28 pages.

<sup>121</sup> Il s'agit du pourcentage de la population totale qui vit dans un milieu défini comme urbain. Généralement, les organismes entendent par population urbaine : « toutes les personnes domiciliées dans les villes et localités d'au

historiques, politiques et économiques (IPAR et ASPRODEB, 2007)<sup>122</sup>. En effet, la dynamique d'urbanisation est issue de la colonisation, qui a créé ses propres pôles de développement en fonction des potentialités de l'espace. Unique voie de communication vers l'intérieur, la vallée du Fleuve Sénégal a accueilli, hormis celles de la frange côtière, les premières villes : Saint-Louis, les escales de Dagana, Podor et Matam (Diop, 2012)<sup>123</sup>. Ces villes remplissaient une double fonction, militaire et commerciale. Dans le même temps, la ville de Dakar érigée en capitale de la fédération de l'Afrique de l'Ouest française, constituait un grand centre commercial et une zone industrielle grâce à son port en eau profonde et à la construction d'un chemin de fer Dakar-Saint-Louis et Dakar-Bamako. Ces axes de communication, qui assuraient la collecte des produits locaux pour l'Europe notamment de l'arachide, ont suscité l'apparition de nouvelles villes-carrefour comme Thiès, Rufisque, Kaolack, Diourbel et Louga (Diop, 2012). Après l'indépendance du Sénégal en 1960, ces villes secondaires très actives dans le commerce de l'arachide, ont acquis de nouvelles fonctions administratives dans le cadre de la décentralisation (IPAR et ASPRODEB, 2007).

Ce processus d'urbanisation semble accompagner le basculement progressif du rural vers l'urbain. En effet, le taux d'urbanisation ne cesse de croître avec l'augmentation du nombre de citoyens depuis les années 1960 (figure 3.1). Ce dernier a connu un boom durant des années 1960- 1975 (avec des taux de croissance annuels avoisinants 7 %), puis la croissance des villes s'est ralentie et stabilisée autour de 4 % par an depuis les années 1980, conséquence de la crise structurelle. Cette tendance n'a pas été remise en cause par la reprise économique des années 2000 (Losch et Magrin, 2016)<sup>124</sup>. Néanmoins, le rapport villes/campagnes restent en faveur des zones rurales et la population rurale représente plus de la moitié de la population totale, soit 54,8 % (ANSD, 2013)<sup>125</sup>.

---

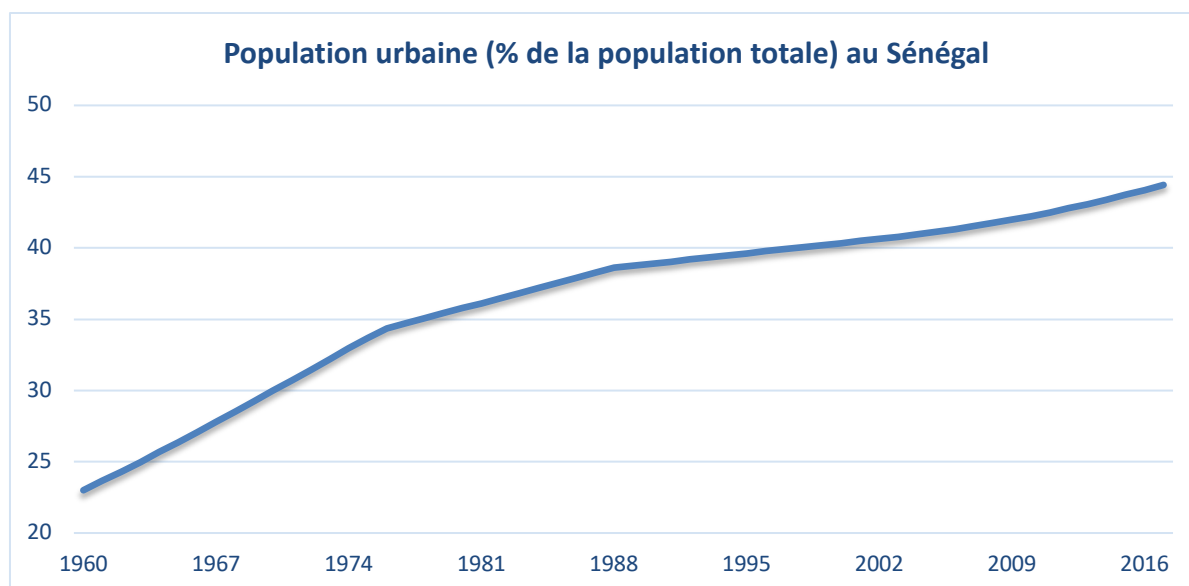
moins 1 000 habitants, et/OU que ces villes et localités soient constitués en commune de plein exercice ».

<sup>122</sup> Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), Association Sénégalaise pour la PROMotion du DEVELOPPEMENT à la Base (ASPRODEB), 2007. *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural, Programme RuralStruc - Phase 1*, 227 pages

<sup>123</sup> Diop A, 2012. *Contribution pour une politique d'Aménagement et de Développement des Territoires du Sénégal. Faire émerger des régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales*, Dakar, GERAD Editeur.

<sup>124</sup> Losch B., Magrin G., 2016. Rural and urban densification continues. Pesche D, Losch B, Imbernon J. *A new emerging rural world - an overview of rural change in Africa*, Cirad, Nepad, p.16-17.

<sup>125</sup> ANSD, 2013. *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011)*. Rapport définitif. République du Sénégal. 191 pages.



**Figure 3.1 : Population urbaine au Sénégal (% de la population totale)**

La poussée démographique dessine l'organisation du peuplement. Celle-ci est marquée par les contrastes entre pôles très peuplés et zones presque vides d'hommes, hérités de facteurs historiques et politiques entremêlés. En effet, la région de Dakar concentre la moitié de la population urbaine (soit 49,56 %, en 2013 selon l'ANSD) et près du quart de la population du Sénégal sur seulement 0,3 % de la superficie nationale. La population se concentre également le long du littoral et dans le centre-ouest du pays. En contraste, l'Est du Sénégal et particulièrement le Sud paraissent vides de population (figure 3.2). Cette faible densité s'explique par la spécialisation arachidière qui a exclu ces régions dites « périphériques » et isolent le Sénégal du reste de l'Afrique de l'Ouest. Contrairement à d'autres pays d'Afrique où les zones à faible densité reflètent l'aridité (comme le Sahara) ou la grande forêt équatoriale, celles du Sénégal se caractérisent paradoxalement, par d'importants potentiels agroécologiques.

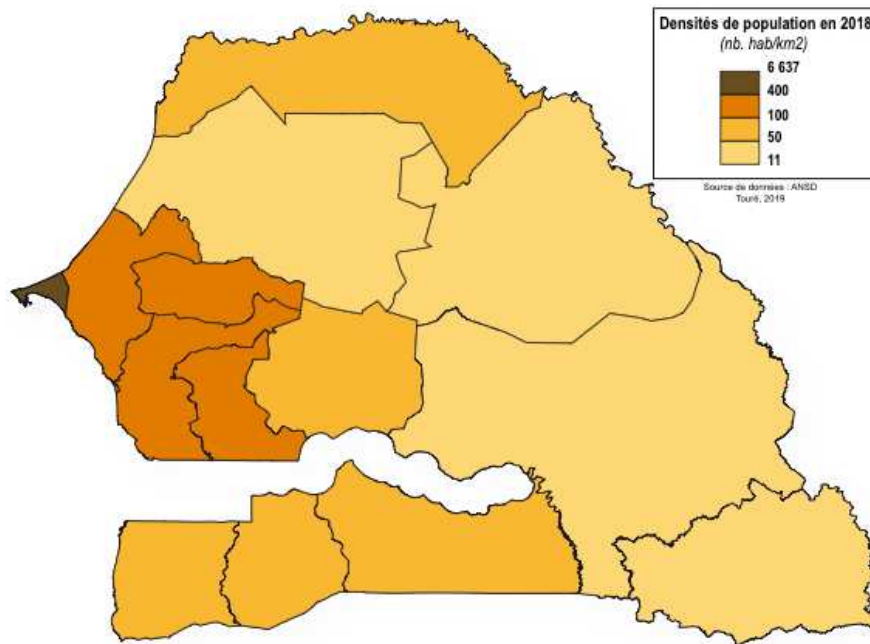


Figure 3.2 : Carte de densité de population en 2018

De plus, des dynamiques migratoires internes sont en œuvre et risquent d'accentuer ces contrastes interrégionaux, notamment entre le littoral (grande et petite côte maritime) et l'intérieur du pays. Le solde migratoire est positif à Dakar et dans les villes principales de l'intérieur, modéré dans les villes secondaires, voir négatif dans certaines zones rurales. Par ailleurs, la migration en zone rurale s'effectue principalement au départ du bassin arachidier (zone de culture pluviale correspondant aux régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick et Louga) vers le Delta et les Niayes (zone de culture irriguée correspondant aux régions de Saint-Louis, Dakar, Thiès). Le revenu moyen tiré d'une campagne agricole étant plus élevé dans le Delta que dans les Niayes, soit respectivement 146 659 FCFA et 164 183 FCFA, avec une dispersion de 51 % dans les Niayes comparé au Delta où on observe un coefficient de variation de 19 %. Les déterminants de la migration sont principalement la recherche d'une situation économique plus favorable puisque 53 % des migrants disent avoir migré pour chercher des revenus supplémentaires et 43 % pour obtenir un meilleur emploi (IPAR, 2015a)<sup>126</sup>.

Par ailleurs, les migrations internationales ont peu d'influence sur la population du Sénégal, qui est passé d'un pays d'immigration pour les pays d'Afrique de l'Ouest, à un pays

<sup>126</sup> IPAR, 2015a. Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest (EJMAO). Rapport final Sénégal. 108 pages.

d'émigration depuis le début des années 1980 (IPAR, ASPRODEB, 2007).

Au regard de ces dynamiques démographiques, la filière rizicole s'insère dans des espaces ruraux à faible densité de population (inférieur à 50 habitants au km<sup>2</sup>) et majoritairement ruraux (tableau 3.1).

**Tableau 3.1 : Niveaux de densités des zones rizicoles**

<b>Indicateurs</b>	<b>Dagana</b>	<b>Podor</b>	<b>Vélingara</b>
<b>Densités</b>	49	31	51
<b>Taux d'urbanisation</b>	44,6 %	20,8 %	24,8 %

La faible densité comporte à l'origine, dans le contexte des études africaines, une connotation négative car il a longtemps été écrit qu'il s'agissait d'un handicap à leur développement (G. Sautter et P. Pelissier cités par Gambino, 2008)<sup>127</sup>. Dans le contexte français, la faible densité a été utilisée pour expliquer l'exode rural, le dépeuplement des campagnes et la crise agricole. Des expressions telles que : « *diagonale du vide* », « *désert* », ont mis en évidence le désintérêt continu en matière de politique économique, agricole ou encore d'aménagement qui touche l'ensemble des espaces qui perdent de la population (Gambino, 2008).

A l'opposé de ces premiers travaux qui traduisent une vision fataliste, d'autres s'en détachent pour aborder l'avenir des espaces ruraux et du rôle spécifique joué par la faible densité de population sur quatre problèmes récurrents, à savoir : (i) la gestion de l'espace, (ii) l'économie, (iii) la reproduction de la société et (iv) la dégradation des services publics et privés (Bontron, Mathieu, 1977 ; cités par Gambino, 2008). Dans le même ordre d'idée, des chercheurs postulent que les dynamiques socio-spatiales (démographie, chômage, économie rurale, etc.) ne peuvent pas être étudiées par une simple nuance, « *un retard par rapport à l'urbain* », mais plutôt par des facteurs propres aux seuls espaces ruraux. Ces derniers sont donc isolés pour ensuite mieux décrire les transformations qu'elles traversent (Maurel et Lacquement, 2007).

Enfin, la population du Sénégal est jeune, 60 % d'entre elle se situe dans la tranche des

---

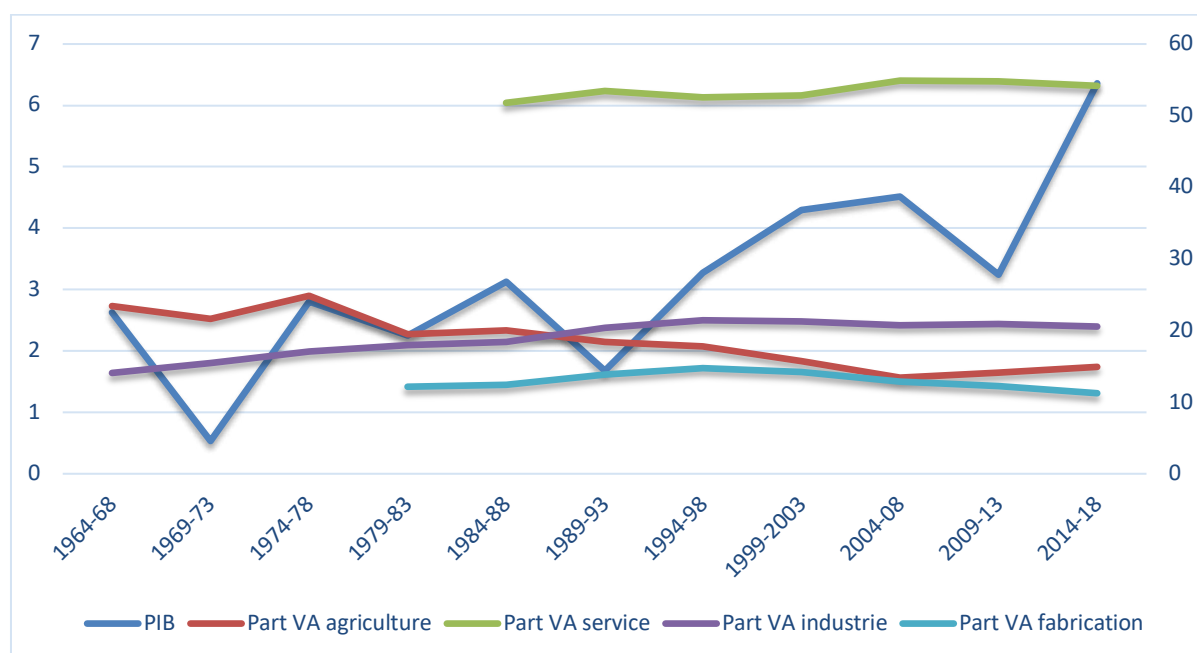
<sup>127</sup> Gambino M, 2008. *Vivre dans les espaces ruraux de faible densité de population : pratiques et représentations des jeunes dans le Périgord Vert (France) et le Rural Galway (Irlande)*. Thèse de doctorat : Géographie. Université de Toulouse. 376 pages.

moins de 20 ans. Par conséquent, l'Etat devra faire face à de fortes demandes pour la scolarisation, la formation professionnelle et la création d'emploi. Ces enjeux socio-économiques seront d'autant plus exacerbés, que la moitié de la population ; les ruraux ont été défavorisées par les investissements publics par rapports aux populations urbaines. Ces dynamiques démographiques exercent également des pressions croissantes sur les ressources naturelles, et appellent à la prise en compte des enjeux de durabilité.

## 1.2. Des dynamiques socio-économiques contrastées

### 1.2.1. La structuration de l'économie sénégalaise

L'économie sénégalaise a connu trois périodes de croissance depuis le début des années 1970 : la période précédant la dévaluation du FCFA (1973-1993) ; la décennie post dévaluation (1994-2005) et la période postérieure à 2006 (République du Sénégal, 2013)<sup>128</sup>.



**Figure 3.3 : Evolution du PIB (%) et des parts en valeurs ajoutées – VA (% du PIB) au Sénégal**

<sup>128</sup> République du Sénégal, 2013. *Politique agricole productivité et croissance à long terme au Sénégal*. Rapport 67 pages.

Durant la période 1973-1993, la croissance du PIB est faible, soit 2,08 % en moyenne annuelle, à prix constants. Malgré les réformes structurelles entreprises dans le cadre du Programme d'Ajustement structurel, il faudra attendre la dévaluation du FCFA en 1994 pour assister à une reprise de la croissance.

La décennie post dévaluation (1994-2005) a enregistré une croissance moyenne du PIB supérieur à 4 % par an. La dévaluation, en réduisant la masse salariale publique, a permis une forte augmentation de l'investissement public, qui à son tour, a relancé l'investissement privé et le retour des capitaux privés détenus à l'étranger, qui ont été investis dans l'immobilier (Mesplé-Somps et Robilliard, 2010)<sup>129</sup>.

Ainsi, les contributions à la croissance économique durant la période 1996 à 2007 proviennent, principalement de :

- (i) L'État, via les investissements et la consommation publique, qui participe à hauteur de 21 % du PIB en 2007 ;
- (ii) Les secteurs industriels (soit une valeur ajoutée de 21 % du PIB en 2007) et tertiaires (soit une valeur ajoutée de 50 % du PIB en 2007), considérés comme les principaux moteurs de la croissance ;
- (iii) Et la consommation privée.

Par contre, les performances du secteur primaire sont médiocres et la contribution de ce dernier diminue fortement à cause de plusieurs aléas climatiques : pluies hors saison en 2002, invasion de criquet en 2004, retard des pluies en 2006 entre autres. La diminution du poids de l'agriculture dans le PIB a pour effet de stabiliser la croissance économique puisqu'elle devient moins dépendante que dans le passé des aléas du secteur agricole. La valeur ajoutée du secteur agricole est passée de 23 % du PIB à la fin des années 1970, à 11 % du PIB en 2007.

---

<sup>129</sup> Mesplé-Somps S, Robilliard A-S, 2010. Etude sur la croissance partagée au Sénégal, 2001-2005. *G-MonD Working Paper n°12*.

A partir de 2006, la croissance s'est infléchi en lien avec l'économie mondiale qui a connu une succession de chocs de nature diverses : crise alimentaire et flambée des cours des matières premières en 2007-2008, crise économique et financière mondiale et crise politique et sécuritaire au niveau de la sous-région. A ces crises se sont ajoutées des difficultés internes au sous-secteur de l'électricité qui se sont traduites par une perte de plus de 1% de croissance du PIB réel en 2010 et 2011.

Le ralentissement de la croissance du PIB au Sénégal s'explique par les niveaux faibles de productivité. Cette situation se reflète à travers la structuration de l'économie sénégalaise, où 60 % de la population active totale, employée dans l'agriculture, représente moins de 15 % du PIB, tandis que l'industrie et les services contribuent à plus de 80 % du PIB.

Pour comprendre cette structuration de l'économie sénégalaise, il convient de préciser qu'après l'indépendance en 1960, le Sénégal était spécialisé dans la monoculture arachidière et l'exploitation de ses ressources minières (phosphate). Cette orientation obligeait le pays à exporter l'essentiel de sa production et importer la majorité de ses produits de consommation. Il s'agissait donc d'une économie extravertie, qui, à partir des années 1970 et 1980, a vu sa balance commerciale se détériorer : diminution des recettes d'exportation (arachide et coton) suivant les cours mondiaux des matières premières et augmentation des importations pour répondre à une demande intérieure de plus en plus forte. Par exemple, le déficit de la balance agricole passe de 28,4 milliards à 55,4 milliards de FCFA, entre les années 1980 et 2000 (IPAR et ASPRODEB, 2007).

Face au défi démographique, il faudrait engager une dynamique de croissance qui puisse offrir des emplois décents aux 250 000 jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail (Golub et Mbaye, 2015)<sup>130</sup>. Dans ce cadre, l'agriculture reste un secteur prioritaire puisqu'elle emploie la majorité des actifs. Cette orientation se justifie également par la répartition de la population entre zone rurale et urbaine. Plus de la moitié de la population vit

---

<sup>130</sup> Golub, S., Mbaye, A.A., 2015. *Creating Good Jobs in Africa. Demand and Supply-Side Policies*, Washington DC, World Bank.



en milieu rurale et majoritairement de l'agriculture. L'option industrielle est également une référence pour l'Etat du Sénégal (République du Sénégal, 2014a)<sup>131</sup>.

### 1.2.2. Situation de l'emploi au Sénégal

Le marché du travail est caractérisé par déséquilibre important entre offre et demande d'emploi. En effet, l'offre du secteur formel de 50 000 emplois par an, reste insignifiante par rapport à la demande annuelle qui est évaluée à plus de 250 000 nouveaux entrants. Cela crée une forte pression au niveau sociale et renforce la précarité de l'emploi (sous-emploi et importance du secteur informel). Pour comprendre les défis de l'emploi, il est nécessaire d'analyser les indicateurs statistiques usuellement retenus pour décrire le marché de l'emploi : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage (Cabral et al, 2013)<sup>132</sup>.

Le taux d'activité<sup>133</sup> national est en diminution sur la période 2005 à 2011, soit respectivement 50,7 % et 48,8 %. Toutefois, cette baisse ne touche que les zones urbaines tandis que l'activité en zone rurale connaît plutôt une progression de 3,3 points de pourcentage. En 2011, le taux d'activité est plus faible en milieu urbain (soit 45 %) par rapport au milieu rural (54 %). Au niveau régional, l'analyse fait ressortir des disparités (Cabral et al, 2013). Trois groupes se dégagent :

- (i) Les régions de Dakar, Ziguinchor, Tambacounda, Saint-Louis et Matam ont un taux d'activité relativement faibles (de 36 à 45 %) ;
- (ii) Les régions de Diourbel, Kaolack, Thiès, Louga, Fatick et Sédhiou, sont quant à eux, à un niveau d'activité autour de 50 % ;
- (iii) Enfin, le groupe composé de Kolda, Kaffrine et Kédougou est caractérisé par une forte participation de la population à l'activité économique (plus de 60 %).

---

<sup>131</sup> République du Sénégal, 2014a. *Plan Sénégal Emergent (PSE)*. Rapport 122 pages.

<sup>132</sup> Cabral J F., Diakhaté I et al., 2013. *Etude Diagnostique sur l'emploi des jeunes au Sénégal. Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique*, Rapport final, 136 pages.

<sup>133</sup> Le taux d'activité se définit comme le ratio de la population active (occupés et chômeurs) rapportée à la population en âge de travailler, c'est-à-dire le nombre de personne comptabilisées dans la population de 15 ans et plus (Cabral et al, 2013).

En termes de genre, les hommes sont plus actifs que les femmes (soit respectivement 60 % et 40 %), alors que ces dernières sont majoritaires sur le marché du travail (54,3 % des actifs potentiels).

En 2011, le taux d'emploi<sup>134</sup> était de 43,8%, contre 38,7 % en 2005, soit une augmentation 5 points de pourcentage. Cette croissance de l'emploi est le fait des zones rurales qui enregistrent une augmentation de 11,3 points de pourcentage entre 2005 et 2011. Par contre, les zones urbaines connaissent une baisse de l'emploi, qui est plus importante à Dakar. Ainsi, le taux d'emploi est légèrement plus élevé en milieu rural comparé à Dakar dans les autres centres urbains, soit respectivement 39 % et 35 %. L'analyse au niveau régional révèle également des disparités et les trois groupes de régions précédemment identifiés se confirment :

- (i) Dakar, Ziguinchor, Tambacounda, Saint-Louis et Matam ont des taux d'emploi relativement faibles (de 33 à 38 %) ;
- (ii) Diourbel, Kaolack, Thiès, Louga, Fatick et Sédhiou se situe à un niveau intermédiaire de 44 à 47 % ;
- (iii) Enfin, Kolda, Kaffrine et Kédougou enregistrent des taux relativement élevés, supérieur à 60 %.

Les différences au niveau du genre se confirment également pour le taux d'emploi qui est plus élevé chez les hommes par rapport aux femmes, 55,2% contre 34,3 % en 2011.

Le chômage définit par rapport à l'activité exercées au cours des 7 derniers jours pose problème dans des contextes où l'emploi est saisonnier et les migrations temporaires de travail fréquentes (Mesplé-Somps, Robilliard, 2010). C'est le cas du Sénégal où l'activité agricole est saisonnière, notamment dans les systèmes de productions en cultures pluviales. Par conséquent, l'interprétation des données du chômage doit prendre en compte la période de

---

<sup>134</sup> « Les personnes occupées sont les personnes qui ont effectivement un emploi rémunéré, qu'il s'agisse d'un emploi à temps plein ou à temps partiel. Le taux d'emploi se définit comme le ratio de la population active occupée rapportée à la population en âge de travailler » (ibid).

l'année où l'enquête a été administrée. De plus, les données du chômage sont sous-évaluées à cause des difficultés de collecter car peu de chômeurs font la démarche de s'inscrire auprès des services de l'Etat qui peinent à les insérer (IPAR et ASPRODEB, 2007).

Le taux de chômage<sup>135</sup> national est resté stable entre 2005 et 2011, autour de 10 %. Mais le sous-emploi<sup>136</sup> est préoccupant soit un taux national de 32 %. Au niveau régional, le taux de chômage varie selon les régions. Trois groupes se dessinent :

- (i) Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Dakar et Louga sont marquées par les taux de chômage les plus élevés (de 14 à 17 %).
- (ii) Les régions de Tambacounda, Fatick et Ziguinchor, Matam, sont moyennement touchées (de 7 à 9 %).
- (iii) Enfin, les régions les moins touchées sont Thiès, Kaolack, Kaffrine, Kédougou, Kolda et Sédhiou (Moins de 5 %).

La nature différente entre les marchés du travail urbain et rural, marquée en particulier par le rôle prépondérant joué par le secteur agricole pour absorber la main-d'œuvre, est évidente en milieu rural :

*« En faisant un rapprochement entre la distribution du taux de chômage selon les régions et l'absorption de la main-d'œuvre par secteur d'activité, il apparaît que les taux de chômage les plus élevés sont observés dans les régions où l'activité économique est dominée par le secteur tertiaire tandis que les zones où l'activité dominante relève du secteur primaire, le taux de chômage est relativement faible » (Cabral et al, 2013).*

---

<sup>135</sup> « Un chômeur est une personne sans emploi au cours de la semaine de référence, qui a activement recherché du travail au cours des quatre semaines précédentes (l'enquête) et qui est disposé à travailler dans les deux semaines. Le taux de chômage se définit comme le nombre de chômeurs divisé par le nombre de personnes dans la population active » (Cabral et al, 2013).

<sup>136</sup> Selon l'Organisation Internationale du Travail, le sous-emploi existe « lorsque la durée et/ou la productivité de l'emploi d'une personne sont inadéquates par rapport à un autre emploi possible que cette personne est disposée à occuper et capable de faire » (Idib).

Il faut souligner la prédominance du secteur rural tant au niveau du taux d'activité que du taux d'emploi. Ainsi, la particularité de l'emploi rural au Sénégal provient de (i) l'importance de l'agriculture par rapport aux activités non agricoles, (ii) la faiblesse du taux de scolarisation des travailleurs et (iii) la précarité des conditions d'emploi notamment pour les jeunes et les femmes.

En zone rurale, l'agriculture représente la principale source de revenu pour 80 % des travailleurs et emploient 91 % des ménages ruraux. Néanmoins, le développement des activités non-agricoles est la principale marque des recompositions de l'économie rurale (IPAR et ASPRODEB, 2009)<sup>137</sup> et cette dernière est très hétérogène selon les régions et zones de production. Dans les zones où les ressources en eaux sont disponibles (Delta, Haute et Moyenne Casamance correspondantes aux régions de Saint-Louis, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou), l'agriculture reste dominante en termes de sources de revenus et d'emploi. Par contre, dans les zones plus exposées aux risques climatiques (pluviométrie faible et incertaine), comme le Bassin Arachidier (correspondant aux régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick, Diourbel, Thiès et Louga), la part des revenus agricoles régresse. Dès lors, les ménages dépendent d'activités économiques multiples et multi-localisées et la pluriactivité devient la norme.

La filière rizicole connaît deux situations particulière de marché de l'emploi. Toutefois, les chiffres de l'emploi sont à prendre avec précaution.

**Tableau 3.2 : Marché de l'emploi des zones rizicoles**

<b>Indicateurs</b>	<b>Saint-Louis</b>	<b>Kolda</b>
<b>Taux d'activité</b>	45 %	65,4 %
<b>Taux d'emploi</b>	38,5 %	62,9 %
<b>Taux de chômage</b>	15,9 %	2,3 %

Les activités non agricoles sont au cœur des stratégies des ménages agricoles mais ne permettent pas aux ménages de sortir de la pauvreté (IPAR et ASPRODEB, 2009).

---

<sup>137</sup> IPAR, Association Sénégalaise pour la PROMotion du DEveloppement à la Base (ASPRODEB), 2009, *Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation, Programme RuralStruc - Phase 2*, 167 pages

### 1.2.3. Evolution de la pauvreté et des indicateurs sociaux de développement

La longue période de faible croissance de l'économie sénégalaise dans un contexte de forte poussée démographique a entraîné une persistance de la pauvreté. En effet, près de la moitié des ménages sénégalais reste pauvre, soit 46,7 % en 2011 (ANSD, 2013). La pauvreté sera appréhendée à travers trois indicateurs : indice de pauvreté, taux d'accessibilité des services sociaux de base, dotations en ressources naturelles et organisationnelles (présence de filières locales structurantes).

L'incidence de pauvreté qui mesure la part de la population ou des ménages qui vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>138</sup> a régressé de 9 points de pourcentage entre 2001 et 2011, soit respectivement 55,2 % et 46,7 %. En 2011, la pauvreté est plus élevée en milieu rural, soit 57,3 %, par rapport aux autres zones urbaines (41,2 %) et à Dakar (26,1 %) (ANSD, 2013). Au niveau régional, des disparités sont également observées. Trois grandes catégories homogènes se dégagent :

- (i) Les régions de Kolda, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda, Kaffrine, Ziguinchor, Fatick et Kaolack ont des indices de pauvreté forts (plus de 60%) ;
- (ii) Suivie par Diourbel, Matam, et Thiès qui présentent des indices moyens (entre 40% et 60%) ;
- (iii) Enfin, Dakar, Louga et Saint Louis ont des indices de pauvreté faible (moins de 40%).

Dakar, la région la moins pauvre, jouit d'une position géostratégique qui lui confère les avantages d'un développement inégal aux dépens des autres régions. La région de Louga, zone de départ vers l'étranger, est la deuxième la moins pauvre du pays après Dakar. Ce résultat serait probablement le fruit des transferts d'argent effectués par les ressortissants de la région et qui auraient eu un impact substantiel sur l'amélioration du niveau de vie des populations (ANSD, 2013).

---

<sup>138</sup> Dans l'ESPS-II, les seuils de pauvreté sont déterminés selon le milieu (urbain/rural), mais Dakar a un seuil différent de celui des autres centres urbains.

Toutefois, compte tenu de leurs poids démographique (soit près de la moitié de la population du pays), les trois régions de Dakar, Diourbel et Thiès constituent des poches de pauvreté pour le Sénégal, soit 35% à la pauvreté totale dans le pays.

L'indice d'accès moyen aux cinq principaux services sociaux de base ciblés est estimé à 400/500 en 2009, soit un taux d'accessibilité de 79 % au niveau national. Ce dernier est en augmentation par rapport à 2000 où seulement 54 % de la population avait accès à ces services sociaux. Les écoles primaires et lieux de commerce touchent plus de personnes, soit 90 % de la population couverte, suivi par les points d'eau (85%). Par contre, les postes de santé et les routes touchent relativement moins de personnes, respectivement 61 et 70 % de la population (ANSD, 2009)<sup>139</sup>.

En effet, l'accès au soin est une préoccupation majeure en milieu rurale, d'autant plus que l'activité y est fortement tributaire de l'état de santé des travailleurs. Ce déficit pourrait-il compromettre la prévention, le traitement des malades et par suite, réduire la productivité du travail ou la fréquentation scolaire des enfants.

Au niveau régional, l'accès aux services sociaux de base est inégal. Trois groupes se dégagent :

- Les régions de Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis, Matam, Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack ont des indices d'accès fort entre 400 et 500 ;
- Suivie par les régions de Sédhiou, Kédougou, Tambacounda et Louga qui enregistrent des indices d'accès moyen, entre 300 et 400 ;
- Enfin, Kaffrine et Kolda ont des indices d'accès faible situés entre 200 et 300.

Ces disparités sembleraient avoir un lien avec le niveau d'urbanisation des régions. C'est le cas de Ziguinchor qui, bien qu'enclavée, s'en sort grâce à l'ancienneté de

---

<sup>139</sup> ANSD, 2009. *Enquête villages de 2009 sur l'accès aux services sociaux de base*. Rapport final. République du Sénégal. 57 pages.

l'urbanisation de la région. Par contre, les régions de Kaffrine, Kédougou, Tambacounda, Kolda et Sédhiou sont les moins dotées en services sociaux, notamment en postes de santé et infrastructures routières (ANSD, 2009).

L'analyse de l'accès aux services sociaux de base prend en compte le niveau de fonctionnalité des services en question, autrement dit, la population ayant effectivement accès (fonctionnalité). Au niveau national, cet indice d'accès selon la fonctionnalité reste relativement important, puisqu'elle concerne près de 8 personnes sur 10 (soit 77%). Par contre sur le plan régional, les problèmes de non fonctionnement se posent particulièrement pour Tambacounda (6 % de baisse de la population couverte) et Sédhiou (4,3 % de baisse). Pour le reste des régions, l'écart entre les deux indices d'accès (selon l'existence et la fonctionnalité) est relativement faible (entre 1 et 3 %).

L'indice d'accès ne permet pas à lui seul d'expliquer les différences de pauvreté entre zones de production rizicole. Par conséquent, d'autres critères sont à prendre en compte, notamment la présence et l'organisation de chaînes de valeurs localisées et le niveau des investissements et des biens publics (IPAR et ASPRODEB, 2009).

**Tableau 3.3 : Accès aux services de base et pauvreté dans les zones rizicoles**

<b>Indicateurs</b>	<b>Saint-Louis</b>	<b>Kolda</b>
<b>Indice d'accès</b>	400/500	400/500
<b>Indice de pauvreté</b>	39,5 %	76,6 %

Le revenu moyen annuel des ménages se répartit suivant un gradient décroissant du Nord au Sud. Il passe de 262 600 FCFA au Nord à 113 500 FCFA au Sud (IPAR et ASPRODEB, 2009). Ces niveaux de revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté régionale, exception faite pour les ménages de la région de Saint-Louis qui arrivent à dépasser le seuil de pauvreté. Cette situation s'explique par des différences interrégionales liées aux investissements publics et à la présence des chaînes de valeur localisée qui offrent des opportunités de développement et des débouchés aux producteurs.

Par conséquent, Saint-Louis et particulièrement la zone du Delta correspondrait à une

région gagnante en raison des investissements publics (27% des investissements publics totaux de la période 2000-2003) notamment en aménagements hydro-agricoles, et de son niveau d'intégration au marché. Cette situation pourrait s'amplifier avec les investissements dans la filière rizicole, qui jouit d'un contexte favorable : (i) les évolutions des prix sur le marché mondial ; (ii) l'élaboration du Programme d'autosuffisance en Riz (République du Sénégal, 2014b)<sup>140</sup> ; (iii) les efforts d'amélioration de la qualité du riz local (semence, usinage, etc.). De plus, la présence de nouveaux mécanismes de financement (3PRD, contrat tripartite, etc.) attire des acteurs agroindustriels et permet l'évolution d'une minorité d'exploitation familiale en entreprise agricole basée sur le salariat et la forte motorisation agricole.

A l'opposé, les régions du Sud (Kolda, Ziguinchor, Sédhiou) correspondraient à des zones perdantes, caractérisées par des dynamiques d'exclusion à cause de contraintes locales (faible dotation en facteurs, manques de biens publics), où la durabilité des systèmes d'activité semble être compromise. En dépit des conditions agroécologiques favorables, la zone bénéficie d'un faible niveau d'investissements publics (9% des investissements totaux de la période 2000-2003). De plus, elle est enclavée par rapport au reste du pays. De ce fait, elle est peu connectée aux marchés. La présence du marché de Diaobé est un atout mais mal valorisé par les autorités (infrastructures de transport, marché, sanitaire, etc.).

Après avoir caractérisé les dynamiques socio-économiques, il est important de faire un focus sur le secteur agricole, principale activité pour une majeure partie de la population sénégalaise.

## **Section 2. Des systèmes agraires contrastées**

Nous mobilisons le concept de système agraire pour appréhender la façon dont la société rurale sénégalaise exploite son milieu, dans toute sa complexité, et de décrire les

---

<sup>140</sup> République du Sénégal, 2014b. *Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise : les priorités à l'horizon 2017*. Dakar : Ministère de l'agriculture de la République du Sénégal.



transformations de cette agriculture au cours de l'histoire (Ferraton et Touzard, 2009)<sup>141</sup>.

## 2.1. Exploitations agricoles et superficies cultivées

En 2013, le Sénégal compte 755 532 ménages agricoles<sup>142</sup>, soit une augmentation de 73 % par rapport au nombre d'exploitation agricole recensée en 1998-99. Ces dernières sont majoritairement situées en milieu rural, soit 73,8 % d'entre elles. Néanmoins, la part des ménages agricoles urbains n'est pas négligeables (26,2%) et pourrait refléter les dynamiques liées à l'agriculture périurbaine.

Au niveau national, 47 % des ménages sont agricoles. Toutefois, ce chiffre cache quelques particularités sur le plan régional. La région de Dakar se détache avec seulement 12,8 % de ménages agricoles tandis que les autres régions comptent au moins 40 % de ménages agricoles. Ces dernières, mise à part Diourbel qui enregistre 40,8 % de ménages agricoles, se situent au-dessus de la moyenne nationale, avec au moins la moitié des ménages pratiquant l'agriculture.

La superficie cultivée par l'ensemble des exploitations agricoles est en augmentation. Entre les campagnes agricoles 2012/2013 et 2016/2017, elle est passée de 2 160 560 ha à 3 121 088 ha, soit une augmentation de 44 %. En 2016, la superficie cultivée a atteint la quasi-totalité du potentiel en terres arables au Sénégal (soit 3,2 millions d'hectares).

Au Sénégal, 16 % de la superficie du pays est constitués par des terres arables. D'une part, ce potentiel est inégalement réparti au niveau régional. D'autre part, l'importance des surfaces agricoles selon les régions n'est pas la même. Ainsi, on distingue deux groupes : (i) les régions de Dakar, Louga, Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda et Ziguinchor avec des faibles parts des superficies agricoles dans la superficie régionale (inférieures ou égales au niveau national de 15 %) ; et (ii) les régions de Diourbel, Fatick Kaolack, Thiès, Kaffrine et Sédhiou ayant des fortes parts de superficies agricoles, allant de 30 à 65 % de la superficie régionale.

Concernant la taille des superficies cultivées, 27% des ménages agricoles exploitent des parcelles de moins d'un 1 ha. Ensuite 40 % des ménages agricoles exploitent une

---

<sup>141</sup> Ferraton N et Touzard I., 2009. *Comprendre l'agriculture familiale*, Editions Quaé, Gembloux. 135 pages.

<sup>142</sup> Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche) sans y être salarié (ANSD, 2013).

superficie de taille comprise entre 1 et 3 ha. Les ménages dont la superficie exploitée est de taille moyenne (de 3 à 5 ha) ou grande (plus de 5 ha) représente respectivement, 18 % et 15 % de l'ensemble des ménages.

Cette répartition des ménages est différente selon les régions du Sénégal et trois groupes se dégagent : (i) les régions de Dakar, Saint-Louis, Matam et Ziguinchor où plus de 60 % des ménages ont des superficies de très petite taille (moins de 1 ha) ; (ii) les ménages qui exploitent une superficie de grande taille (plus de 5 ha) sont plus fréquents dans les régions de Kaffrine, Kaolack, où leur proportion est supérieure à 60 % ; (iii) enfin, les régions qui comptent majoritairement des exploitations de petite et moyenne taille (de 1 à 5 ha) soit Fatick, Kédougou, Kolda, Thiès, Tambacounda, Diourbel, Louga et Sédhiou.

La taille des parcelles s'observe à travers le degré de concentration. Ce dernier « mesure le nombre d'exploitations agricoles de petite taille (moins de 1 ha) pour une exploitation de grande taille (plus de 5 ha). Si l'indicateur est supérieur à 1, cela signifie qu'il y a plus d'exploitations de petites tailles que d'exploitations de grande taille » (DAPSA, 2018)<sup>143</sup>. Au niveau national, on compte près de 2 exploitations de petite taille pour une de grande taille. Cependant, de fortes disparités régionales sont constatées. A Dakar et Ziguinchor, les degrés de concentration sont supérieurs à 100, synonyme d'une forte présence des petites parcelles. Au contraire, la valeur de l'indicateur est inférieure à 1 dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel, Louga et Kolda, ce qui prouve la forte concentration des parcelles de grande taille dans ces régions (DAPSA, 2018).

Au niveau parcellaire, la filière rizicole s'inscrit dans deux types de régions : une première à forte dominance de très petite exploitation agricole ; et une seconde qui regroupe majoritairement des exploitations de moyenne et grande taille. Ce constat pourrait s'expliquer par une pression foncière particulièrement forte dans la région de Saint-Louis (voir la partie - facteurs de production).

---

<sup>143</sup> Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles, 2018. *Présentation des principaux résultats de l'enquête agricole 2017-2018*. Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 98 pages.

**Tableau 3.4 : Une structure du parcellaire contrastée entre les deux zones rizicoles**

<b>Indicateurs</b>	<b>Saint-Louis</b>	<b>Kolda</b>
<b>Ménages agricoles</b> (% des ménages de la région)	64,4 %	72 %
<b>Superficie agricole</b> (% de la superficie régionale)	5 %	16,6 %
<b>Degré de concentration</b>	32,2	0,7

## 2.2. Types d'agricultures et cultures pratiquées

Trois types d'agriculture (pluviale, irriguée et de décrue) sont pratiqués au Sénégal.

L'agriculture pluviale dépend entièrement des pluies. Elle suit le calendrier des précipitations et de la répartition de celles-ci au cours des saisons pluvieuses. Dans le cas du Sénégal, avec un climat caractérisé par l'alternance d'une saison sèche (de novembre à mai) et d'une saison des pluies (de juin à octobre), un seul cycle cultural est possible dans l'année.

Les perspectives d'amélioration des rendements sont limitées compte tenu des variations climatiques interannuelles. Par conséquent, le risque élevé de perte de récolte n'incite pas les agriculteurs à investir dans les intrants (fertilisant ou variété à haut rendement). Ces agriculteurs qui pour la plupart ne disposent que de peu de ressources ont pour objectif principal d'assurer la nutrition de leur ménage jusqu'à la prochaine récolte (FAO, 2002)<sup>144</sup>. Ils peuvent atteindre cet objectif en utilisant des variétés robustes, résistantes à la sécheresse mais à faible rendement. La recherche n'a pas encore mise au point de variétés résistantes à la sécheresse et offrant des rendements élevés puisque ces deux caractéristiques sont inconciliables pour la plupart des plantes cultivées (FAO, 2002).

La culture pluviale manuelle au Sénégal requiert une forte mobilisation de main-d'œuvre lors de la préparation du sol ainsi que des sarclages, qui sont les opérations culturales les plus importantes (Boutillier et Schmitz, 1987)<sup>145</sup>. Le rassemblement de cette force de travail s'effectue dans le cadre domestique de la famille polynucléaire de grande taille (ibid.).

<sup>144</sup> FAO, 2002. *Eau et agriculture. Produire plus avec moins d'eau*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>145</sup> Boutillier J-L, Schmitz J, 1987. Gestion traditionnelle des terres (système de décrue / système pluvial) et transition vers l'irrigation : le cas de la vallée du Sénégal. In : *Systèmes de production agricole en Afrique Tropicale : 3. Système de production et de développement*. Cahiers des Sciences Humaines, 23 (3/4) pp 533-554.

Il n'en est pas de même pour la culture de décrue. L'opération culturale principale est le semis qui nécessite une force de travail plus restreinte. « En effet la préparation du sol ainsi que les sarclages sont réduites au minimum dans les terres régulièrement inondées : c'est la crue qui ameublir et aère le sol (...) et qui apporte la fertilité grâce à l'argile qu'elle charrie et dépose dans la plaine inondée » (idib. p.535).

Les terres de décrue sont des espaces soumis aux fluctuations du niveau d'un cours d'eau, submergées saisonnièrement par la crue de ce dernier et dont la décrue offre des espaces humides pour l'agriculture (Bruckmann, 2016)<sup>146</sup>. Cette définition englobe une diversité d'espaces (bas-fonds, chenaux, marigots, cuvettes et berges) ayant la caractéristique commune d'être alimentées naturellement en eau par un cours d'eau (ibid.). Il s'agit de profiter des réserves en eau du sol constituées après la période de submersion par la crue. Elle se déroule donc toujours en fin de saison pluvieuse, de novembre à janvier pour le Sénégal.

Dans le système irrigué, le facteur dominant n'est plus la terre comme dans la culture de décrue ou le travail comme dans la culture pluviale mais l'eau qui, amenée à la parcelle par un système relativement complexe d'irrigation, permet à l'agriculteur d'obtenir sa récolte (Boutillier et Schmitz, 1987, p534). L'eau utilisée dans les cultures d'irrigation est partiellement ou totalement fournie par l'homme. Ce système permet de choisir des variétés à haut rendement en appliquant les intrants nécessaires et les traitements de lutte contre les ravageurs, et rend ainsi ces cultures économiquement intéressantes. Elle a pour effet de favoriser l'augmentation des rendements (FAO, 2002).

Au Sénégal, la majorité des ménages agricoles pratique une agriculture pluviale, soit 87,1 %. Les cultures irriguées (hors maraichage en période de saison sèche) et de décrues sont faiblement pratiquées, soit respectivement 6,3 % et 6,6 % des ménages agricoles. Ce constat est le même pour toutes les autres régions du Sénégal, à l'exception de Saint-Louis qui présente des parts relativement importantes pour les trois types d'agricultures : 38,4 % de pluviale, 32,6 % d'irrigué et 29 % de décrue. Par ailleurs, les régions de Dakar et de Matam se détachent également par rapport à la moyenne nationale en comptant moins de ménages agricoles sur le système pluviale au profit du système irrigué pour Dakar (12,8 % des

---

<sup>146</sup> Bruckmann L., 2016. *L'intégration des zones inondables dans la gestion de l'eau et le développement de l'irrigation d'une vallée fluviale sahélienne. Le cas des terres de décrue de la moyenne vallée du Sénégal*. Thèse de doctorat en Géographie. L'Université Paris Diderot Sorbonne. 586 pages.

ménages agricoles de la région) et du système de décrue pour Matam (27 % des ménages agricoles de la région).

Il convient de souligner que la pratique d'un des types d'agricultures n'est pas exclusive, dans la mesure où certains ménages s'insèrent aussi bien dans le système pluvial que dans l'irrigué (DAPSA, 2018). Ces derniers sont davantage présents dans les régions de Saint-Louis, de Ziguinchor, de Sédhiou et de Dakar (soit respectivement 30 %, 26 %, 18 % et 17 % de ménages agricoles au niveau national sont dans ces régions), plus dotées en ressources hydriques et aménagements hydroagricoles. Par contre, dans les autres régions notamment du centre et de l'intérieur du pays, les ménages agricoles pratiquent quasi-exclusivement l'agriculture pluviale.

Au Sénégal, les grandes cultures peuvent être caractérisées comme suit :

- i. Vivrières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio, niébé) ;
- ii. Industrielles (arachide, coton, pastèque, manioc, tomate, sésame) ;
- iii. Maraichage et autres (bissap, jatropha, béref, gombo, patate, vouandzou, culture fourragère - aubergine amère, Oignon, Piment, Taro, Wandzou).

L'agriculture vivrière est (re)devenue prioritaire pour la majorité des exploitations familiales au Sénégal. Entre 1960 et 1998, le rapport entre culture de rente (arachide) et cultures vivrières (mil et sorgho) s'est complètement inversé : l'arachide qui représentait 64 % des superficies cultivées contre 29 % pour le mil ne représente plus que 28 % contre 64 % en 1998 (IPAR et ASPRODEB, 2007). En 2016, ce rapport est plus égal, soit 53 % des emblavures pour les cultures vivrières et 47 % pour les cultures industrielles. Néanmoins, cette répartition des types de cultures n'est pas pareille selon les régions. Trois groupes se dégagent : (i) comme au niveau national, certaines régions présentent des proportions plus ou moins égales entre les deux types de cultures (vivrières et industrielles), soit de Diourbel, Fatick, Kaolack, Tambacounda et Kaffrine ; (ii) par contre, d'autres sont plutôt orientées sur les cultures vivrières, qui dominent (Kolda, Saint-Louis, Ziguinchor, Matam, Kédougou et Sédhiou) ou (iii) sur les cultures industrielles, qui sont majoritaires en termes de superficies cultivées et de productions (Dakar, Thiès et Louga).

Dans les cultures vivrières, le mil représente 57 % des emblavures en 2016, suivi du riz (16 %), du sorgho et du maïs (respectivement 14 % et 13 %). Cette part du mil a baissée de

7 points de pourcentage par rapport à la moyenne des 5 dernières années, au profit du riz qui gagne 4 points de pourcentage et du sorgho qui en gagne 2,6. Malgré l'importance du mil, le riz domine les productions céréalières avec 40,1 %, en raison des rendements à l'hectare plus important par rapport aux céréales sèches (mil, sorgho, maïs), soit 3 354 kg à l'hectare contre 747 pour le mil, 876 pour le sorgho et 1 825 pour le maïs. Par conséquent, après le riz, le mil représente 32,3 % des productions céréalières, suivi par le maïs et le sorgho avec respectivement 18,5 % et 8,9 %. Au niveau des régions orientées vers les cultures vivrières, deux types sont identifiés : (i) Les régions qui sont spécialisées sur la riziculture, soit 98 % de la production céréalière de Saint-Louis et 82 % de celle de Ziguinchor ; et (ii) les régions qui sont diversifiées sur plusieurs céréales mais la part du riz dans la production céréalière reste majoritaire (Kolda, Matam, Kédougou et Sédhiou).

Dans les cultures industrielles, l'arachide représente 79 % des emblavures en 2016, suivi du niébé avec 13 % et du manioc avec 4 %. Ensuite, les cultures de coton, pastèque et sésame sont peu significatives en termes d'emblavures, soit respectivement 1 %, 1 % et 2 % au niveau national. Cette répartition est restée stable au cours des 5 dernières années (de 2011 à 2015). Toutefois, en termes de productions, la part de l'arachide dans les cultures industrielles chute à 47 % au profit du manioc (34 %) et de la pastèque (12 %) qui progressent. Cela s'explique par les rendements faibles de l'arachide, soit 821 kg à l'hectare, comparés à celui du manioc (11 487 kg à l'hectare) et de la pastèque (13 315 kg à l'hectare).

L'horticulture est pratiquée dans toutes les régions du Sénégal et notamment à Sédhiou (20,7%), Ziguinchor (20,3%), Thiès (17,7%) et Saint-Louis (11,6%). Ces dernières regroupent 70 % des ménages agricoles ayant déclaré pratiquer l'horticulture (DAPSA, 2018). D'un autre côté, les régions de Louga, Dakar, Diourbel et Kaolack abritent les plus faibles parts de ménages horticoles (moins de 5 %). Elle englobe les cultures maraîchères, l'arboriculture et la culture florale et ornementale.

Les activités de maraîchage se déroulent suivant deux périodes : la contre saison froide (d'octobre à mars) et la contre saison chaude (d'avril à juin). La première mobilise 53 004 ménages, soit 7 % des ménages agricoles du pays, tandis que la seconde emploie moins de personnes, soit 29 837 ménages agricoles (ANSD, 2013). C'est dans les régions de Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor que l'on retrouve le plus grand nombre de ménage pratiquant le maraîchage. Les spéculations les plus cultivées en contre saison froide sont dans l'ordre : l'oignon (40,1% des ménages agricoles), le piment (35,5%), l'aubergine amère (28,4%), le

chou (27,2%) et l'aubergine douce (26,3%). En contre saison chaude, l'oignon et le piment restent les spéculations les plus cultivées avec respectivement, 38,3% et 37,3% des ménages agricoles. Ensuite arrivent dans l'ordre la tomate (36,5%), l'aubergine amère (28,9%), le gombo (27,5%), l'aubergine douce (27,0%) et le chou (26,3%) (ANSD, 2013).

L'arboriculture concerne principalement les cultures fruitières : manguiers, bananeraies, agrumes (orangers, citronniers, mandariniers, etc.) et autres. Ainsi, 26 205 ménages s'inscrivent dans ce système de production, soit 3,5% des ménages agricoles du pays. Ces derniers sont davantage présents dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Thiès qui comptent respectivement, 34 %, 18 % et 15 % des ménages arboricoles. Dans ce domaine, les cultures de manguiers sont plus répandues (56,1%), suivi par celles d'agrumes (21,4%) et de bananiers (19,5%). Comme au niveau national, la culture de manguiers par les ménages arboricoles domine (plus de 50%), dans toutes les régions, exception faites aux régions de Tambacounda, Matam, Louga, Saint-Louis et Diourbel. Pour Tambacounda et Matam, les cultures de manguiers et bananiers sont presque au même niveau (46,5% et 44,4% respectivement pour Tambacounda) et (40,6% et 37,6% respectivement pour Matam). Pour les trois autres régions, se sont d'autres cultures fruitières qui dominent (ANSD, 2013).

Par ailleurs, l'élevage est pratiqué par la majorité des ménages agricoles du Sénégal, soit 60 % d'entre eux. C'est également le cas au niveau régional, excepté pour les régions de Tambacounda et Kédougou où la moitié des ménages agricoles pratiquent l'élevage, soit respectivement 48 % et 50 % d'entre eux.

La filière rizicole au sein de régions de cultures vivrières.

**Tableau 3.5 : Régions de cultures vivrières et diversifiées**

<b>Indicateurs</b>	<b>Saint-Louis</b>	<b>Kolda</b>
<b>Types d'agriculture</b>	38,4 % en pluviale 32,6 % en irrigué 29 % en décrue	97 % en pluviale 1,8 % en irriguée 1,1 % en décrue
<b>Cultures pratiquées (en production)</b>	<b>91 % en vivrier</b> (dont 98 % de riz) 9 % en industriel (dont 45 % de pastèque et 38 % de manioc)	<b>70 % en vivrier</b> (dont 57 % de riz, 28 % de mil et sorgho) 30 % en industriel (dont 64 % d'arachide)
<b>Horticulture (% des ménages horticoles)</b>	11,6 %	6 %

## 2.3. Facteurs de production en termes de capitaux/ressources

### 2.3.1. Le capital naturel : foncier agricole

Au Sénégal, deux types de tenure foncière sont à distinguer : (i) la tenure légale qui comprend trois grands ensembles : le domaine national<sup>147</sup>, le domaine de l'État et les titres fonciers des particuliers ; et (ii) la tenure coutumière qui se base sur une conception communautaire de la gestion foncière dans laquelle les terres appartiennent à des lignages ou des collectivités familiales. Cette deuxième forme de tenure ne devrait plus exister dans les normes<sup>148</sup>, mais dans la pratique est toujours appliquée en milieu rural pour organiser l'accès, l'usage et le transfert de la terre (Touré et al, 2013)<sup>149</sup>.

Ainsi, la quasi-totalité des ménages agricoles du système pluvial (94,8 %) se déclarent propriétaire des parcelles qu'ils exploitent (DAPSA, 2018). Cette persistance du droit coutumière sur le foncier prévaut dans toutes les régions du Sénégal avec des taux dépassant les 90 % des parcelles. Cet état de fait confirme qu'en milieu rural, la majorité des ménages agricoles qui pratiquent l'agriculture pluviale (88,4%) n'ont pas de droits sécurisés (avec un acte administratif ou un titre de propriété) sur les terres occupées (ibid.). La légitimité sociale constitue leur seule garantie ou sécurité sur ces terres.

Cette situation est présente dans toutes les régions, mais à des degrés différents. Sept régions sur quatorze (Thiès, Diourbel, Louga, Tambacounda, Kédougou, Kolda et Sédhiou) affichent des proportions dépassant les 90 % de parcelles du système pluvial détenus par des propriétaires sans aucun acte administratif, ni autorisation. Ce taux est relativement moins important dans les autres régions, qui se situent dans la borne de 73 et 87 %, soit Kaffrine, Saint-Louis, Fatick, Matam, Kaolack et Ziguinchor. La région de Dakar connaît la proportion la moins élevée, soit 19,9 % de ménages agricoles pratiquant une agriculture pluviale dans cette situation foncière (DAPSA, 2018). Il convient de préciser que ce groupe de régions moins marqué par la problématique de l'insécurité foncière est fortement urbanisé et

---

<sup>147</sup> Le Domaine National au Sénégal renvoie à des terres qui n'appartiennent ni à l'Etat, ni aux usagers. Elles sont inaliénables, intransmissibles, incessibles et ne peuvent être transférées que dans le domaine privé de l'Etat par voie d'immatriculation. C'est la nation, le propriétaire des terres et l'Etat en est seulement le gestionnaire. Ce Domaine couvrait au moment de sa constitution en 1965, près de 95 % de la superficie nationale.

<sup>148</sup> La Loi de 1964 portant sur le Domaine National avait pour objectif de supprimer la propriété coutumière.

<sup>149</sup> Touré O., Ba C. O., Dièye A., Fall M. O. et Seck S. M., 2013. *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière*. Rapport final, IPAR.



constitue, depuis la période coloniale, des zones administratives et commerciales majeures (Touré et al, 2013).

La spécificité des certaines régions au Sénégal par rapport au statut foncier est soulignée par d'autres auteurs<sup>150</sup>. La région de Saint-Louis (en particulier le Delta) connaît le plus d'affectations foncières avec 47% des terres enregistrées et 15% des terres faisant l'objet d'un bail. C'est également la zone qui connaît le plus de terres louées (environ 4 %). Cette configuration foncière spécifique s'explique par la présence de nombreux projets de développement (PDIDAS, PDMAS, MCA, etc.) dans la zone du Delta, qui ont appuyé les collectivités locales et les exploitants agricoles à formaliser leurs droits fonciers traditionnels. Les affectations par la collectivité se font sous l'encadrement de la SAED. Les baux agricoles sont possédés généralement par des opérateurs privés nationaux et étrangers soucieux de sécuriser leurs investissements. La location de terre est relativement fréquente dans cette zone en raison d'une forte salinisation des terres et de la nappe phréatique, contraignant de nombreux exploitant à louer des terres ailleurs dans la région. De plus, des exploitants disposant de terres mais ne pouvant pas les exploiter (en raison de moyens de production insuffisants) décident de les mettre en location (ce qui n'est pas conforme à la législation foncière) pour répondre à une demande de plus en plus forte d'investisseurs agricoles.

### **Evolution de la pluviométrie**

La pluviométrie moyenne annuelle se répartit suivant un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec de fortes variations interannuelles (ANSD, 2013). Cette variabilité du climat se révèle dans la structure végétale du pays, avec une zone forestière à semi-forestière au Sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au Nord (Touré et al, 2013). Ainsi, trois catégories de régions sont identifiées selon le niveau de pluviométrie :

- (i) Les régions du Sud et de l'oriental (Kolda, Tambacounda, Kédougou, Ziguinchor et Sédhiou) reçoivent 700 mm de pluies par an et leurs terres ne sont pas exposées au stress hydrique ;
- (ii) Les régions de Kaffrine, Fatick, Kaolack, Thiès, Diourbel et Dakar sont situées dans la partie recevant une pluviométrie comprise entre 400 et 700 mm par an, avec des

---

<sup>150</sup> Diop et al, 2018 ; IPAR, 2015a.

terres exposées au stress hydrique ;

(iii) Enfin, les régions de Louga, Saint-Louis, Matam perçoivent des niveaux de pluviométrie inférieure à 400 mm par an, et sont confrontées à des contraintes hydriques sérieuses au niveau des terres.

A cette donne climatique, il convient d'ajouter les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) pour avoir une vision plus complète du potentiel de terres fertiles pour l'agriculture. Les cours d'eau drainent principalement le Nord (Saint-Louis et Matam) et le Sud du pays (Kolda et Kédougou). Au nord, le fleuve Sénégal dont le bassin couvre une superficie de 290 000 km<sup>2</sup> avec 9,5 % seulement concernant le Sénégal, la Casamance, son bassin versant couvre une superficie de 20 150 km<sup>2</sup>, l'Anambé 4 000 km<sup>2</sup>, la Gambie, dans sa partie sénégalaise, s'étend sur 54 631 km<sup>2</sup> soit 70,9% de son bassin versant (IPAR et ASPRODEB, 2007).

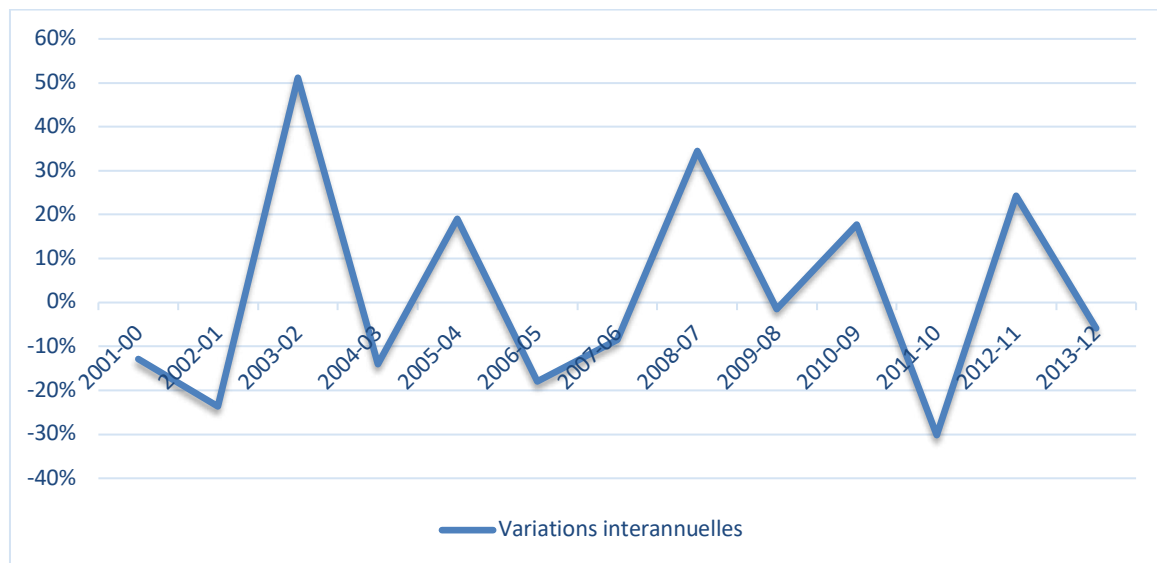


Figure 3.4 : Evolution de la pluviométrie de 2000 à 2013 au Sénégal

### 2.3.2. Le capital humain : la main d'œuvre agricole

Au niveau national, les exploitations agricoles ont recours à une main-d'œuvre majoritairement familiale, puisque 70 % des membres des ménages sont des actifs et travaillent dans l'unité de production agricole. Ce taux est plus élevé dans les régions de Kédougou, Kaolack et Diourbel (plus de 77 %) et est plus faible à Kolda, Thiès et Dakar

(moins de 62 %). La taille de la main d'œuvre familiale est estimée à 5,6 personnes au niveau national (DAPSA, 2018). Elle est plus importante dans les régions de Kaolack, Louga et Sédhiou (plus de 6,6 personnes), mais l'est moins dans les régions de Kédougou, Dakar et Matam (moins de 4,5 personnes). Toutefois, elle reste insuffisante, surtout pour certaines tâches culturelles urgentes ou nécessitant beaucoup de travaux manuelles (IPAR, 2015a).

Concernant les ouvriers agricoles (actifs externes au ménage), le nombre moyen est faible, (soit 1,5 personnes) tant au niveau national que dans les régions, excepté pour Thiès (2,6 personnes) (DAPSA, 2018).

Pour Saint-Louis (en particulier le Delta), ce nombre semble faible au regard de la dynamique du marché de l'emploi qui s'y développe. Dans cette zone, les unités de production agricole ont le plus recours à de la main d'œuvre extérieure, soit 69 % d'entre elles comparé aux autres régions agricoles du Sénégal (Niayes et Bassin arachidier). Le recul de la production d'arachide, principal pourvoyeur d'emploi dans les régions du centre (Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Louga) explique la baisse de la demande de la main d'œuvre extérieure dans ces régions (IPAR, 2015a). A la différence de ce qui est démontré dans d'autres études, l'augmentation des superficies cultivées ne s'accompagne pas du recours accru à une main-d'œuvre externe (Diop et al, 2018)<sup>151</sup>.

On rencontre 3 catégories d'ouvriers agricoles selon la durée de prestation : permanents, saisonniers et occasionnels. Dans le système pluvial national, plus de la moitié des ouvriers agricoles sont occasionnels soit 57,6% suivi des saisonniers (29,6 %) et des permanents (12,8 %). Par ailleurs, cette répartition cache des disparités au niveau régional : (i) Certaines régions sont caractérisées par de l'emploi agricole occasionnel, soit plus de 75 % de leurs ouvriers agricoles, à savoir Ziguinchor, Fatick, Kédougou et Thiès ; tandis que d'autres régions emploient des parts importantes d'ouvriers saisonniers, soit au moins 41 % de leurs ouvriers agricoles, à savoir les régions du Nord (Matam, Saint Louis, Louga) et du centre (Kaolack). Enfin, la région de Sédhiou se démarque avec 36,8% d'ouvriers permanents (DAPSA, 2018).

La présence de femme est très significative, notamment dans les régions de Saint-

---

<sup>151</sup> Diop D, Bourgoïn J et al., 2018. Caractérisation des structures foncières des exploitations agricoles familiales de tailles moyennes au Sénégal. In *IPAR, ISRA, CNCR et CIRAD. L'avenir des exploitations agricoles familiales de l'Afrique de l'Ouest dans une économie mondialisée. 27 au 29 novembre 2018. Dakar (Sénégal).*

Louis (Delta) et de Thiès (Niayes) où elles sont des employées occasionnelles, occupant des tâches agricoles qualifiées de « *féminines* » telles que le décorticage, le battage du riz, la préparation des semences. Cette segmentation du marché du travail est fondée sur des considérations socio-culturelles incluant des contraintes d'accès au foncier (notamment aménagé) pour les femmes (IPAR, 2015a). Ainsi, le marché du travail des zones rizicoles présente une majorité de femmes (52,3 %) comparé aux autres zones de production agricole (48,8 %) (Mbaye et al., 2018)<sup>152</sup>.

En termes de structure par âge de la main d'œuvre, celle-ci ne diffère pas entre les différentes zones de production agricole et partout les jeunes de 15-34 ans représente environ 49 % de la population active. Aussi, le niveau d'instruction de la main d'œuvre rurale est globalement faible. Néanmoins, dans la zone du riz, il est plus élevé comparé aux autres régions, soit 34,7 % des hommes et 41,3 % des femmes ne dépasse pas le niveau primaire (Mbaye et al., 2018).

En termes de contreparties, la main d'œuvre familiale est rémunérée en fonction de ses caractéristiques socio-démographiques à savoir, l'âge, le genre, le statut matrimonial et les liens de parenté. Dans ce cadre, les jeunes et les femmes ne perçoivent pas de rétribution financière, mais plutôt cadeaux en nature (par exemple, une parcelle) ou des sommes d'argent perçue ponctuellement. Ceux qui sont mariés ou qui envisagent de le faire, bénéficient de facilités (terres, équipement et temps) pour exploiter à leur propre compte. Toutefois, mobiliser la main-d'œuvre devient problématique car les jeunes ont des besoins multiples dont la satisfaction n'est plus compatible avec la situation sociale au sein de la famille. Au niveau de la main d'œuvre extérieure, les employés occasionnels sont payés en espèces à la fin des tâches agricoles, les permanents et saisonniers perçoivent une rémunération en nature et/ou en espèce, souvent, en fin de campagne (IPAR, 2015a). Les modes de rémunérations diffèrent selon les zones de production. La majorité de la main d'œuvre extérieure dans les zones de production rizicole (plus de 80 %) est payée en liquide, contre seulement 46 % pour les autres zones de production (Mbaye et al, 2018).

---

<sup>152</sup> Mbaye, A.A., Bèye, A., Guèye, A., Lokonon, B. and Ndione, Y., 2018. Generating employment and increasing income in agricultural value chains and thereby fostering food security: Case studies of rice and cotton in Benin and Senegal, ZEF – Discussion Papers on Development Policy No. 254, Center for Development Research, Bonn, March 2018, pp. 46.

Il convient d'ajouter que le système des salaires occupe une place minime dans les différentes zones de production. Au niveau de l'agriculture, il est presque inexistant dans le bassin arachidier et faible dans les Niayes et le Delta, soit respectivement 3 % et 2 % des travailleurs. Dans les activités non-agricoles, la part de l'emploi salarié y est supérieure, soit 16 % des travailleurs dans le Delta, 9 % et 10 % pour respectivement le Bassin arachidier et les Niayes. La majorité des travailleurs ruraux dans toutes les zones, n'ont pas de contrats avec leurs employeurs, soit 80 % dans le bassin arachidier, 55 % dans les Niayes et 52 % dans le Delta (Mbaye et al, 2018).

La saisonnalité des activités agricoles diffère aussi entre zones. Dans les zones de production de riz, 32 % des hommes et 31 % des femmes travaillent durant toute l'année dans l'agriculture. En revanche, dans les autres zones, 22 % des hommes et 28 % des femmes travaillant dans les exploitations familiales ne pratiquent leurs activités que lors de la saison des pluies (juin à octobre). Cette saisonnalité explique les mouvements de main d'œuvre dans le pays. Durant la saison des pluies, la main d'œuvre étrangère est active dans les zones non-rizicoles, tandis que durant la saison sèche, cette dernière se déplace (83%) dans les zones rizicoles. Par conséquent, la main d'œuvre extérieure employée dans les zones rizicoles provient majoritairement des autres zones agroécologiques à travers la migration interne (58,17%). Au contraire, dans les autres zones de production, la main d'œuvre provient souvent du même village (67%).

### 2.3.3. Le capital physique : Matériels et équipements agricoles

Le Sénégal connaît une histoire ancienne de recherche sur la traction animale dans les années 1930-1940. Ainsi, le passage massif à la culture attelée asine, équine et bovine dans les années 1960-1970 se fait dans les zones où existent une culture de rente capable de financer l'investissement requis pour le matériel et grâce au programme agricole (IPAR et ASPRODEB, 2007). En parallèle, l'option de motorisation de l'agriculture sénégalaise a été développée dans plusieurs domaines : (i) la riziculture irriguée à l'aide de motopompes et tracteurs (plan REVA de 2006) notamment dans la région de Saint-Louis ; (ii) le maraîchage avec les systèmes de goutte à goutte dans la zone des Niayes et (iii) les céréales via des chaînes de battage motorisé dans le bassin arachidier (IPAR et ASPRODEB, 2007).

En 2018, la plupart des ménages agricoles détiennent du matériel de type manuel et attelé étant relativement plus accessible en termes de coûts d'acquisition comparé au matériel motorisé. Au niveau national, le semoir (29 %), la houe sine (18 %), les charrettes (18 %), la houe occidentale (16 %) et la daba (12 %) sont les équipements les plus fréquents auprès des ménages. La répartition régionale révèle que les semoirs et la houe sine sont plus fréquents à Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et à Dakar. Les charrettes sont rencontrées dans toutes les régions du Sénégal, à l'exception de Kédougou, Ziguinchor et Dakar où elles sont peu fréquentes. Enfin, les équipements motorisés (tracteur, motoculteur et moissonneuse) ne dépassant pas 0,3 % des équipements agricoles dans la plupart des régions, sont rencontrés à Saint Louis, Matam, Kolda et Tambacounda (DAPSA, 2018).

Compte tenu de l'importance du matériel attelé dans la conduite des activités agricoles, 38 % des ménages agricoles du pays possède des animaux de trait (ânes, chevaux et bœufs). Toutefois, ce pourcentage cache de profondes disparités entre : (i) des régions fortement dotées en animaux de trait (soit plus de 54 % des ménages agricoles de la région en possèdent) à savoir, Tambacounda, Kaolack, Louga, Fatick et Kaffrine ; et (ii) des régions faiblement dotées (moins de 19 % des ménages agricoles de la région en possèdent), à savoir, Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis et Kédougou (ANSD, 2013).

En 2018, le matériel traditionnel reste le plus utilisé sur les parcelles (soit environ 90 % des parcelles), suivi par le matériel attelé qui est également répandu (soit environ 70 % des parcelles), contrairement au matériel motorisé qui est peu utilisé dans le système pluvial (soit entre 1 et 5 % selon l'opération culturale). Cette répartition est la même dans l'ensemble des opérations culturales (préparation du sol, entretien des cultures et récolte), excepté pour les travaux de semis où le matériel attelé est utilisé sur 77 % des parcelles, suivi par le matériel traditionnel (utilisé sur 62,9 % des parcelles) et du matériel motorisé sur seulement 0,9 % des parcelles.

Ainsi, les matériels motorisés sont peu utilisés dans l'ensemble des opérations culturales (avec un maximum de 5 % pour la préparation du sol) par les ménages agricoles. Cette tendance est commune à toutes les régions, excepté Saint Louis et Matam où les taux

d'utilisation enregistrées pour la préparation du sol, sont respectivement de 29,9 % et 23,6% (DAPSA, 2018). Compte tenu du type de sol (plus lourd) dans ces régions, le matériel motorisé (de grande puissance) est recommandé pour le travail du sol (offset, billonnage, etc.). Ce matériel motorisé est aussi mobilisé pour créer et réhabiliter des aménagements hydro-agricoles. Par conséquent, l'utilisation de tracteurs (loués ou empruntés) est devenue une pratique généralisée à Saint-Louis. De manière plus générale, plus les superficies possédées augmentent, plus les exploitants mécanisent leurs activités agricoles, notamment par l'emprunt et la location, et plus faiblement par l'acquisition de tracteurs (Diop et al, 2018).

Les systèmes de culture et degrés d'intensification influent sur les types d'équipement utilisés (IPAR, 2015a). Ainsi, les régions pratiquant les cultures du mil et de l'arachide (ex. Diourbel, Fatick, Kaolack) s'appuient sur le matériel attelé et traditionnel, tandis que les régions horticoles ou rizicoles (Thiès, Saint-Louis) utilisent du matériel motorisé (système d'irrigation, tracteurs, moissonneuses batteuses, etc.).

#### 2.3.4. Le capital financier : le crédit agricole

L'accès au crédit est problématique pour la majorité des ménages agricoles, soit plus de 80 % d'entre eux. Cette problématique touche particulièrement les régions de Louga, Thiès, Dakar, Ziguinchor et Fatick avec respectivement 1 %, 2 %, 3 %, 6 % et 9 % de ménages agricoles ayant eu accès au crédit (DAPSA, 2018). Par contre, elle se manifeste moins dans les régions de Kaffrine, Matam, Saint-Louis et Tambacounda où près d'un tiers des ménages ont eu accès au crédit. Ces disparités régionales par rapport à l'accès au crédit se répercutent sur le financement des systèmes de culture. Ainsi, la riziculture irriguée perçoit le plus de financement par crédit, puisque les intrants de 52 % des parcelles de riz irrigué sont financés par crédit. Les autres cultures (arachide, maïs et mil) perçoivent moins de crédit, soit un pourcentage de parcelles dont les intrants sont financés par crédit qui varie entre 12 et 15%. Enfin, les parcelles de sorgho et de riz pluvial sont les moins financées par crédit, soit respectivement 9 % et 8 % des parcelles (DAPSA, 2018).

Par ailleurs, seulement 5 % des ménages dans les zones de production de riz reçoivent de l'argent de transfert de migrant interne, alors que 33 % des ménages en reçoivent dans les autres zones (Mbaye et al, 2018).

### 2.3.5. Le capital social : l'appartenance aux réseaux sociaux

Les ménages agricoles sont constitués en organisation de producteurs pour une meilleure articulation avec les chaînes de valeurs agricoles. L'affiliation à ces organisations permet un renforcement de la cohésion entre producteurs dans un cadre de solidarité communautaire d'une part et renforce les capacités de gestion de leurs exploitations : obtention de conseils, de formation, de crédits, etc. d'autre part (ANSD, 2013).

Au Sénégal, le nombre de ménages agricoles affiliés à une organisation de producteurs reste faible, soit 11,4 %. C'est dans les régions de Fatick, Saint-Louis et Kaolack où il est noté les taux d'affiliation les plus élevés avec respectivement 20 %, 17 % et 15 %. Les régions de Thiès et de Louga qui comptent le plus de ménages agricoles en quantité, soit respectivement 96 587 et 72 031, enregistrent des taux d'affiliation faibles, avec respectivement 7 % et 6 % (ANSD, 2013).

**Tableau 3.6 : Les capitaux mobilisés pour l'agriculture dans les zones rizicoles**

<b>Facteurs de production</b>	<b>Saint-Louis</b>	<b>Kolda</b>
<b>Foncier</b>	Initiative de sécurisation du foncier 65 % sans document, 11 % avec document	Tenure coutumière domine 92 % sans document
<b>Main d'œuvre</b>	65 % des membres des ménages sont des actifs de l'exploitation 98 % d'ouvriers Occasionnels et saisonniers	45 % des membres des ménages sont des actifs de l'exploitation 17,4 % d'ouvriers permanents
<b>Matériel agricole</b>	Matériel traditionnel et attelé domine, excepté pour la préparation du sol où le matériel motorisé est utilisé	Matériel traditionnel et attelé domine pour toutes les opérations culturales
<b>Financement</b>	32,5 % des ménages ont eu un crédit Le riz irrigué perçoit 52 % des crédit de campagne	21 % des ménages ont eu un crédit
<b>Réseaux sociaux</b>	La filière rizicole au sein de régions de cultures vivrières.	La filière rizicole au sein de régions de cultures vivrières.



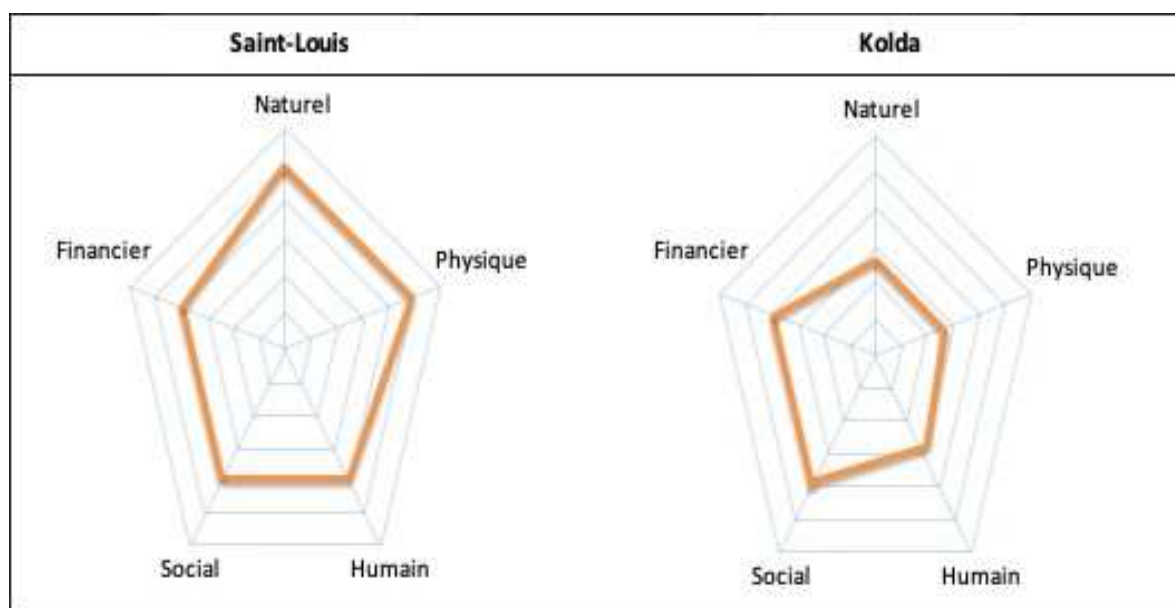


Figure 3.5 : Synthèse des capitaux mobilisés pour l'agriculture dans les zones rizicoles

### Conclusion du chapitre 3

Malgré un taux de chômage plus élevé comparé à Kolda, la région de Saint-Louis est plus riche. De plus, l'indice d'accès aux services sociaux de base ne permet pas d'expliquer les inégalités inter-régionales de pauvreté. D'autres critères expliquent cette différenciation notamment l'investissement des pouvoirs publics (Etat, bailleurs de fond, etc.) et la présence de chaînes de valeurs localisées offrant des opportunités de développement aux producteurs. A partir de ces deux derniers critères, la filière rizicole s'insère dans deux types de régions connaissant des situations très contrastées : d'un côté, la région de Saint-Louis qui est qualifiée de gagnante grâce aux investissements publics et à son intégration au marché ; et à l'opposé, la région de Kolda qui correspondrait à une zones perdantes caractérisées par des dynamiques d'exclusion à cause de contraintes locales (faible dotation en facteurs, manques de biens publics) et où la durabilité des systèmes d'activité semble être compromise. De plus, elle est enclavée par rapport au reste du pays, de ce fait, elle est peu connectée aux marchés.

Dans un premier temps, le diagnostic s'est focalisé sur les ressources des territoires, au niveau régional en présentant deux trajectoires de régions rizicoles contrastées en termes de dynamiques socio-économiques et agraires. Dans un second temps, le diagnostic s'intéressera à des ressources spécifiques de la filière en question afin de croiser ces typologies régionales avec d'autres indicateurs à l'échelle départementale.



## Chapitre 4 : La différenciation des trajectoires de développement territorial

Nous mobilisons la notion de trajectoire pour mettre en exergue des spécificités territoriales, en contradiction avec les notions de cycle ou de transition qui font référence à un modèle, à un schéma linéaire et à l'idée d'une convergence des territoires vers ce modèle. Ainsi, la trajectoire est plus spécifique et ne préjuge pas sur le résultat. C'est cette posture que l'on adopte dans l'analyse des territoires de production de riz au Sénégal.

Face aux injonctions de développer l'agriculture irriguée et la production rizicole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et réduire la pauvreté en milieu rural, nous avons des territoires spécialisés et organisés pour répondre à cette demande politique. En effet, les trajectoires de ces territoires de production de riz ne sont pas les mêmes. Le fait de les comparer montre qu'il existe plusieurs façons de répondre à ce message politique.

De plus, les pouvoirs publics ont plusieurs attentes par rapport au développement socio-économique local en mettant en avant des effets d'entraînement de la filière rizicole sur autres activités des territoires en question. Toutefois, il s'agit bien d'un discours politique qui reste à être vérifié.

Par conséquent, des territoires ont profité du contexte caractérisé par une forte volonté politique de développer l'agriculture irriguée et la riziculture en répondant à leur manière. Cela a eu des impacts sur le développement de ces territoires, des impacts positifs et/ou négatifs qu'il faudra préciser à travers une analyse des ressources locales. L'objectif sera de vérifier si ces territoires sont devenus (ou pas) des « machines » à produire du riz. Il s'agira également via l'analyse des ressources, d'aborder les questions de structuration des filières, de configuration des acteurs et d'arènes de gouvernance territoriale.

Enfin, il est important de décrire ces trajectoires territoriales pour ensuite analyser l'ancrage des systèmes d'acteurs. Nous considérons qu'il ne faut pas détacher le système d'acteurs de la trajectoire. Il est à la fois partie prenante du territoire et son objectif c'est de faire évoluer le territoire. C'est comme une boule de retro-action territoire-système d'acteurs. Cela justifie ensuite l'analyse de réseaux sociaux pour voir leurs influences dans les trajectoires territoriales (chapitre 5). Mais avant, nous mettons en lumière trois trajectoires qui

sont déterminés d'abord par le foncier irrigué, ensuite par la filière rizicole et enfin par l'articulation entre foncier irrigué et activités traditionnelles des territoires.

## **Section 1 : Processus de construction du foncier irrigué**

Dans un premier temps, nous faisons une entrée par le foncier irrigué parce que c'est une ressource structurante qui impact fortement les trajectoires de la riziculture et des territoires ruraux du Sénégal. Cette ressource a été choisie dans le cadre du développement de l'agriculture irriguée pour augmenter les rendements et la productivité agricole. Dans cette partie, nous réalisons une analyse historique de la construction du foncier irrigué dans les principales zones de production du riz au Sénégal.

### **1.1. Historique du foncier irrigué au Sénégal**

Le développement du foncier irrigué au Sénégal est le résultat d'une politique interventionniste de l'État qui s'est fortement impliqué dans l'ensemble des activités de la filière rizicole jusqu'à la fin des années 1980, puis s'est retiré progressivement avant de marquer son retour à partir des années 2000. L'histoire du foncier irrigué peut être divisée en quatre grandes phases (Bélières et Touré, 1999) : (i) une phase d'introduction, allant des premiers essais durant la période coloniale à la création de la SAED en 1965 ; (ii) une phase d'implantation, marquée par le peuplement du Delta et une évolution technique des aménagements 1965 à 1980 ; (iii) une phase de développement, sur financements privés dans un contexte de désengagement de l'État ; et enfin à partir des années 2000, une phase renouvellement, qui s'inscrit dans le paradigme du partenariat public-privé.

#### **1.1.1. L'introduction de l'agriculture irriguée : des premiers ouvrages hydrauliques à la création de la SAED en 1965**

Durant la période coloniale, deux grands projets de soutien à l'agriculture irriguée furent réalisés par le pouvoir colonial. Le premier correspond au plan de colonisation agricole

de Baron Roger (alors administration du Sénégal) initié à partir de 1822, à Richard Toll (Dagana). Ce dernier avait comme objectif principal la production du coton. Toutefois les résultats obtenus en termes de production exportable furent décourageants et le plan de colonisation agricole fut abandonné en 1831 (OMVS, 1980 dans Bélières et Touré, 1999).

Il faudra attendre 1922 pour que les possibilités de développement de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve ne soient reconsidérées. Ainsi, la Mission d'Aménagement du Sénégal (MAS) réalise en 1939 les premiers casiers en submersion contrôlée dans la moyenne vallée (dont le plus connu est le casier de Guédé d'une superficie de 1 000 ha dans le département de Podor).

Après la Seconde Guerre mondiale et en raison du grave déficit alimentaire au Sénégal qu'avait causé l'arrêt des importations de riz d'Indochine, il fut confié à la MAS de lancer et de développer la riziculture irriguée mécanisée dans le Delta avec des objectifs ambitieux : 50 000 ha d'aménagements. Il s'agissait là du second projet d'envergure réalisé dans la zone de Richard Toll. Un aménagement de 6 000 ha divisé en quatre casiers, fut créé durant la période 1946 et 1960 et mis en valeur par des sociétés agro-industrielles (Bélières et Touré, 1999).

Au total, au moment de l'indépendance, seulement 7 000 ha (dont 1 000 en submersion contrôlée) n'avaient pu être aménagés au Sénégal par le pouvoir colonial. De plus, les paysans n'avaient pas été impliqués dans la mise en valeur excepté sous forme de « travail forcé » (à Guédé jusqu'en 1946) ou de salariat. La première expérience « paysanne » ne débuta qu'en 1956 avec les casiers de Richard-Toll (jusqu'à 400 ha)<sup>153</sup>. Les efforts d'investissement de l'administration coloniale dans l'agriculture irrigués sont restés concentrés dans le Delta du Fleuve Sénégal.

A partir de 1960, le gouvernement sénégalais a poursuivi les opérations de développement de la vallée et du Delta avec toujours parmi les objectifs visés, celui de réduire les importations massives de produits vivriers (Fall, 1981 dans Sy, 2014)<sup>154</sup>. Deux structures furent créées avec chacune une zone d'intervention : l'Organisation autonome du Delta (OAD, 1960-1965) et l'Organisation autonome de la vallée (OAV, 1960-1972) pour la basse

---

<sup>153</sup> En fait, parmi les « producteurs » du colonat regroupés en association puis coopérative, "beaucoup n'étaient pas agriculteurs mais fonctionnaires, commerçants, et employés (OMVS, 1980 dans par Bélières et Touré, 1999)

<sup>154</sup> Sy K, 2014. *Industrie et développement territorial : L'insertion des sociétés agro- industrielles dans le Delta et la basse Vallée du fleuve Sénégal (rive gauche)*. Thèse de Doctorat : Géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense et Université Gaston Berger, Saint-Louis (Sénégal). 311 pages.

vallée. Mais, n'ayant pas réussi à réduire les importations de riz<sup>155</sup>, l'OAD fut supprimée et remplacée par la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED) en 1965. La zone d'action de la SAED sera étendue à l'ensemble de la vallée à partir de 1972.

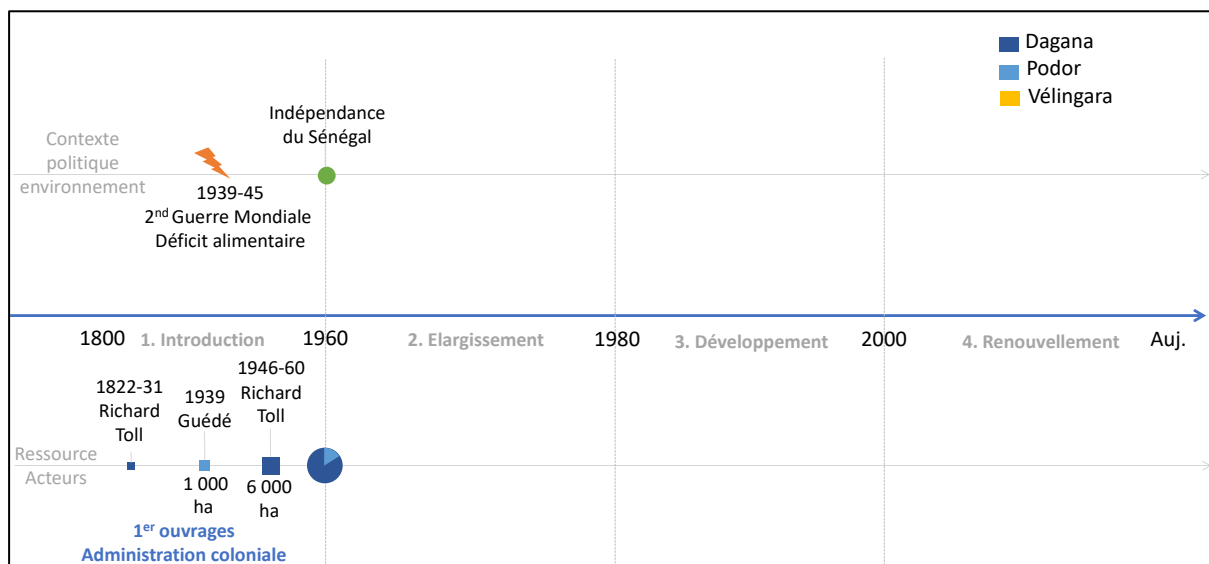


Figure 4.1 : phase d'introduction du foncier irrigué

### 1.1.2. L'implantation de l'agriculture irriguée de 1965 à 1980 à travers la SAED

A sa création en 1965, la SAED avait le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Ses objectifs étaient les mêmes que ceux de l'OAD : aménager en dix ans 30 000 ha de rizières et installer 900 familles d'immigrants en plus des populations locales (Bélières et Touré, 1999). Pour atteindre ces objectifs, l'État s'est fortement impliqué en mettant en place un système administré de développement rural avec un contrôle de l'ensemble de la filière rizicole (aménagement, exploitation, encadrement des producteurs, transformation du paddy et commercialisation du riz blanc).

Durant cette période, les superficies aménagées dans la vallée évoluent faiblement passant de 6 500 ha en 1965 à 15 700 ha en 1980, soit une progression de 600 ha par an. C'est

<sup>155</sup> Entre 1960 et 1964, la production nationale oscille entre 52 000 et 66 000 tonnes, alors que les importations ont augmenté de 114 000 à 158 000 tonnes (Hirsch R, D, 1972 : 44 dans Sy, 2014).

la phase d'implantation de l'agriculture irriguée marquée par une évolution dans la conception des aménagements (Bélières et Touré, 1999).

En 1972, l'irrigation par submersion contrôlée est remplacée par la technique de maîtrise totale de l'eau. Cette dernière nécessita de grands aménagements (réseau de diguettes, de canaux d'irrigation et de drainage, etc.) pour assurer l'irrigation pendant toute l'année sans dépendre des pluies et des crues (soumises à de fortes variations interannuelles) comme dans la submersion contrôlée. Ainsi, les rendements se sont améliorés, passant de 2 à 3,5 tonnes par ha.

Par ailleurs, les périmètres irrigués villageois (PIV) ont été introduits dans la moyenne vallée (Podor) à partir de 1974 comme une solution d'urgence face à la sécheresse et avec comme objectif l'autosuffisance alimentaire des populations locales. Leur coût d'installation étant plus faible par rapport aux grands aménagements, ils seront généralisés dans la basse et la moyenne vallée. Contrairement aux grands aménagements, la gestion des PIV était transférée, dès leur réalisation, aux organisations de producteurs. Les producteurs restaient toutefois dépendants de la SAED pour l'entretien, la réparation des équipements et l'approvisionnement en intrants. Les rendements moyens obtenus étaient élevés, en moyenne de 4 à 5 t/ha (Bélières et Touré, 1999). Après une expérience jugée satisfaisante pour les PIV, de nouveaux types d'aménagements seront conçus à la fin des années 1970. Ces derniers combinant les avantages des grands périmètres (fiabilité de l'adduction et du drainage, taille des parcelles autorisant la mécanisation) et ceux des PIV (homogénéité sociale, souplesse d'utilisation), seront nommés aménagements intermédiaires et le premier sera réalisé au sud-ouest de Richard-Toll (Seck, 1986b).

A la fin de cette période, 72 % des AHA sur 13 000 ha étaient dans le département de Dagana. Des cultures irriguées de diversification (tomate industrielle dans la basse vallée et maïs et sorgho dans la moyenne et la haute vallée) se sont développées et représentaient 16 % des superficies cultivées en 1979/1980 (Bélières et Touré, 1999).

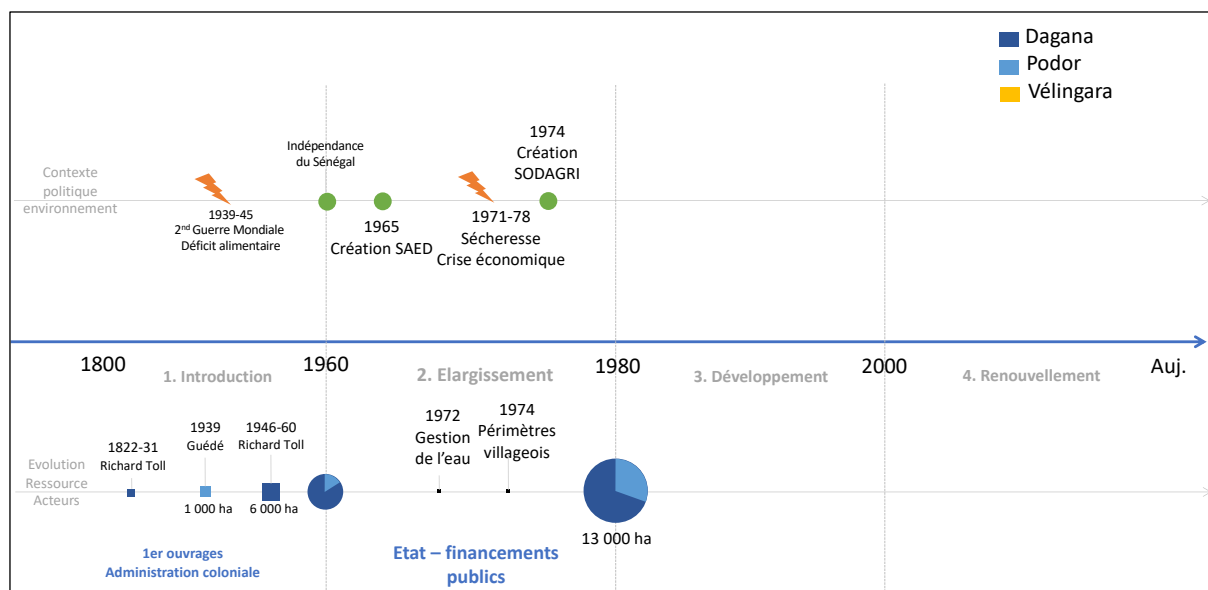


Figure 4.2 : Phase d'élargissement du foncier irrigué

### 1.1.3. Le développement de l'irrigation privée dans un contexte de désengagement de l'État de 1980 à 2000

A la fin des années 1970, le Sénégal connaît une crise économique causée par deux chocs exogènes, à savoir la baisse des cours de l'arachide (principale devise du pays) et les sécheresses répétitives. Cette situation va imposer une nouvelle trajectoire à l'État d'abord pour la SAED et ensuite pour la Société de Développement Agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI).

En 1984, Le gouvernement sénégalais est contraint d'adopter la nouvelle politique agricole, visant une libéralisation des conditions de production, à travers le désengagement de l'État. En outre, la lourdeur de la structure SAED, la dégradation rapide des aménagements, du matériel de pompage et les nombreux arriérés de crédit justifiaient également ce retrait de l'Etat (Corniaux et al, 2016).

Ainsi, la SAED passe du statut d'établissement public à celui de société nationale, procède à son retrait des fonctions productives et commerciales à partir de 1987, ainsi qu'au transfert des responsabilités aux organisations de producteurs constituées en unions hydrauliques.



Ce changement auquel s'ajoute la réforme de l'accès au foncier (renversement des terres du Delta dans les zones de terroir, gérées par les Communautés Rurales) et de l'accès au crédit agricole (création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal - CNCAS) favorise l'agriculture privée au début des années 1990 (Bazile et al, 2018)<sup>156</sup>.

En effet, de 1987 à 1993, les superficies aménagées augmentent à un rythme très rapide passant de 29 500 ha à 65 000 ha pour l'ensemble de la vallée, soit plus du double en six ans. Cette progression est le fait de financements privés (constituant 84 % de l'augmentation). Toutefois, ces aménagements<sup>157</sup> se sont dégradés rapidement, conduisant à une baisse progressive des rendements et à l'abandon de ces périmètres (Seck, 2009 ; Quatrida, 2008 dans Corniaux et al, 2016).

Au Sud du pays, la SODAGRI est chargé par l'État de mettre en œuvre le projet d'aménagement du bassin de l'Anambé. Ce dernier, élaboré dans un contexte de crise agricole des années 1970, visait à résorber le déficit céréalier (en particulier le riz) et à développer l'économie rurale. Les objectifs de départ étaient ambitieux et visaient l'aménagement de 16 265 ha. Toutefois, ces derniers furent à la baisse suite aux études hydrologiques qui concluent d'une diminution de la pluviométrie durant la période 1968-1991. Le projet final prévoyait d'aménager 5 000 ha en maîtrise totale de l'eau et en plusieurs phases (Hathie, 2015)<sup>158</sup>.

Une première phase qui s'est étalée de 1982 à 1993, a inclut la construction du barrage du Confluent (mis en service en 1984) et la réalisation d'infrastructures hydroagricoles (station de pompage, chenal d'amené et canal principal). Toutefois, cette phase a rencontré beaucoup de difficultés (infrastructures hydroagricoles et sociales inachevées, dépassement des coûts, etc.) et nécessité d'un renforcement pour achever l'aménagement de 1 365 ha avec maîtrise complète de l'eau.

Une seconde phase (de 1996 à 1998) a permis la construction du barrage de Niandouba et de quatre nouvelles stations de pompage et leurs chenaux d'amenée. Durant

---

<sup>156</sup> Bazile et al, 2018. *Diagnostic institutionnel spécifique de la société nationale d'aménagement des terres du delta et de la vallée du fleuve sénégal (SAED)*. Rapport d'études. COSTEA. 16 pages.

<sup>157</sup> Ces aménagements sont généralement réalisés de façon sommaire, à faible coût et parfois sans garantie d'approvisionnement en eau.

<sup>158</sup> Hathie, 2015. *Evaluation économique ex-post des barrages de niandouba et confluent au Sénégal*. Rapport final. 66 pages.

cette phase, la première station de pompage est réhabilitée et d'autres infrastructures sociales (magasins de stockages de céréales, puits modernes, pistes, centre de formation agricole de l'Anambé) sont construites. En termes d'irrigation, 2 815 ha seront aménagés pour porter le total à 4 180 ha, soit 83,6 % de taux de réalisation. Les 820 ha restants seront finalisés lors d'une troisième phase qui interviendra durant la période 2003-2009 (Hathie, 2015).

Durant ces deux phases (de 1980 à 2000), l'État à travers la SODAGRI était fortement impliqué dans le Bassin de l'Anambé, suivant l'ancienne trajectoire de la SAED (de 1965 à 1980). Ainsi, l'essentiel des fonctions était assurées par la SODAGRI (gestion de l'eau, entretien, travail du sol, intrants, services mécaniques de moisson, commercialisation), incitant fortement les producteurs à s'engager dans la production rizicole (Bazile et al, 2015)<sup>159</sup>. De la même manière que pour la SAED, le désengagement de la SODAGRI est effectif au début des années 2000, soit dix ans après celui de la SAED : la quatrième lettre de mission (2003-2005) acte le retrait de la SODAGRI de ses fonctions commerciales (Bazile et al, 2015).

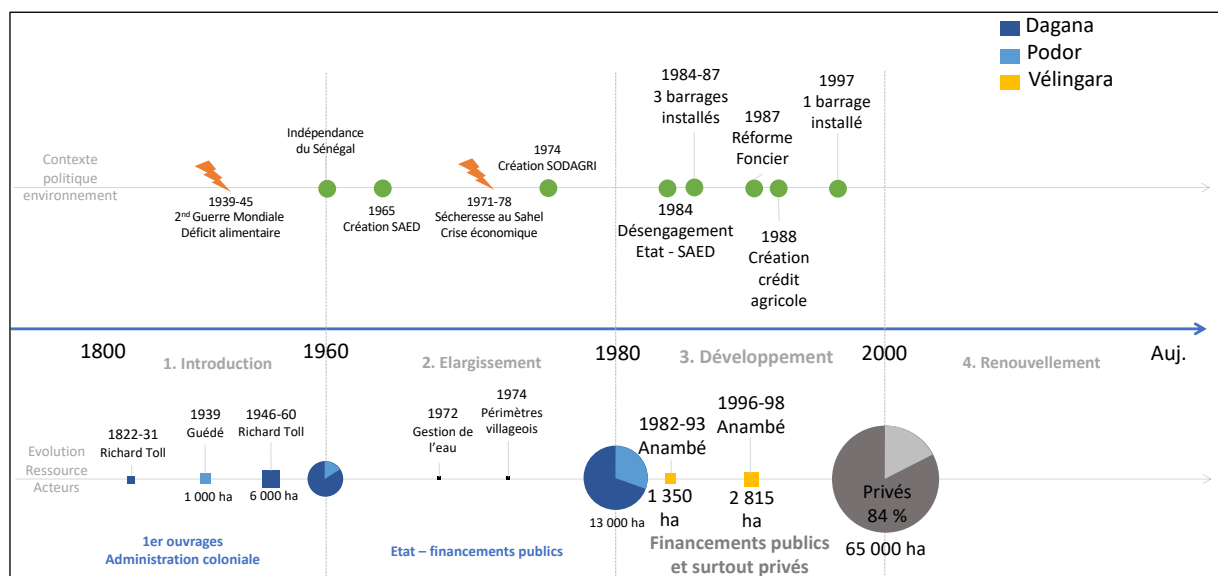


Figure 4.3 : Phase de développement du foncier irrigué

#### 1.1.4. La nouvelle phase de promotion de l'irrigation à travers les partenariats public-privés

<sup>159</sup> Bazile et al, 2015. *Diagnostic institutionnel spécifique de la société de développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI)*. Rapport d'études. COSTEA. 12 pages

Durant les années 2000, le gouvernement sénégalais et les bailleurs de fonds (AFD, Banque Mondiale) ont contribué à renforcer le processus de libéralisation du secteur agricole (implication du secteur privé) amorcée depuis les années 1970. Cela se manifeste par la promotion de l'entrepreneuriat privé agricole et des politiques incitatives pour les investisseurs (notamment étrangers) et le développement de l'agro-industrie (Bourgoin et al, 2016).

Dans ce cadre, la zone du Delta est privilégiée pour accueillir ces nouveaux investisseurs qui s'orientent aussi bien dans les cultures industrielles (maraîchage, etc.) que vivrières (riz) (Deme, 2015). Aussi, cette zone a attiré plus d'investissements et de fonds par rapport à Podor. En effet, le département Dagana attire davantage l'intérêt des bailleurs de fonds notamment en raison de la dynamique d'installation d'agro-industries. Cette dernière y est ancienne et remonte dans les années 1970 avec l'implantation de deux unités agroindustrielles, à savoir la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) et la Société de Conserve Alimentaire du Sénégal (SOCAS), présentes dans le département de Dagana depuis respectivement 1970 et 1972 (Bourgoin et al, 2016). Dans les années 2000, le nombre d'entreprises agro-industrielles à capitaux étrangers implanté dans cette zone a rapidement augmenté à la faveur de politiques incitatives (Bourgoin et al, 2016). Par conséquent, le département de Dagana abrite de nombreux projets de développement, dont :

- Le Projet de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS) qui vise à créer de nouveaux pôles de croissance dans le Delta, ainsi que dans d'autres régions du pays. Le PDMAS s'articule autour de plusieurs axes : (i) l'amélioration des conditions de mise en marché des productions ; (ii) le développement de la compétitivité des filières agricoles ; (iii) la promotion de l'irrigation privée centrée sur des produits de qualité qui sont destinés à l'exportation ; et (iv) la sécurisation foncière des exploitations agricoles et la facilitation de leur accès au financement (Lo et Touré, 2016)<sup>160</sup>. L'accord de crédit pour la mise en œuvre du PDMAS a été signé le 26 juillet 2006 entre l'État du Sénégal et l'Association Internationale pour le Développement (IDA).
- Le Millenium Challenge Account Sénégal (MCA), financé par les États-Unis d'Amérique, s'inscrit dans une logique de complémentarité par rapport au PDMAS

---

<sup>160</sup> Lo M et Touré O, 2016. *Analyse des dynamiques socio-économiques et évaluation du cadre institutionnel dans la zone du Ndiaël dans la perspective de la remise en eau de la réserve*. Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Rapport version finale. 60 pages.

avec lequel il partage des préoccupations communes relatives à la sécurisation foncière des producteurs agricoles de la vallée du fleuve Sénégal. En effet, le MCA accorde une attention soutenue à la dynamique foncière induite par la mise en place des infrastructures hydro-agricoles qui provoque un afflux massif de nouveaux acteurs dans la vallée du fleuve Sénégal (Lo et Touré, 2016). Ce projet initié durant la période 2010-2012, a démarré dans sa phase de mise en œuvre l'actualisation des outils de gestion du foncier dans quatre communes du département de Podor (Toure et al, 2013).

- Le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness (PDIDAS) a ainsi pour objectif de promouvoir la croissance et l'emploi par l'augmentation des investissements productifs privés dans les filières agricoles (principalement horticole) dans les régions de Louga et Saint-Louis. Ce projet qui a entrepris depuis 2013 des études d'impacts, est actuellement dans sa phase de mise en œuvre et intervient principalement dans le département de Dagana.
- Et le Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du fleuve Sénégal (3PRD) qui promeut un nouveau modèle d'aménagement des terres reposant sur des investissements à coûts partagés entre l'État et les producteurs, opère dans le département de Dagana depuis 2011. Ce projet prévoit l'aménagement et la mise en valeur d'un périmètre de 2 500 ha destinés à des exploitations économiquement viable (d'au moins 5 ha et de 100 ha maximum) et comprend aussi une composante d'appui aux acteurs institutionnels de la filière rizicole.

Pour la période 2018-2020, la SAED a élaboré le projet de Développement Économique Local et Transition Agroécologique (DELTA) qui vise à :

*« augmenter et diversifier la production agro-pastorale dans un contexte de mutation et d'adaptation au changement climatique ; contribution à la sécurité alimentaire au niveau régional et national ; accompagnement de la sédentarisation des activités pastorales ; amélioration des relations entre agriculteurs et éleveurs ; promotion d'entrepreneurs privés pour la mise en valeur des cultures à hautes VA ; développement économiques des territoires ruraux par la réalisation d'infrastructure ; etc. ».*

Ce dernier projet ne concerne que le département de Dagana.

En comparaison, l'histoire des interventions des bailleurs à Podor est marquée par une forte implication de l'Union Européenne, dans les années 1990 et début 2000, qui y a réalisé le schéma hydraulique et la plupart des périmètres irrigués (Nianga, Aéré Lao, etc.). Cette dernière s'est ensuite retirée, en même temps que la banque de développement Allemande KFW, laissant le département de Podor sans bailleurs de fonds pendant dix ans. Depuis 2013, cette situation est en train d'être corrigée et plusieurs partenaires financiers ont annoncé des projets dans cette zone : MCA<sup>161</sup> pour la réalisation de 450 ha à Ngallenka ; BADEA<sup>162</sup> pour la réalisation de 430 ha à Ndiawar ; JICA<sup>163</sup> pour la réhabilitation des PIV de Podor et AFD<sup>164</sup> pour la réhabilitation de 2 000 ha de PIV.

A la lumière des territoires ruraux de la vallée, le bassin de l'Anambé a connu encore moins de projet d'investissement durant la période récente (après les années 2000). A titre d'illustration, citons les trois projets recensés dans la zone depuis l'introduction de l'agriculture irriguée, à savoir :

- Le Projet d'aménagement du bassin de l'Anambé a été financé par des consortia de bailleurs (BAD, BOAD, crédit mixte Suisse, Fonds OPEP, FSD) et l'État du Sénégal, pour la réalisation des premiers aménagements hydro-agricoles de la zone. Ce dernier s'est étalé sur plusieurs années et la plupart des aménagements a été réalisé entre la période allant des années 1996 à 1999.
- Le Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé (PADERBA), cofinancé par le Fonds Africain de Développement (FAD) et le gouvernement du Sénégal pour de (i) renforcer les capacités des communautés locales, (ii) d'accroître l'intensité culturale et les rendements en assurant un service de conseil agricole et un accès au crédit, (iii) d'attirer des investisseurs privés dans et

---

<sup>161</sup> Le « Millenium Challenge Account » est un fonds de développement bilatéral des États-Unis d'Amérique crée en 2004

<sup>162</sup> Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique

<sup>163</sup> Agence de coopération internationale du Japon

<sup>164</sup> Agence Française de Développement

autour du périmètre, et (iv) de protéger et gérer l'environnement. Ce projet s'est déroulé sur la période 2002-2010 (Hathie, 2015).

- Le Projet tiers-sud soutenu par l'AFD et l'union européenne qui inclut la réhabilitation d'un périmètre irrigué de 1 200 ha dans le bassin de l'anambé. Ce projet a été initié en 2017 et est cours de réalisation<sup>165</sup>.

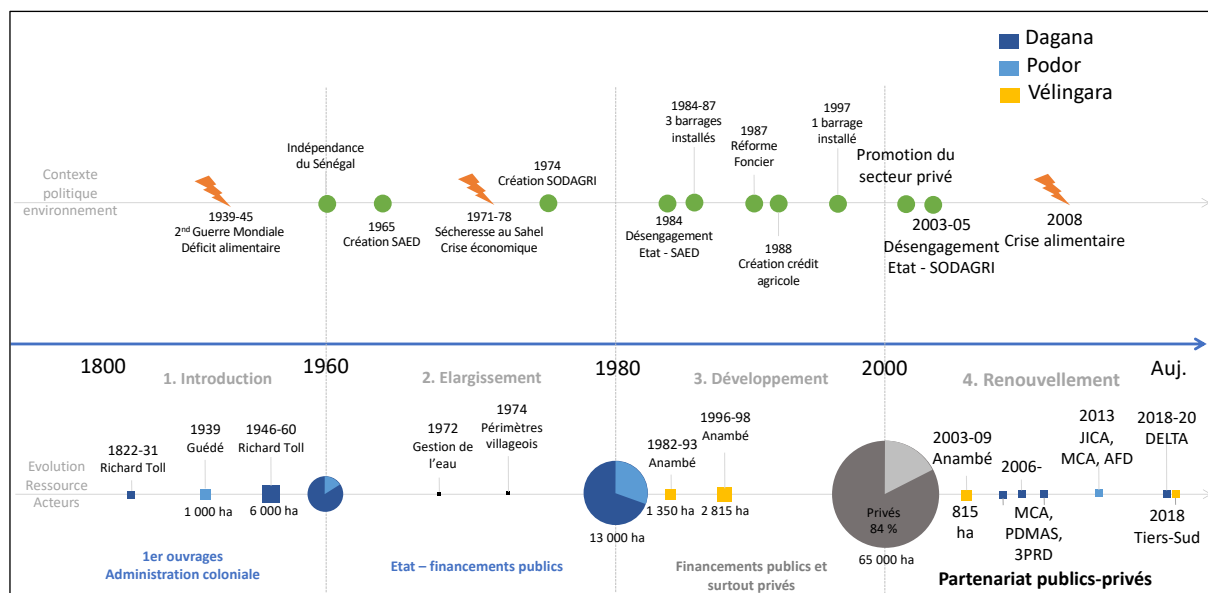


Figure 4.4 : Phase de renouvellement du foncier irrigué

Au final, Dagana connaît plus de 60 ans d'investissement de l'État du Sénégal et des bailleurs de fonds comparé à Podor et Vélingara. Au cours de cette histoire du foncier irrigué au Sénégal, nous relevons des évolutions majeures dans plusieurs domaines, à savoir : le montage financier des projets et la conception technique et organisationnelle des périmètres irrigués. Pour mieux comprendre l'inscription spatiale et territoriale de cette ressource, il convient d'aborder ce volet technique de l'irrigation (taille des aménagements et modes de gestion).

## 1.2. Caractéristiques techniques des périmètres équipées pour l'irrigation

<sup>165</sup> Ce projet accuse d'un retard important puisque à la date d'octobre 2019, ce dernier n'avait toujours pas démarré les travaux de réhabilitation (donnée personnelle, enquête de terrain).

### 1.2.1. Dans la zone de la SAED : Dagana et Podor

Le bassin versant du fleuve Sénégal couvre une superficie d'environ 300 000 km<sup>2</sup> et s'étend sur les territoires de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Dans ce dernier État, le fleuve draine trois régions (Saint-Louis, Matam et Tambacounda). L'irrigation par pompage, au niveau des cours d'eau de surface, est le principal type d'irrigation présent sur l'ensemble des périmètres de la vallée.

La superficie aménagée le long de la vallée du fleuve est de 116 829 ha (SAED<sup>166</sup>, 2014) sur un potentiel estimé à de 240 000 ha. Ces aménagements sont inégalement répartis, de la même manière que les potentialités (anciennes et actuelles) selon les départements de la vallée du Fleuve. En effet, Dagana se détache avec 48 % du potentiel irrigable et 68 % des investissements en aménagements hydroagricoles pour la vallée du fleuve. Par conséquent, ce premier département a été privilégié par rapport au reste de la vallée (Podor, Matam et Bakel). En deuxième position, Podor abrite 24 % des potentialités et a accueilli 20 % des infrastructures hydroagricoles de la vallée.

Aujourd'hui, Dagana a épuisé son potentiel rizicole en atteignant 100 % de taux de réalisation. Les marges de progrès dans la riziculture sont plus réduites à Dagana comparé aux autres départements.

**Tableau 4.1 : Répartition des aménagements dans la vallée du fleuve Sénégal (SAED, 2012)**

	Potentiel	Aménagé		Disponible	
		Riz	Polyculture	Riz	Polyculture
Dagana	115 200	48 634	28 733	97	37 736
Podor	57 600	11 984	11 318	20 689	13 609
Matam	43 200	5 627	4 406	11 922	15 234
Bakel	24 000	1 415	2 003	10 956	15 637
<b>Total vallée</b>	<b>240 000</b>	<b>67 660</b>	<b>46 460</b>	<b>43 664</b>	<b>82 216</b>

Dans la vallée du fleuve, les aménagements sont classifiés selon des critères liés à leur taille (grands, intermédiaires, périmètres villageois), à leur mode de financement (public,

<sup>166</sup> Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres de la vallée du fleuve Sénégal (SAED)

privé), ou bien à leur mode de gestion selon qu'ils ont été transférés ou pas aux Unions hydrauliques. Ces types de périmètres sont subdivisés en mailles hydrauliques, des unités qui regroupent un ensemble de périmètres irrigués appartenant à un même GIE ou producteur (Bazile et al, 2018).

Ainsi, on distingue dans la vallée, plusieurs types de périmètres irrigués :

Selon le critère de la taille, on trouve les grands aménagements (GA) et aménagements intermédiaires (AI) qui s'étendent sur des superficies supérieures à 100 ha. Conçus avec maîtrise totale de l'eau, ils se concentrent principalement dans le Delta et la moyenne vallée (Dagana et Podor). Les coûts d'aménagements sont de l'ordre de 5 à 7 millions FCFA à l'hectare pour les aménagements neufs et 2 à 3,5 millions de FCFA par ha pour les réhabilitations. Le financement de ces aménagements se fait entièrement sur fonds publics (État et bailleurs de fonds). Ces infrastructures collectives sont passées d'une gestion par la SAED, qui s'est avérée coûteuse pour l'État, à une gestion par les Unions de GIE (groupements de production) à partir des années 1980 et 1990.

D'un autre côté, les périmètres irrigués villageois (PIV) ont des superficies de l'ordre de 20 à 50 ha. Issus d'un modèle conçu par les pouvoirs publics, leur extension rapide résulte d'une mobilisation spontanée des populations et des faibles coûts engagés (1 à 2 millions de FCFA). Les PIV, aménagés le plus souvent manuellement par des groupements villageois, se sont développés surtout dans la moyenne et la haute vallée (Podor et Matam) pour parer aux effets de la sécheresse des années 1970.

Contrairement aux deux premiers types financés sur fonds publics, les périmètres irrigués privés (PIP) sont des initiatives exclusivement privées. Ces derniers, ayant connu une rapide expansion à partir de 1988, sont principalement localisés dans la zone du Delta et de la basse vallée (Dagana). Parmi les PIP, on retrouve des périmètres individuels, communautaires ou agro-industriels. Certains présentent des aménagements sommaires réalisés sans étude préalable sérieuse, et les coûts investis sont dérisoires (150 000 de F.CFA/ha à peine). D'autres, dans un modèle agro-industriel sont plus sophistiqués en termes de maîtrise de l'eau et de technique d'irrigation. Les superficies aménagées par les agro-industries sont supérieures à 100 ha.

Sur le critère du mode de gestion, les périmètres ou grands aménagements transférés (GAT) sont le résultat du désengagement de la SAED dans la gestion des infrastructures



hydro-agricole amorcée depuis 1990. Dans ce premier mode de gestion, il s'agit d'un contrat de concession ou de gérance qui lie la SAED aux UH. C'est un transfert de compétence en matière de gestion et d'entretien des aménagements. Toutefois, l'État représenté par la SAED, reste propriétaire des équipements qui relèvent du domaine privé de l'État.

Quant aux grands aménagements non transférés (GANT), ils concernent les périmètres dont la réhabilitation n'a pas encore été réalisée. Dans ces périmètres, la SAED reste impliquée dans leur gestion. Par exemple, dans le « Grand Digue Tellel », la SAED est en pourparlers avec la coopération coréenne. Une UH fait office de gestion, mais la SAED est plus impliquée par rapport aux périmètres transférés.

**Tableau 4.2 : Périmètres irrigués par catégorie (SAED, 2013 ; 2014)**

	<b>Dagana</b>		<b>Podor</b>	
	<b>Zone aménagée (ha)</b>	<b>% sur le total</b>	<b>Zone aménagée (ha)</b>	<b>% sur le total</b>
GANT	4 680	6	1 927	8
GAT	13 027	17	0	0
AI	631	1	4 197	18
PIV	7 232	9	9 507	40
PIP	51 798	67	7 925	34
<b>Total</b>	<b>77 368</b>	<b>100</b>	<b>23 556</b>	<b>100</b>

A Podor, 74 % des périmètres irrigués sont de petites tailles (inférieure à 50 ha). Parmi ces deniers, une majorité (55 %) est financée sur fonds publics (les PIV) contre 45 % sur fonds privés (les PIP). Les grands périmètres représentent seulement 8 % des superficies aménagées et n'ont pas encore été transféré aux unions hydrauliques.

A Dagana, la majorité, soit 67 % des périmètres irrigués du département sont des PIP, donc de petites tailles et financé sur fonds privés. Dans ce département les grands périmètres, au nombre de cinq (Boundoum, Débit-Diguet, Grand Digue-Téllél, Kassak et Thiagar) représentent 17 % des superficies aménagées. Parmi ces derniers, seul le casier Grand Digue Téllél est non transféré (Dème, 2015)<sup>167</sup>.

<sup>167</sup> Dème A, 2015. *La riziculture irriguée dans le Delta du Sénégal : fonctionnement, rentabilité et diversité.*

### 1.2.2. Dans la zone de la SODAGRI : Vélingara

Le bassin de l'Anambé est situé au Sénégal, en Haute Casamance dans la région de Kolda. La zone est drainée par le fleuve Kayanga sur 1 755 km<sup>2</sup> de bassin versant et son affluent l'Anambé dont le bassin couvre une superficie de 1 100 km<sup>2</sup>.

Le bassin s'étend sur sept communes de la région de Kolda, dont six dans le département de Vélingara (Kandia, Saré Coly Sallé, Bonconto, Sinthiang Koundara, Kounkané, Ouassadou) et un dans le département de Kolda (Mampatim).

La SODAGRI n'a pu aménager que 5 000 ha sur un potentiel de 16 000 ha. Comparé aux aménagements de la vallée qui s'étendent sur trois régions, ceux du bassin de l'Anambé sont concentrés dans un seul département (Vélingara).

La conception des périmètres aménagés du bassin de l'Anambé est basée sur le principe de créer des unités d'irrigation indépendantes, soit six secteurs alimentés par une station de pompage, les secteurs 1 et 2 ayant une station commune. L'autre principe derrière ce plan d'aménagement financé sur fonds public, est d'accueillir des entrepreneurs privés qui peuvent mettre en valeur les terres du bassin.

Les surfaces aménagées ont été délimitées en parcelles de 1,3 ha (sauf pour le secteur 2 dont les parcelles font 1,25 ha chacune). La construction des stations de pompage permet de produire du riz en contre-saison (sauf dans le secteur 3) et de pratiquer la double culture. Toutefois, les producteurs privilégient la culture pluviale par rapport à celle de la contre-saison car la maîtrise de l'eau est partielle et les 5 000 ha d'aménagements nécessitent d'être réhabilités. D'après le responsable du périmètre aménagé à la SODAGRI : « seul 30 % des superficies exploitables est mis en valeur en contre-saison. Durant l'hivernage, le taux de mise en valeur des superficies est de 100 % » (entretien, 2018).

Pour pallier à ce problème, le projet tiers-sud de l'AFD inclut la réhabilitation d'un périmètre irrigué de 1 200 ha dans le bassin de l'Anambé. Ce dernier devrait commencer en décembre 2018<sup>168</sup> avec la participation de l'Union Européenne et de l'État du Sénégal.

---

Mémoire de fin d'étude : Ingénieur des Systèmes Agricoles et Agroalimentaires au Sud. Université SupAgro de Montpellier. 112 pages.

<sup>168</sup> Un responsable de la SODAGRI nous a confié vouloir travailler hors hivernage (surement pour ne pas trop impacter la production du bassin de l'Anambé). De plus, il convient de souligner que le projet a pris du retard.

Après avoir abordé le volet technique de l'irrigation, nous présentons l'environnement institutionnel autour du foncier irrigué. Quels sont les principaux acteurs qui participent au développement du foncier irrigué ? Comment ces derniers évoluent-ils ?

### 1.3. Environnement institutionnel des périmètres irrigués

#### 1.3.1. Sociétés nationales d'aménagements des terres

Aujourd'hui, SAED et SODAGRI reste des acteurs centraux dans le développement de l'irrigation au Sénégal. Elles assurent, à travers une lettre de mission signée avec l'État du Sénégal, deux principales fonctions. Il s'agit d'abord de (i) la maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles incluant les services de maintenance et de gestion de l'eau, et (ii) la fonction de conseil-appui auprès des communautés locales concernées par l'agriculture irriguée (Bazile et al, 2018).

Du côté de la SAED, son expérience plus longue lui a permis de réaliser des avancées majeures dans plusieurs domaines, à savoir :

- La restructuration de la politique de maintenance des aménagements publics, avec la clarification du rôle des parties prenantes (dans le cadre d'une charte du Domaine irrigué adopté en 2007) et la création de fonds de maintenance (5 fonds dont 4 alimentés par les usagers) ;
- L'expertise en aménagement du territoire, en coordination avec les collectivités territoriales ;
- La mise en place d'outil de gestion du territoire (Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols - POAS) qui se veulent être un support institutionnel pour la gestion de l'espace et des ressources naturelles ;
- Et la professionnalisation des organisations de producteurs et la facilitation au secteur privé étant partie prenante des programmes d'incitation à l'investissements

privé (PDMAS, PGIRE, PDIDAS) et d'investissement dans la filière rizicole (PAPRIZ, 3PRD) (Bazile et al, 2018).

En comparaison, la SODAGRI éprouve plus de difficultés dans le transfert des fonctions de gestion des aménagements publics aux producteurs. C'est pourquoi, durant les années 2000, elle participe à la création de la Fédération des producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA) afin de structurer et de fédérer davantage les organisations de producteurs. Néanmoins, ces derniers étant peu performantes, c'est la SODAGRI qui assume encore une part importante des travaux d'entretien et de maintenance des réseaux, supporte la quasi-totalité des coûts. Les Unions Hydrauliques prélèvent une redevance sur les producteurs (entre 82 500 et 150 000 FCFA/ha) qui ne couvrent que l'achat du carburant pour les stations de pompage et la rémunération du pompiste.

Par ailleurs, la mise en place d'outil de gestion du territoire, tel que la charte du Domaine Irriguée intervient plus tardivement dans la zone d'intervention de la SODAGRI (à partir de 2014) à cause l'absence de partenaires pouvant accompagner ces processus (Bazile et al, 2015).

### 1.3.2. Les associations d'usagers de l'eau

Les organisations de production sont regroupées en associations au niveau des villages, en unions ou fédérations au niveau des bassins de production. Elles se partagent des périmètres aménagés ou secteurs hydrauliques couvrant des superficies variables selon le type de périmètres (GA, GIE, PIV). Nous présentons les deux principales formes d'organisations des usagers des infrastructures hydro-agricoles, à savoir :

- les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) ;
- et les Unions Hydrauliques (UH).

Les GIE sont apparus dans la vallée du fleuve Sénégal avec la réforme du secteur agricole en 1984 qui incitait l'État à se désengager du secteur agricole en transférant certaines fonctions au secteur privé (prestations de services mécanisés, entretien des périmètres, fourniture d'intrant, décortilage, transformation et commercialisation). Cette forme

d'organisation est massivement adoptée dans le monde rural puisque toute initiative quelle que soit sa nature se légalise à travers la constitution du GIE pour accéder aux financements. Ainsi, des GIE se sont constitués au niveau des familles, des villages (groupement de femmes, communautaires, etc.), voire à l'échelle régionale ou des grands périmètres à travers les Unions et Fédérations (Ndiaye, 2013)<sup>169</sup>.

Les Unions hydrauliques sont apparues en 1990 en s'inscrivant dans le processus de transfert de la gestion des aménagements publics de la SAED aux organisations de producteurs. Elles ont pour principale mission d'assurer le service de fourniture d'eau et financent leur activité avec la collecte de la redevance hydraulique payée par ses membres.

Les Unions sont gérées par les trois organes suivants :

- le bureau qui a un pouvoir exécutif, est composé du Président, du Comptable, du Secrétaire et de leurs seconds. Il compte environ une dizaine de membres élu par les membres de l'Assemblée Générale ;
- le Conseil d'Administration qui donne les grandes orientations, regroupe les membres du bureau et les responsables des commissions ;
- et l'Assemblée Générale qui regroupe l'ensemble des membres mandaté par les différentes GIE membres à jour de leur cotisation.

Dans le bassin de l'Anambé, nous retrouvons ces deux formes d'organisation avec la Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA), qui chapeaute les 4 Unions Hydrauliques existantes qui regroupent 256 GIE. Le statut de GIE apparaît plus tardivement dans cette zone et les UH sont peu autonomes comparées à celles de la vallée du Fleuve Sénégal. Créées avec l'appui de la SODAGRI, les organisations de producteurs ont plus suscité un sentiment de méfiance plutôt que d'adhésion chez les producteurs. Ces derniers qui y voyaient un moyen de contrôle exercé par la SODAGRI soucieuse d'obtenir des résultats de production satisfaisants (Bazile et al, 2015).

---

<sup>169</sup> Ndiaye A. 2013. *L'agriculture sénégalaise de 1958 à 2012. Analyse systémique et prospective*. Editions L'Harmattan.

Au niveau de la vallée du fleuve Sénégal (Dagana et Podor), les organisations de producteurs sont davantage autonomes en matière de gestion des infrastructures hydro-agricoles. Soulignons avec la SAED, la création des comités d'usagers en plus des deux autres formes d'associations de producteurs. Ce dernier est chargé d'une mission de suivi du fonctionnement des fonds de maintenance. Elles ont un rôle essentiellement consultatif pour la plupart de leurs attributions, mais celles-ci peuvent être décisionnelles surtout en matière de recouvrement des impayés (mise en œuvre de procédures, sanctions) et de choix des entreprises intervenants dans la maintenance (Bazile et al, 2018).

### 1.3.3. Les autres acteurs concernés par l'irrigation

Nous présentons dans une dernière sous-section sur l'environnement institutionnel du foncier irrigué, trois autres catégories d'acteurs également partie-prenante directe dans ce domaine.

Il s'agit tout d'abord de la commune rurale qui, depuis 1987, a reçu la compétence pour l'attribution du foncier. Ainsi, c'est le seul acteur habilité à donner un droit d'usage des terres du domaine national<sup>170</sup> à toute personne physique ou morale (GIE par exemple) résidant dans la collectivité et qui en fait la demande. La décision d'affectation prise par le conseil rural est prononcée pour une durée indéterminée. La désaffectation est possible et peut subvenir dans des conditions bien précises, notamment<sup>171</sup>, à la suite du constat d'un déficit de mise en valeur.

Cependant, l'action des communes en général, en matière de gestion des terres est limitée par la non disponibilité des outils de gestion foncière, la faiblesse des moyens d'intervention des commissions domaniales et la non matérialisation fréquente des parcelles affectées. Par conséquent, on note l'absence d'inventaires, de cartographies permettant de délimiter les terres à usage agricole et/ou de connaître les superficies totales affectées dans les

---

<sup>170</sup> Les terres du Domaine National qui représentent environ 95 % de la superficie du pays et qui englobent la quasi-totalité des terres rurales sont incessibles, intransmissibles, inaliénables et elles ne peuvent être transférées dans le domaine privé de l'État que par voie d'immatriculation (Dièye, 2011 cité par Touré et al, 2013).

<sup>171</sup> La désaffectation peut également intervenir pour les raisons suivantes : à la demande de l'affectataire ou à la dissolution de l'association affectataire ; au décès de l'affectataire ; à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant un an ; si l'affectataire cesse d'exploiter personnellement ou avec l'aide de sa famille ; pour cause d'utilité publique déclarée par l'État qui immatricule à son nom les terres ; pour des motifs d'intérêt général, lorsque la décision est prise par le conseil rural (Touré et al, 2013).

communes du Sénégal (Touré et al, 2013). Ces problèmes sont renforcés par le fait qu'elles ne disposent pas d'une autonomie financière (Touré et al, 2013).

Ensuite, nous avons les bailleurs de fonds qui sont présents à deux niveaux ; macro et micro. Les premiers nommés par le qualificatif « partenaires techniques et financiers » sont des acteurs internationaux qui soutiennent le niveau macro, c'est-à-dire, l'ensemble des acteurs institutionnels de l'irrigation (sociétés nationales d'aménagement des terres, fédérations interprofessionnelles, associations de producteurs, etc.). Ces acteurs sont davantage présents dans la vallée du fleuve Sénégal (en tant que partenaire historique de la SAED depuis sa création en 1965) par rapport au bassin de l'Anambé. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Millenium Challenge Account (MCA) ou encore l'Agence Française de Développement (AFD).

Les seconds correspondent plutôt à des acteurs nationaux et locaux qui soutiennent directement les exploitations agricoles et éventuellement certaines organisations de producteurs. Il s'agit notamment de la Caisse nationale du crédit agricole du Sénégal (CNCAS)<sup>172</sup> créée en 1985 pour prendre le relai de la SAED dans le financement de la production et de la commercialisation des cultures irriguées. Cependant, il faut reconnaître que l'accès au crédit de la CNCAS est devenu difficile à cause du faible taux de remboursement (82 % en moyenne entre 1987 et 2009). Cette problématique conduit d'une part à l'abandon de certains périmètres irrigués par des producteurs ne pouvant plus rembourser leurs dettes, et plus globalement à l'endettement structurel de la CNCAS soutenus à plusieurs reprises par le gouvernement à travers des plans de relance (Bazile et al, 2018).

Enfin, un dernier groupe d'acteurs se chargent de l'appui technique et du renforcement de capacité des producteurs. Certains d'entre eux sont présents dans toutes les zones irriguées du pays. Il s'agit de l'Institut sénégalais de recherches Agricoles (ISRA), de l'Agence nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) et de l'Agence Américaine de

---

<sup>172</sup> La CNCAS a changé de nom et est devenue la Banque Agricole depuis 2019.

développement (USAID) à travers son programme Nataal Mbay. En revanche, d'autres acteurs sont présents à des zones spécifiques. Pour la vallée du fleuve Sénégal (Dagana et Podor) soulignons la présence du Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l'agriculture (CIFA), du Centre de gestion et d'économie rurale (CGER) créée en 2004. Du côté du bassin de l'Anambé, ce sont notamment les ONG (telles que VECO) qui interviennent dans les domaines de la formation entre autres.

Face aux enjeux d'autosuffisance alimentaire et de réduction de la pauvreté en milieu rural, l'État du Sénégal et des bailleurs de fonds ont choisi de développer l'agriculture irriguée dans les zones à fortement potentialité hydro-agricole, à savoir Dagana, Podor et Vélingara. Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont également opté pour une approche de spécialisation sectorielle, en investissant sur d'autres ressources en lien un secteur donné et pour créer des conditions favorables à l'émergence d'une filière locale intégrée. Ce choix des pouvoirs publics repose sur l'hypothèse des interactions positives entre foncier irrigué et secteur rizicole (et plus généralement le développement rural). Néanmoins, l'Etat n'est pas le seul acteur dans l'environnement institutionnel du foncier irrigué et la mise en œuvre de cette politique pourrait ne pas apporter les résultats escomptés.

Pour analyser ces interactions entre foncier irrigué et secteur rizicole, nous avons choisi deux autres ressources en lien avec la filière rizicole dans les zones irriguées : la semence et les équipements de transformation du riz. Il s'agira de répondre aux questions suivantes : Comment ont évolué ces deux autres ressources ? Comment le foncier irrigué permet l'activation (ou pas) des deux autres ressources de la filière rizicole ?

## **Section 2 : Comment le foncier irrigué s'articule (ou pas) avec la filière rizicole ?**

Comme pour le foncier irrigué, nous analysons la construction historique de deux ressources de la filière rizicole, à savoir les semences et les équipements de transformation du



riz. L'objectif est d'analyser ensuite les interactions positives et/ou négatives entre le foncier irrigué et la filière rizicole.

## 2.1. Semence

La semence constitue l'un des facteurs clés de l'intensification agricole (Corniaux et al, 2016). En effet, il est admis que les semences de variétés améliorées assurent une augmentation des rendements de l'ordre de 25 à 35 % (Diallo, Fall et Gueye, 2004 ; cité par Fall, 2015).

### 2.1.1. Historique de la politique semencière du Sénégal

Avant l'indépendance, la production de semences était principalement orientée sur les semences d'arachide. Ce secteur était composé des acteurs de la recherche pour des activités de sélection et de création de nouvelles variétés. L'approvisionnement des producteurs était coordonné par les Sociétés indigènes de Prévoyance. Il existait également des structures d'appui aux producteurs semenciers, nommées les sociétés mutuelles de développement rural. Ces dernières aidaient les producteurs dans la conservation et la distribution des semences. Elles fournissaient des intrants et du matériel agricole aux coopératives encadrants des producteurs (Bongarts Lebbe, 2018)<sup>173</sup>.

Après l'indépendance au Sénégal, les anciennes structures d'accompagnement sont abandonnées pour laisser place aux Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement (CRAD) qui se chargent de l'appui technique ainsi que de la commercialisation des semences. Par ailleurs, des sociétés publiques comme la SAED, et la SODEFITEX œuvre pour la diffusion de nouvelles variétés (Bongarts Lebbe, 2018). Cette forte présence étatique se matérialise également par des investissements en infrastructures de stockage et de distribution des intrants agricoles dénommées « secos semenciers » essentiellement pour l'arachide. Par la suite, en 1972, l'État commence à développer la production de semences certifiées sur l'arachide et sur les autres espèces de grandes cultures (riz, maïs, mil, sorgho et niébé).

---

<sup>173</sup> Bongarts Lebbe T, 2018. *Analyse des déterminants macroéconomiques et institutionnels du secteur semencier sénégalais*. Mémoire de Master 2 en Sciences Politiques. Université Paris 1 Panthéon de Sorbonne. 102 pages.

La période allant des années 1980 à 2000 est marquée par le désengagement de l'État des fonctions, de production et de commercialisation pour garder celles de contrôle et de certification, suite aux plans d'ajustements structurels. Ceci va conduire à la création de la Division de la Production et le Contrôle des Semences (DPCS) en 1986 qui sera chargée de trois fonctions principales : production de prébase des différentes spéculations, promotion des opérateurs privés semenciers pour favoriser la multiplication et contrôle qualité par la création de la Division des semences à la Direction de l'agriculture – DISEM (Zucchini et al, 2017)<sup>174</sup>.

Le désengagement de l'État s'est accompagné par des appui institutionnels dans l'optique de professionnaliser des opérateurs privés qui se chargeront des fonctions de production et de commercialisation (collecte, conditionnement, conservation et cession de semences). C'est ainsi que le secteur privé semencier s'est organisé en créant une association dénommée Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS). Ces changements se traduiront par une nouvelle organisation de la filière semence : d'un côté, l'État se charge de la programmation de la production, du contrôle et de la certification ; de l'autre côté, les opérateurs privés s'engagent dans la multiplication semencière et la commercialisation des semences certifiées (FAO, 2011)<sup>175</sup>.

## 2.1.2. Organisation des acteurs du secteur semencier Sénégal

### **Coexistence des systèmes formels et informels**

Au Sénégal, ces deux systèmes coexistent et sont complémentaires, à savoir le formel et l'informel. Malgré le manque de statistique pour mieux décrire les interactions qui existent, on peut présenter un chiffre sur l'importance du système informel par rapport au formel. En effet, pour les céréales, l'utilisation de semences du secteur formel ne dépasse pas les 10 % et donc la part de marché du secteur informel est considérable.

---

<sup>174</sup> Zucchini E, Manzelli M, Tarchiani V et Di vecchia A., 2017. *La filiere et le marche de semences de riz pluvial dans la moyenne et haute casamance : enjeux et perspectives*. Programme Agricole Italie Sénégal (PAIS). Rapport N°1 janvier. 62 pages.

<sup>175</sup> FAO, 2011. *Aperçu du développement rizicole Sénégal*. Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) de la FAO et bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest. Brochure. 10 pages.

Ces deux systèmes se distinguent principalement sur l'orientation de la production, entre semence et vivrier. Dans le système formel, la production de semence est séparée de la production alimentaire. Les acteurs sont spécialisés sur les différents maillons de la filière semencière (multiplication, conditionnement, contrôle et certification et commercialisation). Au contraire, dans le système informel, la production de semence est mélangée avec la production alimentaire. Les acteurs sélectionnent les semences directement dans les champs destinés à la production alimentaire.

Le système formel est régi par un ensemble de règles techniques pour garantir la qualité de la semence à travers un processus de certification. Les semences sont issues de variétés améliorées par rapport à plusieurs critères (rendement de production, résistance, etc.) et sélectionnées pour des systèmes de production précis. Ce système nécessite une infrastructure de support pour bien fonctionner, à savoir des équipements, magasins, média pour la vulgarisation de l'information, institutions de financement, etc.

Le système informel s'organise quant à lui à travers de deux modes d'approvisionnement : le champ ou le système communautaire (échange entre paysans, voisins, etc.). Les semences utilisées sont issues de variété locales, traditionnelles, mais aussi de variétés améliorées grâce aux programmes de diffusion de l'Etat. Dans ce dernier cas, la diffusion est plus rapide que par rapport aux circuits officiels.

### **La structuration de la filière semencière**

Depuis les années 1990 avec le désengagement de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation, la filière semence est gérée par trois types d'acteurs, publics, privés et associatifs. Ainsi, les institutions publiques se chargent de produire les semences souches qui seront ensuite multipliées par des opérateurs semenciers privés ou associatifs. L'acteur public gère également le contrôle et la certification des semences de toutes catégories. Selon les zones, les maillons du conditionnement, du stockage et de la commercialisation sont gérés soit par des acteurs publics ou soit par des acteurs privés.

La filière semence certifiés comprend cinq principaux maillons :

La **production** de semence souche est assurée par l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA). Ce dernier détient un monopole sur la création et l'amélioration de

semence. Néanmoins, notons l'implantation depuis 2016 du centre de recherche agronomique (CGIAR) AfricaRice<sup>176</sup> à Saint-Louis dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce dernier avait développé en 1994, avant même son implantation au Sénégal, des variétés améliorées de riz (Sahel 108, Sahel 201, Sahel 202). A son implantation, l'AfricaRice distribué gratuitement des semences dans le cadre de programme de l'USAID. En 2018, les semences sont principalement vendues par l'ISRA, qui se charge de leur distribution. Il s'agit d'éviter l'introduction d'un autre canal d'obtention de semence souche qui pourrait concurrencer l'ISRA. Les semences sont vendues par l'ISRA à 750 Fcfa/kg, un prix inférieur au coût de production (Bongarts Lebbe, 2018).

Ensuite, intervient l'étape de la **multiplication** des semences. Cette phase est gérée par des opérateurs semenciers (privés ou associatifs) qui doivent justifier de moyens (foncier, ressource humaine et technique) pour la réalisation de cette fonction. Toute personne physique ou morale, qui respecte ces critères peut faire la demande auprès des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) et obtenir un agrément pour produire, collecter, conditionner et vendre des semences. Sans cet agrément, il est impossible de passer commande auprès de l'ISRA, ni de certifier une production de semence.

Le **contrôle et la certification** des semences sont gérés au niveau de la Division des Semences (DISEM) et coordonnée au niveau régional, par les DRDR. Cette mission de contrôle des champs peut être déléguée à des agents privés formés par la DISEM et sous sa supervision. Néanmoins, la DISEM est confrontée à un manque d'effectif et les contrôles ne sont pas aussi fréquent qu'il ne le devrait (Bongarts Lebbe, 2018).

Le **conditionnement** des semences s'effectue dans des centres spécialisés. Il en existe cinq réparties dans différentes villes du Sénégal : Richard Toll, Kaolack, Kolda, Diourbel, Tambacounda. A leur mise en service dans les années 1970, ces centres étaient sous le contrôle de l'Etat, avant que ce dernier se désengage de leur gestion. Ainsi, l'UNIS avait pris le relai pour la gestion du centre de Richard Toll, Kaolack et Kolda ; l'UNAOPSE pour celui de Diourbel et la SODEFITEX pour celui de Tambacounda (leur gestion est en général déléguée à l'OP la plus proche et compétente pour réaliser cette mission). Toutefois, les centres sont en mauvaises état, peu efficaces et leur répartition dans le territoire ne permet pas à tous les producteurs d'y avoir accès, du fait de l'éloignement (Bongarts Lebbe, 2018).

---

<sup>176</sup> AfricaRice est un centre de recherche spécialisé sur le riz, crée en 1971 par onze pays africains.

Dans le cadre d'un programme de développement agricole WAAPP initié en 2012, sept nouvelles unités de triage sont inaugurées. Une seconde chaîne de triage est installée au centre de Richard Toll, avec l'appui de l'USAID ; les villes de Matam, Podor, Bignona, Kaffrine, Sédhiou et Kédougou sont également équipés d'unités de traitements des semences (Bongarts Lebbe, 2018).

Par ailleurs, ce programme a favorisé la privatisation des CTS de Kolda et de Kaolack qui appartiennent respectivement à la SEDAB et au Groupe Tool Baye (Bongarts Lebbe, 2018).

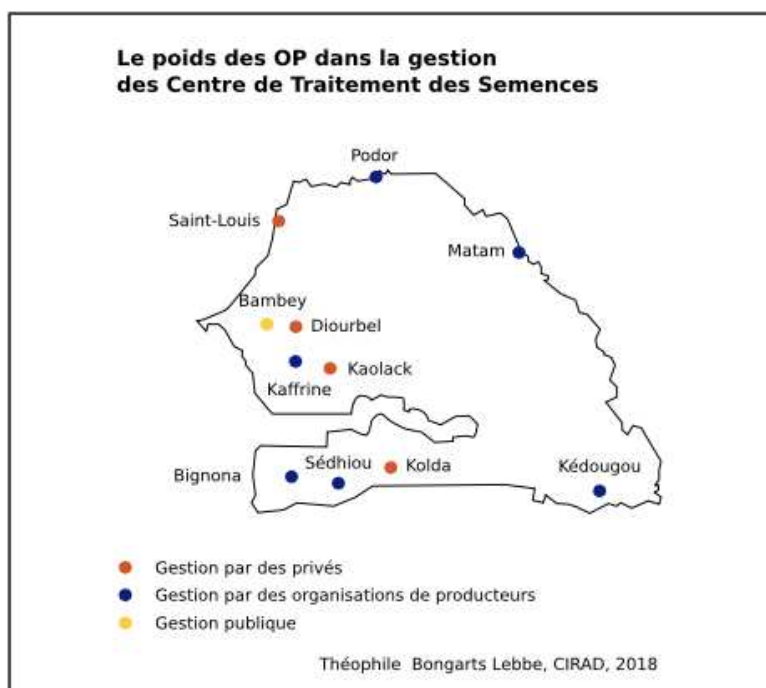


Figure 4.5 : Poids des OP dans la gestion des centres de traitement des semences (Bongarts Lebbe, 2018)

La **commercialisation et la distribution** des semences certifiées sont généralement réalisées par les acteurs de la multiplication. L'Etat est également impliqué à travers son programme de semences subventionnées (70 % du prix d'achat).

### 2.1.3. Caractéristiques techniques et les variétés cultivés

#### **Cadre législatif**

Le secteur semencier sénégalais est régi par un cadre législatif élaboré à partir des années 1990. Depuis le dernier décret de 1997, ce cadre législatif n'a pas été modifié et il est aujourd'hui question de sa révision. Ci-dessous, sont citées les lois et décrets en vigueur (FAO, 2011) :

- Loi n°94.81, relative à l'inscription des variétés, à la production, à la certification et au commerce des semences ou plants ;
- Décret n°97.602, instituant un catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées au Sénégal ;
- Décret n°97.603, portant création d'un Comité national consultatif des semences et des plants (CNCSP) ;
- Décret n°97.616, portant règlementation de la production, de la certification et du commerce de semences ou plants.

A ce cadre, s'ajoute un Règlement Technique Particulier (RTP) propre à chaque espèce. Il existe un RTP pour les spéculations suivantes : niébé, sorgho, mil, arachide, sésame, riz et fonio.

#### **Catégorie de semence**

Le processus de production semencière comprend plusieurs étapes de multiplication, qui permettent de produire, à partir de la semence mère, des quantités de semences ayant des caractéristiques désirées et pour satisfaire les besoins des agriculteurs et des consommateurs. Ce processus doit respecter des cahiers de charges spécifiques pour chaque niveau de la chaîne de multiplication des semences.

Pour la riziculture, on distingue les catégories de semences suivantes :

- *Souche (G0)* : désigne le premier niveau d'une semence qui résulte d'un processus de sélection variétale.
- *Prébase (G1-G2-G3)* : désigne les générations de semences d'une variété (deux cycles de multiplication) se situant entre la semence souche (G0) et les semences du niveau G4. La production des prébases est assurée par l'obteneur de la variété ou son mandataire.

- *Base (G4)* : désigne les semences d'une variété issues de prébase qui ont été produites par toute personne physique ou morale agréée par les services compétents du Ministère de l'Agriculture. Ces semences passent par les centres de triages de semences pour la certification. Ces dernières sont ensuite multipliées pour obtenir les semences « *Reproductions (R1 et R2)* ».

Au niveau de la production de semence de riz, le processus s'arrête à la reproduction R1 car le coefficient de multiplication est assez important.

### **Variétés disponibles et modalités de production des semences**

L'ISRA a introduit 26 variétés homologuées en riziculture irriguée avec la collaboration d'AfricaRice. A cela s'ajoute la promotion d'une nouvelle variété de riz pluviale, appelée NERICA. Néanmoins, la consommation des semences certifiées est variable selon les zones en fonction de la structuration des opérateurs semenciers (Fall, 2015).

Dans la vallée du fleuve Sénégal, les opérateurs semenciers agréés sont organisés au sein de l'interprofession des semences (UNIS) et interviennent à plusieurs niveaux (multiplication, conditionnement et distribution en semence de base, R1 et R2). Leur nombre a augmenté de 22 en 1995 à plus d'une cinquantaine actuellement (ISRA, 2010 cité par Fall, 2015). Comparé avec la zone de la Casamance, on constate la présence de l'Association des Producteurs Semenciers (APS) et les acteurs interviennent également dans plusieurs maillons de la filière semencière (multiplication, conditionnement et distribution). Nous n'avons la connaissance du nombre d'opérateurs semenciers dans la Casamance, mais ce secteur y occupe une place importante pour répondre aux besoins des agriculteurs en zone pluviale.

Face aux besoins croissants en semences certifiées des contrats agricoles se sont développés pour augmenter la production. Dans les deux régions de la riziculture, les opérateurs semenciers fonctionnent de deux manières. La majorité d'entre eux travaillent sur leurs propres terres et le reste fonctionne par contrat. Ces pratiques de contractualisation s'opèrent entre opérateurs agréés (individuel ou collectif) et opérateurs non-agréés. Par exemple, la production de semences certifiées au sein de la Fédération des Périmètres Autogérés (FPA) (Dagana) est déléguée à des opérateurs semenciers qui « *sont choisis en fonction de leur expérience, du matériel dont ils disposent, des terres, et de leur bonne volonté* » (Coordinatrice FPA). La FPA achète des semences prébases par commande

groupée, contractualise la production de semence en veillant au contrôle qualité et aux travaux de récolte. Ou encore, un producteur non agréé de Dagana témoigne que : « *cela fait 10 ans que je cultive de la semence. Je fais des contrats avec des producteurs de semences, ils me donnent de la semence base, je produis des semences RI* ».

Malgré l'existence de réseaux d'opérateurs semenciers et des pratiques de conditionnalité dans le crédit agricole qui impose l'utilisation de semences certifiées, le taux d'utilisation des semences certifiées est toujours faible. Il se situe entre 20 et 30 % (ISRA, 2006 ; SAED, 2011 ; Jaeger et al, 2013 cité par Fall, 2015).

Dans ce cadre, la variété Sahel 108 à cycle court (90-110 jours) est la plus utilisée dans les zones irriguées. En effet, c'était la variété de semence la plus produite (72 % toutes variétés confondues) en contre saison 2017, au niveau du centre de triage de Richard Toll dans la vallée du fleuve Sénégal (Diop, 2018)<sup>177</sup>. En comparaison, le bassin de l'Anambé est plus diversifié en matière d'utilisation des variétés notamment en raison de l'importance de la production destinée à la riziculture pluviale (NERICA 4, 5, 6).

### **Contraintes et marges de progression**

Le secteur des semences rencontre trois principales contraintes, à savoir : (i) le manque de concertation et de planification au niveau de la production des semences souches ; (ii) l'absence de contrôle-qualité des semences par défaut de ressources humaines de l'organisme publique ; et (iii) le non-respect des contrats de production de semence.

Le manque de concertation et de planification au niveau de la production des semences prébases est un facteur limitant la disponibilité des semences certifiées. En effet, l'ISRA ne peut pas anticiper la demande puisque les opérateurs semenciers n'envoient pas leurs besoins en semences. En face, ces derniers n'ont aucune idée des quantités qui leur seront distribuées par l'ISRA, ils se contentent uniquement de ce que l'ISRA leur donne (Responsable AfricaRice). Par conséquent, la production de semence varie d'une année sur l'autre et n'est pas basée sur la demande. Elle est parfois déficitaire, parfois excédentaire. Ce constat entretient la présence d'un réseau informel de production de semence.

---

<sup>177</sup> Diop, E.H.M., 2018. *Rapport de triage des semences contre saison 2017*. CTS Richard Toll. République du Sénégal.



Par ailleurs, dans les réseaux de contractualisation de semence, le contrôle-qualité n'est pas toujours effectué par l'opérateur qui détient l'agrément ni par l'agent public chargé du contrôle (Bongarts Lebbe, 2018). Un producteur rencontré dans la vallée du Fleuve Sénégal nous a présenté ce cas de figure. Par exemple :

*« Nous sommes amis. Tu viens me dire : « j'ai un agrément, mais pas assez de terre ». Donc, tu me donnes pour que je produise des semences. Je fais 4 ha et toi aussi tu fais 4 ha. Maintenant quand nous récoltons, nous amenons cette production dans mes magasins. Et moi, je vais appeler les gars (techniciens pour le contrôle) et déclarer que j'ai produit 8 ha, alors que je n'ai pu suivre et maîtriser que 4 ha. (...) ».*

A cause de ce problème du contrôle qualité, les producteurs de la vallée du fleuve Sénégal ne font plus confiance à la qualité des semences certifiées. Par conséquent, certains d'entre eux préfèrent acheter les semences en vrac qui sont moins chères que les semences certifiées. D'autres producteurs se procurent des semences prébases dans leurs réseaux personnels et produisent de manière informelle leurs propres stocks de semences.

Les réseaux de contractualisation rencontrent également le problème de non-respect des engagements des parties. A ce sujet, un opérateur témoigne ce qui suit :

*« Les producteurs s'engagent sur des choses qu'ils ne maîtrisent pas (...). Les agriculteurs sont devenus nomades dans la production puisqu'ils se déplacent d'une campagne à une autre louant des parcelles, abandonnant d'autres. Par conséquent, ils ne maîtrisent pas certains paramètres aléatoires tels que la qualité des sols des terres qu'ils viennent d'acquérir, les probabilités de pannes dans le système de pompage, etc. »*

Il ajoute :

*« Les producteurs manquent également de sérieux, c'est-à-dire, qu'ils sont capables de vendre la production en dehors du contrat à cause de l'existence de relations de parenté avec le nouvel acquéreur, la perspective de percevoir des revenus plus importants, la faiblesse des rendements, etc. ».*

Compte tenu de ces témoignages, on peut s'interroger sur l'existence d'une complémentarité mais aussi d'une concurrence entre les deux systèmes semenciers. Complémentarité pour combler le déficit de production en semence certifiée. Concurrence dans la mesure où le contrôle-qualité et les contrats du système formel ne sont pas respectés, en partie, à cause de la présence d'un système informel.

Nous constatons des liens entre le foncier irrigué et le développement d'un secteur semencier, comme en témoigne des exemples où la production de semence se fait dans des périmètres irrigués. Dans ce cas l'articulation est bénéfique, mais s'opère uniquement avec le maillon de la production du secteur semencier. Il serait pertinent d'analyser d'autres types de liens au niveau des réseaux d'acteurs. Est-ce seulement le foncier irrigué qui est échangé ou y a-t-il d'autres types de ressources qui sont échangées entre acteurs du foncier irrigué et ceux du secteur semencier ? Cette question sera abordée dans l'analyse des réseaux sociaux.

Avant nous abordons une seconde ressource à savoir les équipements de transformation, qui permettent d'entrer dans un second maillon de la filière rizicole et d'analyser la question de la structuration d'une filière donnée en lien (ou pas) avec le foncier irrigué.

## 2.2. Secteur de la transformation du riz

Comment le foncier irrigué permet d'approvisionner un secteur de transformation de riz afin qu'il puisse se développer ? Pour répondre à cette question, nous allons analyser plusieurs indicateurs du secteur de la transformation : nombre de rizerie, type de rizerie, potentiel des unités de transformation, stratégie des acteurs de la transformation, etc.

### 2.2.1. Historique du maillon de la transformation

Le développement du maillon de la transformation rizicole s'inscrit dans l'approche sectorielle des politiques de développement de l'irrigation de l'État du Sénégal qui a investie

dans les premières rizeries du pays avant de les privatiser dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel de la filière Rizicole (PASR 1994-1996).

Avant 1994, la SAED était chargée de la collecte et de la transformation du paddy. Le riz blanc était vendu à la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP). Elle disposait de deux usines dans le département de Dagana : l'une à Ross Béthio (mise en service en 1971) et l'autre à Richard Toll (mise en service en 1983). Néanmoins, la vétusté des équipements réduisait de moitié la capacité réelle de transformation, passant de 40 000 tonnes par an à 20 000 tonnes. Par conséquent, la SAED étant dans l'incapacité d'usiner tout le paddy de la zone, faisait recours à un prestataire privé Delta 2000 (situé à Guia dans le département de Podor) implanté en 1986, qui avait une capacité de transformation de 15 000 à 20 000 tonnes par an (Diouf, 2013). A cette époque, Delta 2000 était un des premiers riziers privés de la vallée du fleuve Sénégal qui a connu une situation où la demande de transformation était supérieure à l'offre de paddy et les paysans se plaignaient de l'absence d'un marché de paddy, causant des pertes post-récoltes. Cependant, cette situation ne durera pas puisque beaucoup d'opérateurs investiront dans la transformation de paddy sans tenir compte des potentialités réels du marché de paddy. Aujourd'hui, la situation s'est inversée parce que la production n'est plus suffisante pour approvisionner le maillon de la transformation réduisant considérablement les performances de ce secteur dans la vallée du fleuve Sénégal.

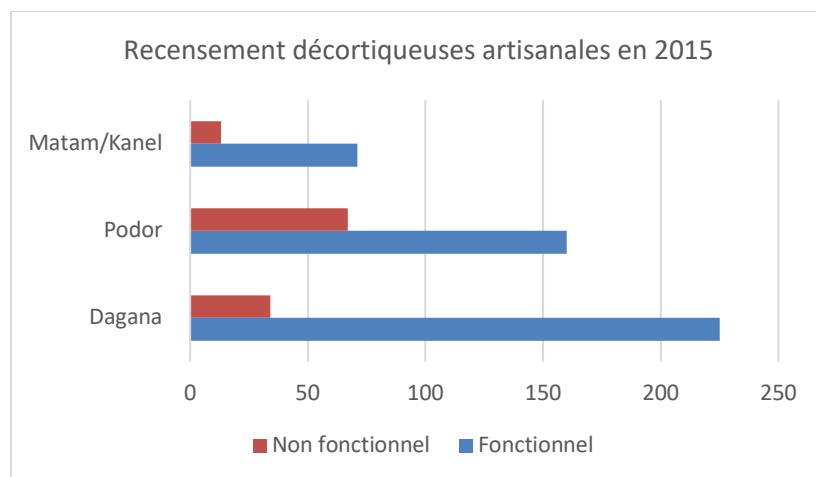
Avec la privatisation de la transformation du paddy, la SAED se retire de la commercialisation du riz en 1994 au profit des mini-riziers privés. Certains ont été financés sur des programmes d'appui à l'agriculture. D'autres, tels que la mini-rizerie du GIE des femmes de Ronkh, ont été financés par la CNCAS. D'autres encore ont mobilisés des fonds propres d'opérateurs privés.

Selon les chiffres de la SAED, la vallée du fleuve Sénégal comptait 3 rizeries en 1989 (2 à Dagana et 1 à Podor). Un inventaire réalisé en 2008 par la JICA fait état de 25 rizeries dont 17 à Dagana et 2 à Podor (Gergely et Baris, 2009)<sup>178</sup>. L'étude réalisée par le CGERV en 2015 recense 27 rizeries et mini-rizeries fonctionnelles, dont 22 unités à Dagana, 3 à Podor et 2 à Matam. Dans le Bassin de l'Anambé, nous comptons 2 dont une unité semi-industrielle au niveau local et, une autre au niveau de la région voisine, Tambacounda.

---

<sup>178</sup> Gergely N et Baris P, 2009. *Etude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal (VFS) sur les marchés nationaux et régionaux*. Rapport définitif 97 pages.

Pour ce qui concerne les décortiqueuses villageoises, leurs implantations dans la vallée du fleuve Sénégal est plus tardive comparées à celles des rizeries. En 1979, il n’existait que 13 unités artisanales (Tuluy, 1979 cité par Tandia et Havard, 1992)<sup>179</sup> parce que ces dernières n’étaient pas prises en compte dans le programme agricole de l’époque (1958-1980) et le décorticage était un quasi-monopole de la SAED. Néanmoins, leur nombre a fortement augmenté par la suite. En 1989-1990, 198 décortiqueuses ont été recensé dont 163 dans le département de Dagana et 35 dans celui de Podor. Dans ce parc, environ 75 % des machines (soit 150) étaient fonctionnelles. En 1995-1996, nous dénombrons 351 unités artisanales, avec des quantités transformées d’environ 80 000 tonnes de paddy (Gueye, 2004)<sup>180</sup>. Le dernier recensement de la SAED en 2015 fait état de 570 unités (dont 458 sont fonctionnelles, 62 sont en pannes provisoires et 50 sont des épaves) principalement réparti entre Dagana et Podor (CGER, 2015 ; cité par Diouf, 2017)<sup>181</sup>. Le Bassin de l’Anambé compte 11 unités dont la majorité n’est pas fonctionnelle (VECO, 2014)<sup>182</sup>.



**Figure 4.6 : Nombre de décortiqueuses artisanales en 2015 par zone (CGER Vallée)**

<sup>179</sup> Tandia D et Havard M., 1992. Transformation du paddy dans la Vallée du fleuve Sénégal. Institut Sénégalais de Recherches Agricoles. *Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie agricole*. Vol 5 n°1. 66 pages.

<sup>180</sup> Gueye A.A., 2004. *Etude bibliographique sur la filière riz au Sénégal*. Rapport final. Document préparé à l’occasion de l’atelier régional du Projet de Renforcement de l’Information des Acteurs des Filières Rizicoles en matière de marchés et politiques (PRIAF-RIZ), Bamako, 10 au 14 mai. 71 pages.

<sup>181</sup> Diouf M.M., 2017, *Transformation industrielle du paddy et commercialisation du riz local dans la VFS*. Disponible sur : [www.lavoixdelavallee.wordpress.com](http://www.lavoixdelavallee.wordpress.com). 6 pages

<sup>182</sup> VECO, 2014. *Mise à jour de l’analyse chaîne de valeur riz de la FEPROBA dans le bassin de l’Anambe : analyse chaîne de valeur riz et situation socio-economique des petits producteurs/trices*. Rapport final VECO, 71 pages.

La majorité de la production est transformée par les décortiqueuses artisanales, soit 70 % environ de la production annuelle du riz paddy contre 30 % pour les rizeries.

Dans le bassin de l'anambé, la SODAGRI disposait d'une seule unité de transformation rétrocedé après la libéralisation de la filière. Par ailleurs, il n'existait pas de prestataire de service privé dans la zone. La SODAGRI a pu privatiser la rizerie, d'une capacité de 2 tonnes à l'heure après plusieurs propositions infructueuses.

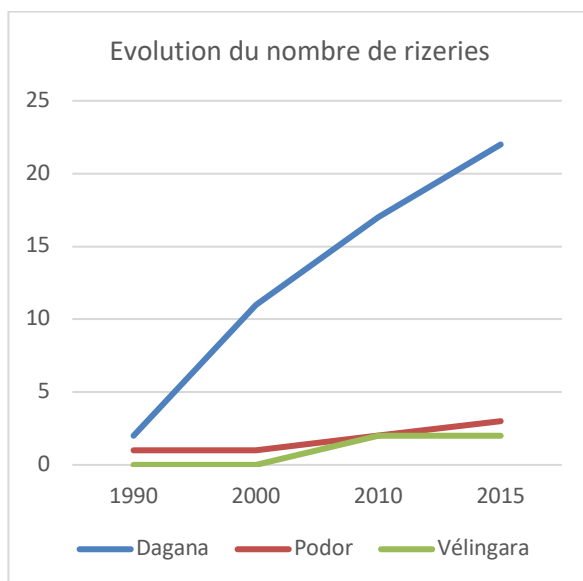


Figure 4.7 : Evolution du nombre de rizerie par zone (CGER Vallée)

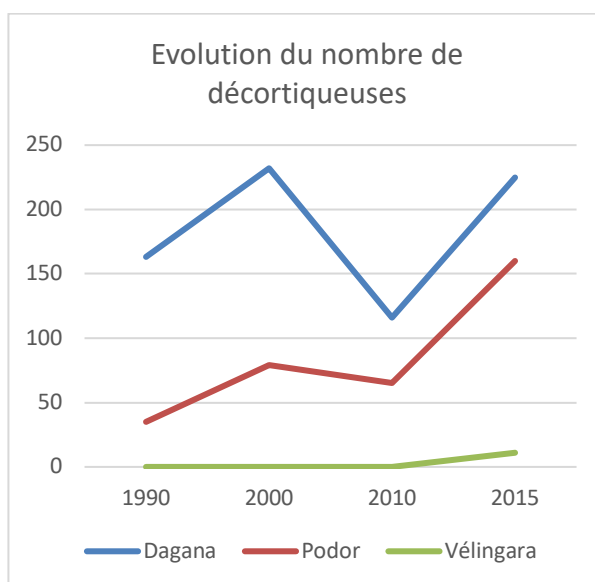


Figure 4.8 : Evolution du nombre de décortiqueuses artisanales par zone (CGER Vallée)

### 2.2.2. Caractéristiques techniques des équipements de transformation

La transformation est assurée par le secteur privé qui opère principalement dans la vallée du fleuve Sénégal (VFS) et à faible échelle dans le Bassin de l'Anambé. En effet, sur environ 624 unités de transformation estimée au niveau national, 97,7 % sont présentes dans la VFS.

En zone irriguée, il convient de différencier deux modes de transformation : artisanal et industriel (Fall, 2015).

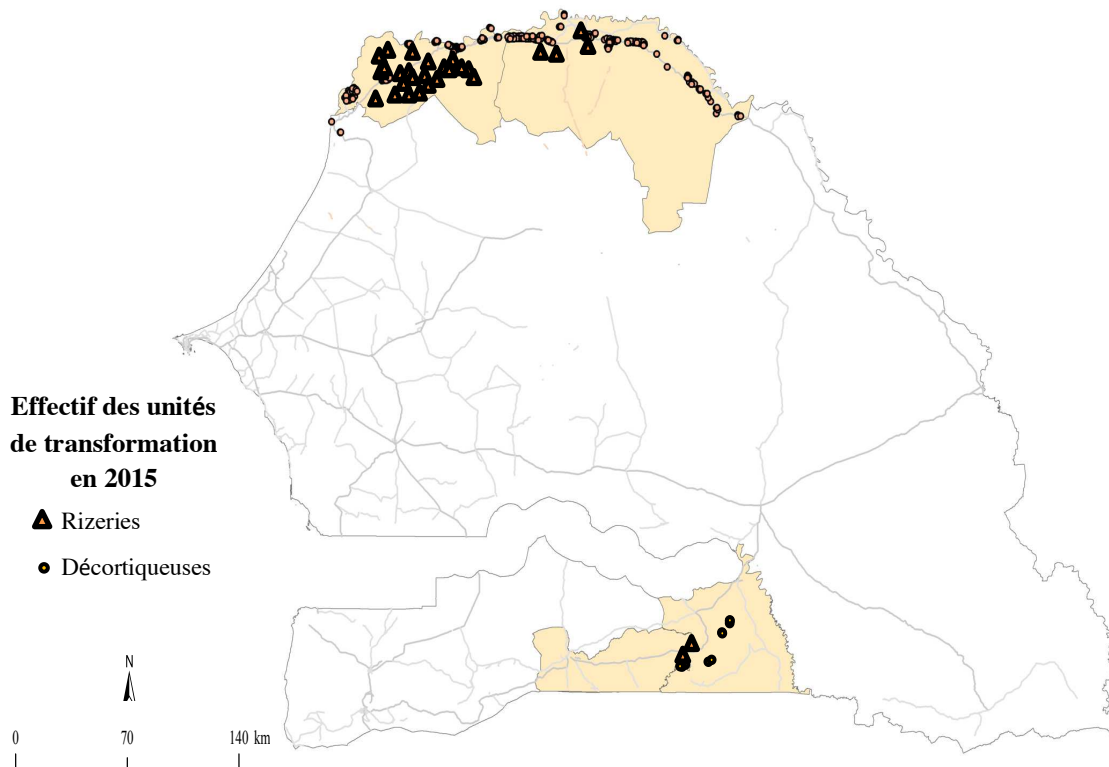
Le mode artisanal est constitué par des décortiqueuses villageoises. Ces dernières sont compactes associant décorticage et blanchisseur. Ces unités artisanales ont, en général, une capacité de transformation moyenne estimée à 350 kg par heure, soit 35 sacs de paddy par jour et les rendements obtenus varient entre 55 et 65 % selon la qualité et la variété du paddy. Ces unités constituent une capacité globale de transformation estimée à 130 000 tonnes (Diouf, 2017). Elles traitent annuellement entre 30 et 35 % de la production nationale. Ces unités sont sollicitées pour le traitement de proximité du paddy destiné à l'autoconsommation et à la vente. La qualité d'usinage du paddy est affectée par une dessiccation importante lors du stockage au champ. Cela rend plus difficile le décorticage et diminue le pourcentage de grains non brisés obtenus et pose le problème de qualité.

Le mode industriel comprend des mini rizeries et rizeries. Les mini-rizeries ont des capacités d'usinage allant de 1 à 4,5 tonnes de paddy par heure, tandis que les rizeries ont des capacités d'usinage qui vont au-delà de 5 tonnes à l'heure. L'ensemble de ces unités industrielles représente un potentiel de transformation annuelle estimée à 149 000 tonnes de paddy. Avec une moyenne annuelle de production de 454 000 tonnes de paddy, la capacité théorique d'usinage du secteur industriel et semi-industriel permet une couverture de 32 % de la production en riz de la VFS. Pour répondre au besoin de transformation dans la chaîne de valeur rizicole, une nouvelle unité industrielle d'une capacité de 200 000 tonnes par an et de haute qualité est en cours de construction par la Compagnie Agricole de Saint-Louis (CASL) (société d'expatriés français).

Au niveau du bassin de l'Anambé, le potentiel de transformation est de 15 120 tonnes pour une année (soit 6 mois d'activités et 8 heures par jour). Ce niveau est largement supérieur à la production annuelle de riz paddy dans la zone qui est estimée à 7 247 tonnes (hivernage 2013-2014) (VECO, 2014). Ainsi, la majorité des rizeries industrielles fonctionne en dessous de leur capacité à cause de (i) la concurrence accrue pour l'approvisionnement en

paddy, (ii) de la faiblesse des capacités de stockage et (iii) de la fréquence lente de rotation des stocks de riz blanc (Diouf, 2017).

### 2.2.3. Stratégies et modes de fonctionnement des opérateurs



**Figure 4.9 : Carte de localisation des unités de transformation de riz au Sénégal (Dieye et Touré, 2019)**

Dans le secteur de la transformation, la plupart des opérateurs ont commencé par la production. En se spécialisant dans la transformation, ils continuent d’avoir des champs de production et nouent des contrats avec les petits producteurs en leur fournissant à crédit des intrants remboursés en nature à la récolte pour approvisionner leur usine en paddy. Ces stratégies d’intégration verticale sont motivées par plusieurs facteurs, et notamment (ISRA-BAME, 2016)<sup>183</sup> :

- i. l’augmentation du prix du riz au consommateur qui s’accompagne d’une amélioration des marges au niveau de la transformation ;

---

<sup>183</sup> ISRA-BAME, 2016. *Revue sur les matériels post-récolte et leur performance*. Rapport. 14 pages.

- ii. la possibilité de valoriser les sous-produits issus de la transformation pour les besoins alimentaires du bétail ;
- iii. des opérateurs privés qui tardent à collecter le paddy au niveau des parcelles, augmentant ainsi les risques de pertes post-récolte ;
- iv. et l'augmentation du volume de la production au niveau des zones irriguées créant un surplus de paddy commercialisable.

Il convient de souligner que les deux modes d'usinage correspondent à deux logiques de fonctionnement. En général, les décortiqueuses font uniquement de la prestation de services pour différents clients, tandis que les rizeries achètent également du riz paddy en plus de l'activité de prestation pour optimiser et rentabiliser davantage leur investissement.

Par ailleurs, le riz blanc issu des décortiqueuses est soit autoconsommé ou soit vendu sur les marchés moins exigeants en termes de qualité comme celui de Touba (Gergely et al, 2014)<sup>184</sup>. Celui issu des rizeries est plutôt destiné aux marchés plus exigeants tels que celui de Dakar. Par conséquent, il convient de souligner des différences régionales quant aux périodes d'utilisation des décortiqueuses, circuits de commercialisation et types de propriétaires (Mbengue, 1989 ; cité par ISRA-BAME 2016).

Dans les régions du Sud (Ziguinchor et Kolda), de l'Oriental (Tambacounda) et des Hautes et Moyennes Vallées (Matam et Podor), les décortiqueuses sont principalement utilisées pour le traitement du riz destiné à la consommation locale. Elles sont implantées de façon permanente et appartiennent à des regroupements villageois, des associations féminines, des foyers de jeunes, entre autres.

Dans la zone du Delta, les décortiqueuses transforment du riz qui est généralement consommé ailleurs. Les installations sont souvent temporaires, avec une mobilité plus forte et un taux d'utilisation plus important (jusqu'à 20 heures par jour), durant les mois qui suivent la récolte. Les propriétaires des machines sont généralement non-résidents de la zone.

En outre, dans les circuits de la transformation du paddy, on note l'émergence de l'étuvage. Cette pratique est peu répandue au niveau national et s'observe davantage dans les régions du Sud à savoir Kolda et Casamance. L'étuvage ou le « bara-bara » permet « à la fois

---

<sup>184</sup> Gergely N, Hathie I, et Coronel C, 2014. *Identification des Possibilités d'appui aux Filières de Commercialisation Porteuses*. IPAR, IRAM. 108 p.



de renforcer la valeur nutritionnelle du riz mais aussi de minimiser les pertes de riz lors du décorticage » (Fall, 2015). Cette pratique est majoritairement réalisée par des femmes.

#### 2.2.4. Contraintes et marges de progression

Le secteur de la transformation rencontre trois principales contraintes : (i) la mauvaise qualité du riz local, (ii) les insuffisances du système d'approvisionnement et de commercialisation du paddy et (iii) les problèmes de gestion des unités.

La mauvaise qualité du riz local limite la conquête des marchés urbains et notamment Dakarais. Pour avoir un riz local de qualité équivalente au riz importé, il faudrait qu'il soit traité dans des unités correctement équipées. Toutefois, la majorité du paddy, soit près de 80 % de la production nationale, est captée par les décortiqueuses artisanales qui sont souvent dépourvues d'équipements (nettoyeur, calibreur, élévateur, trieur, etc.) permettant d'avoir un riz de qualité.

En effet, pour rentabiliser leurs activités, les unités de transformation ont besoin d'un système d'approvisionnement régulier en produit de qualité. Ceci implique d'augmenter l'offre locale de paddy, en augmentant les volumes de production. Il s'agit également d'acquérir des magasins de stockage suffisants et de favoriser l'accès au crédit pour l'achat de la matière première (en diminuant les taux d'intérêt élevés). Aussi, l'appui en infrastructure routière dans les zones de production faciliterait l'approvisionnement et la commercialisation du riz local.

Par ailleurs, des marges de progression sont à réaliser au niveau de la gestion des unités de transformation. Ainsi, plusieurs opérateurs soulignent leur manque de maîtrise des compétences techniques et de gestion des unités (processus d'usinage, équipements, gestion des stocks, gestion commerciale et gestion financière). A cela s'ajoute, des difficultés d'accès aux pièces de rechange d'origine (notamment à cause de leur cherté et de leur faible disponibilité sur les marchés locaux). Enfin, la consommation d'électricité et les coûts associés sont à prendre en considération pour améliorer les performances du maillon de la transformation.

Nous constatons que l'approche filière est importante, c'est-à-dire que l'on développe le foncier irrigué pour la filière rizicole et cela a été vérifié, chiffres à l'appui, sur deux autres

ressources de la filière rizicole (semence et équipement de transformation). Dans ce cadre, c'est le département de Dagana qui se détache comparé à Podor et Vélingara par rapport à la structuration de la filière rizicole.

Toutefois, nous séquençons le territoire en deux temps : un premier qui serait structuré par les dynamiques de l'agriculture irriguée (incluant celles de la filière rizicole) et un second qui serait structuré par les activités traditionnelles comme l'élevage ou l'agriculture de décrue et pluviale. En effet, ces activités sont importantes pour les populations locales et dans le cadre du développement de l'agriculture irriguée et de la riziculture, nous analysons les impacts sur ces activités dites traditionnelles. Ces dernières sont considérées via une analyse des ressources les concernant.

### **Section 3 : Comment le foncier irrigué s'articule (ou pas) avec le territoire ?**

Dans un troisième temps, nous allons analyser d'autres ressources et activités au niveau local. Il s'agit des activités d'élevage et de production agricole sur d'autres spéculations. L'objectif est d'analyser les interactions entre le foncier irrigué et ces dernières.

#### **3.1. Une transmutation de la vocation du Delta**

Traditionnellement, il n'existe pas de concurrence sérieuse dans l'ensemble du Delta entre l'agriculture et l'élevage compte tenu de la faible densité du peuplement et de l'étendue limitée de l'espace occupé par les activités agricoles (Hervouët, 1971 ; Diagne, 1975 dans Touré, 1997). Mais à partir des années 1950, cette zone a subi de profonds bouleversements consécutifs à la promotion des aménagements hydroagricoles dans la VFS. Ces interventions ont favorisé un développement considérable de l'emprise agricole et orienté l'espace pastoral à une exploitation continue et intensive (Touré, 1997).

L'endiguement de la rive gauche du Delta, entre Saint-Louis et Richard Toll, en 1964 a permis d'enfermer 30 000 ha de cuvettes qui constituaient jusqu'alors une zone de prédilection de l'élevage. La mise en service des barrages de Diama et Manantali au début des années 1980 va provoquer l'élimination progressive de l'agriculture de décrue et la diminution des inondations qui assuraient la régénération de vastes superficies de pâturage.

Ces opérations causent des profondes mutations dans le Delta, qui passe d'une vocation pastorale traditionnelle en une vocation rizicole, fortement appuyé par les pouvoirs publics. Dans ce nouveau contexte agricole, on note une multiplication des conflits de divagations du bétail dans les rizières. Les mesures prises par les autorités administratives étant d'interdire le troupeau de s'installer dans le Moyen-Delta (à l'exception de la cuvette de Divol vierge de tout aménagement), ne laissent aux pasteurs d'autres choix que de se reconverter à la riziculture ou à défaut de quitter la zone.

Face à ce dilemme, les pasteurs refusent de quitter la zone et décident de pratiquer la riziculture pour avoir de meilleurs revenus et pour conserver leurs droits fonciers traditionnels. Toutefois, ces stratégies d'adaptation ont une portée limitée. Les éleveurs rencontrent d'énormes difficultés à concilier le calendrier de la culture irriguée avec celui des activités pastorales. Ces difficultés expliquent la tendance de plus en plus marquée à dissocier les deux activités en envoyant la majeure partie du cheptel séjourner en permanence dans le Diéri (Touré, 1997).

Aujourd'hui l'agriculture (pluviale et irriguée) obstrue plus de 25% de ces pistes, avec une forte concentration dans les zones où les ressources en eau sont les plus importantes. La tendance à la fermeture des espaces de parcours se confirme (figure 4.10). La recomposition des usages et des acteurs de l'espace débouchera-t-elle sur des situations de conflit accrues (Bourgoin et al, 2016) ?

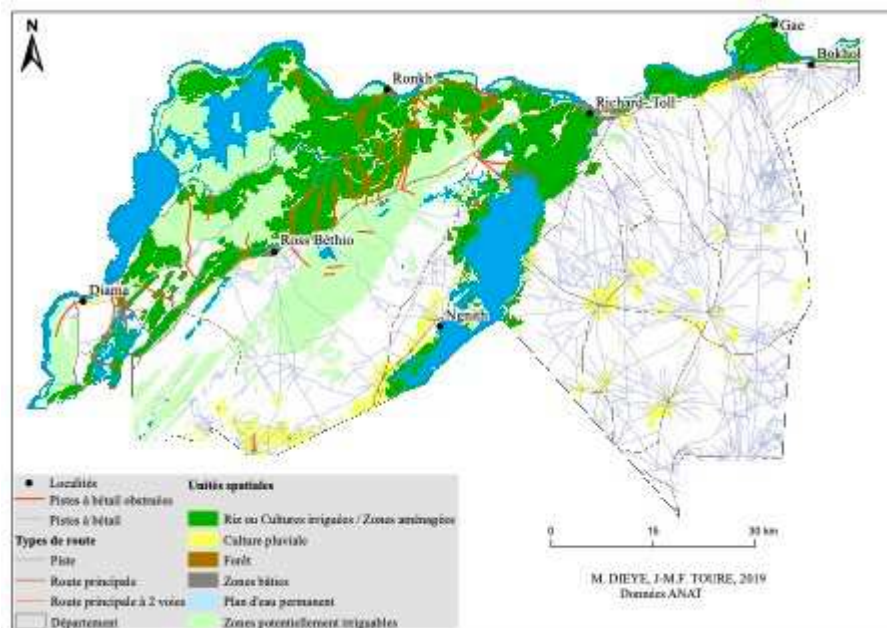


Figure 4.10 : Pistes à bétail obstruées par les périmètres irrigués

Face à la réduction de l'espace pastoral dans le Delta et à la multiplication des entraves à la mobilité du bétail, les systèmes d'élevage extensifs tendent à évoluer vers des modèles plus sédentaires et intensifs. Mais, pour qu'un tel changement prenne de l'ampleur, il faudrait que le bétail puisse accéder aux sous-produits agricoles (paille de riz) et agro-alimentaires (sons de riz et mélasse de canne à sucre) disponibles localement. Or, cette possibilité ne s'est pas encore réellement concrétisée, les quantités de sous-produits agricoles mis à disposition ne bénéficieraient qu'aux seuls villages riverains de Senhuile (Lo et Touré, 2016).

### 3.2. Un maintien des activités traditionnelles dans la moyenne vallée

Dans la moyenne vallée, l'exploitation agricole (fondée en grande partie sur les cultures de décrue) est plus importante. En outre, l'organisation du terroir est complexe et se fonde sur un droit traditionnel structuré. Pourtant, en dépit du développement de l'agriculture et du caractère strict de la tenure foncière, l'espace reste ouvert aux activités pastorales

« pratiquées par toutes les catégories de la population indépendamment d'une appartenance à telle ou telle ethnie et à telle ou telle caste » (Boutillier, 1962)<sup>185</sup>.

La mise en place de PIV à partir de 1974 a accéléré l'évolution des systèmes de production vers un contexte différent. A la différence des grands AHA du Delta dont la conception est sous-tendue par le souci de procurer aux exploitants des surplus commercialisables, l'objectif des PIV est de sécuriser l'approvisionnement alimentaire des groupes domestiques. Dans ces PIV, il apparaît que les superficies réduites attribuées aux exploitants (0,25 à 0,5 ha) ne permettent pas d'obtenir des productions importantes. C'est cela qui justifierait le maintien des cultures traditionnelles de décrue (Touré, 1997). C'est également la faiblesse de la productivité du travail agricole qui expliquerait la coexistence et la complémentarité des activités agricoles et pastorale.

L'élevage est toujours présent et les mobilités restent pratiquées sous des formes différentes, plus courtes distances et durée (Andriansen et Nielsen, 2005 dans Bruckmann, 2016). Seuls les grands éleveurs continuent d'aller dans le Diéri ou emploient un berger pour le faire. Les migrations ont également diminué. A Donaye, les PIV ont mis fin à cette mobilité. Irrigation et migration ont changé les activités et les groupes sociaux. Beaucoup de jeunes préfèrent émigrer, l'importance des transferts leur confère plus d'importance par rapport à ceux qui sont restés pratiquer l'agriculture (Bruckmann, 2016).

Si l'irrigation polarise aujourd'hui les grandes dynamiques agricoles du territoire de la moyenne vallée, les activités traditionnelles grandes oubliées des politiques publiques ne sont pas abandonnées par les populations locales. La facilité et la rentabilité des cultures de décrue sont les deux facteurs de maintien à l'échelle du village (Bruckmann, 2016).

---

<sup>185</sup> Boutillier J-L, Cantrelle P, Causse J., Laurent C., N'Doye T., 1962. *La moyenne vallée du Sénégal : étude socio-économique*. Paris : PUF (FRA), 368 pages.

### 3.3. Un oubli de l'élevage dans le bassin de l'anambé ?

Avant l'introduction de l'agriculture irriguée dans le bassin de l'anambé, les populations vivaient principalement de l'agriculture pluviale, de la riziculture de bas-fond et de l'élevage. Toutefois, ces activités étant dépendante d'une pluviométrie variable (suite aux sécheresses climatiques des années 1970), y compris l'élevage (car la faible pluviométrie conduit à la rareté des points d'eau), fragilisaient la sécurité alimentaire des populations (UICN, 2010 cité par Hathie, 2015). C'est ce constat qui a amené l'Etat à promouvoir le modèle de l'agriculture irriguée inclus dans les projets de construction de barrages. En effet, les barrages étaient considérés à l'époque comme des modèles de développement ayant une performance multidimensionnelle sur 3 volets : agriculture irriguée, électricité et navigation. Donc, il convient de rappeler les objectifs du projet concernant le volet agriculture, avant d'aborder les résultats sur les articulations entre le modèle de l'irrigation, du foncier irrigué et les autres activités du territoire.

Le projet du bassin de l'anambé, initié à partir des années 1982, « visait à contribuer à la réduction de la dépendance du Sénégal dans le domaine des importations de céréales, en particulier le riz, et à développer l'économie rurale » (Hathie, 2015). Les objectifs de départ portaient sur l'aménagement de 16 265 ha, dont les résultats seraient une production annuelle de 102 000 tonnes de céréales en phase de plein développement. Ce volume comprend 88 500 de riz paddy, 7 000 tonnes de sorgho et 6 500 tonnes de maïs. Toutefois, ces derniers sont revus à la baisse à partir de 1992 suite à des études hydrologiques qui ont révélée une forte diminution de la pluviométrie durant la période 1968-1991. C'est finalement un objectif d'aménagement et de mise en valeur de 5 000 ha (incluant les surfaces déjà aménagées) avec maîtrise totale de l'eau et intensité culturale de 160 %, soit 8 000 ha cultivables par an qui sera fixé. Avec ce nouveau programme, la contribution attendue de ces aménagements est désormais de produire 31 500 tonnes de riz paddy à l'horizon 1999.

Par ailleurs, le projet recommandait également une intensification de l'agriculture pluviale sur 15 000 ha par une amélioration de l'équipement et la fourniture d'intrants, sans recours aux aménagements. Enfin, des interventions étaient également prévues dans l'élevage (étables, embouche, projet PAPI) et dans la pêche.

Globalement les résultats de la mise en œuvre du projet sont mitigés. Concernant le volet riziculture, les surfaces emblavées ont été relativement faibles, n'atteignant la barre des 3 000 ha/an qu'entre 2007 et 2011. Les surfaces emblavées n'augmentent pas avec les surfaces aménagées, résultant en une intensité culturale moyenne de 27 % sur la période 2003-2013, contre un objectif d'atteindre une intensité culturale de 160% (Hathie, 2015). En réalité, malgré l'existence des barrages, le système fonctionne presque exclusivement en pluvial. Pour cause, les exploitants sont confrontés à de nombreuses contraintes pour la mise en œuvre d'une irrigation, et ceci même en période hivernage pour une irrigation d'appoint en complément de la pluviométrie. Ces défauts dans l'irrigation s'expliquent le plus souvent par des problèmes d'organisation (affectation parcellaires, prise en charge des coûts de l'irrigation, qualité irrégulière des aménagements, problèmes de maintenance des ouvrages) qui sont d'importantes sources de contre-performance. Soulignons les rendements qui faibles soit entre 2 et 4 tonnes/ ha et en deçà des prévisions de départ.

Concernant les cultures de diversification, à savoir le maïs, le mil/sorgho, le coton et l'arachide, elles occupent des superficies emblavées relativement faibles, soit 300 ha par an en moyenne depuis l'année 2000. Le maïs se place en seconde position loin derrière le riz, avec des surfaces emblavées de 144 ha par an. Les superficies de coton, mil/sorgho et arachide sont presque anecdotiques (Hathie, 2015). Ces cultures de diversification sont implantées dans les parties hautes des aménagements pour éviter les risques d'inondation, mais ne bénéficient pas d'irrigation.

A propos de l'élevage, les impacts induits par les barrages sont limités. Les productions animales ne concernent que le projet italien PAPI (1988-1993). Malgré l'existence des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols, le foncier pastorale peine à trouver sa place dans le bassin de l'anambé. Pour les éleveurs, si les barrages ont rendu l'eau abondante, l'accès aux points d'eau pose problème car il manque des couloirs bien délimités et matérialisés (UICN, 2010 cité par Hathie, 2015). Ce constat est partagé par un agent technique de la société nationale d'aménagement des terres du bassin de l'anambé. Ce dernier dit :

« Dans le schéma des aménagements hydro-agricole, il n'a pas été pris en compte la vocation pastorale de la zone. Si vous regardez bien, le périmètre encerclé, voir enferme le cours d'eau. Aujourd'hui, à Soutouré, les gens disent que le périmètre a fermé le cours d'eau. De plus, le village grignote de plus en plus sur l'AHA, car sa population augmente ».

Ce témoignage est illustré dans la carte suivante (figure 4.11). En effet, les aménagements encerclent le cours d'eau, sans prévoir de piste pour le bétail. Ce dernier est contraint à passer au-dessus des aménagements au risque de détruire des champs ou à aller chercher de l'eau en dehors du bassin.

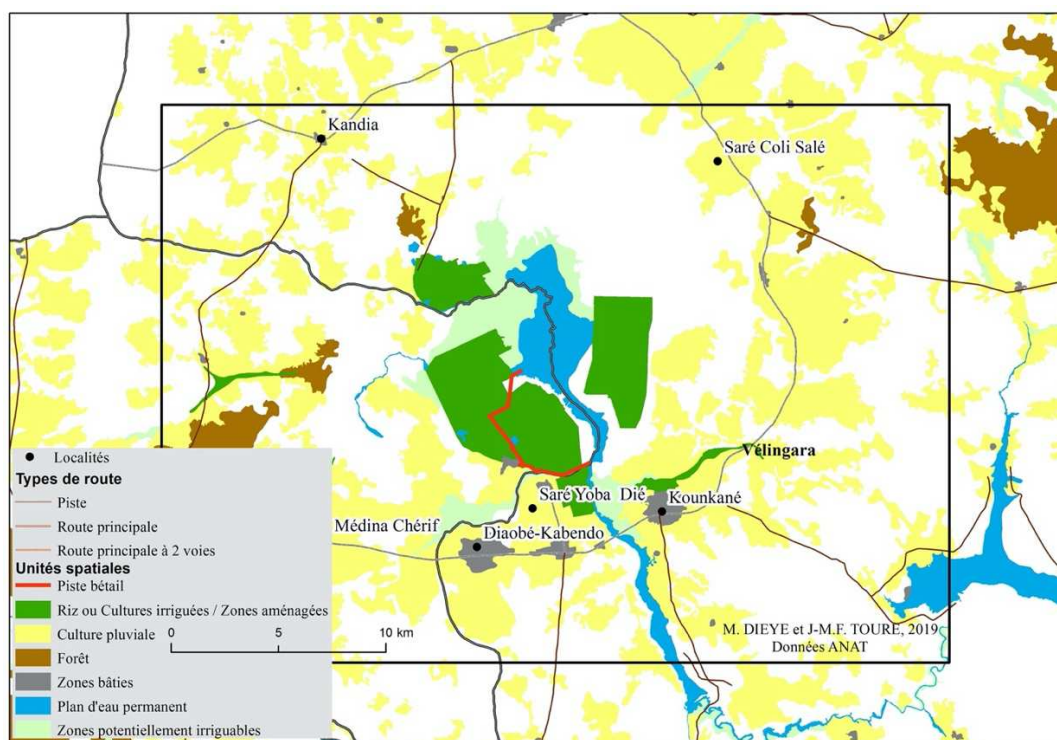


Figure 4.11 : Schéma d'aménagement du bassin de l'anambé

Dans le secteur de la pêche, le bilan est également mitigé. On note une hausse de la production halieutique attribuable aux barrages. Il est estimé qu'en moyenne, la production du barrage du confluent est d'environ 100 tonnes de poissons par an, et celui de Niandouba offrirait un potentiel additionnel de 200 tonnes (BCEOM, 1994 cité par Hathie, 2015). Toutefois, il faut un encadrement de ces activités pour atteindre les résultats escomptés. C'est



ce qui manquerait vu l'échec des protocoles d'accord prévues pour assurer le suivi des activités de pêche.

Finalement, on pourrait s'interroger sur l'utilité des barrages (incluant le modèle de l'agriculture irriguée) si autant de problèmes sont à souligner. Le modèle de l'irrigation ne fonctionne pas en soi et on observe peu d'interaction positive avec les autres activités du territoire. Par conséquent, ne faudrait-il pas aller sur de nouvelles bases au lieu de tenter de corriger les erreurs comme cela est le cas actuellement ?

## **Conclusion du chapitre 4**

Nous constatons que c'est l'approche filière qui domine, c'est-à-dire que l'on développe le foncier irrigué uniquement pour la filière rizicole et au détriment des activités traditionnelles. Nous avons vérifié le développement de deux autres ressources de la filière rizicole sur la même période par rapport aux investissements en foncier irrigué, avant de pouvoir confirmer que l'impact du foncier irrigué est limité à la riziculture. En effet, cette approche de spécialisation agricole voulue par l'État est en contradiction à des logiques paysannes qui penchent plutôt sur une diversification des activités. Malgré qu'elles soient importantes pour les populations locales et considérées comme des stratégies de résilience face aux chocs exogènes, les activités traditionnelles (élevages et agriculture de décrue) ne sont pas prises en compte dans le développement de l'irrigation comme en témoigne la fermeture des cours d'eau par les périmètres irrigués limitant l'accès à l'eau pour le bétail. Donc, la construction du foncier irrigué favorise une trajectoire de spécialisation agricole autour de la riziculture, même s'il reste encore beaucoup de maillons à développer dans cette filière rizicole domestique (transformation et commercialisation). Cela s'opère au détriment des autres ressources locales qui ne rentrent pas dans la trajectoire de développement agricole alors qu'elles sont également importantes pour les populations locales. C'est seulement maintenant (récemment) qu'on (État et bailleurs de fonds) est en train de réfléchir à investir dans le foncier irrigué pour d'autres spéculations en dehors du riz.

De plus, nous nous intéressons également aux modalités de gestion du foncier irrigué et des parties prenantes impliquées. En nous appuyant sur de la littérature et des entretiens à dire d'experts, nous constatons que les sociétés nationales d'aménagement des terres sont centrales dans le développement du foncier irrigué et ce depuis l'importation de la ressource. Néanmoins, face au caractère onéreux de cette dernière (tant sur le plan de la création que de la maintenance du foncier irrigué), ce paysage institutionnel est en train d'être modifié. L'État (via les sociétés d'aménagement) se désengage progressivement en transférant la gestion du foncier irrigué aux acteurs privés. Récemment, les nouveaux projets de création du foncier irrigué prônent un modèle d'investissement à coûts partagés entre l'État et les producteurs dans le cadre de partenariats publics privés. Il convient de souligner que cette évolution du paysage institutionnel est une tendance générale dans les territoires ruraux, mais son niveau de maturation diverge selon les territoires. Ces différences sont considérées dans l'examen des trajectoires de développement agricole.

En définitive, sur l'hypothèse de l'importance des ressources locales, l'entrée par le foncier irrigué permet de cerner les contours des trajectoires de développement agricole dans les territoires ruraux. Cette analyse par le foncier irrigué et son articulation avec les autres ressources locales confirme le problème de départ sur la différenciation des territoires ruraux et l'évolution des trajectoires de développement vers des approches territoriales (multisectorielles et multi-acteurs). Néanmoins, cette analyse n'est pas suffisante pour évaluer ces nouvelles approches et penser le futur. C'est pourquoi, nous proposons en complément une analyse des relations sociales au niveau méso et microsocial avec des indicateurs précis (degré de coopération, confiance, structuration des groupes de producteurs etc.) pour bien cerner les trajectoires de développement agricole. Cela nous amène à poser une seconde hypothèse sur l'importance des modalités de coordination (notamment via des contrats agricoles).

Par ailleurs, l'application de l'approche par les ressources est originale dans le cas du Sénégal. Elle permet d'articuler foncier irrigué et autres ressources locales tout en montrant les interactions entre filières agricoles et territoires (concurrence et complémentarité). Ainsi, elle se démarque de la littérature sur le développement agricole en Afrique de l'Ouest qui mobilise surtout des approches en termes de filière tout en faisant référence au territoire (effets positifs d'entraînement ou effets négatifs sur les autres ressources locales). Donc, le

chapitre 4 combine de manière originale deux approches à travers l'entrée par les ressources (inspirées de l'économie territoriale). Nous allons même plus loin dans le chapitre 5 en démontrant que ce n'est pas seulement les ressources tangibles (foncier, matériel agricole, finance) mais aussi les ressources intangibles (capital social) qui importent dans le cadre du développement agricole. Ce travail renouvelle donc les problèmes et tendances de l'agriculture ouest-africaine.



**PARTIE 3 : COMPRENDRE LES FORMES D'INTEGRATION  
FILIERE/TERRITOIRES**



## Chapitre 5 : Configuration des réseaux de contrat agricole

Ce chapitre étudie l'hypothèse de l'importance des contrats agricoles dans les trajectoires de développement de la riziculture. Il s'appuie sur deux approches méthodologiques. Dans un premier temps, nous utilisons des entretiens qualitatifs que nous avons réalisés auprès des acteurs qui interviennent dans la filière rizicole afin de recenser les différentes formes de contrats existants et les perceptions d'acteurs (avantages et inconvénients) concernant ces formes (section 1). Ces entretiens permettent également de choisir sur cette base institutionnelle (du contrat) deux échantillons de producteurs, appartenant à deux territoires contrastés par rapport à la dynamique de la filière rizicole, pour alimenter la deuxième phase de l'étude. C'est ainsi que nous mobilisons des questionnaires sociométriques pour reconstituer la structure sociale autour des contrats agricoles. Dans ce second temps, nous nous intéressons d'abord aux acteurs relais et moteurs dans la mise en œuvre des contrats agricoles (section 2). Il s'agit ensuite de mesurer le potentiel transformateur du modèle institutionnel à travers la densité des coopérations dans et en dehors des groupes de producteurs retenus (section 3).

### **Section 1 : Insertion territoriale des contrats agricoles**

Réaliser une typologie des contrats agricoles est nécessaire pour montrer la diversité des formes contractuelles existantes. Ces dernières sont analysées par rapport à leur insertion territoriale en termes de niveaux de maturité et d'appropriation par des acteurs locaux. La typologie est également un point de départ pour sélectionner des cas d'étude qui seront traités de manière approfondie. L'objectif sera donc de justifier la pertinence de nos choix par rapport à notre question de recherche sur les trajectoires de développement territorial.

#### 1.1. Typologie des contrats agricoles

La typologie des contrats agricoles se fait selon les acteurs et les objets concernés. On distingue quatre grandes catégories de contrats agricoles spécifiques à nos zones d'étude. Il

s'agit (i) des accords sur la mise en valeur du foncier irrigué, (ii) des crédits pour financer l'achat de machines agricoles, (iii) des prêts bancaires de campagne agricole et enfin (iv) des contrats de production pilotés par des industriels.

### 1.1.1. Contrats sur le foncier irrigué

Dans le premier type, il convient de distinguer les trois principales parties prenantes impliquées dans la gestion du foncier irrigué et ayant chacune des rôles spécifiques. Il s'agit tout d'abord des sociétés nationales d'aménagement des terres qui révèlent la ressource « foncier irrigué » en assurant la maîtrise d'ouvrage dans la création et la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (AHA). Ensuite, les communes interviennent dans l'attribution d'un droit d'usage sur ce foncier irrigué aux producteurs, qui s'engagent à mettre en valeur cette ressource et à assurer sa maintenance.

Cette répartition des rôles s'appuie sur deux types de contrats. Un premier contrat se conclut entre la SAED et des entreprises du secteur des bâtiments et travaux public (BTP) pour la création et/ou réhabilitation des AHA. Un second contrat concerne l'engagement du producteur vis-à-vis de la commune pour la mise en valeur effective du foncier irrigué (avec un taux d'intensité cultural de 1,8) et auprès de la SAED pour le respect de la charte sur le domaine irrigué.

Avec des potentialités et des niveaux d'investissements (publics et privés) plus importants sur le foncier irrigué, le département de Dagana connaît davantage ces deux types de contrat par rapport à Podor et Vélingara. Cette histoire plus longue du foncier irrigué dans le département de Dagana a permis de faire émerger des entrepreneurs locaux dont certains détiennent des parcs d'engins agricoles et toute la machinerie nécessaire pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles et des pistes de production (pelle hydraulique, pelle chargeur, niveleuse, etc.). Par conséquent, ces derniers peuvent répondre aux appels d'offres émis par la SAED dans le cadre des programmes étatiques de relance de l'agriculture (comme le PRACAS) et concurrencer les entreprises internationales. Néanmoins, des acteurs ont noté un certain « *favoritisme* » dans la mesure où c'est un petit groupe d'entreprises locales qui



gagnent souvent les marchés de la SAED. Pour illustrer ce premier type de contrat, reprenons le témoignage d'une entreprise locale basé à Ross Béthio dans le département de Dagana :

*« Nous construisons des pistes de production dans le Walo (...). La 1<sup>ère</sup> étape se déroule avec les groupes de topographes pour l'élévation. La 2<sup>ème</sup> étape consiste à préparer des nouvelles terres non aménagées. On utilise des pelles Poclain pour la création de canaux, les niveleuses pour la séparation des parcelles, la création de canaux secondaires, les pelles chargeur pour débroussailler (débroussaille base, gros tas, niveler, remblayage, cabayer). Enfin, intervient la 3<sup>ème</sup> étape concernant les façons culturales avec le tracteur labour et l'offsetage ».*

Ces entreprises de Dagana réalisent également des marchés de la SAED au niveau du département de Podor. En effet, Podor est géographiquement de Dagana mais ne bénéficie pas du même tissu d'entrepreneuriat local notamment en termes de machinerie agricole.

Après l'aménagement des terres par la SAED, la commune se charge de l'attribution des parcelles aux producteurs qui formulent une demande. En cas d'attribution, le producteur signe un contrat d'engagement vis-à-vis de la commune et de la SAED. Ce contrat a été instauré récemment dans le cadre du PRACAS pour assurer la mise en valeur effective et la maintenance des aménagements hydro-agricoles. Encore une fois, le département de Dagana a accueilli les premières expériences de ce type de contrat. De ce fait, il est prévu d'étendre ces contrats d'engagement au niveau de Podor et de Vélingara. Ainsi, un responsable de la société d'aménagement de la zone de Podor témoigne :

*« Dans les périmètres irrigués villageois et privés, il n'y a pas de contrat entre les producteurs et l'État. Toutefois, dans le PRACAS, nous avons instauré une chose. Chaque nouvel AHA, il y a un contrat qui te lie avec la SAED. C'est un contrat de mise en valeur ».*

Son homologue à Vélingara ajoute ce qui suit :

*« Dans les périmètres aménagés (de Vélingara), il y a une charte du domaine irrigué comme à l'image du fleuve (Dagana et Podor). C'est un engagement entre tous les acteurs, producteurs et collectivités locales. Nous essayons de l'appliquer, mais nous n'avons pas assez de ressources pour la phase vulgarisation. Le contrat stipule que dès que l'on t'affecte des terres, tu dois cultiver directement. Mais certains se permettent de creuser des canaux, alors qu'il ne faut pas détériorer l'aménagement, car il est public. Ce contrat exigera plus de clarté dans ce qu'ils font ».*

Il convient d'ajouter l'expérience du projet 3PRD (2011-2015) dans le département de Dagana, qui va plus loin dans le contrat d'engagement des producteurs sur le foncier irrigué. En effet, ce projet met en avant la création de foncier irrigué en partageant les coûts entre financements publics (État) pour les aménagements structurants et financements privés (producteurs) pour les aménagements finaux. Dans ce cadre, les producteurs prennent en charge une partie de l'investissement et sont fortement impliqués dans la maintenance de la ressource en plus d'être engagés dans sa valorisation. Ce contrat d'engagement est nouveau dans le département de Dagana et il n'existe pas encore dans les deux autres départements. Globalement, l'expérience a été jugée satisfaisante par toutes les parties prenantes et sera répliqué dans d'autres zones et d'autres filières agricoles.

La configuration du foncier irrigué présentée ci-dessus est celle promu par l'État du Sénégal et les bailleurs de fonds internationaux. Ces derniers mettent en avant la formalisation des processus de gestion du foncier irrigué et la participation du secteur privé au développement de cette ressource. En effet, ces acteurs sont obligés de prendre en compte les droits coutumiers sur le foncier qui persistent malgré leur caractère devenu illégal depuis 1964. Dans certaines zones, la SAED ou l'acteur privé qui souhaite accéder à la terre doit d'abord négocier et accepter de concéder des contreparties (en nature ou en argent) au

détenteur coutumier de la terre avant de pouvoir légaliser son bail au niveau de la commune. Cette réalité modifie les modalités des contrats sur le foncier irrigué et donne naissance à deux nouvelles formes. Il s'agit de : (i) un contrat de location formalisé et s'inscrivant dans le « *social business* », c'est-à-dire, intégrant des actions en destinations de la communauté locale ; (ii) et un contrat de location classique, informel et s'inscrivant dans la logique du « *business as usual* », sans implication dans la vie locale. Ces deux formes sont nouvelles parce qu'elles intègrent un nouvel acteur, la communauté locale et elles favorisent une marchandisation de la terre, malgré les dispositions de la loi sur le foncier qui donne ce rôle uniquement à la commune et qui interdit ces pratiques de marchandisation de la terre appartenant au domaine national.

Le modèle de contrat de location formalisé et incluant des actions sociales à destination des populations locales est illustré avec le témoignage suivant :

*« Nous possédons 550 ha en contrat bail de 30 ans renouvelable avec la commune de Mboro Birane. C'est un modèle particulier, car j'aménage 15 % de la superficie pour les populations. Il faut les encourager à céder leur terre, (...). Avant, ces terres n'avaient pas de statut. En fait c'est un village où il y a beaucoup d'éleveur (...). Il y a juste une partie des terres (...) qui était utilisé pour des cultures de décrue. Sur les 550 ha, j'exploite 50 ha pour ma société et 5 ha qui sont aménagés pour la population »* (Entrepreneure issue de la diaspora Sénégalaise et qui s'est implanté à Podor).

Ce modèle peut se mélanger avec le contrat de préfinancement entre industriel et producteur. En effet, dans certains cas, l'industriel qui aménage une partie de la terre au profit des populations locales peut aller jusqu'au préfinancement des activités de production comme en témoignage des exemples à Dagana et à Podor (entreprises Coumba Nor Thiam ou Agroboumatt entre autres).

Par ailleurs, la location de foncier irrigué se fait aussi de manière informelle entre des détenteurs coutumiers de la terre et des potentiels locataires, sans passer par la commune. Ces pratiques sont répandues dans le département de Dagana comparativement au département de Podor et Vélingara où l'on ne recense qu'un faible nombre de cas de location de terre. Dans le département de Dagana, les superficies en location varient de 10 à 300 ha voire plus pour le cas des agro-industriels. C'est notamment à cause du manque de moyen financier et matériel pour valoriser la terre que ces populations décident de les mettre en location en échange d'une contrepartie. Cette dernière est soit financière avec un coût à l'hectare de 30 000 à 40 000 FCFA dans le département de Dagana, ou soit en nature, c'est-à-dire que le locataire fournit des intrants agricoles en échange de l'accès à la terre.

Pour mieux comprendre les contrats sur le foncier irrigué, il convient de rappeler certains éléments de contexte, à savoir les mobilisations de la société civile nationale depuis les années 2000 contre les accaparements de foncier et la présence des éleveurs pastoraux également usagers de la ressource. Dans le département de Dagana et de Podor, plusieurs projets d'investisseurs privés (étrangers et nationaux) ont été avortés parce que les populations locales s'étaient fortement mobilisées contre ces projets considérant les contreparties imprécises et insuffisantes. De plus, les activités pastorales importantes pour les populations locales dans les trois zones étudiées ne sont pas toujours prises en compte dans les projets ce qui limite l'insertion et l'acceptation de ces types de contrats.

En synthèse, Dagana connaît tous les types de contrats sur le foncier irrigué avec une dynamique favorable à la valorisation de cette ressource. Au contraire, les producteurs de Podor et de Vélingara, sont faiblement engagés dans la gestion du foncier irrigué limitant ainsi sa circulation entre les acteurs de ces zones (voir tableau 5.1).

Par ailleurs, la valorisation du foncier irrigué dans le cadre des activités agricoles s'appuie sur des ressources matérielles telles que les machines agricoles. Ces dernières qui permettent de développer le foncier irrigué font également l'objet d'une autre catégorie de contrat, à savoir les prêts d'investissement pour l'acquisition de matériel agricole.

**Tableau 5.1 : Occurrence des formes contractuelles sur le foncier irrigué par zone étudiée**

Contrats sur le foncier irrigué					
Types Zones	Création du foncier irrigué État/ Entrepreneur	Contrat de mise en valeur Commune/ Producteur	Contrat formel de location Communauté/ Producteur	Contrat informel de location Producteur/ Producteur	Échantillon
Dagana	1	2	1	9	13
Podor	1	0	2	0	9
Vélingara	1	0	0	0	15

### 1.1.2. Contrat d'investissement en machinerie agricole

Dans le second type, il existe deux modalités de financement des machines agricoles au niveau des zones étudiées. Le premier mode est partagé entre l'État, qui subventionne une part importante du coût total de la machine (soit de 50 à 70 %) et le producteur, qui prend en charge la partie restante en contractant éventuellement un prêt bancaire. Le second mode est totalement financé par le producteur, qui peut avoir recours au crédit-bail auprès des institutions financières en complément de son apport personnel.

L'État subventionne notamment l'acquisition de tracteurs, de moissonneuses batteuses et de motopompes. Présentons quelques témoignages de producteurs ayant bénéficié de cette subvention.

*« Pour la moissonneuse, il y a eu une subvention de l'État, elle coûte 70 millions et nous l'avons achetée à 35 millions, soit près de 40 millions de subvention »* (Producteur de Podor). Pour financer la partie restante, ce producteur a fait appel à la CNCAS qui lui a fait un prêt de 35 millions de FCFA sur 4 ans et à payer en 4 tranches. Un second implanté à Dagana a payé sa moissonneuse à 39 millions bénéficiant ainsi d'une subvention à hauteur de 70 % du coût total de la machine.

Pour le tracteur, « *il est subventionné à hauteur de 60 % par l'État, soit environ 18 millions à payer* » (Producteur de Dagana). Un autre à déboursier 15,7 millions pour acquérir un tracteur d'une valeur totale de 33 millions de FCFA.

Malgré qu'elle soit présente dans toutes les zones de production, la subvention pour l'acquisition de matériel agricole pose question.

Certains producteurs ont souligné que la subvention est principalement destinée aux grands exploitants qui fonctionnent sur une logique de commerciale et individualiste. Ces derniers utilisent les machines en priorité dans leurs propres champs avant d'aller faire des prestations de service pour les autres producteurs. Selon ces producteurs, la subvention devrait aller en priorité vers les petits producteurs organisés en groupement. Cela fait écho avec le discours des chercheurs locaux qui soulignent une distribution de la subvention disproportionnée en faveur des grands producteurs et sans que ce choix ne soit justifié de manière transparente (IPAR, 2015b)<sup>186</sup>. En plus des problèmes de ciblage, les crédits affectés au matériel agricole sont insuffisants pour couvrir les besoins des producteurs. Par conséquent, la politique de subvention a un faible impact sur les plus vulnérables, qui sont majoritaires en nombre mais demeurent sous-équipés en machinerie agricole.

Par ailleurs, deux autres limites ont été soulevées par des acteurs locaux, à savoir : (i) le manque de traçabilité à plusieurs niveaux comme en témoignent les retards dans la mise à disposition mais aussi les pratiques de détournement dans les pays limitrophes et de revente illégale ; (ii) le déficit en infrastructure routière, de stockage et de maintenance (pièces détachées, main-d'œuvre qualifiée, etc.).

Pour pallier à ces difficultés, des producteurs agro-industriels signent des contrats pour former la main-d'œuvre locale en machinerie agricole. Il s'agit d'un contrat entre Agroboumatt et CASL pour former les techniciens en machinerie agricole. Reprenons le témoignage d'Agroboumatt à l'initiative de ce contrat :

---

<sup>186</sup> IPAR, 2015b. Subventions des intrants agricoles au Sénégal : Controverses et Réalités. Rapport annuel sur l'état de l'agriculture et du monde rural au Sénégal. Initiative de Prospective Agricole et Rurale. Dakar. Rapport 44 pages.

« C'est très difficile de former quelqu'un qui ne sait ni lire, ni écrire. Même pour l'entretien des machines, je passe par la CASL. (...). Nous sommes encore loin, on ne maîtrise pas les normes des machines ».

Les institutions financières accompagnent des projets d'investissement en acquisition de machine agricole en complément de la subvention accordée par l'État ou de l'apport personnel et moins important du porteur de projet. Cette participation du système bancaire est jugée insuffisante par certains acteurs locaux, mais les banques sont, par ailleurs, très présentes dans le financement des activités courantes de production agricole.

**Tableau 5.2 : Occurrence des formes de contrats pour l'achat de matériel agricole par zone étudiée**

Contrats sur l'achat de machine agricole			
Zones \ Types	Achat subventionné	Achat par crédit-bail et fonds propre	Échantillon
Dagana	5	1	13
Podor	2	1	9
Vélingara	4	0	15

### 1.1.3. Crédit de campagne à travers les banques

Dans le troisième type, il s'agit d'un crédit pour le financement des intrants de la production que les producteurs (constitués en GIE) contractent auprès des banques, notamment de la Banque Agricole (CNCAS). Pour avoir ce prêt de campagne agricole, il faut faire une demande de prêt à court terme en présentant de manière exhaustive ses besoins et la somme totale de ses charges de production (voir illustration 5.1). Néanmoins, la banque ne finance pas la totalité des charges et le producteur doit prendre en charge au minimum 10 % des frais de production. La demande doit également inclure les modalités de remboursement (en nature ou en espèce), le taux d'intérêt étant de 7,5 % et la durée du prêt de 3 à 5 mois en fonction du temps de la campagne.

BESOINS EXPRIMÉS		
Désignation : (nature, coût unitaire, nombre)		Coût Total :
Offet	25000 x 2 x 13 ha =	650 000
Amorce	300 x 120 x 13 =	468 000
JAP	1760 x 100 x 13 =	228 800
Mise	169 x 350 x 13 =	737 175
Piquet	3000 x 6 x 13 =	234 000
Weedans	4000 x 2 x 13 =	104 000
Fertilisants	8000 x 13 =	104 000
Coût hydraulique	428000 x 13 =	556 400
Travail	10 000 x 13 =	130 000
OTKS	11 600 x 13 =	150 800
Amorce agricole	10 000 x 13 =	130 000
Frais de prêt	60 000 x 13 =	780 000
Travail	5 000 x 60 x 13 =	390 000
Sécurité	325 x 60 x 13 =	253 500
Montant total du programme	A (1) <input type="text" value="4 916 600 CFA"/>	
Financement domicilié dans le compte	(2) <input type="text"/>	
Montant du prêt sollicité	(1) (2) <input type="text"/>	
% l'an		
dont	différé d'amortissement	
Dates de remboursement		

Figure 5.1 : Demande de prêt à la CNCAS

La demande doit être validée par des conseillers agricoles (SAED dans la vallée du Fleuve Sénégal et SODAGRI dans le Bassin de l'Anambé) avant d'être envoyée à la banque. Cette dernière se base sur plusieurs critères pour choisir les producteurs qui bénéficieront d'un prêt de campagne. Elle tient compte notamment de la situation d'endettement du producteur et des recommandations des conseillers agricoles quant à la faisabilité technique de la campagne agricole. Enfin, elle exige dans certains cas (producteurs ne détenant pas d'équipement de transformation) d'avoir un contrat avec un rizier pour sécuriser le remboursement de son crédit.

Face au besoin de garanties pour financer la production, la Banque Agricole a contribué au développement d'un modèle de commercialisation du riz paddy. Ce modèle repose sur un contrat tripartite structuré par la banque. Cette dernière accorde un crédit de campagne au producteur à condition qu'il accepte de rembourser en nature dans le cadre d'un second contrat entre la banque et un rizier. A travers cette double contractualisation, la banque assure le remboursement du crédit agricole, mais aussi la commercialisation du riz paddy.

Initié en 2013 dans le département de Dagana avec l'entreprise VITAL, ce modèle a été formalisé avec la mise en place de la tierce détention qui est logée au niveau de



l'industriel. Ce dernier vérifie que le produit respecte les normes de qualité avant de confirmer les quantités stockées. La confirmation du stockage permet au producteur de solliciter un nouveau prêt bancaire et à l'industriel de procéder à la commercialisation du paddy. Ce modèle des contrats tripartite initié en 2013 dans le département de Dagana, a été répliqué à Vélingara, en 2017, avec la plateforme du financement intégré (voir encadré 5.1)

#### **Encadré 5.1 : Modèle de financement intégré dans le bassin de l'Anambé**

Depuis 2017, dans le Bassin de l'Anambé, plusieurs structures (organisations de producteur, banques, commerçants, conseillers agricole, Agences étatiques, etc.) se sont regroupées pour mettre en place une plateforme, nommée le MFI (modèle de financement intégré), dédiée au développement de la commercialisation du riz paddy. Cette plateforme a permis d'expérimenter le contrat tripartite entre la Banque, les producteurs et l'industriel SODEFITEX.

Dans ce cadre, la CNCAS accorde un crédit de campagne aux producteurs via l'organisation FEPROBA. Cette dernière est un acteur relai du modèle qui assure plusieurs rôles et notamment l'accompagne les producteurs dans l'élaboration des dossiers de prêts, la distribution des intrants et la consignation du paddy pour le remboursement. En parallèle, la CNCAS accorde une ligne de crédit à l'industriel pour l'achat du paddy, à travers une mise en relation avec la FEPROBA qui dispose d'un stock dédié à son remboursement.

Grâce à ce modèle, la SODEFITEX a signé un contrat avec la FEPROBA pour l'acquisition de 2 000 tonnes de paddy. La FEPROBA achète le paddy à 125 FCFA au niveau des producteurs et la revendu avec une marge de 10 FCFA, soit à 135 FCFA à l'industriel, pour couvrir ses frais de fonctionnement. Toutefois, la FEPROBA n'a pas pu collecter les 2 000 tonnes, mais seulement la moitié.

Malgré une expérience jugée satisfaisante par des représentants de la FEPROBA et des conseillers agricoles, plusieurs contraintes sont à souligner : la faible capacité de stockage de la FEPROBA qui n'excède pas 300 tonnes ; le déficit en moyen de transport des intrants ; le manque d'organisation de la collecte du paddy et la faible coordination des acteurs (producteurs, banque et industriel) pour l'enlèvement du paddy.

Par ailleurs, il convient de préciser une particularité de la CNCAS par rapport à ses concurrents. La CNCAS favorise la mise en relation avec ses partenaires. Elle décaisse de l'argent le minimum possible et préfère donner des bons de prestation de service (travail du sol, achat de gasoil, frais de récolte, etc.) pour éviter le détournement d'objectif. En comparaison, les autres banques donnent toujours de l'argent liquide. Cette situation où ce

n'est plus de l'argent liquide qui circule mais plutôt des bons de prestations, augmente les coûts de transaction (frais de transport et de négociation) tout en diminuant les revenus des producteurs.

En comparaison à d'autres formes de contrat où un seul acteur (agro-industriel) fournit tous les intrants de la production, le contrat de la CNCAS engendre davantage de coûts de transaction. Le producteur muni de bons de prestations doit se déplacer chez plusieurs prestataires, négocier pour différentes choses, tout en prenant le risque d'accuser du retard dans le démarrage de la production, ce qui réduit la productivité agricole. A cela s'ajoutent d'autres coûts liés au remboursement du crédit en nature. A cette étape, la CNCAS procède encore une fois, à mise en relation entre producteur en contrat et industriel sollicitant un crédit de commercialisation. Par conséquent, le producteur doit stocker sa production et attendre que la CNCAS le mette en relation avec un industriel pour venir constater le stock et valider le remboursement du crédit. Ce mode de recouvrement paraît plus coûteux pour certains producteurs qui n'ont pas les moyens de stocker leur production et qui préfèrent transférer ces charges aux industriels en leur demandant de venir récupérer la production « *bord champs* ». Ces derniers ne sont pas tous d'accord avec ce mode de fonctionnement de la CNCAS. C'est pourquoi un rizier de Podor qui a décidé de ne plus travailler avec la CNCAS, témoigne :

*« Cela me permet d'avoir mon argent, mon cash et d'acheter où je veux et quand je veux. Il n'y a plus de contraintes comme avec la CNCAS, avec laquelle tu dois aller dans un village où tu mets deux jours pour y accéder à 100 km, parce qu'il y a de l'eau et il faut trouver un camion, bref ! ».*

En plus d'être plus coûteux, certains producteurs considèrent le mode de remboursement en nature moins rémunérateur par rapport au mode de remboursement en espèce. En effet, il est possible pour le producteur de générer plus de marges en gérant d'une certaine manière l'écoulement de sa production avec des pratiques spéculatives. En réalité, la CNCAS n'offre plus ce temps ni cette possibilité aux producteurs qui ne détiennent pas d'équipement de transformation, en arguant que les producteurs ne vont pas rembourser. Elle exige à ces derniers d'avoir un contrat avec une usine pour sécuriser le remboursement du prêt

de campagne. Malgré cette imposition de la CNCAS, certains producteurs bénéficient d'une marge de liberté avec la complicité d'industriels qui font des contrats pour valider les dossiers de prêt. Ainsi, certains arrivent à continuer ces pratiques, mais de manière moins importante.

Ajoutons également que le producteur conserve son pouvoir de décision et de contrôle sur la production. Comparée à d'autres formes qui impliquent des agro-industriels, la banque n'assure pas de suivi technique de la production.

En outre, nous distinguons trois situations contrastées de la présence de la CNCAS dans les zones de production de riz irrigué et qui alimentent les perceptions sur cette forme de contrat agricole.

Dans le département de Dagana, la CNCAS y est bien présente comme en témoigne les producteurs qui bénéficient de son crédit de campagne et les acteurs qui soutiennent la production agricole, à savoir l'assurance agricole (CNAAS) et le centre de gestion et d'économie rurale de la vallée (CGERV). Ces deux derniers s'appuient sur la présence de la CNCAS pour développer leurs activités respectives. Des partenariats sont noués pour rendre obligatoire la souscription à l'assurance agricole et aux services du centre de gestion dans le cadre des crédits de campagne de la CNCAS. Néanmoins, son action est limitée au financement du crédit de campagne agricole et à son remboursement. En effet, la CNCAS n'est pas assez impliquée dans la commercialisation du surplus du producteur. Ce déficit de financement n'arrange ni les producteurs, qui sont obligés de « *bazarder* » la production de paddy en cas de besoin de liquidité, et ni les industriels qui n'ont pas assez de fonds de commercialisation pour s'approvisionner en matière première et faire fonctionner leurs usines.

Dans le département Podor, plus étendu spatialement par rapport à Dagana, la CNCAS s'est retiré de certaines zones de production. Il s'agit de la commune d'Aéré Lao où, lors de la campagne agricole de 2015, les producteurs ont rencontré des problèmes qui ont fortement affecté les rendements agricoles, avec certains qui ont récolté seulement 640 kg par hectare (sachant qu'il faut au moins 2 400 kg pour rembourser le crédit de campagne). Malgré le

signalement de ces dégâts (causé par la force majeure) à la SAED et à la banque, les producteurs ont été obligés d'assumer leur situation d'endettement et de rembourser la CNCAS. Il est probable que les producteurs n'ayant pas souscrit à une assurance agricole soient dans l'impossibilité de rembourser la banque. Depuis cette situation d'endettement, la CNCAS refuse de financer les producteurs concernés. Cela représente trois années d'absence de la banque agricole dans cette zone de production, faute d'arriéré de paiement des producteurs. Cela n'empêche, la CNCAS finance des producteurs à d'autres endroits du département de Podor et qui ne sont pas concernés par cette situation d'endettement.

Comparé aux deux premières situations, la présence de la CNCAS dans le département de Vélingara se traduit par une forte intermédiation d'un acteur, à savoir les Unions de producteurs dans les zones de riziculture irriguée. Pour certains producteurs, ce mode de fonctionnement est justifié par le souci d'économiser les coûts de transport car la banque est implantée loin de la zone de production, soit à 102 km de distance (soit deux heures de route). Pour la banque, cette intermédiation permet de réduire ses coûts de transaction et de sécuriser le remboursement de son crédit. Par conséquent, les producteurs du bassin de l'Anambé qui souhaitent souscrire un crédit auprès de la CNCAS sont obligés de passer par l'Union qui regroupe toutes les demandes avant de les envoyer à la banque.

Cette intermédiation n'est pas acceptée par tous les producteurs. Certains critiquent le manque de transparence des dirigeants de l'Union dans la gestion des prêts bancaires. Raison pour laquelle la majorité des petits producteurs rencontrés ne souhaite pas souscrire au prêt de la CNCAS en passant par l'Union. C'est plutôt les grands producteurs et dirigeants des Unions de producteurs qui ont recours au prêt de la CNCAS.

Dès lors, certains producteurs perçoivent cette situation comme de la « *ségrégation* » entre les dirigeants des Unions et les autres producteurs pour l'accès aux ressources et moyens de production (engrais, semences, machines agricoles, etc.). Ils ont l'impression de passer en dernier quand il s'agit de distribuer des intrants agricoles :

*« Le temps qu'il te donne les engrais, tu verras les dirigeants lancer l'engrais dans leurs champs, avec tous les autres produits avant que tu puisses y accéder. Quand l'engrais vient, ils attendent encore un mois pour faire une réunion, pour distribuer l'engrais (...) ».*

Par conséquent, cette situation fragilise les contrats de la CNCAS dans la mesure où l'acteur intermédiaire n'assume pas son rôle en toute transparence. De plus, certains producteurs s'inquiètent des limites de la gestion collective des prêts bancaires, c'est-à-dire que les manquements de certains sont payés par tous les membres du groupe. A ce sujet, un producteur témoigne :

*« Moi je paye, l'autre ne paye pas le crédit, après (...) ils vont dire que c'est les producteurs n'ont pas payé. Mais si tu pars seul, tu prends ton crédit, qui va te dire tu ne payes pas ton crédit. On ne pourra pas salir ton nom ».*

Face à ce constat, certains acteurs à Vélingara (conseillers agricole et producteurs) souhaitent éliminer cette situation d'intermédiation. Un premier pas a été réalisé par la CNCAS qui a installé une nouvelle agence à proximité de la zone de production pour se rapprocher des producteurs et les inciter à venir directement auprès de la banque. Comparé à Dagana et de Podor, il n'y a pas autant de partenaires (industriels) à Vélingara pouvant offrir des garanties aux producteurs (contrats de commercialisation). Cet élément de contexte explique la faible présence de la CNCAS, sachant que cela constitue un critère d'acceptation du crédit dans les autres territoires.

L'acteur industriel est important dans le système de crédit agricole des banques, notamment en termes de garanties. Conscient de ce rôle, des industriels ont commencé à mettre en place leurs propres systèmes de crédit agricole tout en vantant la supériorité de leur modèle de contrat comparé à celui des banques. Ce modèle est décrit ci-dessous.

**Tableau 5.3 : Occurrence des formes de contrat bancaire par zone étudiée**

Contrats de financement de campagne via les banques				
Zones \ Types	Crédit de campagne Banque/ Producteur	Crédit de commercialisation Banque/ Industriel	Contrat d'assurance Assureur/ Producteur	Échantillon
Dagana	8	6	0	13
Podor	6	2	0	9
Vélingara	11	5	2	15

#### 1.1.4. Crédit de campagne à travers les agro-industries

Communément appelé contrat de préfinancement, il s'agit d'un accord entre une agro-industrie et des petits producteurs pour financer les intrants de la production agricole en échange d'un remboursement en nature ou en espèce. Généralement, les producteurs qui se tournent vers cette forme de contractualisation n'ont pas accès au crédit bancaire et notamment celui de la CNCAS. Cette dernière, principal bailleur de fond du secteur agricole, ne finance pas toujours les petits producteurs détenant moins de 5 hectares ni ceux qui sont en situation d'endettement.

Cette forme de contrat agricole se distingue du crédit de campagne classique par la présence d'un accompagnement technique. En effet, l'industriel ne s'arrête pas seulement à la fourniture des intrants (comme à travers les banques), mais il assiste le producteur dans l'activité agricole. Cela se traduit par une implication de l'industriel dans la gestion de la production avec une délégation dans la prise de décision, voire même un transfert des risques du producteur à l'industriel. Cependant, le degré d'accompagnement et le transfert des risques varient en fonction des capacités des industriels et des modèles d'affaires proposés.

Certains industriels, comme l'entreprise VITAL, se concentrent sur les postes où les producteurs rencontrent le plus de difficultés avec un taux d'accompagnement qui va jusqu'à 35 % des besoins de financement, le reste devant être pris en charge par le producteur. D'autres prennent en charge jusqu'à 70 % des frais de campagne parce qu'ils sont intégrés sur toute la chaîne de valeur (cas de l'entreprise Coumba Nor Thiam à Dagana). D'autres encore proposent de financer 100 % des intrants de la production en échange d'une partie des terres (foncier irrigué) mises en valeurs dans le cadre du contrat (cas de l'entreprise Agroboumatt à Podor).

Par contre, cet accompagnement n'est pas toujours gratuit. Des industriels comme VITAL, inclus ce coût<sup>187</sup> dans le remboursement effectué par le producteur. Par conséquent, ces derniers ont un bénéfice inférieur comparé à celui des producteurs financés par la banque

---

<sup>187</sup> Le coût de l'accompagnement pour VITAL comprend les services du tiers certificateur qui certifie et valide les comptes d'exploitation des producteurs.

agricole ou par d'autres industriels qui assument ce coût d'accompagnement (cas de l'entreprise Adev agro-service).

Cette forme de contrat agricole privilégié, comme la banque agricole, les échanges de matière (engrais, semences, machines) au lieu d'argent liquide. Ce mode de fonctionnement est d'autant plus pratique avec des industriels qui détiennent déjà, tout ou partie, de ces ressources matérielles. Il s'agit encore une fois d'éviter le plus possible les décaissements aux producteurs et les détournements d'objectifs.

Toutefois, ce modèle pose problème du point de vue de la banque agricole. En effet, les industriels se procurent leurs fonds de roulement auprès des banques (dont la CNCAS) et en même temps, vont financer des producteurs en situation d'endettement vis-à-vis de ces mêmes banques. Par conséquent, la mesure prise par la CNCAS, de ne pas financer les producteurs en situation d'endettement, est contournée par certains industriels. Face à ce problème, la banque s'interroge sur l'efficacité de cette mesure pour contraindre les producteurs à rembourser leur dette, mais aussi de son modèle de financement de l'agriculture.

Au niveau des trois zones étudiées, la situation de marché (offre et demande) est déséquilibrée en raison du nombre d'industriels présents localement et crée des transformations du modèle de contractualisation en question.

Le département de Dagana concentre un nombre important d'industriels privés comparé à Podor et Vélingara. Cette situation a créé un déséquilibre entre offre et demande de paddy et s'est traduit par une forte concurrence entre les usines de transformation pour l'approvisionnement du paddy. C'est dans ce contexte que des contrats de préfinancement ont été développés par des industriels pour sécuriser les approvisionnements en paddy en s'appuyant sur des moyens de fidélisation des producteurs. Ces moyens consistent à organiser des réseaux de producteurs (hors du système bancaire) dans le cadre de contrat de production et à condition que ces derniers s'engagent à commercialiser leurs surplus de production à

l'industriel. La fidélisation s'appuie également sur des services complémentaires offerts aux producteurs tels que le retrait de la production en bordure de champs avec une prise en charge des frais de transport par l'industriel ou encore le paiement du contrat sur des délais courts. Malgré l'existence de ces incitations (contrats), la situation est toujours instable comme en témoigne la persistance du non-respect des contrats tant du côté des industriels que des producteurs (voir section suivante).

A l'inverse, le déséquilibre est dans l'autre sens dans les départements de Podor et de Vélingara, c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez d'usines de transformation comparé à la production dans ces deux zones. A Podor, la transformation se fait principalement au niveau des décortiqueuses villageoises qui valorisent moins bien le riz paddy par rapport aux rizeries industrielles (en termes de qualité de riz). Du côté de Vélingara, le potentiel de transformation est encore moindre, tant au niveau des rizeries industrielles que des décortiqueuses villageoises. Par conséquent, les producteurs rencontrent des difficultés de commercialisation, qui n'arrange pas leur situation d'endettement.

Pour pallier à ce problème au niveau de Podor, la SAED a dû solliciter un industriel du département de Dagana pour venir proposer un contrat de préfinancement aux producteurs de la cuvette d'Aéré Lao qui étaient en situation d'endettement auprès de la banque agricole et que l'État ne pouvait pas prendre en charge. Ce type de contrat était inédit, à Podor et dans la Vallée du Fleuve Sénégal car il s'agissait de mettre en relation un privé et une organisation de producteur sur un aménagement public, avec une mise en gage de la terre (domaine nationale) en cas de non-exécution du contrat (soit 400 ha concerné). Pour la SAED ce contrat a donné de bons résultats et il faudrait l'élargir à d'autres cuvettes. Par contre, les producteurs concernés ont accepté ce contrat malgré eux et dans la perspective de renouer des liens avec la banque agricole.

Du côté de Vélingara, il n'y a pas beaucoup d'acteurs privés qui proposent ce type de contrat. On note la présence d'AgriSen (de nationalité sénégalaise) qui arrive à mobiliser des fonds au niveau des banques pour ensuite accompagner les petits producteurs dans la production de riz paddy destiné à la consommation. Mise à part cet acteur, nous avons la



SEBAD<sup>188</sup> qui propose des contrats de production de semence pour la riziculture. Ce type de contrat est assez particulier dans la mesure où c'est plutôt des grands producteurs détenant d'importantes ressources foncières et matérielles, qui peuvent y accéder (voir section 1.2.1).

Dans les deux cas, la situation du marché est beaucoup plus problématique par rapport à celle de Dagana. Les solutions proposées sont insuffisantes du point de vue des producteurs qui appellent à plus d'incitations (publics que privés) pour la production de riz paddy de consommation. En attendant, certains producteurs de Vélingara se sont spécialisés dans la production de semence pour la riziculture, qui offre des débouchés intéressants. Ainsi, il s'agit du même type de contrat qui est mobilisé pour développer la production de semence.

#### *1.1.4.1 Contrat de production de semence*

Le contrat de production de semence est proche de l'accord de préfinancement décrit précédemment. Cet accord implique un opérateur détenant un agrément pour la production de semence et un producteur. Le premier fournit les intrants à crédit au second qui rembourse en numéraire ou en nature la valeur du prêt et s'engage éventuellement à lui commercialiser son surplus de production. La principale différence provient de l'objet du contrat, à savoir la production de la semence. Cette différence est importante puisque cet objet « semence » va introduire de nouvelles exigences dans le contrat, notamment en matière de respect des itinéraires techniques pour produire une semence conforme aux normes sénégalaises de la certification des semences.

Par conséquent, les barrières à l'entrée sont plus fortes dans cette forme de contrat agricole, qui nécessite d'avoir des compétences techniques et des ressources financières suffisantes pour supporter les charges de production. A cet effet, un producteur de Dagana témoigne : « *la semence ne peut pas être produite par tout le monde (...)* » et ceci pour deux raisons : (1) les charges de production agricole sont onéreuses notamment celles liées à l'épuration (mauvaises herbes et autres variétés) pour obtenir un riz homogène, dans un milieu où les sols sont « *fatigués* » ; (2) la procédure de certification de la semence prend du

---

<sup>188</sup> Sahélienne d'entreprise de distribution en agrobusiness

temps et producteur doit pouvoir tenir sur le plan financier durant quelques mois après la fin de la récolte.

A titre d'illustration, présentons le cas d'une association de Dagana qui détient l'agrément d'opérateur semencier et qui contractualise la production de semence au niveau de ses membres (producteurs). Après la récolte l'association offre deux options à ses membres : soit (1) le producteur prend en charge les frais de procédure (transport, triage, achat des sacs, etc.) pour certifier toute sa production de semence au nom de l'association tout en acceptant de patienter quelques mois, le temps de la certification, avant de pouvoir commercialiser sa production ; soit (2) le producteur vend sa production à un prix inférieur à celui d'une semence certifiée à l'association, qui prend en charge les frais de procédure de certification. Tandis que dans la première option, le remboursement se fait en numéraire, dans la seconde option, le producteur rembourse en nature et peut éventuellement conserver son surplus de production. Dans la seconde option, l'association comme le producteur peut décider de poursuivre (ou pas) la procédure de certification qui permet de valoriser la semence à un meilleur prix. Mais, cette décision dépend de la disponibilité en ressource financière de l'acteur en question.

Étant souvent confronté à des difficultés de trésorerie, les producteurs choisissent la seconde option qui consiste à vendre directement la semence sans passer par la procédure de certification. Dans cette optique, les producteurs considèrent la semence comme un fonds de roulement ou une garantie financière. Reprenons les propos d'un producteur de Dagana pour décrire les stratégies des producteurs autour des contrats de production de semence. Par exemple, si un producteur cultive 20 ha, il va allouer 4 ha à la production de semence parce que cette dernière va lui permettre de couvrir certains frais de production pour la campagne en cours et pour la suivante.

*« (...) les gens disent que dans les semences, il y a de l'argent. C'est parce que, le prix de la semence est élevé. Par exemple, le sac de 40 kg de semence, tu le vends à 12 000 FCFA, alors que le sac de 80 kg de paddy se vend à 10 000 FCFA ».*

La semence est devenue une ressource importante pour bon nombre de producteurs qui s'approvisionnent au niveau de la recherche sénégalaise ou des projets de développement et ensuite échangent cette ressource au sein de réseau de relation sociale (famille, voisinage, organisation de producteur, etc.). Par conséquent, les producteurs font en sorte d'avoir toujours de la semence en réserve en s'appuyant sur les contrats de production ou sur les réseaux de proximité relationnelle.

La situation des contrats de production de semence décrite ci-dessus concerne principalement le département de Dagana. Aucun exemple n'a été recensé au niveau de Podor. Ce département est éloigné du centre de triage des semences engendrant des coûts de transaction (frais de transport) plus importants pour les producteurs par rapport à ceux de Dagana. En revanche, au niveau du département de Vélingara, des contrats de production de semence ont été recensés, suivant un schéma similaire à celui identifié au niveau de Dagana.

Dans la zone de Vélingara, l'entreprise SODEVOL est la première à être s'impliquée dans les contrats de production de semence avec la SEDAB, principal fournisseur de semence à l'État Sénégalais. SODEVOL qui lors de son implantation en 2009, s'activait dans les contrats de préfinancement avec accompagnement des producteurs, s'est vite spécialisée dans la production de semence certifiée, profitant des opportunités de marché offertes par l'État. Rappelons que ce type de contrat requiert des moyens matériels et financiers car dans la zone du sud, « *il faut attendre un an pour être payé* ». C'est ainsi que d'autres producteurs de la zone, notamment ceux détenant d'importantes ressources agricoles ont signé des contrats de production de semence avec la SEDAB.

En parallèle, l'État du Sénégal a mis en place, dans le cadre du PNAR, une convention avec la Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé (FEPROBA). Dans ce cadre, l'État fournit à crédit des semences aux producteurs par l'intermédiaire de la FEPROBA. Cette dernière assure la supervision et le suivi des opérations de distribution et de recouvrement des semences (sur chaque kilogramme de semences, le producteur rembourse 1,5 kilogrammes – selon le coordinateur de la FEPROBA). Tandis que l'organisation de producteurs met en avant les échanges en nature, certains producteurs ont souligné des échanges en numéraire

dans le cadre des contrats de production de semences. Ces derniers avancent ce qui suit : « nous achetons la semence à 200 FCFA et la revendons à 400 FCFA à l'État ». Ils continuent en disant que tous ceux qui bénéficient d'un agrément d'opérateur semencier, achètent auprès des producteurs contractualisés entre 150 et 200 FCFA par kg et après revendent à l'État en ayant une marge. En outre, les producteurs (non agréés) ont vendu la semence « Orly » à 375 FCFA alors que l'État l'achetait à 700 FCFA.

L'existence de deux prix différents dans les contrats de production de semences au niveau de Vélingara et de Dagana s'explique par la différenciation de prix entre semences certifiées et non certifiées. Néanmoins, les producteurs de Vélingara s'indignent de la faiblesse du prix de vente des semences non certifiées : « ils viennent acheter le riz ici à 125 FCFA et après ils partent le vendre à 250 voire 400 FCFA le kg à la SODAGRI comme des semences ».

**Tableau 5.4 : Occurrence des formes de contrats de production via des agro-industries par zone étudiée**

Contrats de financement de campagne via les agro-industries			
Types Zones	Production de riz paddy	Production de semence	Échantillon
Dagana	8	4	13
Podor	5	0	9
Vélingara	1	2	15

A travers cette typologie, il convient de souligner la diversité des formes contractuelles selon les objets en circulation et les acteurs concernés. Nous recensons des contrats agricoles dans les trois zones d'étude. Néanmoins, les modalités d'insertion territoriale des contrats sont variables selon les territoires. C'est pourquoi, il est pertinent d'analyser les discours et représentations des acteurs locaux concernant les contrats agricoles.

## 1.2. Représentation sur les contrats agricoles

Il s'agit de prendre du recul par rapport à la typologie des contrats agricoles afin de sonder les forces et faiblesses des différentes formes de contrat du point de vue des producteurs, agro-industriels et conseillers agricoles. Cette analyse aborde également la principale contrainte à la réussite des contrats, à savoir le « non-respect » des engagements contractuels, pouvant provenir de toutes les parties prenantes. Enfin, nous présentons quelques propositions émanant des acteurs rencontrés pour renforcer cette dynamique contractuelle.

### 1.2.1. Un diagnostic sur les contrats agricoles

Les catégories de contrats concernant le foncier irrigué et les machines agricoles sont moins considérées comme des contrats agricoles par les producteurs rencontrés. En effet, ce résultat est à nuancer puisqu'il existe un biais méthodologique dans l'usage du guide d'entretien qui oriente l'acteur enquêté en fonction d'une typologie préalablement conçue et à confirmer. C'est pourquoi, nous avons décidé lors de la phase d'analyse d'intégrer ces deux catégories dans la typologie des contrats agricoles, sachant que ces deux ressources sont indispensables dans l'activité agricole et peuvent faire l'objet d'une contractualisation. En effet, le foncier irrigué et les machines agricoles sont des facteurs de production onéreux nécessitant d'établir des règles de gestion et de maintenance pour préserver ces ressources sur le long terme puisqu'elles ont un impact direct sur les performances agricoles. C'est pourquoi, des contrats se développent dans la gestion de ces deux ressources.

Le contexte actuel caractérisé par une pression accrue sur le foncier irrigué accompagné d'un flou juridique sur sa gestion, favorise le développement des contrats agricoles sur cette ressource. La pression est exercée par les différents types d'agriculture (familiale et industrielle) et d'activité (élevage) qui partagent la même ressource sur le même espace. C'est notamment le cas à Dagana, où la présence de l'agriculture industrielle est plus

forte sachant que cette dernière mobilise d'importante ressource foncière. Cette pression s'alimente d'un flou juridique qui existe sur la gestion du foncier irrigué. La loi sur le foncier de 1964 n'est pas respectée notamment parce qu'elle est jugée par certains acteurs de la société civile comme étant floue et imprécise. Par exemple, elle ne précise pas les conditions d'une mise en valeur de la terre pouvant justifier la décision d'affecter ou de désaffecter la terre à un usager. Par conséquent, l'État du Sénégal a initié avec l'appui des acteurs de la société civile, une phase de réforme du foncier pour combler ces flous juridiques et pour une meilleure acceptation et application des lois foncières. Les acteurs de la société civile mettent en avant la consultation et la prise en compte des attentes des acteurs locaux comme étant une condition indispensable à la légitimité d'un droit foncier formel. Ce processus de réforme, en cours, permettra d'encadrer les pratiques de RSE, de marchandisation de la terre et les contrats d'engagement développés par les sociétés d'aménagements sur le foncier irrigué.

Concernant le matériel agricole, deux problématiques actuelles pourraient justifier des contrats sur cette ressource, à savoir les défaillances du système de subvention et l'absence d'un écosystème local en lien avec les machines agricoles (école de formation, entreprises de maintenance, incubateurs, etc.). Cela est valable pour toutes les zones étudiées, mais le département de Dagana offre un témoignage poignant sur le problème de la maintenance des machines agricoles. Ayant accueilli le plus d'investissement en machine agricole, ce territoire est rapidement devenu un « *cimetière à ciel ouvert* » rempli de machine agricole non fonctionnelle. Ce constat montre l'importance d'avoir un écosystème local pour assurer la maintenance du matériel agricole. C'est pourquoi des initiatives de contractualisation se développent notamment dans le département de Dagana mais elles sont encore faibles en nombre.

Ces deux formes devraient être davantage développées parce qu'elles sont indispensables pour réussir les activités de production. Néanmoins, tous les efforts actuels sont concentrés sur les contrats de production au détriment des contrats d'investissements qui peinent à fonctionner correctement.

Ce développement disproportionné des contrats agricoles a permis de réaliser d'importants avancés dans les formes en lien avec les activités de production. Il s'agit des

contrats de financement de campagne (i) auprès des banques et (ii) auprès des agro-industriels. Ces deux formes fonctionnent parfois en concurrence et parfois en coopération.

Des industriels tiennent un discours qui vantent la supériorité du contrat piloté par l'agro-industriel comparé à celui piloté par la banque. Contrairement à l'industriel, la banque n'a pas l'expertise technique permettant d'accompagner les producteurs financés pour leur garantir de meilleurs résultats tout en assurant le recouvrement de son crédit. De plus, le contrat de campagne de la banque génère d'importants coûts de transaction comparés à celui de l'industriel. Ce constat justifie même pour certains industriels, le fait de financer des producteurs en situation d'endettement vis-à-vis de la banque et donc de contourner les mesures de sanctions de la banque et les rendre inefficaces. Toutefois, ces derniers qui avancent cette supériorité oublient en même temps qu'ils sont en partie dépendants de la banque pour faire fonctionner leur modèle d'affaire.

Cette supposée supériorité ne bénéficie pas toujours aux producteurs dans la mesure où certaines agro-industries font répercuter le coût de l'accompagnement sur le producteur. Pour d'autres producteurs, le contrat avec la banque est préférable car cette dernière sera plus tolérante comparé à l'industriel qui ne pardonnera pas en cas de problème. On retrouve cette préférence pour le modèle piloté par la banque dans les départements de Podor et de Vélingara. Ces deux territoires sont caractérisés par le manque de ressources, la faible présence des acteurs agroindustriels et paradoxalement le rejet du modèle piloté par la firme. A Podor, ce rejet est justifié par la crainte des producteurs de se voir spolier leur terre, qui est mis en gage dans le cadre des contrats. A Vélingara, c'est le manque de confiance vis-à-vis des intermédiaires (organisation de producteur) qui organisent les contrats qui expliquent ce rejet. Dans ces territoires, le modèle piloté par la firme crée une forte dépendance vis-à-vis d'un seul acteur, et ne sécurise pas les producteurs.

En même temps, ces deux modèles pourraient bien s'unir comme en témoignent des exemples de coopération dans le cadre du modèle de contrat tripartite entre banque, agro-industriel et producteur. L'industriel garantit le recouvrement des financements de la banque tout en apportant son expertise technique aux producteurs. En retour, la banque finance les

activités de l'industriel qui se développe. Mais, dans le département de Vélingara, on note un faible niveau de coordination entre ces trois acteurs fragilisant le modèle de partenariat. Ce problème est soulevé dans les propos suivants :

*« Une année, nous avons perdu presque 100 tonnes de paddy. Ayant une faible capacité de stockage, nous n'avons pas pu sortir le riz paddy des champs. La banque avait tardé à sortir les quitus et l'acheteur SODEFITEX avait tardé aussi. Pendant ce temps, la pluie est arrivée endommageant les récoltes »* (coordinateur de la FEPROBA).

De plus, la banque agricole est critiquée par certains industriels de Dagana et de Podor qui pensent qu'elle ne soutient pas assez l'entrepreneuriat local avec les modalités très contraignantes des prêts bancaires (délai très court de remboursement, faible prise de risque, manque de financement).

*« Aujourd'hui, comment on peut s'en sortir avec des prêts de 6 mois, alors que nos concurrents, (...) les autres occidentaux qui sont là, (...) viennent avec des financements avec différés de beaucoup d'année, soit même avec des subventions, des fonds (...). Nous sénégalais, qui voulons investir dans l'agriculture, l'agrobusiness, on n'est pas du tout aidé, ni appuyé par les banques »* (Industriel de Podor).

Par ailleurs, d'autres avantages ont été soulevés par des producteurs concernant les contrats de production, à savoir : la protection contre les fluctuations des prix et la preuve pour faire des actions en justice en cas de non-respect. Ce deuxième avantage est important dans un milieu où le non-respect des engagements oraux est manifeste. Cette problématique est traitée dans la partie suivante.



### 1.2.2. La contrainte du non-respect des engagements contractuels

La non-exécution des contrats est constatée dans toutes les trois zones étudiées. Elle se manifeste davantage avec les contrats de production et donc les acteurs suivants : producteurs, banques et industriels.

Il convient de préciser que le non-respect des engagements contractuels ne concerne pas que les producteurs et ceci malgré le discours péjoratif que certains acteurs peuvent porter à leurs encontre. Pour ces derniers, les producteurs locaux notamment ceux du modèle d'agriculture familiale sont ni professionnels, ni performants dans la production agricole. Étant donné qu'ils privilégient leur autosuffisance alimentaire plutôt que la production destinée aux marchés, ces derniers vont se détourner de leurs engagements contractuels pour des besoins familiaux. Ces détracteurs du modèle d'agriculture familiale font toujours un parallèle avec le modèle d'agriculture industrielle, en considérant ce dernier comme performant et totalement épargné du défaut d'exécution des contrats. Ce discours est même relayé par des industriels qui pensent avoir la solution à tous les problèmes des acteurs de leurs territoires d'implantation et qu'ils vont réussir là où les agricultures familiales échouent depuis des années. Dans la réalité, les agro-industrielles rencontrent également des difficultés et sont amenés à ne pas tenir leurs engagements contractuels vis-à-vis des producteurs et des banques. Certains producteurs locaux témoignent que les industriels étrangers récemment implantés sur leur territoire ont des rendements inférieurs par rapport aux exploitations familiales parce qu'ils rencontrent des difficultés dans la maîtrise des paramètres techniques de l'environnement (dont la salinité des sols).

Les causes de ce phénomène proviennent de deux principales sources : de l'environnement social et physique d'une part ; des acteurs impliqués d'autre part.

A Vélingara, le taux de remboursement de la CNCAS est faible à cause du déficit pluviométrique (sachant que tous les producteurs ne sont pas assurés contre l'aléa climatique) et de la vétusté des aménagements hydro-agricoles (qui n'ont pas été réhabilités depuis plusieurs années). Ainsi, les prévisions de rendements fixés à 5 tonnes par hectare ne sont pas

atteintes impactant le remboursement de la CNCAS et l'exécution des contrats (responsable dans la société d'aménagement des terres).

Dans les zones de Dagana et de Podor, c'est notamment la forte salinité des sols et la présence d'oiseaux ravageurs qui réduisent fortement les rendements provoquant des impayés dans les contrats agricoles. A cet effet, un producteur témoigne, en soulignant « *qu'il y a beaucoup de catastrophes et de ravageurs des cultures que l'on ne maîtrise pas* ». L'aléa climatique est également problématique comme cela est confirmé par un autre producteur qui en appel les acteurs de la recherche à les avertir et les encourager en cas de problèmes. Nous re prenons ces propos : « *en février 2018, la fraîcheur a persisté, nécessitant une modification des semences. Mais, nous n'avons pas de détails techniques qui nous préviennent* ».

Certains risques et dommages sont couverts par l'assurance agricole notamment ceux causés par les oiseaux granivores, les inondations fluviales ou pluviales, les canards sauvages, les animaux sauvages, la pluie après récolte et les feux de brousse en période de récolte. Par contre, d'autres dommages non couverts peuvent provenir de la vétusté des aménagements hydro-agricoles, de la mauvaise qualité des semences et du mélange entre activité professionnelle et famille.

En effet, le fait de travailler avec des membres de sa famille provoque le non-respect des contrats, dans la mesure où ces derniers peuvent se sentir protégés par les liens familiaux, et donc, ne pas craindre de sanctions ou des poursuites en justice. Souvent le membre de la famille se trouve dans le besoin et la norme sociale serait d'aider la personne en question même si cela implique de rompre des contrats agricoles. Dans ces cas de figure les liens familiaux sont plus forts que les liens contractuels. C'est pourquoi, un jeune producteur de Dagana souligne qu'il ne signe pas de contrat avec les membres de sa famille en son propre nom. Il préfère utiliser le nom d'un étranger, en l'occurrence un français pour limiter ce risque de non-respect des contrats à cause des contraintes sociales.

D'autres causes du défaut d'exécution des contrats sont dépendantes des producteurs. Il s'agit des pratiques spéculatives et du manque de responsabilisation qui priment au détriment des contrats.

On note la présence de spéculateurs au niveau local qui proposent des prix plus intéressants par rapport au contrat poussant des producteurs à rompre leurs engagements. Ces derniers sont animés par leurs situations de détresse économique ou par leur intérêt personnel. Par exemple, s'ils s'étaient engagés à rembourser le crédit de campagne en nature, ils vont préférer vendre le paddy au plus offrant et ensuite recouvrir leur dette en numéraire. Certains d'entre eux sont à l'origine de ces pratiques selon les dires d'un industriel de Dagana : « *s'ils savent que la production n'est pas fameuse dans la zone, ils vont spéculer sur les prix* ». Ce dommage causé va au-delà des contrats et concerne l'économie nationale parce que la production est subventionnée par l'État et cette dernière sert finalement des intérêts individuels, selon un industriel de Dagana.

Un autre industriel explique le non-respect des contrats en évoquant le manque de responsabilisation des producteurs qui ont eu l'habitude d'être couvert par l'État rachetant leur dette vis-à-vis de la banque agricole à plusieurs reprises. Ces derniers pensant que l'État sera toujours là pour les couvrir en cas de problème, ne sont pas rigoureux dans leurs engagements contractuels.

Pour résoudre ce problème, des propositions de réformes ont été formulées en direction des acteurs impliqués dans les contrats et des dispositifs contractuels en question. D'un côté, il s'agirait d'augmenter les capacités matérielles, financières et techniques de toutes les parties prenantes et de responsabiliser les producteurs en particulier. D'un autre côté, il faudrait renforcer les critères de sélection des cocontractants, le suivi des engagements des parties prenantes incluant une tierce partie capable d'évaluer la responsabilité en cas de non-respect et la transparence dans tous le processus contractuel.

Après avoir identifié les formes d'insertion territoriale des contrats agricoles qui connaissent des niveaux de maturité variables selon les zones d'implantation, nous analysons

à travers des études de cas approfondies les profils des acteurs qui pilotent ces contrats et les modalités de circulation des ressources locales à travers ces dispositifs. Cette analyse sera confrontée au discours de certains acteurs (État, Organisations internationales, industriels) selon qui, les agro-industries et les sociétés nationales d'aménagement des terres sont les moteurs et catalyseurs du développement territorial via les contrats agricoles. Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, présentons les cas retenus.

### 1.3. Étude de cas et approche comparative

Pour comprendre l'organisation des acteurs autour des contrats et leur influence sur les trajectoires de développement territorial, des études de cas approfondies ont été réalisées à partir des échantillons de producteurs. Dans cette partie, nous présentons les études de cas dans leurs contextes territoriaux et la pertinence de l'approche comparée.

#### 1.3.1. Qu'est-ce que l'on compare ?

Nous avons retenu deux zones d'études situés dans deux départements : Dagana, au nord du pays, et Vélingara, au sud. Dans chaque zone, il existe un périmètre irrigué pour la riziculture, financé par des bailleurs de fonds, qui sélectionnent les producteurs qui vont pouvoir accéder au périmètre en bénéficiant d'un contrat agricole (figure 5.2). Le processus de contractualisation comporte les deux formes de contrats agricoles précédemment décrites :

- i. La première forme porte sur la contractualisation de la ressource « foncier irrigué » et lie la commune qui attribue la ressource et les producteurs qui s'engagent à la mettre en valeur. Généralement, le foncier est déjà aménagé (sur des fonds publics) et les producteurs n'interviennent qu'au niveau de la mise en valeur et de la gestion de cette ressource. Toutefois, il existe un nouveau modèle dans la zone du nord (commune de Diama), dans lequel les producteurs participent également aux coûts d'aménagement des terres.

- ii. La seconde forme porte sur la contractualisation des autres ressources (semences, équipement de transformation du paddy, etc.) et lie plusieurs types de producteurs (semenciers, riziers et producteurs). Ce type peut faire intervenir une coopérative qui supervise les prestations de service agricole, la vente collective et la transformation du paddy.

Dans le département de Dagana, le périmètre s'appelle « Projet de promotion des partenariats rizicoles dans le Delta (3PRD) », un nouveau modèle d'aménagement des terres reposant sur des investissements à coûts partagés entre l'État et les producteurs. Ce périmètre a été réalisé durant la période 2011-2019 (illustration 5.2). Il compte 145 producteurs attributaires qui se répartissent sur 2 325 ha aménagés en un seul tenant, localisés dans la commune de Diama.

Dans le département de Vélingara, le périmètre se nomme « Secteur G », un des périmètres du premier programme d'aménagement du bassin de l'Anambé, financé exclusivement sur fonds publics. Ce périmètre a été réalisé durant la période 1996-1999. Il compte environ 100 producteurs qui se partagent 1 180 ha construits en un seul tenant et localisés dans les communes de Kandiaye et de Saré coly salé. Néanmoins, dans le secteur seulement la moitié des superficies est exploitable (soit environ 650 ha), à cause de la vétusté des aménagements hydro-agricoles. Pour régler ce problème, un projet de réhabilitation du secteur G devrait débuter à partir de 2019.

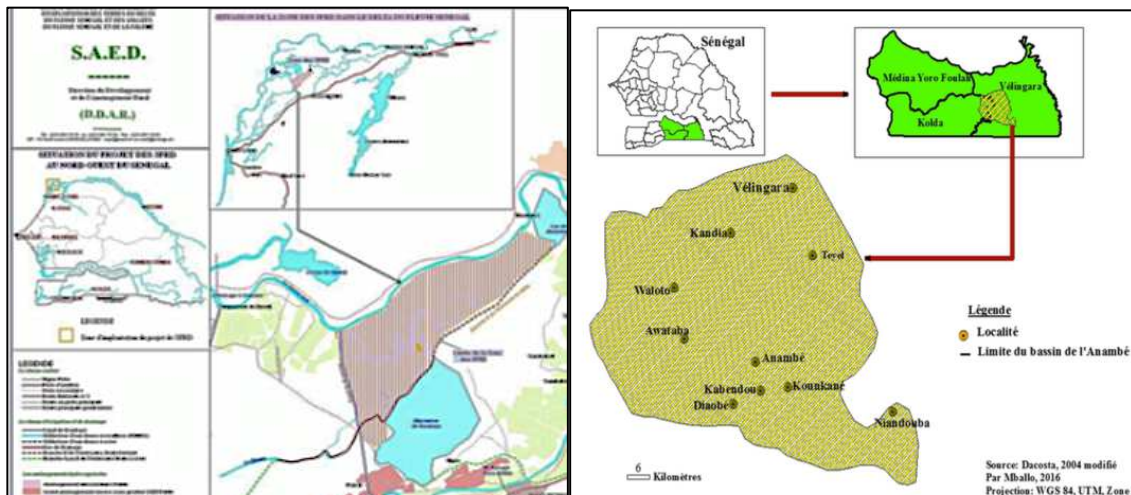


Figure 5.2 : Carte de localisation des périmètres irrigués 3PRD (à gauche) et Secteur G (à droite)

Ces deux périmètres ont été étudiés à des moments différents par rapport au processus de construction d'une ressource qui comprend plusieurs phases (création du foncier irrigué, développement, dégradation et réhabilitation). Le périmètre du 3PRD a connu un premier cycle et entre dans un nouveau cycle avec la réhabilitation du foncier irrigué. En comparaison, le Secteur G est à la fin de son premier cycle et attend la réhabilitation pour entamer un nouveau cycle. Le choix de ces deux périmètres spécifiques est intéressant dans la mesure où c'est le même bailleur de Fond (AFD) qui appui la structuration des deux, il est fort probable que le même modèle utilisé dans le périmètre du Nord sera transféré dans celui du Sud.

Par conséquent, le Nord peut être considéré comme un laboratoire pour tester le modèle de développement agricole. Dans ce cadre, les acteurs ont été satisfaits des résultats malgré quelques biais qui sont à corriger. Nous émettons l'hypothèse que le transfert du modèle au Sud ne va pas donner les résultats attendus et que des résistances au modèle vont émerger en raison des effets de contexte territoriaux.

En effet, ces périmètres appartiennent à des territoires différents sur le plan socio-économiques et agraires. Des contrastes qui sont pertinents à prendre en compte dans le cadre d'une démarche comparative.

### 1.3.2. Pourquoi comparer ?

La comparaison de cas différents permettra de monter en généralité sur la question des trajectoires de développement territorial. Les deux cas retenus se distinguent par rapport à trois variables explicatives du développement territorial, à savoir : la présence de ressources locales, l'organisation des systèmes d'acteurs et les modalités de gouvernance de ces ressources.

Dans le Sud, on observe une présence faible et plus récente d'acteurs étrangers et de privés dans les périmètres aménagés comparé au Nord. En effet, depuis les années 1970 le Nord est le laboratoire du capitalisme agricole avec les réformes foncières pour installer les privés. Tous les investissements se sont concentrés au Nord créant un déséquilibre et une méconnaissance des autres territoires comme le Sud<sup>189</sup>. Par conséquent, le Sud a été moins acclimaté à la présence d'acteurs privés dans des aménagements publics. Cette acclimatation s'opère avec l'aide d'acteurs « relai », à savoir, les sociétés nationales d'aménagement des terres qui vont progressivement favoriser l'ancrage de ce modèle. Mais, est-ce un simple décalage temporel dans la mesure où la dynamique d'insertion du modèle (contrat agricole impliquant des privés) est plus ancienne dans un des deux territoires. Les résistances au modèle émergeront-elles de la même manière dans les deux territoires ?

Cette question de la résistance au modèle, ne sera pas la même dans les deux territoires. D'un côté, l'histoire plus ancienne de ce modèle au Nord peut permettre un apprentissage et l'émergence de nouvelles formes de résistances qui s'appuient sur une meilleure compréhension des objectifs du modèle. D'un autre côté, l'ignorance même du modèle dans le Sud, peut aussi être un facteur de résistance car le système traditionnel est plus stable par rapport au nouveau modèle qui peut être perçu comme déstabilisateur. La question de l'instabilité provoque de la méfiance, d'autant plus que la confiance est plus forte dans des

---

<sup>189</sup> Le sud est également une zone enclavée (difficilement accessible) et faisant face à une insécurité liée à des mouvements indépendantistes.

réseaux familiaux que dans le modèle institutionnel (contrat agricole). On peut s'interroger sur l'intensité de la question des résistances, dans quel territoire ces dernières seront-elles plus fortes ? Qu'est-ce qui va influencer cette capacité des acteurs locaux à se mobiliser contre un modèle donné ? Quelle forme de capital les acteurs mobiliseront-ils pour résister au modèle ?

Avant de répondre au questionnement sur l'insertion des modèles de développement, rappelons que malgré les contrastes territoriaux identifiés, nous veillons à la comparabilité entre les cas retenus. Ces derniers sont comparables à plusieurs titres. Il s'agit de deux bassins de production qui s'inscrivent dans le même cadre institutionnel sur la gestion du foncier irrigué. Ces périmètres sont similaires sur le plan de la superficie agricole et du nombre de producteurs attributaires. Pour assurer la comparabilité, nous avons construit un protocole d'enquête commun aux deux cas.

A travers les études de cas et la comparaison, il s'agit d'analyser les trajectoires de développement territorial. Précisément, nous mettons en exergue la centralité des acteurs par rapport à la dynamique de contractualisation et les modalités de circulation des ressources locales au sein des groupes de producteurs.

## **Section 2 : Centralité des acteurs**

Après avoir reconstitué la structure des groupes sociaux, dont la frontière est déterminée par les limites du périmètre irrigué et par la participation au contrat agricole, nous analysons la question du pouvoir, de l'influence et de la position d'acteurs au sein de cet ensemble déterminé. Il s'agit d'identifier des centralités au niveau des individus (ceux qui sont les plus cités) en s'appuyant sur des données relationnelles (liens de connaissance, liens courants, liens de service) préalablement collectés dans les groupes sociaux. Ces centralités



sont interprétées par rapport aux attributs des individus concernés (âge, sexe, niveau d'instruction, responsabilité locale, ressource matérielle détenue, etc.). A partir de ces attributs, deux axes d'analyse ont été définis : (i) le rôle des structures décentralisées d'encadrement comparé à celui des acteurs du secteur privé ; et (ii) l'importance relative des différents types de ressource (notamment économique et social) mobilisables par les acteurs.

## 2.1. Rôle des structures décentralisées d'encadrement et d'appui

Il s'agit de faire ressortir les acteurs ayant le statut de structures d'encadrement et d'appui au développement agricole (société nationale d'aménagement, bailleurs de fonds et recherche sénégalaise) et ensuite, de comparer leur position dans les groupes de producteurs et par rapport à trois niveaux de centralité : (1) acteurs centraux, (2) périphériques ou (3) marginaux. Ce croisement questionne le rôle des structures décentralisées et d'appui comme un construit social. Dans les discours et représentations, l'État et des bailleurs de fonds notamment voudraient que ces acteurs soient centraux dans la mise en œuvre des politiques de développement agricole (incluant dans le transfert de modèle). Toutefois, sont-ils réellement importants dans les groupes étudiés, comparé au rôle du local (structures familiales et de voisinages) qui peut aussi être important (avec la persistance des droits coutumiers sur le foncier par exemple). Autrement dit, les effets de contexte territoriaux sont-ils plus marquants et plus importants que des effets globaux ou nationaux (politiques étatiques) ?

### 2.1.1. Discours et représentations des pouvoirs publics

Dès son indépendance, l'État s'est appuyé sur des structures décentralisées d'encadrement pour la mise en œuvre de sa politique de développement agricole et rural. Il s'agit principalement des sociétés nationales d'aménagement des terres dont les missions ont évolué au gré des orientations étatiques : entre interventionnisme (1960-1980), libéralisme (1980-2000) et la période actuelle caractérisée par le paradigme du partenariat public-privé. Par conséquent, les sociétés nationales d'aménagement qui étaient fortement impliquées dans tous les maillons des filières rizicoles localisées (de la production à la commercialisation), ont progressivement réduit leurs champs d'intervention à trois principales missions : maîtrise

d'ouvrage dans la création du foncier irrigué, appui aux collectivités locales et promotion du modèle agro-industriel. Ce désengagement est d'abord intervenu avec la SAED au Nord du pays (département de Dagana) et ensuite, soit dix années plus tard avec la SODAGRI au sud du pays (département de Vélingara).

En parallèle, ces structures sont considérées comme des relais au niveau local pour l'appui à la filière rizicole. Elles doivent produire des statistiques pour orienter les politiques sur le riz et accompagner l'exécution des projets concernant cette filière. Selon certains bailleurs (organisation internationale), ces structures sont incontournables dans l'environnement institutionnel de la filière rizicole et du foncier irrigué au Sénégal. Elles définissent les règles de maintenance du foncier irrigué (Charte du domaine irrigué) et siègent à diverses commissions chargées de distribuer des intrants agricoles (commissions du crédit de campagne de la CNCAS, commissions des subventions agricoles, etc.). En d'autres termes, ces structures sont omniprésentes. Mais est-ce vraiment le cas, compte tenu du processus de désengagement de l'État des activités de la production ?

#### 2.1.2. Cas d'étude sur des groupes de producteurs

Nous regarderons d'abord la centralité des sociétés d'aménagement (cercle en bleu dans la figure 5.3) au sein des groupes de producteurs, ensuite celle de la banque agricole (cercle en violet foncé), considérée comme le principal bailleur de fonds du secteur agricole et enfin celle de la recherche agricole (cercle en violet clair).

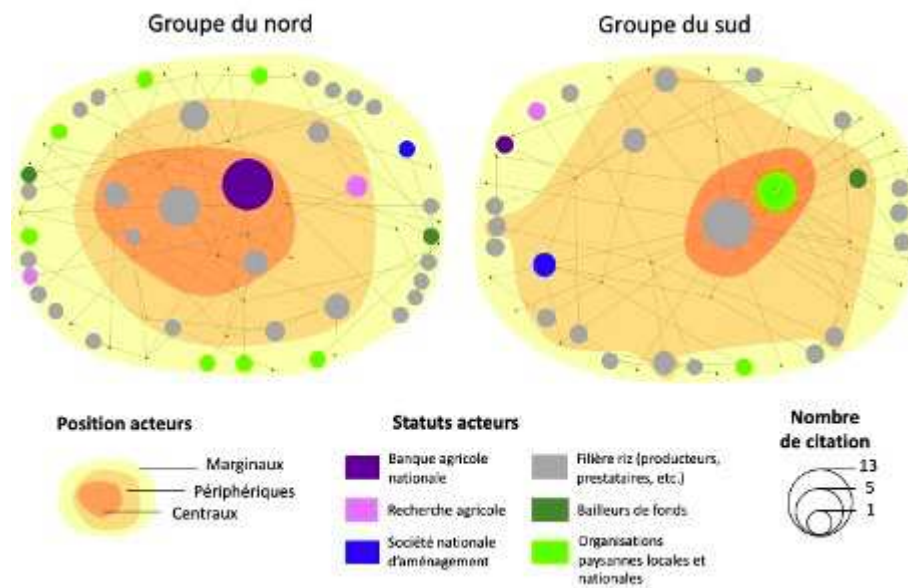


Figure 5.3 : Positions des agences décentralisées au sein des groupes de producteurs

Les sociétés d'aménagement ne sont pas centrales dans les deux groupes de producteurs. Au Nord, la SAED est classée comme un « acteur marginal » et au Sud, la SODAGRI est considérée comme « périphériques ». Cela signifierait que ces structures se limitent à la création de la ressource « foncier irrigué » et ne sont pas aussi présentes dans les activités quotidiennes de la production. Pour certains producteurs qui s'activent depuis longtemps dans la riziculture, cet accompagnement technique des sociétés d'aménagement n'est pas nécessaire. Mais pour d'autres, notamment les nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas encore les contraintes techniques liées à la terre, cet accompagnement est essentiel.

Il convient d'ajouter que la place de la société d'aménagement est plus importante au sud du pays comparée à celle de son homologue au nord. C'est la conséquence d'un désengagement de l'État intervenu plus tardivement au sud du pays qui rends les producteurs de cette zone toujours dépendants de la société d'aménagement pour assurer les activités de la production. Ce résultat semblerait donc être la conséquence du processus de désengagement de l'État qui pousse les producteurs à prendre le relai dans la gestion des activités de production. Toutefois, ces derniers sont-ils totalement devenus autonomes notamment en prenant en compte l'appui de la banque agricole ?

La banque agricole a été créée dans les années 1987 dans un contexte de désengagement de l'État dans l'appui au secteur agricole et pour financer le secteur privé à assurer les activités de production agricole. Aujourd'hui, elle est classée comme un « acteur central » dans le groupe du Nord, étant l'acteur le plus cité dans les contrats de production. Au fond, l'antenne locale basée au sud du pays n'a pas la même position au sein du groupe de producteurs. Au sud, la banque est considérée comme un « acteur marginal ». Cela s'explique par la configuration des contrats de production au sud qui inclue une forte intermédiation des organisations de producteurs contrairement au nord où la relation entre banque/producteurs est directe. Cette configuration des contrats au sud est cependant critiquée (manque de transparence de l'organisation de producteurs, retard dans la distribution des intrants) et les acteurs souhaitent une relation directe banque/producteur à l'image des contrats au nord.

Par ailleurs, la centralité de la banque dans le groupe du nord est à relativiser, dans la mesure où quatre autres acteurs privés sont également considérés comme centraux au nord. Par conséquent, ce périmètre aménagé est caractérisé par un faible niveau de hiérarchie, c'est-à-dire, une répartition des ressources entre plusieurs acteurs. Au contraire, au sud, la centralité de l'organisation de producteurs est renforcée par la structure du périmètre qui est fortement hiérarchique avec des ressources concentrées sur deux seuls acteurs. Rappelons que les organisations de producteurs au sud ont été créées avec l'appui de la société d'aménagement et dans le cadre du processus de désengagement de l'État. Aujourd'hui, l'organisation de producteurs est devenue centrale comme voulue par la société d'aménagement, mais en même temps cette centralité, qui repose sur un seul acteur, fragilise le groupe.

Enfin, la recherche nationale et les autres bailleurs (organisation internationale, ONG) sont marginaux dans les deux groupes et ceci malgré que ces derniers viennent en appui aux producteurs dans le cadre des contrats agricoles. Une hypothèse explicative pourrait être que ces acteurs appuient les producteurs de manière directe, en passant par un intermédiaire au niveau de l'environnement institutionnel de la filière rizicole.

A partir de ce premier résultat, nous avançons que c'est plutôt les acteurs privés (de la filière rizicole) et la banque qui sont centraux dans les groupes de producteurs et pas les

structures décentralisées d'encadrement. Par conséquent, on pourrait s'interroger sur le type ressource qui donnerait cette position centrale aux acteurs privés.

## 2.2. Rôles des ressources dans la centralité des acteurs privés

Qu'est-ce que nous entendons par type de ressources ? Quels sont les types auxquels nous faisons références ? Il s'agit de deux grandes catégories de ressources : (i) celles que l'on considère comme « classiques », à savoir le foncier irrigué, la semence, les machines agricoles et les équipements de transformations ; et (ii) celles que l'on estime comme « non classiques », correspondantes à des variables sociodémographiques telles que les responsabilités locales, l'âge, le niveau de formation et le lieu de résidence. Ces deux catégories font référence à deux registres analytiques. Le premier concerne la ressource classique qui relèverait du registre du possessif avec une dominante du capital économique. Le second vise la ressource non classique qui relèverait quant à elle du registre du représentatif avec une dominante du capital social. Dans la démonstration sur le rôle des ressources dans la centralité des acteurs, il convient également de montrer l'importance relative des différentes ressources à l'intérieur des deux catégories.

### 2.2.1. Importance des deux catégories de ressource

La ressource classique est souvent mise en avant dans les discours étatiques et des bailleurs, à travers de la promotion du modèle agroindustriel, postulant des effets d'entraînement sur l'économie. Ces derniers s'appuient sur la théorie du ruissellement qui avancent que les revenus de ces acteurs (agroindustrielles) vont être réinjectés dans l'économie, soit par le biais de la consommation ou de l'investissement tout en contribuant (directement ou indirectement) au développement économique et à la création d'emploi dans le reste de la société. Toutefois, cette vision qui repose principalement sur le capital économique, n'accorde pas assez d'importance au capital social, qui est une des conditions d'activation des ressources classiques comme en témoignent les illustrations suivantes.

Prenons le cas d'une agro-industrie d'origine étrangère et qui souhaite s'implanter dans un nouveau territoire. Ce dernier a besoin d'un capital social pour favoriser l'insertion territoriale et le développement de son activité. Lors de son implantation, il recrute des relais au niveau local, à savoir des personnes qui maîtrisent bien le territoire et disposant d'un capital social important (basé sur des relations d'interconnaissance et d'interdépendance) qu'elles mettront au service de l'industriel étranger. Dans le cadre des contrats de production, ce capital social (qui inclue un capital confiance) permet de gagner du temps dans la prospection et la sélection des partenaires. Dans ce premier cas, il ne s'agit pas seulement du capital économique détenue par l'agro-industriel, mais aussi du capital social des facilitateurs (relais) qui influencent la réussite du modèle agro-industriel.

Concernant les locaux, il est également important de mobiliser les deux types de ressources pour mener à bien leurs activités surtout dans certains contextes territoriaux caractérisés par une forte concurrence pour l'accès aux ressources comme c'est le cas dans le domaine de la transformation du riz paddy. Face à une offre de paddy aléatoire et déficitaire par rapport à leur capacité de transformation, il ne suffit pas pour l'industriel local de posséder la ressource classique (l'équipement de transformation) pour développer plus de liens et constituer une centralité au sein d'un groupe de producteur. Il faut trouver des moyens pour fidéliser sa clientèle en s'appuyant sur des ressources non classiques notamment des relations de proximité afin de développer son activité localement.

Dans tous les cas la mobilisation des deux types de ressource est importante. Mais une question demeure : dans quelles conditions de territoire l'une serait plus importante que l'autre au départ, pour expliquer la centralité des acteurs dans les contrats de production ?

### 2.2.2. Déterminants de la centralité des acteurs

Nous avons deux hypothèses interprétatives de la centralité : (i) poids des ressources classiques ; (ii) poids des ressources non classiques. Pour chaque hypothèse, nous avons

construit un sociogramme par périmètre aménagé, tout en veillant à montrer l'importance relative de chaque ressource à l'intérieur de l'hypothèse. Il s'agit également de faire ressortir les écarts en termes de possession de ressources à l'intérieur des types de centralités.

Nous regardons d'abord la centralité selon l'hypothèse de la ressource classique (figure 5.4), ensuite selon celle de la ressource non classique et enfin en additionnant les deux types.

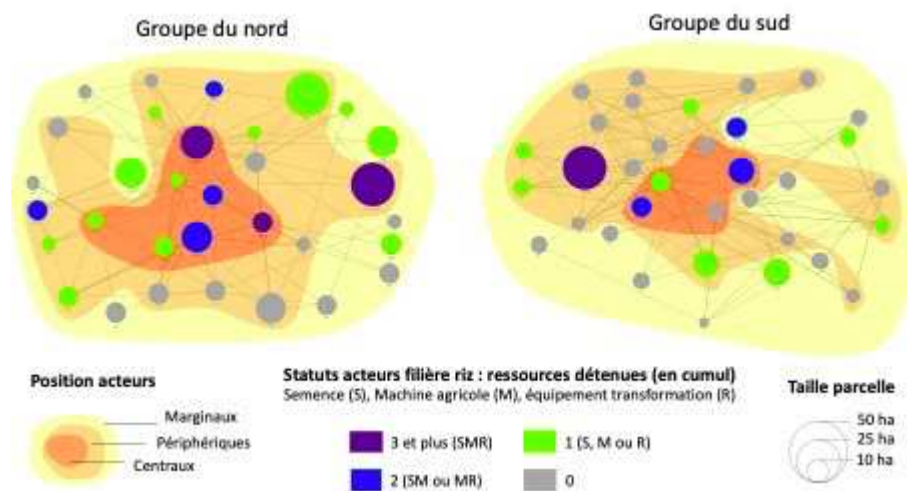


Figure 5.4 : Importance des ressources classiques

Concernant l'hypothèse sur l'importance de la ressource classique, les acteurs détenteurs du foncier ne sont pas forcément centraux. Au contraire, ils sont plutôt périphériques dans les deux groupes de producteurs, au nord comme au sud. Ce résultat infirme certaines hypothèses qui avancent que des élites qui accumulent la ressource foncière seraient importants dans les groupes de producteurs. Cette vision des élites nationales ou acteurs internationaux, qui disposent d'importantes ressources foncières, contraste avec leurs faibles niveaux de centralité au sein des groupes de producteurs.

Au demeurant, ce résultat est à relativiser dans le périmètre du nord parce que tous les acteurs centraux possèdent au moins une autre ressource classique (semence, matériel agricole et équipement de transformation) malgré de faible superficie en foncier. Cela représente 7 acteurs centraux sur 7 au total qui possèdent au moins une ressource classique, contre 8

acteurs moyennement importants sur 15 et seulement 4 acteurs considérés comme marginaux sur 10. Par conséquent, en dehors du foncier, les ressources classiques sont importantes dans la centralité des acteurs du groupe du nord. En comparaison dans le groupe du sud, les ressources classiques sont moins importantes pour expliquer la centralité. En effet, tous les acteurs centraux au sud ne possèdent pas des ressources classiques. Cela concerne 3 acteurs centraux sur 5 au total qui possèdent au moins une ressource classique, contre 6 acteurs moyennement importants sur 18 au total et seulement 3 acteurs marginaux sur 12 au total.

De plus, les disparités en termes de possession de ressources classiques sont plus importantes au nord par rapport au sud. Dans une même catégorie de centralité, certains peuvent cumuler jusqu'à cinq ressources classiques (foncier, semence, matériel agricole, équipement de transformation, activité secondaire) tandis que d'autres n'en posséderont qu'une seule. Au Sud, le différentiel entre acteurs est moins important, les plus dotés cumulent jusqu'à trois ressources classiques.

Précisons que le rôle de la ressource classique dans la centralité des acteurs ne s'explique par une simple équation mathématique : « *plus tu possèdes de ressources classiques, plus tu es central dans le groupe de producteur* ». Non, ce n'est pas aussi simple. Il est possible de voir des acteurs périphériques cumuler davantage de ressources classiques comparés à des acteurs centraux du même ensemble de producteurs. Cela s'observe dans les deux périmètres. Une hypothèse explicative serait que ces acteurs qui cumulent plusieurs ressources classiques choisiraient de se positionner à la marge ne souhaitant pas être centraux dans le groupe de producteur. Par conséquent, le fait de posséder des ressources classiques est important, mais pas suffisant pour être positionné au cœur des groupes de producteurs. Il faudrait un engagement (professionnel ou communautaire) plus important dans la mesure où la centralité imposerait à l'acteur d'assumer des rôles d'articulateurs (coordinateurs, médiateurs ou représentants) au sein du groupe de producteurs. Cela est vérifié dans le périmètre du nord, où 4 acteurs centraux sur 7 au total sont impliqués dans la vie institutionnelle du périmètre en étant membre du comité de gestion. Ces derniers ont une certaine légitimité au niveau des producteurs pour assurer ces rôles et ils ont accepté de s'engager. La popularité et la position centrale de ces acteurs, leur permettant de contrôler la



circulation de l'information, sont des indicateurs sur la présence de ressources non classiques (et le capital social) au niveau des acteurs centraux.

Il convient donc d'analyser l'hypothèse de l'importance des ressources non classiques, à travers quatre variables (responsabilités locales, l'âge, le niveau d'instruction et le lieu de résidence) et ensuite de présenter quelques profils types d'acteurs centraux et marginaux dans les deux groupes de producteurs (figure 5.5).

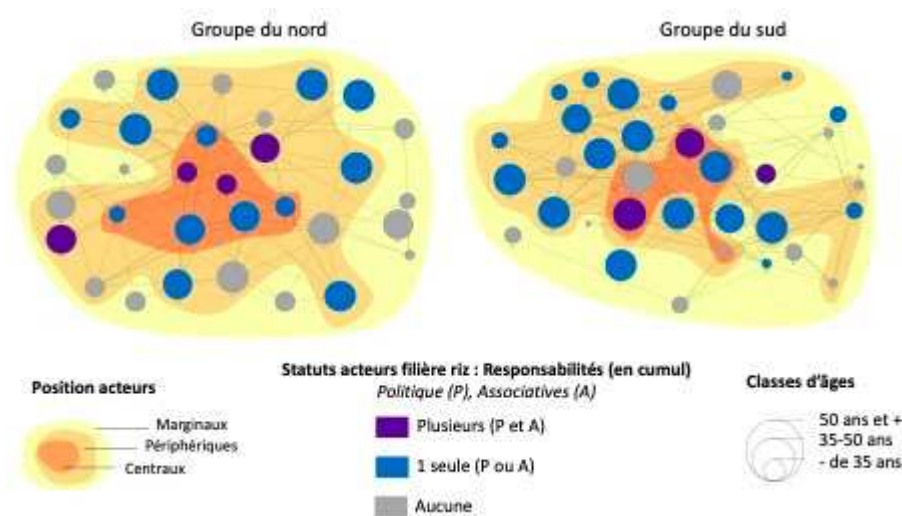


Figure 5.5 : Importance des ressources non classiques

Pour mesurer l'importance de la ressource non classique dans la centralité des acteurs, nous observons d'abord les deux premières variables explicatives, à savoir les responsabilités locales et l'âge, avant d'aborder le niveau d'instruction et le lieu de résidence.

Les responsabilités locales se traduisent en termes de capital social puisqu'il s'agit pour l'individu, à travers ses rôles, d'accéder à des informations et de rencontrer des acteurs relevant d'autres sphères (nationale et internationale). Ces responsabilités favorisent des nouvelles interactions sociales qui renforcent les ressources non classiques de la personne en question. De plus, ces rôles seraient attribués à des personnes âgées en raison des normes sociales et culturelles sénégalaises qui défendraient toujours la « *figure du sage* », en donnant droit à la parole et à la prise de décision collective qu'à partir d'un certain âge. Dès lors, les personnes âgées sont importantes dans la résolution des conflits en lien avec la gestion des ressources locales (notamment le foncier). Par conséquent, nous croisons la centralité des

acteurs avec la variable « responsabilités locales » d'une part, et ensuite avec la variable « âge » d'autre part. Mais avant, vérifions les hypothèses selon lesquelles, les personnes âgées auraient plus de responsabilités au sein des groupes de producteurs (H1) et par conséquent seraient des acteurs centraux, en postulant un lien entre centralité et niveau de responsabilités (H2).

L'hypothèse de la figure du sage qui détient plus de responsabilité locale est confirmée dans les deux groupes de producteurs. En effet, la classe d'âges des plus de 50 ans regroupe davantage d'individus ayant des responsabilités. Dans le groupe du nord, cela représente 11 individus sur 15 dans la classe d'âges des plus de 50 ans qui détiennent au moins une responsabilité (associative ou politique), contre 5 individus sur 12 dans la classe d'âges des 35 à 50 ans et seulement 1 individu sur 3 dans la classe d'âges des moins de 35 ans. Ces proportions sont comparables dans le groupe du sud où l'on observe également que les responsabilités sont davantage attribuées aux individus âgés de plus de 50 ans, cela représente 13 sur 15 d'entre eux, contre 7 sur 12 des individus de la classe d'âges des 35 à 50 ans et seulement 2 sur 6 des individus de moins de 35 ans.

Paradoxalement, les acteurs centraux du groupe du nord sont majoritairement en dessous de la catégorie des « *sages* », soit 4 sur 7 au total appartenant à la classe d'âges des 35-50 ans, et seulement 2 individus sur 7 qui ont plus de 50 ans. Ce groupe est donc piloté par la classe d'âges des 35-50 ans, contrairement à celui du sud qui confirme l'hypothèse selon laquelle, les personnes âgées ont plus de responsabilités et sont donc centrales dans les périmètres aménagés. Dans le groupe du sud, 4 acteurs centraux sur 5 au total font partie de la classe d'âges des plus de 50 ans. Il convient de rappeler que le périmètre aménagé du sud est en phase de restructuration tant sur le plan des infrastructures hydro-agricoles<sup>190</sup> que sur celui des instances de gouvernance<sup>191</sup>. Un changement dans la centralité est donc à prévoir dans le groupe de producteur du sud.

---

<sup>190</sup> Voir le projet tiers sud, financé par l'AFD et l'Union européenne et qui prévoit la réhabilitation d'environ 1 200 ha dans le secteur G du bassin de l'Anambé.

<sup>191</sup> Il s'agit des membres du bureau de l'Union Hydraulique qui gèrent le secteur G. Cela devrait représenter une dizaine de membres (Président, comptable, secrétaire et leurs seconds), mais selon des témoignages, seul le président fonctionne. Dans ce dernier bureau, des problèmes d'organisation et de transparence sont fustigés par

Rappelons que le périmètre aménagé du nord n'est pas représentatif de la situation des périmètres aménagés du Sénégal. En effet, il s'agit d'un nouveau dispositif institutionnalisé qui voudrait développer la riziculture en modifiant la gouvernance des périmètres aménagés vers une gouvernance qui serait dirigé par des individus inscrits dans le modèle de l'agriculture d'entreprise. Pour le moment, certaines caractéristiques ont été identifiées sur le profil des acteurs centraux du groupe du nord. Ces derniers détiennent au moins une ressource classique (statut de semencier, matériel agricole, équipement de transformation) et appartiennent à la classe d'âge des 35-50 ans. De plus, la caractéristique d'être engagé et d'avoir des responsabilités au niveau local pourrait également expliquer la centralité des acteurs.

Dans cette partie, nous postulons une corrélation positive entre la centralité et le niveau de responsabilité des acteurs. Celui qui est placé au centre du groupe, l'est en raison de sa popularité et de sa capacité à contrôler la circulation de l'information. Par conséquent, ce dernier aura plutôt tendance à assumer des rôles de fédérateur, de coordinateur et donc plus de responsabilités au sein du groupe. Cette corrélation se vérifie dans les deux ensembles de producteurs. Au nord, tous les sept acteurs centraux ont au moins une responsabilité au niveau local et deux d'entre eux en cumulent plusieurs. Au sud aussi, tous les cinq acteurs centraux ont des responsabilités, néanmoins, pour deux d'entre eux ce n'est pas officiellement reconnu (au sein d'une association locale par exemple). On peut dire que ces deux derniers assument des responsabilités de manière informelle, en étant très actif (l'un est même considéré comme le numéro deux du périmètre derrière le président) sans pour autant occuper une fonction de responsable au sein du groupe. Ainsi, ce n'est pas tant les responsabilités officialisées qui importent mais aussi les engagements qui s'opèrent de manière informelle et qui ressortent dans la centralité des acteurs. De plus, plusieurs témoignages appuient cet engagement professionnel et communautaire de ces acteurs qui n'occupent pas forcément des fonctions de responsabilité de manière officielle. Avec le niveau de responsabilité, le profil des acteurs centraux s'affine. Mais, deux autres variables sont à tester dans la catégorie des ressources non classiques, à savoir le niveau d'instruction et le lieu de résidence.

---

des producteurs rencontrés lors de nos enquêtes. Ces derniers recommandent que le nouveau président soit alphabétisé en français pour pallier au manque de formalisation dans les contrats actuels.

Dans l'hypothèse de l'importance des ressources non classiques, il est pertinent de vérifier la corrélation entre le niveau d'instruction et la centralité des acteurs. A priori, on supposerait plutôt sur une corrélation positive en considérant le fait suivant : les personnes ayant un niveau d'instruction en français notamment sont celles qui assurent les rôles de coordinateur et de relai dans le cadre de l'insertion des modèles de développement agricole (incluant les contrats agricoles) parce qu'elles peuvent communiquer avec les deux mondes : structures d'appui et producteurs. Grâce à son niveau d'instruction, l'individu pourrait acquérir un capital social plus important et ainsi se positionner au cœur des groupes de producteurs, d'autant plus, s'il est dans un milieu où cette compétence est rare. C'est pourquoi, dans l'analyse de cette variable, il convient de tenir compte du contexte de l'éducation agricole au Sénégal (voir encadré 5.2).

Dans les groupes de producteurs étudiés, on n'observe pas de corrélation entre niveau d'instruction et centralité de l'acteur. En effet, la formation agricole professionnelle et l'instruction en français ne sont pas spécifiques aux acteurs centraux parce qu'un bon nombre de producteur a pu en bénéficier dans les deux périmètres observés. Cela représente 29 sur 32 producteurs au total dans celui du nord et 24 sur 35 producteurs au total dans celui du sud, qui ont reçu au moins un de ces deux types d'instruction. Même si l'offre de formation paraît moindre dans le groupe du sud comparé à celui du nord, les acteurs périphériques sont autant formés que les acteurs centraux. La variable « niveau d'instruction » n'est pas significative dans l'explication de la centralité des acteurs<sup>192</sup>. Mais, qu'en est-il de la dernière variable à tester, à savoir le lieu de résidence ?

Nous considérons que la variable « lieu de résidence » relève des ressources non classiques et du registre du représentatif. Parce que le droit coutumier sur la terre étant fondé sur la première installation (droit de feu ou de hache) est toujours reconnu, le lieu de

---

<sup>192</sup> Lors des enquêtes dans le périmètre du nord, certains producteurs nous ont accueilli avec méfiance, en arguant que notre travail ne servait à rien et qu'il n'avait pas besoin d'expert technique pour leur expliquer comment faire leur travail de production agricole. Ceci nous amène à penser à la présence d'une opposition entre savoir profane (éducation informelle) et savoir expert (éducation formelle) au niveau local. Ceci ne favorise pas la collaboration entre les acteurs. Au final l'éducation informelle (par l'expérience) est aussi légitime que l'éducation formelle sur le plan des savoirs techniques, mais ne permet pas d'expliquer la centralité des producteurs.

résidence est un indicateur sur le statut de l'acteur par rapport au foncier. Par conséquent, on supposerait que les propriétaires coutumiers, identifiés à partir du lieu de résidence, seraient positionnés au cœur des groupes de producteurs. Néanmoins, on observe un pluralisme juridique avec la coexistence de deux types de tenure foncière (légale et coutumière) sur lesquelles les acteurs s'appuient dans le cadre des négociations foncières et qui sont susceptibles d'influencer les centralités au sein des groupes de producteurs. Rappelons que pour la mise en valeur du foncier, les sociétés d'aménagement des terres sont amenées à négocier avec les détenteurs coutumiers en leur proposant des dédommagements ou un traitement prioritaire lors des attributions de parcelles aménagées. C'est pourquoi, nous analysons les négociations foncières dans les périmètres étudiés pour y comprendre les centralités.

Dans le périmètre du nord, certains producteurs ont souligné que les propriétaires coutumiers ont été les grands perdants des négociations foncières. Tout d'abord, certains d'entre eux n'ont pas été dédommagés. Il s'agit de détenteurs coutumiers qui avaient loué leurs terres à d'autres, et dans ce cas précis, la société d'aménagement a dédommagé les locataires qui valorisaient effectivement la terre et non les détenteurs coutumiers. D'autres qui détenaient d'importantes superficies en foncier ont également perdu à cause de la redistribution des parcelles. En effet, le périmètre nouvellement aménagé a été découpé en lots de parcelles de différentes tailles (5, 10, 25, 50 et 100 hectares) pour accueillir deux modèles agricoles (familiales et d'entreprise). Ainsi, pour favoriser l'acceptation sociale d'un tel projet, les parcelles de 5 et 10 ha, plus nombreuses en chiffre absolu (soit 103 parcelles sur 145) mais pas en termes de superficies (soit seulement 775 ha sur les 2 500) et subventionnées à hauteur de 95 % et 85 % respectivement (contre 75 % et 40 % respectivement pour les parcelles de 25 et 50 ha) ont été majoritairement destinées aux propriétaires terriens. Cependant, cela n'a pas été suffisant pour taire les critiques concernant la redistribution des terres, comme cela ressort du témoignage suivant :

*« Le projet récupère nos terres, les aménage et les donne à d'autres personnes extérieures à la zone (...). Le projet a éliminé beaucoup de paysans d'ici (...) alors que le sol du 3PRD leur appartient ».*

### Encadré 5.2 : Éducation agricole au Sénégal

Selon l'UNESCO trois types d'éducation agricole sont à distinguer :

- *l'éducation informelle* qui s'acquiert à partir de l'expérience quotidienne (famille, amis et médias) et les autres facteurs qui modèlent l'environnement social ;
- *l'éducation formelle* qui correspond au système éducatif hiérarchisé et chronologique du primaire à l'université ;
- et *l'éducation non-formelle* qui concerne toute activité éducative organisée en dehors du système formel établi et destinée à servir des clientèles spécifiques (producteurs agricoles, artisans, jeunes non scolarisés, etc.) et à atteindre des objectifs d'instruction identifiables (Coombs et al, 1973 ; cité par Ndiaye, 2013).

Dans le cadre du développement de l'agriculture, les interventions étatiques se concentrent sur l'éducation formelle (formation professionnelle agricole) et non formelle, deux types qui sont plus ou moins intégrés selon les pays.

Au Sénégal, l'éducation agricole est caractérisée par un système désintégré, reposant principalement sur la Recherche, la Vulgarisation et les Organisations de Producteurs. Le volet Enseignement est absent, il n'existe pas d'offre de formation professionnelle de base pour les producteurs agricoles. Le système formel s'occupe uniquement de former des techniciens agricoles qui pourront être employés dans des structures d'encadrement agricoles pour ensuite accompagner le producteur-paysan n'ayant pas reçu de formation familiale (éducation informelle). Toutefois, il y a forcément un décalage entre la rationalité de l'encadreur et celle du producteur-paysan car ils ont fréquenté deux systèmes de rationalité différents. Par ailleurs, la vulgarisation se fait au niveau des Organisations de Producteurs qui assurent le relais avec les conseillers agricoles et ruraux. Au Sénégal, l'éducation agricole compte, à côté de la recherche, deux composantes bien distinctes : le système formel (pour les techniciens agricoles) et le système non formel (Ndiaye, 2013).

D'autres critiques ont été émises sur le fait que l'attribution de parcelles soit conditionnée par un apport financier contraignant ainsi des propriétaires coutumiers n'ayant pas les moyens et favorisant des personnes nantis et étrangères au territoire. Pour justifier ce choix d'ouvrir le périmètre aux étrangers, la société d'aménagement s'appuie sur le droit foncier formel<sup>193</sup>, selon lequel toute personne physique ou morale qui fait la demande

---

<sup>193</sup> Dans le système formel, les terres du domaine national qui représentent environ 95 % de la superficie du pays et qui englobent la quasi-totalité des terres rurales sont incessibles, intransmissibles, inaliénables et elles ne peuvent être transférées dans le domaine privé de l'État que par voie d'immatriculation (Dièye, 2011 ; cité par Touré et al, 2013). Elles n'appartiennent ni à l'État, ni aux usagers (Touré et al, 2013).

d'affectation peut bénéficier d'un droit d'usage des terres du domaine national si elle est membre de la collectivité. Malgré les critiques, certains producteurs sont satisfaits de ce choix qui a permis aux femmes et aux jeunes (dans une moindre mesure), d'accéder à de grandes superficies de foncier, ce qui n'était pas possible auparavant. Au regard de ces éléments sur la négociation foncière susceptible d'influencer les centralités, observons la situation du périmètre du nord.

Notre hypothèse sur le lien entre la variable « lieu de résidence » et centralité est confirmée dans le périmètre du nord. En effet, les détenteurs coutumiers sont plus représentés au centre du groupe de producteurs par rapport aux allochtones. En nombre, les deux catégories autochtone et allochtone sont semblables à l'échelle du groupe (soit 15 autochtones détenteurs coutumiers et 17 allochtones), mais disproportionnées en faveur des autochtones au niveau des acteurs centraux (soit 5 autochtones sur 7 acteurs centraux). Parmi ces 5 acteurs centraux autochtones, soulignons la présence d'une femme et d'un jeune.

A la différence du nord, le périmètre du Sud est en train d'entamer des travaux de réhabilitation du foncier irrigué, qui précéderont une redistribution de la ressource entre les producteurs (coutumiers et étrangers au territoire). Du souhait des porteurs de ce projet, cette redistribution du foncier irrigué devra réduire les fortes inégalités qui existent actuellement entre les producteurs. Par exemple, sur 33 producteurs, seulement 6 détiennent d'importantes superficies en foncier, supérieures à 15 ha, tandis que la majorité des producteurs ne dépassent pas les 5 ha. Cette distribution est d'autant plus inégalitaire en tenant en compte la configuration des parcelles, qui favorise de nouveau des plus dotés. Ces derniers ont la chance d'avoir leur parcelle à l'entrée du périmètre (facilement accessible), tandis que les autres faiblement dotés ont des parcelles localisées loin à l'intérieur du périmètre. C'est une double peine qui décourage fortement la production agricole dans le périmètre du sud. Par conséquent, la problématique de l'accès au foncier se pose avec acuité dans le sud et le pluralisme juridique ne manquera pas d'influencer les négociations à venir. Pour l'heure, la corrélation entre lieu de résidence et centralité est plus forte au sud par rapport à nord. Les autochtones sont majoritaires tant à l'échelle du groupe, soit 26 producteurs sur 32 au total, qu'au niveau des acteurs centraux, où l'on note aucun allochtone.

En synthèse, les deux hypothèses sont importantes et surtout complémentaires dans l'explication de la centralité au sein des groupes de producteurs. Ces derniers ont besoin des deux types de ressource (classique et non classique) pour être positionné au cœur des périmètres irrigués. Néanmoins, dans certains territoires l'un des deux types peut être plus important que l'autre dans la centralité. Par conséquent, la question ne se pose pas de la même manière dans tous les territoires. Par exemple, ce n'est pas suffisant dans un groupe de producteurs où il y a beaucoup de ressource classique réparties entre les membres (nord), d'avoir que de la ressource non classique (capital social) pour être placé au cœur du groupe. Il faudrait avoir de la ressource non classique plus, à minima, une à deux ressources classiques pour pouvoir avoir cette centralité. En comparaison dans le sud, la configuration étant différente avec moins de ressource classique, le fait d'avoir un peu de capital social suffit pour être au cœur du groupe et à condition d'avoir accès facilement aux ressources classiques (même si l'on n'est pas propriétaire de ces dernières). En fonction des deux configurations, l'une peut être suffisante. Mais dans tous les cas la ressource non classique est indispensable.

**Tableau 5.5 : Synthèse du profilage des acteurs centraux**

<b>Indicateurs</b> / <b>Groupes</b>	<b>Nord, 7 acteurs centraux</b>	<b>Sud, 5 acteurs centraux</b>
<b><i>Ressources classiques</i></b>		
• Foncier	2 possèdent 5 ha, 3 détiennent 10 ha, et 2 ont 25 ha.	3 possèdent moins de 5 ha, et 2 ont entre 15 à 30 ha.
• Autres (nombre)	3 en possèdent une, et 4 en cumulent deux à quatre.	2 n'en possèdent pas, 1 en possèdent une, et 2 en cumulent deux
<b><i>Ressources non classiques</i></b>		
• Responsabilités	7 actifs	5 actifs (dont 2 sans poste officiel)
• Âge	4 entre 35-50 ans, 5 plus de 50 ans, et 1 moins de 35 ans.	4 plus de 50 ans, et 1 moins de 35 ans.
• Formation	6 formelles, et 1 informelle.	3 formelles, et 2 informelles.
• Résidence	5 autochtones, et 2 allochtones.	5 autochtones



Tableau 5.6 : Synthèse du profilage des acteurs périphériques et marginaux

Indicateurs \ Groupes	Nord, 25 acteurs périphériques	Sud, 30 acteurs périphériques
<b>Ressources classiques</b>		
• Foncier	10 possèdent 5 ha, 10 détiennent 10 ha, 5 ont plus de 25 ha.	25 possèdent moins de 7 ha, et 3 ont entre 15 à 30 ha. 2 ont plus de 30 ha.
• Autres (nombre)	13 n'en possèdent pas, 9 en possèdent une, et 3 en cumulent deux à quatre.	20 n'en possèdent pas, 8 en possèdent une, et 2 en cumulent deux
<b>Ressources non classiques</b>		
• Responsabilités	13 non actifs 12 actifs	7 non actifs 23 actifs
• Âge	9 entre 35-50 ans, 13 plus de 50 ans, et 3 moins de 35 ans.	13 entre 35-50 ans, 12 plus de 50 ans, et 5 moins de 35 ans.
• Formation	22 formelles, et 3 informelle.	21 formelles, et 9 informelles.
• Résidence	8 autochtones, et 17 allochtones.	23 autochtones, et 7 allochtones.

Jusqu'à présent, nous n'avons utilisé que les termes de « *groupe social* » et « *ensemble de producteurs* » pour ne pas préjuger sur le fonctionnement et l'articulation des relations entre acteurs. En effet, réseau social n'est pas groupe social, ni communauté qui partagent des caractéristiques ou des pratiques communes. C'est dans la section suivante que nous allons poser la question de l'existence (ou pas) d'un réseau social au sein des communautés étudiées et la question du fonctionnement des liens entre les acteurs : est-ce que cet ensemble de producteur fait réseau (ou ressource) pour les membres ? Pourquoi cela fait ressource (ou pas) ? Comment s'organise les interactions entre les membres ? Et quels sont les objets en circulation ?

Ainsi, nous opérons un changement dans la sémantique utilisée avec le passage de groupe à réseau social, qui s'accompagne d'un changement d'échelle d'analyse : du niveau individuel au niveau structural.

## **Section 3 : Densité des liens de coopération et objets en circulation**

Groupe de producteurs n'est pas réseau social. Nous ne postulons pas le fonctionnement des liens au sein des groupes de producteurs étudiés. C'est pourquoi, nous caractérisons les relations sociales qui existent entre les producteurs afin de confirmer l'existence (ou pas) d'un réseau social. Ainsi, trois types de relations sociales sont définis, à savoir les liens de connaissance, de coopération et de conseil, avec un intérêt particulier pour les réseaux de coopérations. En effet, nous utilisons l'indicateur de la densité des liens pour comprendre pourquoi à certains endroits les coopérations sont fortes tandis qu'à d'autres, elles sont moins importantes. Deux hypothèses explicatives en lien avec l'influence du contexte dans lequel s'insèrent ces groupes de producteurs seront convoquées : (i) l'importance de la structuration du groupe et de la répartition des ressources locales ; et (ii) l'influence de la confiance qui peut se faire sur d'autres formes d'organisation, et non au sein du groupe de producteurs.

Après avoir interprété la densité des liens de coopération au sein des groupes de producteurs, nous mettons la focale sur le contenu de ces coopérations c'est-à-dire, les objets en circulation. Ces derniers sont-ils ceux que nous avons pré-identifié (semence, matériel agricole, riz paddy) ou s'agit-il d'objets non pressentis au préalable de l'étude ?

### **3.1. Expliquer les degrés variés de coopération dans les groupes de producteurs**

Dans cette partie, il s'agit d'expliquer la coopération au sein des groupes de producteurs en nous appuyant sur deux hypothèses explicatives. Mais avant de rentrer dans la démonstration, présentons d'abord ce que nous entendons par relation sociale et les types de liens (dont la coopération) pris en compte dans ce travail.

#### **3.1.1. Définition des relations sociales**

Un réseau est un ensemble de liens fondés sur des interactions<sup>194</sup>. Cette définition s'inscrit dans les sciences sociales et écarte d'emblée l'analyse des médias sociaux comme Facebook où l'on peut avoir des liens sans interactions. En effet, il convient de différencier interaction et relation sociale. Trois exemples peuvent illustrer ces propos. Tout d'abord, prenons le cas d'un achat en boulangerie où le client va avoir une interaction sans pour autant connaître le boulanger. Cette interaction n'est pas fondée sur la connaissance réciproque mais sur des normes sociales (de respect, de salutation). Toutefois, avec répétition, il peut y avoir une connaissance des prénoms et des habitudes qui nous permettront de dire l'existence d'une relation sociale. Le second cas est dans une salle de classe. Dans cette dernière, tout le monde peut se reconnaître de manière nominative ou visuelle (liens non orientés dans le jargon de l'analyse des réseaux), mais il peut aussi y avoir des liens d'amitié qui ne sont pas forcément réciproques (liens orientés). Enfin, dans notre cas d'étude, il peut y avoir des interactions entre les producteurs avec l'existence des contrats agricoles mais cela ne veut pas forcément dire que ces producteurs sont en relation d'interconnaissance ou d'échanges de service. C'est pourquoi, il est important de définir le degré ou l'intensité de la relation sociale. De manière générale, quatre niveaux sont présentés dans les relations sociales : (i) les personnes que l'on connaît, (ii) les personnes à qui l'on peut demander un service, (iii) les personnes avec qui l'on peut échanger régulièrement des services et (iv) les personnes avec qui l'on peut se confier. D'après les études, plus le niveau de la relation est important, moins l'on peut citer de personnes (illustration 5.1).

---

<sup>194</sup> Nous empruntons cette définition à Grégori Akermann présenté lors de son séminaire sur introduction à l'analyse de réseau, le 4 mars 2020 à l'université Paul Valéry de Montpellier. Par ailleurs, cette partie est inspiré de ce séminaire.

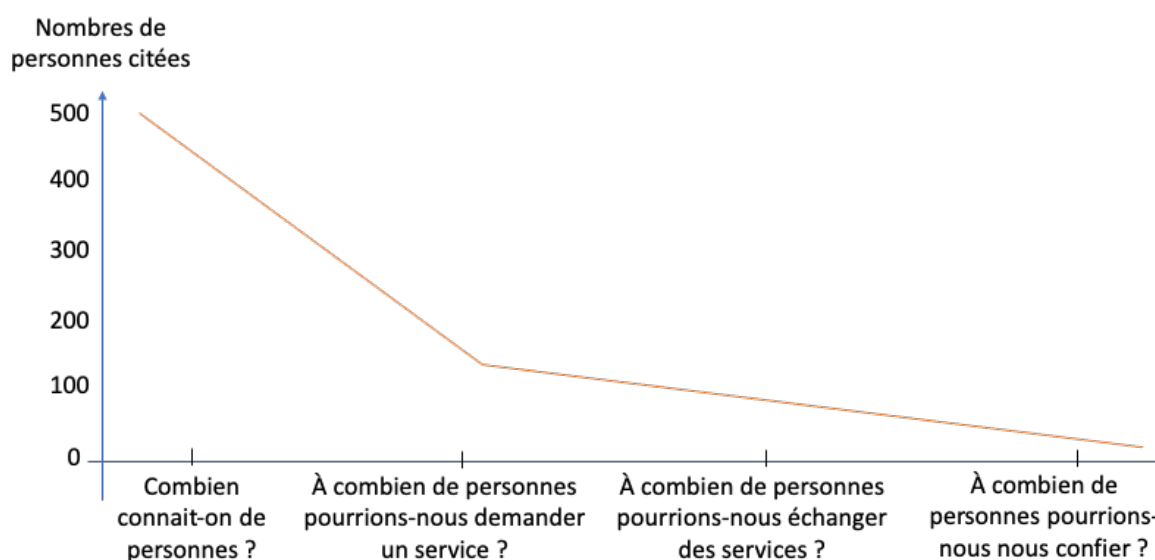


Figure 5.6 : Variations d'intensité des relations sociales

Dans notre cas d'étude, nous avons sondé trois types de relation sociale au sein des groupes de producteurs correspondants à divers degrés d'intensité du lien. Le premier niveau est celui des liens de connaissance, ensuite d'autres niveaux ont été analysés à travers les liens d'interdépendance et de conseil. Rappelons que ces trois types ne coïncident pas forcément, et donc, des producteurs peuvent se connaître sans pour autant collaborer ensemble et inversement, collaborer sans se connaître. Ceci dit, il peut aussi exister des producteurs qui se connaissent, travaillent ensemble et s'échangent des conseils en même temps<sup>195</sup>. Après ces quelques précisions, intéressons-nous aux liens de coopérations dans les deux groupes de producteurs.

### 3.1.2. Analyse des liens de coopérations au sein des groupes de producteurs

Dans cette partie, deux indicateurs sont utilisés pour mesurer les degrés de coopération, à savoir (i) la *densité des liens* qui se mesure par le rapport entre le nombre de liens existants sur le nombre de liens possibles entre tous les producteurs ; et (ii) la *distance moyenne entre deux acteurs* qui correspond au nombre d'intermédiaire moyen entre deux producteurs.

<sup>195</sup> Il s'agit des liens polyvalents ou multiplexes dans le jargon de l'analyse des réseaux sociaux.

Ce n'est pas la variation d'intensité des relations qui nous intéresse, mais plutôt la densité des liens de coopération. C'est pourquoi, nous mettons en exergue ce dernier type (ligne en gras dans les sociogrammes) par rapport aux autres types de liens considérés dans ce travail. Il s'agit donc de faire des corrélations entre interconnaissance et interdépendance pour expliquer l'existence (ou pas) de coopération dans les groupes de producteurs. On pourrait avoir la configuration suivante : plus les liens d'interconnaissance et d'entraide sont denses et plus les liens de coopération sont importants. Néanmoins, cela n'est pas le cas dans les groupes de producteurs étudiés où le degré d'interconnaissance n'est pas corrélé à celui de la coopération (figure 5.7). Dans le groupe du Sud, nous avons une faible coopération mais paradoxalement une forte interconnaissance. De la même manière, dans le réseau du Nord, la situation est inversée avec de forts degrés de coopération malgré une faible interconnaissance<sup>196</sup>.

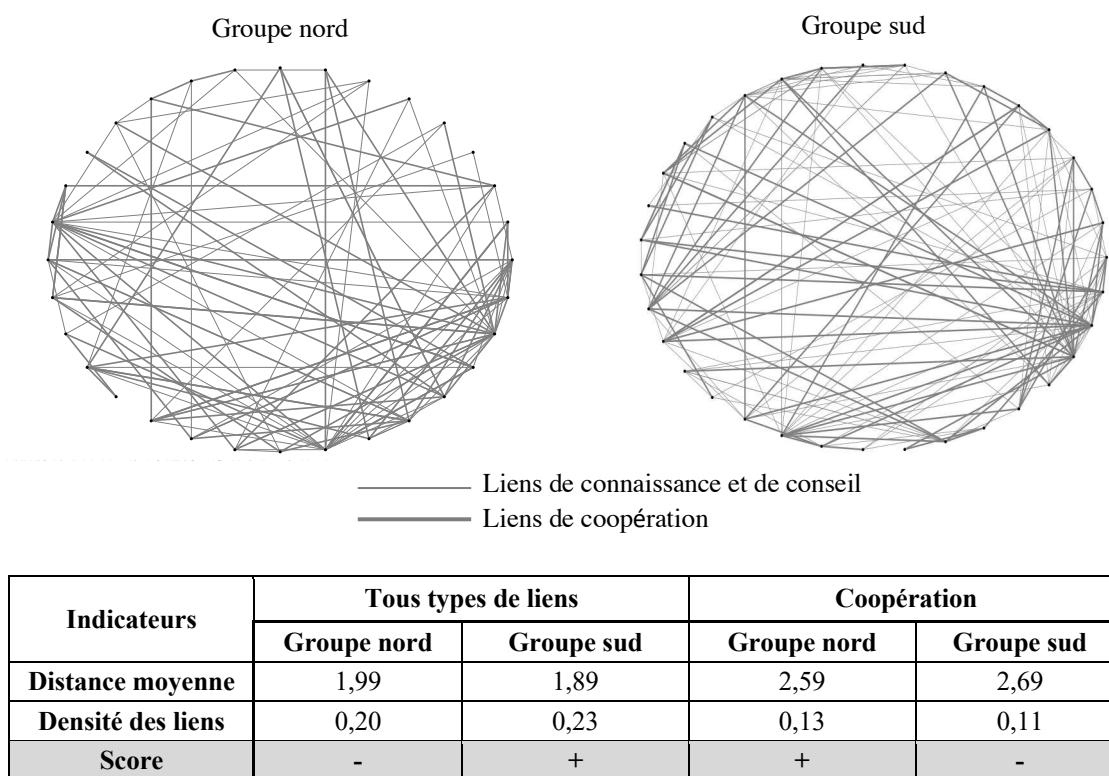


Figure 5.7 : Densité des liens sociaux et de coopération

<sup>196</sup> On peut penser que parce que le réseau est ouvert sur l'échelle nationale, les acteurs ne se connaissent pas forcément.

Dès lors, nous avons des coopérations fortes dans le groupe du nord, tandis qu'elles sont faibles dans celui du sud. Ces contrastes sont en lien avec des éléments de contexte dans lesquels s'insèrent ces groupes de producteurs. Deux hypothèses explicatives sont examinées, à savoir (i) la présence de ressources et les modalités de leur répartition dans les groupes de producteurs, et ; (ii) la question de la confiance au sein des groupes de producteurs.

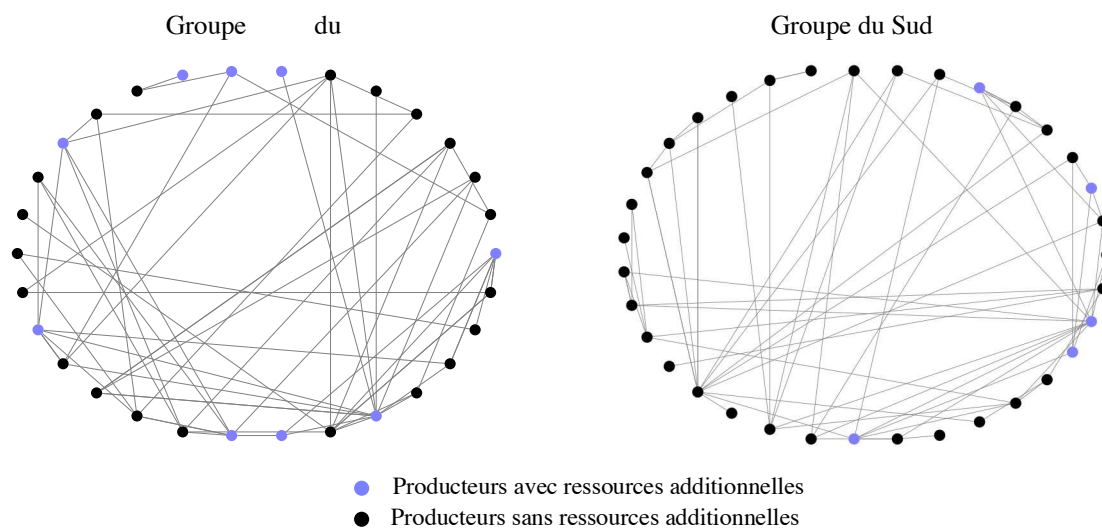
#### Hypothèse 1 : présence de ressources locales et modalités de gestion ces ressources

Les deux groupes de producteurs sont caractérisés par des situations totalement différentes :

- Au nord, le groupe de producteur n'est pas structuré au départ (avant la réhabilitation), les membres sont au « *même niveau* ». Dans ce contexte spécifique au nord, l'action publique va essayer de créer de la coopération à partir d'un degré « *zéro* » et en se disant qu'il faudrait tendre vers ce modèle donné.
- 
- Au contraire dans le sud, le groupe de producteur est structuré au départ avec une intermédiation (union de producteurs) tellement forte qu'elle crée de la dépendance. C'est le résultat d'une action publique qui veut structurer le groupe de producteurs. Mais ce dernier peut suivre deux trajectoires contrastées : (i) la structuration du groupe fonctionne et permet de créer de la coopération, ou (ii) au contraire, la structuration ne marche pas, les producteurs abandonnent le dispositif et un seul acteur peut faire éclater le système.

Ces deux logiques de l'action publique, qui se jouent dans des contextes géographiques différents par rapport à la quantité de ressources disponibles, sont opposées. Au nord, il s'agit de ne pas forcer la coopération, ce n'est pas l'idéal en termes de développement économique local. Par contre dans le sud, l'action publique veut développer le groupe de producteurs en donnant un rôle important à un acteur suivant la logique du « *forceps* ». Mais ce dernier groupe est fragile car plus l'intermédiation est forte, plus le groupe peut éclater comme un « *château de carte* ».

La situation du groupe du sud est d'autant plus fragile car les ressources sont faiblement disponibles et mal réparties entre les producteurs. En effet, le nombre de producteurs détenant des ressources pouvant faire l'objet de coopération (semence, matériel agricole, équipement de transformation) est plus important au nord, soit 9 producteurs contre seulement 5 au sud (figure 5.8). Ce déséquilibre dans la répartition des ressources concerne également le foncier avec des problématiques d'accès au foncier accrues dans le groupe du sud comparé à celui du nord. Ainsi, le degré de concentration des parcelles<sup>197</sup>, est plus fort dans le groupe du sud, ce qui prouve la forte concentration des parcelles de grande taille dans ce dernier. A cela s'ajoute un faible intérêt pour la mise en valeur des parcelles de petite taille qui sont souvent éloignées du lieu de résidence des producteurs (figure 5.9).



**Figure 5.8 : Répartition des ressources dans les groupes de producteurs**

---

<sup>197</sup> Cet indicateur mesure le nombre d'exploitations agricoles de petite taille (moins de 1 ha) pour une exploitation de grande taille (plus de 5 ha). Si l'indicateur est supérieur à 1, cela signifie qu'il y a plus d'exploitations de petites tailles que d'exploitations de grande taille » (DAPSA, 2018).

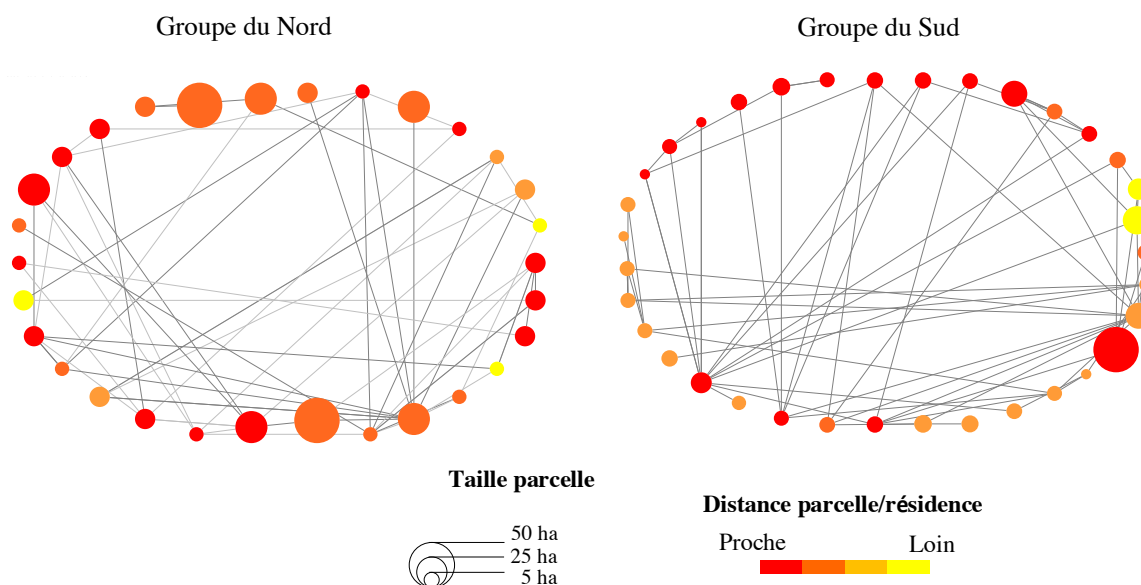
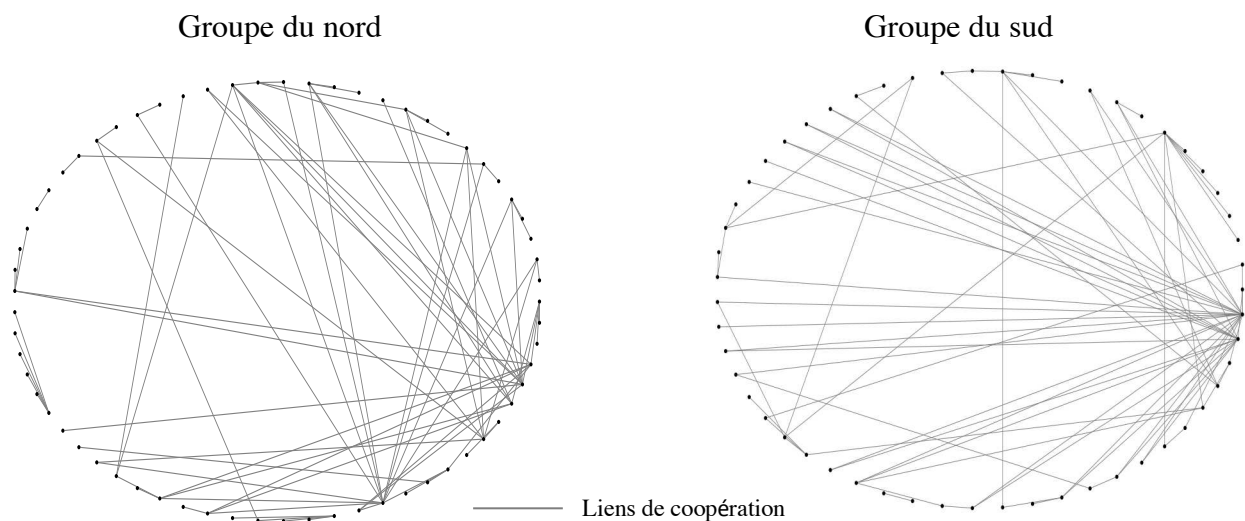


Figure 5.9 : Répartition du foncier dans les groupes de producteurs

Par ailleurs, le groupe du nord s'inscrit dans une histoire plus longue d'appui au développement agricole. Les acteurs ont été structurés par la banque agricole, les agro-industries et d'autres bailleurs de fonds. En comparaison, l'appui est récent dans le groupe du sud. Inscrit dans un système ouvert, les deux groupes de producteurs sont dépendants de leur territoire, à travers une approche descendante qui prône l'importance des institutions (notamment étatiques) dans le développement territorial. En effet, le groupe du nord plus doté en ressources et avec une histoire plus longue peut influencer son territoire pour le rendre moins fragile tout en se rendant moins vulnérable. Cela n'est pas le cas du groupe de producteurs au Sud qui, n'ayant pas assez de ressources et étant fortement structuré autour d'un seul acteur, est plus dépendant de son territoire. Dès lors, nous constatons un plus fort degré d'ouverture (lien de coopération en dehors du groupe de producteur) au sud comparé à celui du nord, les producteurs étant contraint d'aller chercher des ressources qui ne sont pas disponibles à l'intérieur du groupe (figure 5.10).





Indicateurs	Coopération	
	Groupe du nord	Groupe du sud
Distance moyenne	3,89	3,20
Densité des liens	0,04	0,05
Score	-	+

Figure 5.10 : Degré d'ouverture des groupes de producteurs

L'indicateur du degré d'ouverture nous renseigne également sur la question de la confiance qui peut se faire en dehors du groupe de producteurs. En effet, des réseaux de proximité amicaux ou familiaux peuvent jouer un rôle plus important dans la circulation des ressources (liens de coopération) par rapport au réseau institutionnalisé plus jeune et fragile dans le cas du sud. Cette question de la confiance pouvant être plus forte dans les réseaux amicaux et familiaux est traitée dans une seconde hypothèse explicative de la densité des liens de coopération.

#### Hypothèse 2 : la question de la confiance au sein des groupes de producteurs

Les liens de coopération sont denses à l'intérieur des deux groupes de producteurs. Mais, il existe aussi de la coopération à l'extérieur des groupes. Même si cette dernière est faible, elle nous renseigne sur l'existence d'autres groupes sociaux sur lesquels peut reposer la coopération. Ainsi, la confiance est un élément indispensable pour expliquer le

fonctionnement des liens de coopérations dans et en dehors des groupes de producteurs. Dès lors, la question de la confiance se pose par rapport à un réseau social donné : institutionnel, familial ou communautaire.

Rappelons que le réseau institutionnel est assez jeune dans les contextes étudiés. Il a été conçu hors sol et s'insère dans des groupes où préexistaient déjà d'autres formes de réseaux sociaux. En effet, ce processus de transfert et d'insertion du modèle institutionnel crée des résistances locales dans son rapport, souvent conflictuel, avec les formes communautaires et traditionnelles. En effet, les pouvoirs publics sénégalais (incluant des bailleurs internationaux) ont progressivement évincé les systèmes d'activités traditionnels (élevage, agriculture de décrue) et « *balayé le terrain* » pour imposer le modèle de l'agriculture irriguée et industrielle. Toutefois, ces réformes qui cherchent à transformer le territoire local, sont fortement critiquées par la société civile sénégalaise. Cette dernière s'oppose de manière ferme et engagée tout en se positionnant en défenseur des populations locales. Elle s'est notamment illustrée dans les territoires du nord, en s'opposant à plusieurs projets d'investissement inscrits dans le modèle de l'agriculture industrielle<sup>198</sup>. Dans certains cas, des experts locaux se sont déplacés pour appuyer des populations du nord à négocier des contreparties avec les investisseurs dans un contexte de méfiance vis-à-vis du modèle de l'agriculture industrielle reproché d'être responsable des accaparements de foncier. Au contraire dans les territoires du sud qui sont caractérisés par un sous-investissement chronique, l'arrivée de projet d'agriculture irriguée et industrielle n'aura pas le même accueil. Certaines populations (faiblement dotés) seront réceptives, y percevront des opportunités pour se développer et un moindre mal par rapport à leur situation actuelle. Cela n'empêche que des élites (politiques) du sud vont entrer en négociation pour augmenter les contreparties à destination des communautés locales.

Par ailleurs, dans les deux zones d'étude, soulignons une évolution dans la dynamique d'insertion des modèles institutionnels. Ces derniers n'émanent plus seulement d'acteurs étrangers aux territoires mais nous observons de plus en plus, une réappropriation par

---

<sup>198</sup> Citons le projet de Senhuile et Senethanol qui a suscité une forte opposition ayant dégénéré en un violent conflit le 26 octobre 2011, se soldant par deux morts et plusieurs dizaines de blessés graves et un pays sous le choc (CRAFS, GRAIN, 2013).

certaines élites locales suivant des logiques opportunistes. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une hybridation entre le modèle institutionnel et familial traditionnel qui fait également l'objet de critique par des populations locales car il reproduit le modèle d'accaparement et d'accumulation de ressources.

Les deux territoires présentent des éléments déclencheurs de mobilisation contre le modèle institutionnel. Au sud, il s'agirait de la situation de sous-investissement chronique, tandis qu'au nord, c'est plutôt le surinvestissement permettant un apprentissage des modèles qui serait déclencheur de résistances locales. Dans les deux cas, la question suivante demeure : où les résistances seront-elles les plus fortes ?

A partir de nos résultats, c'est dans le Sud que les résistances seront plus fortes, car la confiance dans les réseaux familiaux y est plus importante. L'interconnaissance fera que : s'il y a un problème, tout le monde sera au courant et la capacité de mobilisation sera plus importante. De plus, il faut prendre en compte la proximité géographique (plus forte au Sud) qui peut également faciliter ces dynamiques de mobilisation. Par conséquent, la situation au Nord avec des faibles taux d'interconnaissance et une proximité géographique moins importante fera que les résistances seront moins fortes.

En effet, nous avons un modèle « *venant du haut* » qui se plaque sur les territoires avec des acteurs centraux tels que la banque agricole et des agro-industries. Néanmoins, la réception ne se fait pas car on observe des résistances et des questions d'ordre social à considérer. Dans ce cadre, le problème n'est pas uniquement les accaparements de foncier puisque ces acteurs (détenteurs de foncier) n'ont pas le pouvoir dans les groupes de producteurs, c'est aussi un problème de dépendance vis-à-vis de la banque. Cette dernière cristallise les liens de coopération. Pour mieux comprendre ce problème de dépendance, il convient de préciser le contenu de ces liens, c'est-à-dire, les ressources échangées.

### 3.2. Analyser les ressources échangées au sein des groupes de producteurs

Dans cette partie, on ne parle plus de centralité des acteurs mais plutôt celle des ressources : lesquelles cristallisent le plus les liens de coopérations au sein des groupes de

producteurs ? On pourrait tout simplement se concentrer sur les acteurs centraux, regardant leurs profils en termes de ressources détenues et en déduire celles qui sont le plus échangées dans les groupes de producteurs. Cependant, cette démarche ne fonctionnera pas puisque la particularité des acteurs centraux est de cumuler deux types de ressource, dont un type n'a pas été considéré à priori dans les liens de coopération. Il s'agit de la ressource non classique (ex. capital social) intrinsèque à l'acteur et qui permet de définir via certaines variables (âge, niveau de responsabilité, niveau de formation, lieu de résidence) ce que ce dernier représente au sein d'un groupe. Mais, nous n'avons pas considéré ce type de ressource (du registre du représentatif) dans le cadre des liens de coopération, notre regard ayant été biaisé dès le départ par l'importance des ressources classiques (du registre du possessif), à savoir les semences, le matériel agricole, les financements, etc.

Par conséquent, on va se concentrer sur les ressources classiques, ces dernières n'étant pas spécifiques aux acteurs centraux. Il s'agit d'analyser la centralité des sous-catégories de ressources classiques afin de mieux comprendre ce système de dépendance autour de la banque, des agro-industries (groupe du nord) et des organisations de producteur (groupe du sud).

Dans ce cadre, il convient de définir une typologie des sous-catégories de ressources classiques en fonction de la variation d'intensité de la dépendance qui est mesuré par le nombre de ressources concernés par un même lien et leurs poids dans le processus de production agricole. En effet, certains liens de coopération peuvent contenir la totalité des intrants agricoles pour la production, il s'agit de « *package* » fourni par des agro-industries dans le cadre de contrat de production et remboursé en nature après la récolte. C'est également le cas dans les liens de coopération avec la banque, qui fournit un financement pour la totalité des intrants de la production agricole. Ainsi, le degré de dépendance du producteur par rapport à ces deux premiers types de liens « *package intrant* » et « *financement intrant* » est plus fort comparé à d'autres qui contiennent uniquement un seul intrant : soit « *semence* » ou soit « *matériel agricole* ». Par ailleurs, le degré le plus faible de dépendance concerne les liens qui contiennent de la « *supervision de parcelle* ». Dans ce dernier, le producteur a déjà acquis tous les intrants nécessaires à la production et il souhaite sécuriser

son investissement. Nous considérons ce besoin, comme secondaire comparé à celui d'acquisition d'intrants, d'où un plus faible degré de dépendance.

Parler de la variation des degrés de dépendance permet de relativiser nos résultats sur l'intensité des liens de coopération. Par exemple, on peut constater à certains endroits des liens de coopération denses, mais qui sont à nuancer au regard du faible degré de dépendance dans les ressources échangées. Inversement, il peut y avoir des liens de coopération faiblement denses, mais avec un contenu des liens qui serait fort en termes de dépendance.

Enfin, le dernier préalable avant de présenter les résultats de l'analyse est le fait que pour chaque groupe de producteurs, nous avons considéré deux systèmes, un premier fermé et un second ouvert. Le système fermé correspond aux liens de coopération au sein du groupe de producteur tandis que le système ouvert considère les liens de coopération en dehors du groupe de producteurs. Cette analyse à deux niveaux est complémentaire tout en permettant de prendre de la hauteur par rapport aux résultats. En effet, il est possible de rencontrer des degrés de dépendance faible à l'intérieur des groupes de producteurs, mais qui cachent une réalité tout autre quand l'on considère le système ouvert.

Après ces éléments de précision, entrons dans le détail de l'analyse en commençant par le groupe du nord, puis celui du sud et enfin en comparant les deux groupes.

### 3.2.1. Ressources échangées dans le groupe de producteur du nord

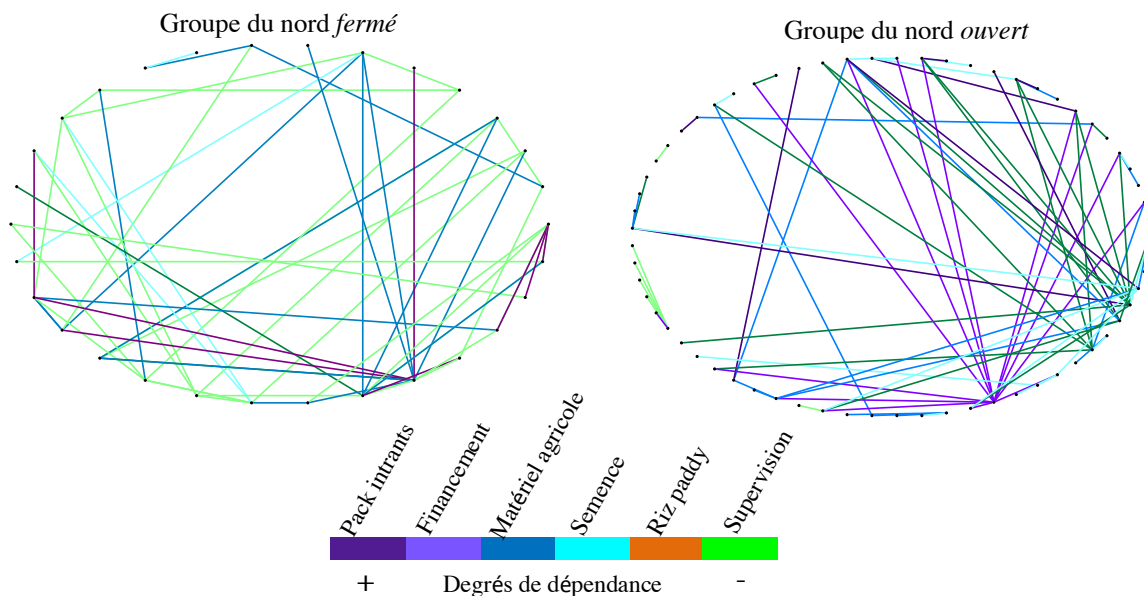


Figure 5.11 : Ressources échangées dans le groupe du nord

Premier résultat saillant est le fait que la supervision, besoin que l'on n'avait pas identifié au départ, concerne 50 % des liens en interne du groupe de producteur. Il s'agit d'un besoin particulièrement important pour deux principales raisons. Tout d'abord parce que le groupe du nord compte une bonne partie d'allochtones (soit 19 sur 32 producteurs au total). Ces derniers ne résidant pas à proximité du périmètre irrigué, mobilisent des autochtones ou embauchent des ouvriers agricoles pour assurer un service de gardiennage et de supervision des parcelles. Ce service est d'autant plus important quand l'on considère les problèmes de vols d'intrants agricoles et de ravageurs de cultures auxquels font face tous les producteurs du groupe du nord.

Ces liens pour la supervision, denses en interne, traduisent également un faible niveau de dépendance dans le groupe du nord. En effet, les liens qui rendent davantage dépendant, à savoir ceux qui concernent le « *pack intrants* » ne sont pas nombreux à l'intérieur du groupe représentant seulement 13 % de la totalité des liens de coopération. Mais ce résultat est à nuancer avec les liens de coopération en externe où les parts du « *pack intrants* » et du « *financement* » pour les intrants sont plus importantes, soit respectivement 12 % et 17 % de la totalité des échanges.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des ressources échangées, le matériel agricole se dégage puisqu'il est important aussi bien dans le groupe (soit 27 % des liens de coopération en interne), qu'en dehors de ce dernier (soit 23 % des liens de coopération en externe). Ce résultat traduit la présence de matériel dans le groupe, mais que ce dernier n'est pas suffisant ce qui expliquerait le nombre important de producteur qui tenterait de mobiliser du matériel à l'extérieur.

Enfin, dernier résultat saillant est que malgré la présence de semenciers (soit 7 individus) ou de riziers (soit 2 individus) dans le groupe du nord, les échanges de semence et de riz paddy pour la transformation s'effectuent davantage avec l'extérieur. En effet, les liens de coopération qui concernent la semence et le riz paddy pour la transformation représentent respectivement 3 % et 6 % de la totalité des échanges en interne contre respectivement 18 % et 24 % des échanges en externe. Ce résultat nous amène à regarder de plus près les réseaux d'échanges pour les semences et pour le riz paddy de transformation.

Au niveau des semences, le simple fait de posséder cette ressource ne garantit pas le développement de liens sociaux et notamment à cause du climat de méfiance qui règne dans le secteur semencier. Dans ce dernier, il existe des contrats informels entre producteurs agréés par l'État (pour la production de semence) et producteurs non agréés, dans lesquelles le contrôle qualité fait fortement défaut, ce qui entrave la confiance des producteurs vis-à-vis des semences distribuées, même dans un système formel. Sachant cela, des producteurs s'appuient sur des réseaux informels (famille, voisinage, organisation paysanne) pour se procurer des semences de bonne qualité. Cela représente 67 % des échanges de semence dans le groupe du nord (inscrit dans un système ouvert) qui s'appuient sur des réseaux communautaires.

Concernant les échanges de riz paddy, rappelons la situation de concurrence accrue entre les riziers qui font face à une offre de paddy aléatoire et déficitaire par rapport à leur capacité de transformation. Dans ce contexte, le fait de détenir l'équipement de

transformation ne suffit pas à se procurer un avantage concurrentiel. Il faut construire un lien avec sa clientèle et trouver des moyens pour la fidéliser. C'est pourquoi, en comparant les riziers dans et en dehors du groupe, on se rencontre que ceux qui sont en dehors proposent des offres plus intéressantes (délai de paiement, coût de transaction, etc.) comparé à leur homologue à l'intérieur du groupe, ce qui expliquerait cette configuration des échanges de riz paddy.

A travers les liens animés par ces deux dernières ressources, nous avons encore une fois l'illustration de l'importance de la confiance et de la structuration du groupe (ou membre du groupe) dans l'explication des liens de coopération. Mais qu'en est-il dans le groupe du sud qui connaît une situation particulière avec moins de liens de coopération comparé au nord ?

### 3.2.2. Ressources échangées dans le groupe de producteur du sud

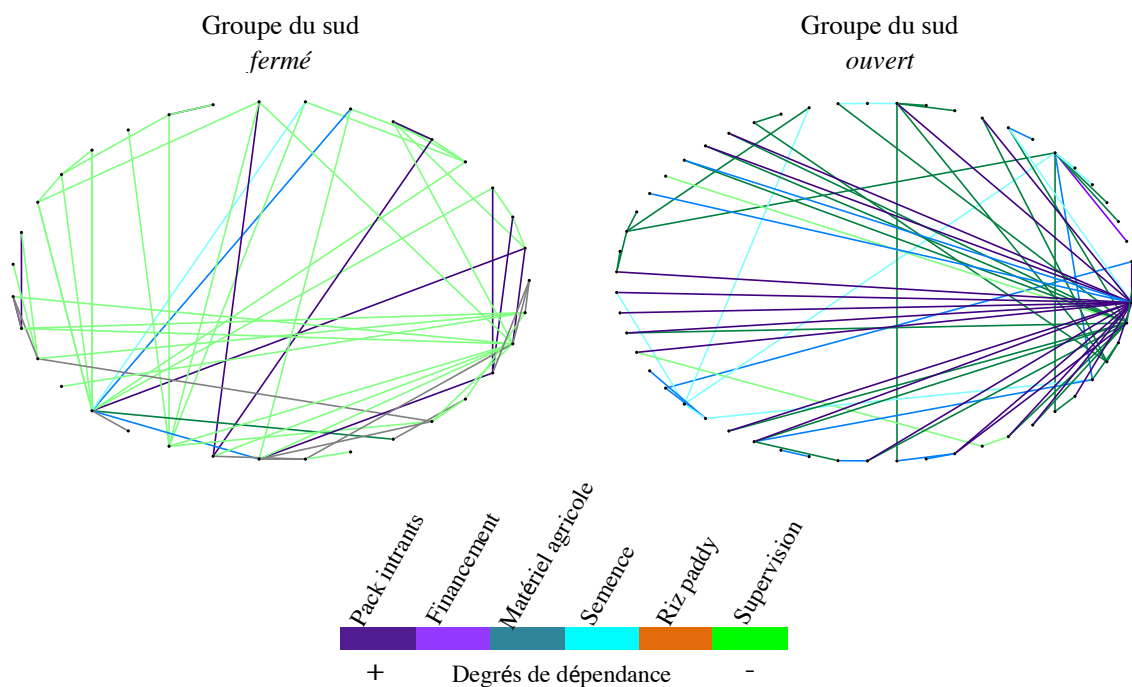


Figure 5.12 : Ressources échangées dans le groupe du sud

Dans le groupe du sud, 68 % des liens de coopérations sont animés par de la supervision. Ce résultat n'est pas surprenant, néanmoins il renforce l'idée de la faiblesse des liens d'interdépendance dans le groupe du sud. En plus d'avoir une faible densité des



coopérations, ces dernières sont plutôt pauvres en termes de contenu (plus d'entraide pour la supervision de parcelle que d'échanges de ressources).

Ce résultat met en exergue la faiblesse des liens de coopérations, mais aussi des acteurs du groupe du sud par rapport à la possession de ressource. Ces derniers ne possèdent pas assez de ressources pour échanger au sein du groupe d'où l'importance des liens de coopération à l'extérieur du groupe pour mobiliser les ressources nécessaires et non disponibles en interne. Par exemple, seulement 6 % de liens de coopération en interne concerne du matériel agricole contre 16 % des échanges en externe. C'est le même constat pour les échanges de paddy. Avec seulement un seul rizier dans le groupe du sud, les échanges concernant cette ressource sont quasiment nuls (soit 2 % des échanges) en interne, contre 40 % des liens de coopérations en externe.

Cette dépendance vis-à-vis du territoire est plus forte au sud comparativement au nord. En effet, les coopérations à fort contenu en termes de ressource sont importantes autant en interne (soit 23 % des échanges) qu'en externe (soit 26 % des échanges) dans le groupe du sud. Dans ce cadre, le degré de dépendance d'autant plus fort que la banque agricole ne finance pas directement les producteurs comme au nord, elle passe par l'intermédiaire de l'union de producteurs (seulement 1 % de liens qui concerne du financement en numéraire).

Enfin, soulignons un dernier élément qui va dans le sens de la fragilité du groupe du sud. Quand l'on isole les liens animés par la ressource semence, des acteurs sont nommés de manière précise (la question de la confiance revient). Par contre, quand il s'agit du matériel agricole ou du paddy pour la transformation, les acteurs désignent plutôt un territoire, sans grande précision. Cela peut être un révélateur du manque de ressource dans le groupe du sud.

Dans cette partie, il s'agissait de savoir est-ce que les groupes de producteurs font réseaux en termes de densité des liens de coopération. Au nord comme au sud, les liens de

coopération au sein des groupes de producteurs sont très faibles. Même s'il y a des coopérations, il s'agit pour la majorité d'entre elles, des liens d'entraide et d'échange de service pour de la supervision. Les deux groupes de producteurs sont fortement dépendants de leurs territoires pour accéder aux ressources indispensables aux collaborations. Face à cette problématique, que faudrait-il faire pour augmenter les liens de coopération ? Faudrait-il tout simplement doter davantage les producteurs en ressource pour renforcer les liens d'interdépendance ? Dans cette première option, l'action publique pourrait subventionner plus de matériel agricole et plus d'infrastructures hydro-agricoles à destination des producteurs. Cependant, il y a un risque que ces derniers, étant des acteurs privés, développent des logiques individualistes en travaillant uniquement pour leur propre intérêt sans pour autant alimenter des liens de coopérations avec d'autres producteurs en besoin. Pour éviter ce biais, une seconde option serait de favoriser la création de coopérative de gestion de matériel agricole (en s'inspirant de l'expérience des CUMA en France) où il y aurait de la transparence, des règles de répartition des ressources équitables et justes vis-à-vis de tous les producteurs, pour réellement booster les liens de coopération.

## **Conclusion du chapitre 5**

Dans ce chapitre, il s'agissait tout d'abord de faire une typologie des contrats agricoles qui se démarque des autres travaux sur l'agriculture contractuelle avec des formes de contrats pas que sur les échanges en intrants de production, mais aussi sur des échanges de foncier et de matériel agricole (pour l'achat et/ou la location). Ces dernières formes de contrats agricoles sont prises en compte malgré qu'elles soient moins répandues et moins considérées comme tel sur le terrain.

Ensuite, nous analysons les acteurs centraux dans ces contrats, à travers une étude approfondie des relations sociales dans deux groupes de producteurs. Contrairement au discours étatique et de certains bailleurs, nous observons que finalement les agro-industries ne sont pas au cœur des dispositifs de contractualisation. Elles ne sont pas les acteurs les plus importants, ni les moteurs dans la réalisation des contrats. Aussi, les structures décentralisées

d'appui au développement agricole ne sont pas non plus les moteurs et acteurs relai dans l'insertion des contrats. Au contraire, elles sont à la marge au sein des groupes d'acteurs étudiés. C'est plutôt la banque et certains producteurs locaux (les détenteurs coutumiers du foncier ou disposant d'un important capital social) qui sont importants. Par conséquent, il faut nuancer le discours de l'État qui ne reflète pas totalement la réalité par rapport aux acteurs centraux et moteurs dans le développement agricole.

Par ailleurs, les groupes de producteurs ne font pas réseau en termes de coopération, à cause de la faiblesse des ressources détenues par les producteurs. Ces derniers sont dépendants de la banque et du territoire pour accéder aux ressources permettant d'animer des liens de coopération. Cette dépendance à des acteurs externes au groupe n'est pas favorable au développement des coopérations en interne, c'est pourquoi il faudrait doter davantage les producteurs pour renforcer les réseaux de coopération et contrat agricole.

En conclusion sur l'hypothèse de l'importance des modes de coordination, on peut dire que le contrat ne donne pas tout son potentiel (en termes de coopération) car les producteurs sont faibles en termes de possession de ressources et fragiles par rapport à leur fort niveau de dépendance vis-à-vis du territoire (et d'un seul acteur comme la banque agricole). Cette situation est plus présente au sud avec le fort degré d'intermédiation des organisations de producteurs qui centralisent toutes les ressources. Une meilleure répartition des ressources (comme c'est le cas au nord) favorise davantage les coopérations tout en diminuant le degré de dépendance des producteurs. En effet, il faut donner plus de ressources aux acteurs tout en veillant aux modalités de gestion de ces ressources en priorisant des logiques communautaires et non individualistes. Mais comment le faire de manière concrète : par la coopérative, un autre modèle de gestion communautaire ?



## Chapitre 6 : Discussion sur le développement territorial

Le fil conducteur de cette recherche est l'analyse des modèles de développement agricole en lien avec la question territoriale. C'est l'articulation des logiques économiques avec des relations sociales. Selon une approche historique, nous recensons plusieurs visions sur le développement, allant des logiques économiques en référence aux « théories du rattrapage » par rapport au modèle des pays du Nord (accumulation de richesse, régulation par le marché) à la prise en compte progressive des dimensions sociales (développement humain), environnementales (développement durable) et culturelles. Aujourd'hui, nous constatons un relatif consensus autour du concept de développement territorial qui intègre toutes les dimensions ci-dessus (GIZ, 2021)<sup>199</sup>. Selon notre conception, le développement est un processus qui s'appuie sur le rapport entre deux grandes dynamiques : (i) le rôle des institutions (dont l'administration) en tant que facilitateur dans l'appui aux acteurs locaux et (ii) le rôle des communautés dans l'apprentissage et l'intériorisation des capacités d'action : capacité à s'organiser, à transformer des ressources, à capter des fonds, à faire entendre leurs voix en dehors du territoire, entre autres (Torre, 2018)<sup>200</sup>. Néanmoins, ce rapport entre institution (qui veut créer du développement territorial par des règles et modèles) et territoire (qui se crée par des relations d'amitiés, de collaborations, etc.) n'est pas le même partout. Dans certains endroits, l'institution arrive à accompagner des dynamiques d'acteurs dans la valorisation de ressources locales, la captation de fonds sur d'autres échelles d'action, le montage de projet, tandis que dans d'autres, ce rapport ne fonctionne pas.

Au Sénégal, nous constatons cette problématique dans le rapport contrasté des filières agricoles selon les territoires ruraux. En s'intéressant à l'ancrage territorial d'une filière donnée (celle du riz), nous montrons toute la difficulté à ancrer cette filière dans des territoires ruraux et dans des arènes de gouvernance spécifique pouvant avoir un impact sur le développement territorial. Dans la plupart des zones d'étude, l'impact du développement territorial reste sectoriel et excluant même d'autres activités du territoire telle que l'élevage par exemple. Les territoires ruraux restent globalement dans un stade de dépendance vis-à-vis

---

<sup>199</sup> Agence allemande de coopération internationale (GIZ), 2021. Territorial Approaches for Sustainable Development: Stocktaking on Territorial Approaches – Experiences and Lessons. Publié par GIZ. Rapport 102 pages

<sup>200</sup> Torre A., 2018. Développement territorial et relations de proximité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre (5), 1043-1075.

des institutions d'appui malgré qu'il y ait quelques poches (échelle villageoise) de résistance et d'autonomisation qui tendent réellement vers la vision du développement territorial. Par conséquent, la critique n'est pas uniquement sur les institutions dans leurs rôles de facilitateur, mais c'est surtout sur les capacités d'actions des communautés locales, de pouvoir créer des interactions avec les institutions dans l'optique du développement territorial.

## **Section 1 : Les dépendances du territoire**

A partir de nos résultats, nous mettons en exergue deux réseaux d'acteurs localisés qui sont analysés en termes de profil de la gouvernance territoriale et de modalités de circulation des ressources. Ces deux réseaux présentent une structuration fortement dépendante du territoire. A certains endroits, ce territoire correspond à la Banque Agricole (majoritairement détenu par l'Etat du Sénégal) et à des industriels privés, tandis qu'à d'autres endroits, c'est principalement des organisations de producteurs qui ont une place centrale voire plus importante que celle des structures étatiques. Ce dernier résultat paraît paradoxal par rapport à d'autres contextes où la dépendance des acteurs locaux est d'abord vis-à-vis de l'acteur étatique et avec un objectif de devenir progressivement autonome, en s'appuyant sur des ressources locales et sur des appuis externes (Landel et Koop, 2011)<sup>201</sup>.

Dans nos cas d'étude, nous mettons en exergue deux niveaux de dépendance. Il s'agit tout d'abord de la dépendance vis-à-vis d'un modèle économique. Ce dernier est qualifié d'économique dans la mesure où il est élaboré « hors sol » selon des standards internationaux et par des acteurs étrangers qui ne prennent pas forcément en compte les dimensions socio-culturelles et environnementales du territoire (Nubupko et Samuel, 2017)<sup>202</sup>. Il s'agit ensuite de la dépendance relative aux structures étatiques. Ces deux niveaux sont discutés par rapport au terrain d'étude du Sénégal.

---

<sup>201</sup> Landel P-A, Koop K. 2011. De l'animation locale à l'ingénierie territoriale. *Le Développement Local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance, Agadir, Maroc*. Maroc. 15 pages.

<sup>202</sup> Nubupko K, Samuel B. 2017. « Entre les plans d'émergence sans vision et des visions sans émergence : la difficile appropriation par l'Afrique de ses trajectoires de développement », *Politique africaine*, vol. 145, no. 1, pp. 51-63.

## 1.1. Dépendance à un modèle économique

### 1.1.1. Le concept d'émergence : rupture ou continuité dans la pensée sur le développement

Nous proposons une relecture critique des programmes d'émergence, nouvel avatar du développement en Afrique qui orientent fortement les politiques publiques actuelles dont celles liées au développement agricole. Dans ce cadre, les institutions internationales sont impliquées dans la promotion de ce concept n'hésitant plus à en faire la finalité de leurs interventions et des programmes qu'elles appuient. Indicateur de la popularité de l'émergence dans les pays africains, la quasi-totalité d'entre eux se sont dotés d'un plan pour atteindre l'émergence (Dimé et Ba, 2016)<sup>203</sup>. Citons le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Maroc, la Tunisie, entre autres se sont dotés de leur plan d'émergence en faisant appel le plus souvent à des bureaux de consultance étrangers (Gabas et al, 2019)<sup>204</sup>.

Au Sénégal, l'émergence est un concept incontournable présent dans la plupart des documents de politique et dans les discours des pouvoirs publics. Selon Dimé et Ba (2016, 3-4), « il ne serait pas exagéré de qualifier le Président Macky Sall « d'apôtre » de l'émergence tant il s'y réfère en permanence et a même réussi à l'imposer dans le jargon administratif (...) comme l'atteste l'adoption du Plan Sénégal émergent censé fédérer la totalité des investissements publics entre 2014-2018 ». Comme pour mieux intégrer l'émergence dans l'imaginaire des Sénégalais, le gouvernement en place en a donné le nom à bon nombre d'infrastructures : autoroute de l'émergence, cité de l'émergence, pont de l'émergence. De même, plusieurs activités publiques sont organisées sous le signe de l'émergence (séminaire, rencontre politique, soirée de gala, etc.), ce qui contribue à sa vulgarisation.

Devenu à la mode au Sénégal comme ailleurs en Afrique, le concept d'émergence relègue au second plan celui de développement, voir le situe dans un autre futur. Pourtant ce

---

<sup>203</sup> Dimé M et Ba B. 2016. L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? *Journal of African Transformation*, Volume 1, No. 2, 2016. 1-21 pp.

<sup>204</sup> Gabas J-J, Ribier V et Nubukpo K, 2019. Quelle place pour l'agriculture dans les plans émergence des gouvernements africains ? In Brot J (coord) 2019. *L'émergence en question Marqueurs et dynamiques du développement*. 34<sup>ème</sup> Journées sur le développement. Association Tiers-monde. 47-55 pp.

concept d'émergence est récent, utilisé pour la première fois en 1980 par un économiste néerlandais Antoine Van Agtmael pour nommer des pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs avec une rentabilité plus importante que celle des pays dit développés (Vercueil, 2010 cité par Dimé et Ba, 2016). Son succès est hérité des performances économiques et sociales impressionnantes des pays désignés par l'acronyme de BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui ont contribué à véhiculer la thèse selon laquelle des réformes fondées sur l'ouverture des marchés, la stabilité macro-économique, la « bonne gouvernance » et l'éducation sont déterminantes dans le processus d'émergence (Gabas et al, 2019).

En réalité, en croisant ces critères et en considérant plusieurs référentiels (BCG, FMI, BNP Paribas, Standard & Poor's), la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et du Nord n'entre pas dans la catégorie de l'émergence (Gabas et Losch, 2008)<sup>205</sup>. Seulement, depuis le début de la décennie 2010 se construit un discours rassurant et économiciste sur l'Afrique en particulier au sud du Sahara. L'augmentation des cours internationaux des matières premières permet à un bon nombre de pays africains exportateurs de produits miniers en particulier d'afficher une nette amélioration de leurs agrégats macro-économiques dont le PIB. Cette croissance qui dépasse largement les 5 % annuel pour plusieurs pays alimente la croyance des fonds d'investissement qui voient dans l'Afrique les marchés de demain (Gabas et al, 2019). Il faut croire aux potentialités de l'Afrique et plusieurs bailleurs de fonds sont là pour rassurer les investisseurs mais aussi pour vanter une autre façon d'investir en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux. Toute cette dynamique favorise la légitimation d'un discours permettant à des pays qui étaient jusqu'alors en dehors d'une dynamique d'émergence de pouvoir y entrer (Gabas et al, 2019).

Par ailleurs, il faut s'interroger sur le caractère nouveau du concept d'émergence par rapport à la pensée sur le développement en Afrique, notamment celle qui voudrait que la plupart des politiques publiques économiques et sociales soient conçues hors du continent, sans grande considération aux enjeux des sociétés locales (Lavigne-Delville, 2017)<sup>206</sup>. A cet

---

<sup>205</sup> Gabas, J-J et Losch B. 2008. La fabrique en trompe-l'œil de l'émergence, Christophe Jaffrelot éd., *L'enjeu mondial. Les pays émergents*. Presses de Sciences Po, pp. 25-40.

<sup>206</sup> Lavigne-Delville P., 2017. Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide'. *Anthropologie & développement* [En ligne], 45.



effet, rappelons l'exemple des grands programmes agricoles et du rapport Berg en 1981 qui préconisait la fin des politiques d'autosuffisance alimentaire et l'adoption de politique de « sécurité alimentaire » (Nubupko et Samuel, 2017). Selon les équipes de la Banque Mondiale, les Etats africains n'avaient pas besoin de produire leurs biens alimentaires eux-mêmes, mais pouvaient se contenter d'avoir les devises pour s'approvisionner sur le marché international pour nourrir leur population. Les conséquences sociales sont connues. Les Etats ont été obligés de s'endetter tout en réduisant leurs marges de manœuvre macroéconomiques dans la période de l'ajustement structurel. De nos jours, les programmes d'émergence en Afrique répliquent ce modèle de développement en suivant une vision standardisée et importée du développement.

En effet, le Plan stratégique de l'émergence pour le Sénégal a été élaboré par un cabinet international Mc Kinsey. Ce choix du gouvernement avait suscité de vives critiques dans la presse sénégalaise qui n'a pas manqué de souligner la faiblesse du dispositif participatif mise en œuvre dans le cadre du Programme Sénégal émergent (Ndiaye, 2014)<sup>207</sup>. Ce dernier n'a pas été soumis à un débat national sur le type de société qui est promu.

De plus, les besoins de financement qui se chiffrent à 9 685 milliards de Fcfa (soit 14,7 milliards d'euros) pour la période 2014-2018 étant colossaux, nécessitent forcément de mobiliser des fonds publics et des capitaux étrangers. Les actions avancées pour trouver ces moyens financiers traduisent une logique d'extraversion et de perpétuel endettement qui risquerait de plomber le développement du pays (Dimé et Ba, 2016).

Le concept d'émergence n'introduit pas de rupture réelle par rapport à la pensée économique issue du consensus de Washington et qui prône des politiques libérales donnant plus de place à l'investissement privé, à l'auto-entrepreneuriat et moins à l'Etat. La seule différence avec le concept d'émergence, c'est qu'il y a plus d'attention accordée aux populations vulnérables et les Etats bénéficiaires des appuis au développement peuvent choisir les infrastructures à mettre en place. Cette relative liberté est importante pour comprendre la dimension politique de l'émergence car elle permet de dire que les politiques

---

<sup>207</sup> Ndiaye P, 2014, mars. Financements du Plan Sénégal Emergent (PSE) Après le jackpot, place au suivi... « Le Témoin » N° 1155.

publiques sont également construites de manière endogène (Dimé et Ba, 2016). Toutefois, entre dynamique de construction endogène et dynamique d'importation des modèles de développement, il s'agirait plutôt d'un processus d'hybridation et de réappropriation des projets et politiques de développement. La construction des politiques publiques passerait par des processus complexes de réinterprétation et d'adoption sélective par les acteurs locaux et nationaux (Darbon et Provini, 2018)<sup>208</sup>. Ceci dit, l'analyse lexicale des documents nationaux sur l'émergence de divers pays africains met en exergue des ressemblances et des orientations lourdes (Gabas et al, 2019). Ce dernier argument renforce l'idée d'une vision standardisée de l'émergence. Mais quelle est cette vision importée du développement et notamment sur le volet agricole ?

### 1.1.2. Quelles visions du développement et de l'agriculture dans ces plans d'émergence ?

Les grandes orientations et visions du développement véhiculées dans ces documents sur l'émergence sont les suivantes.

La première met l'accent sur la création de zones économiques spécialisées (ZES) concentrant la majeure partie des investissements, afin de générer des effets d'entraînement bénéfiques à l'ensemble de la population en termes de création de richesse et d'emploi. Si le modèle promu est assez constant dans les différents documents des pays, le vocabulaire utilisé pour le caractériser est assez varié (Gabas et al, 2019). Le nominatif le plus employé est celui de « pôle de croissance » qui est désigné également par pôle économique, pôle de développement, pôle de compétitivité, voire pôle intégré d'activité. Il est également fait mention de plateformes de développement, intégrées ou non selon les cas, de plateformes logistiques, voire de « grappe sectorielles ». La référence à l'industrialisation y est assez fréquente notamment pour les activités de transformation de la production primaire (Gabas et al, 2019).

Par ailleurs, la seconde vision est celle du développement territorial. Selon cette dernière, il faudrait descendre à une certaine échelle (locale) et élargir les effets du développement au-delà d'une dimension économique et sectorielle. Ce modèle promeut des

---

<sup>208</sup> Darbon D et Provini O., 2018. « Penser l'action publique » en contextes africains : Les enjeux d'une décentralisation. *Gouvernement et action publique*, OL7, 9-29.

performances multidimensionnelles, une approche multi-acteur et multisectorielle du développement.

Concernant le volet agricole, la vision plus ou moins standardisée de l'émergence se traduit par trois grandes orientations : (i) la priorité est donnée à la création des agropoles (ou pôles de croissance), dans lesquelles (ii) on souhaite mettre en avant un type d'agriculture (l'agro-industrie) qui aurait des effets d'entraînement bénéfique sur l'agriculture familiale, grâce notamment (iii) au recours à la contractualisation qui prévoit le rachat de la production et le financement des activités.

La vision des agropoles est définie sous l'impulsion de la Banque Mondiale. Cette dernière l'intègre en 2011 dans sa nouvelle stratégie pour l'Afrique (World Bank, 2011)<sup>209</sup> suivie par la Banque Africaine de Développement (BAD) en 2015 dans sa stratégie de transformation de l'agriculture pour la période 2016-2025 (BAD, 2016)<sup>210</sup>, par les partenaires techniques et financiers et enfin par les pays africains qui en font un pilier dans les programmes d'investissement agricole (Gabas et al 2019). Cette vision s'appuie sur trois principes de base. Le premier est la prise en compte d'une approche territoriale qui en fonction des potentialités locales, retient des zones spécifiques qui vont concentrer des infrastructures de production. Cette agglomération d'activité est considérée comme un outil d'attraction des investissements privés dans l'agriculture et les territoires locaux. Le deuxième principe est la mise en œuvre d'une approche en termes de filière ou de chaîne de valeur agricole. En effet, les Etats identifient des spéculations prioritaires et tentent de développer les secteurs de la transformation et de la commercialisation pour chacune d'entre elles. Le troisième renvoie aux mesures incitatives notamment fiscales et douanières pour attirer davantage les investisseurs étrangers (IR, SOS Faim, 2016b)<sup>211</sup>.

---

<sup>209</sup> World Bank, 2011. *Africa's Future and World Bank's Support to it: Africa Regional Strategy*, Washington DC: World Bank.

<sup>210</sup> Banque Africaine de Développement - BAD, 2016. *Nourrir l'Afrique, Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016–2025*, 80 pages.

<sup>211</sup> Inter-réseaux Développement rural (IR) et SOS faim Belgique, 2016b. Les pôles de croissance agricole la panacée aux maux de l'agriculture africaine. *Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire N°24. Décembre*. 8 pages.

Dans la pratique, plusieurs formes d'agropoles sont observées et se distinguent en fonction de la combinaison des éléments suivants : type de filière prioritaire, type d'agriculture promue et type de relation ou de gouvernance entre les parties prenantes. Toutefois, l'analyse de ces formes d'investissement est trop souvent centrée sur des questions éthiques et parfois idéologiques. Les modalités de mise en œuvre et les impacts en termes de développement sont peu abordés.

Dans cette vision agropole, c'est l'agro-industrie à haute valeur ajoutée que l'on souhaite mettre en avant en faisant référence à un type d'agriculture bien précis. Le Sénégal prévoit la création de trois pôles de transformation agroalimentaire favorisant une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans les secteurs de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers, des céréales et de l'aviculture. A titre d'illustration, l'agropole projeté pour la zone sud du pays se concentre sur quelques filières ciblées (mangue, anacarde, maïs notamment) et comprendra : (i) un module centrale viabilisé (voiries et réseaux divers, électricité, assainissement, guichet unique, etc.) pour accueillir les unités industrielles et services connexes (logistique, service, etc.) ; (ii) trois modules régionaux viabilisés qui serviront de lieux de stockage, de conditionnement secondaire et de transformation primaire des produits agricole ; et (iii) des plateformes d'agrégation et de services viabilisées pour faciliter les échanges entre les acteurs des filières (BRL Ingénierie, 2020)<sup>212</sup>.

Cette vision de l'agriculture accorde une place prépondérante aux grands acteurs structurants, nationaux ou étrangers. Le devenir de la grande majorité des producteurs, qui disposent de petites surfaces et des faibles moyens de production est rarement abordé de manière explicite. L'idée dominante est que la mise en place des agropoles intégrées va créer un effet d'entraînement pour l'ensemble de l'activité agricole et cela au bénéfice du plus grand nombre (Gabas et al, 2019). La contractualisation est le mode de mise en relation le plus couramment envisagé entre les « grands acteurs structurés », nationaux ou étrangers et les agriculteurs familiaux.

---

<sup>212</sup> BRL Ingénierie, 2020. *Evaluation environnementale stratégique actualisée du projet d'implantation d'une zone de transformation agro-industrielle sud (PZTA sud) ou agropole sud*. Rapport final. 315 pages.

Le modèle agricole sous-jacent à la vision de l'émergence crée de la dépendance parce que c'est un modèle importé, conçu hors sol (proposé par la Banque Mondiale et les partenaires internationaux) et que l'on tente de plaquer sur des territoires avec des grands acteurs structurants qui centralisent la totalité des ressources. C'est ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan (2018) a traduit par le concept de modèle voyageur. La dépendance se crée vis-à-vis de ces modèles, mais aussi vers l'Etat (agences déconcentrées) qui se positionne comme un relai censé faciliter la mise en place de ces modèles agricoles. Donc, il est intéressant d'analyser le niveau d'implication des structures étatiques, leur rôle dans la mise en œuvre de ces modèles notamment en termes de suivi-évaluation et comment l'Etat renforce ou pas un système de dépendance déjà installé.

## 1.2. Dépendance vis-à-vis des structures étatiques

### 1.2.1. Rôle de l'administration nationale dans les projets

Nous abordons l'exécution nationale qui est une pratique dans le milieu du développement visant à impliquer les structures nationales dans la mise en œuvre des projets financés par les organisations internationales. Selon cette pratique, la question du rôle de l'administration dans les modèles de développement promu à l'international n'est pas nouvelle. Elle est posée par le PNUD et reprise par l'Assemblée générale des Nations unies à partir de 1975. Cette proposition doit être replacée dans un double contexte. D'abord, le PNUD prend en compte les revendications des pays dits non alignés en 1973 et qui souhaitent être impliqués davantage dans les prises de décisions des institutions financières internationales. En réponse à ces revendications, le conseil d'administration du PNUD s'aligne sur cette volonté de défendre la souveraineté des Etats bénéficiaires de l'aide. Cela fait également sens avec la vision de l'institution qui depuis sa création met l'accent sur la souveraineté et l'autosuffisance des pays en développement. Un autre contexte à considérer est celui de la volonté des Nations unies, à la même époque, de faire des économies. En 1978, une étude de l'inspection des Nations unies compare les frais d'agence selon différentes

modalités d'exécution de l'aide et révèle les nombreuses économies que la diffusion de l'exécution nationale pourrait permettre (Haussaire, 2015)<sup>213</sup>.

Malgré ces deux éléments qui sont favorables à la diffusion de cette pratique, cette dernière se heurte aux réticences de certains membres du conseil d'administration du PNUD qui craignent une baisse de la qualité dans l'exécution et du caractère multilatéral des projets. Ces réserves ont limité de manière temporaire la diffusion de cette pratique qui s'est développée à partir des années 1980 grâce à la forte implication des bureaux pays (Haussaire, 2015).

Durant ces premières années, la pratique de l'exécution nationale a suscité d'important débat car l'idée de départ d'accorder plus d'autonomie aux pays recevant l'aide, impliquant un retrait progressif des bureaux du PNUD de l'exécution de ses projets et programmes, n'était pas partagé par tous. Par conséquent, le PNUD a choisi une définition consensuelle de l'exécution nationale qui réussit à concilier l'autonomie des pays et le rôle des différentes agences des Nations Unies dans l'exécution des projets : elle distingue la responsabilité de l'exécution d'un projet de l'exécution elle-même. Selon cette conception, un pays peut être entièrement responsable de l'exécution d'un projet tout en déléguant sa réalisation effective (planification, recrutement des techniciens ou experts, achat des biens ou services, évaluation...), en tout ou en partie, aux différentes agences des nations unies. De plus, les gouvernements qui exécutent eux même les projets doivent utiliser les procédures du PNUD, à minima pour les tâches clés que sont l'évaluation, la gestion financière et le reporting. Si les pays en développement et leurs institutions sont responsabilisées, c'est surtout selon un cadre qui est déjà prédéfini (Haussaire, 2015).

Au Sénégal, c'est au milieu des années 2000 que la diffusion de l'exécution nationale se fait réellement, sous l'impulsion du PNUD qui appui la création d'une Cellule attachée au ministère des finances devant « contribuer à l'amélioration du niveau et de la qualité d'exécution des Projets/Programmes d'une part et d'autre part (au) renforcement des

---

<sup>213</sup> Haussaire M., 2015. « NEX » : la construction d'une bonne pratique de l'aide entre injonction internationale et intérêt local. *Communication congrès AFSP Aix 2015*. 7 pages.

capacités pour la promotion de l'Exécution Nationale »<sup>214</sup>. La Cellule est à considérer comme une enclave bureaucratique au sein du ministère parce qu'elle dispose de ses propres règles et modes de fonctionnement. Son avenir n'est pas garanti puisque les financements qui lui sont accordés dépendent de ses résultats. Elle est également perçue comme un « îlot de prospérité et d'efficacité » dans un contexte caractérisé par le manque de moyens matériels et humains au sein de l'administration (Blundo, 2011)<sup>215</sup>. Elle est donc très active mettant en place de nombreuses activités visant à promouvoir l'exécution nationale.

Rappelons le contexte de l'époque à savoir celui de la Déclaration de Paris en 2005. Les bailleurs et pays récipiendaires de l'aide s'engagent sur plusieurs principes, notamment l'alignement de l'aide sur « les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires ». Ces derniers sont réhabilités dans la doctrine et les discours, et considérés dorénavant comme des pilotes des processus de développement (Bergamaschi, 2007 cité par Haussaire 2015). La déclaration promeut l'efficacité de l'aide. Cette dernière donne un nouveau souffle à la pratique de l'exécution nationale qui devient le mode opératoire de la Déclaration de Paris, renforçant ainsi sa légitimité.

Fort de cette Déclaration, la Cellule tente également de préciser les contours de l'exécution nationale, en allant au-delà des définitions floues du PNUD. Elle crée un manuel de procédure détaillant chaque étape de la mise en place d'un projet sous exécution nationale. Ainsi, elle s'attribue un rôle clé à plusieurs étapes de la gestion du projet : formulation, contrôle et approbation des documents de projet, recrutement de l'équipe de gestion du projet, contrôle des dossiers d'avance de fonds, ouverture des comptes bancaires du projet, élaboration d'un dispositif de suivi-évaluation, coordination des exercices d'audit, etc. (Haussaire, 2015). La Cellule construit donc une pratique en fonction de ses intérêts locaux. Toutefois, ce qui pourrait paraître comme une appropriation locale d'une pratique internationale demeure pourtant marquée par l'influence de l'organisation internationale. Les procédures diffusées par la Cellule sont calquées sur celles que mènent l'organisation internationale. Par exemple, la cellule s'aligne sur le barème du PNUD pour les per diem

---

<sup>214</sup> ARRETE MINISTERIEL n° 5645 MEF-DGF-DDI en date du 23 août 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule.

<sup>215</sup> Blundo G, 2011. Une administration à deux vitesses. Projets de développement et construction de l'Etat au Sahel, *Cahiers d'études africaines*, n°202, pp. 427-452

offerts aux participants. De plus, le rapport annuel, qui analyse les performances de plusieurs projets en termes d'exécution budgétaire et d'absorption des crédits, est très similaire à celui du PNUD publié quelques années auparavant (Haussaire, 2015).

L'exemple de la Cellule est présenté comme une success story à répliquer partout. C'est ainsi que l'on retrouve la même logique de l'exécution nationale dans d'autres secteurs de l'administration au Sénégal, notamment dans l'agriculture. En effet, on observe que les sociétés nationales d'aménagement des terres au Sénégal s'attribuent, de la même manière que la Cellule, plusieurs rôles clés dans l'exécution des projets agricoles. Il s'agit notamment de la SAED qui, à travers ses fonctions de maîtrise d'ouvrage délégué et d'appui-conseil, est chargée de concevoir, de réaliser et d'assurer le suivi des projets d'infrastructures hydro-agricoles au niveau des vallées du fleuve Sénégal (Bazile et al, 2015). C'est aussi le cas de la SODAGRI, la société nationale d'aménagement des terres pour la zone sud et le Sénégal orientale.

Contrairement à ce que l'on voit sur le papier à savoir des agences étatiques décentralisées qui assument plusieurs rôles clés et donc qui devraient être des moteurs dans le développement agricole, l'indice de la centralité issu de nos résultats (chapitre 5) témoigne une tout autre réalité. Dans la pratique, ces structures sont des acteurs périphériques qui ne sont pas toujours présents dans les activités quotidiennes des producteurs comparés à d'autres acteurs de type privé ou institution de financement. Nous allons donc essayer de comprendre les raisons de cette absence qui ont pour conséquence de renforcer la dépendance des producteurs locaux.

### 1.2.2. Rôle limité des structures décentralisées d'appui au développement

Nous considérons que la solution promue à savoir la pratique de l'exécution nationale dans le cadre de l'aide publique au développement fait partie du problème de la marginalisation des structures décentralisées et étatiques qui, pourtant devraient être des



moteurs dans l'appui au développement agricole. En effet, le bilan de 20 années d'aide au Sahel fait état de plusieurs dysfonctionnements (Naudet, 1999)<sup>216</sup>. Il s'agit d'une aide conduite par les donateurs qui accordent peu de place aux pays bénéficiaires dans les prises de décisions. De plus, elle s'appuie sur des méthodes inadaptées, faisant du prêt-à-porter plutôt que du sur-mesure (scaling up) avec une méconnaissance récurrente des contextes locaux. C'est également un système d'aide incohérent qui génère des effets pervers. Ces effets sont souvent ignorés dans les évaluations faites par les bailleurs sur leurs propres actions, mais elles concernent notamment les administrations locales.

Les donateurs ont trop d'influence sur les institutions locales et les déstabilisent avec des politiques salariales plus intéressantes. Ainsi, les administrations locales qui rencontrent des difficultés financières (retards de paiement de salaire, réduction des budgets) deviennent moins attractives pour les fonctionnaires locaux qui se concentrent désormais davantage sur les projets. Ces derniers développent même une ingénierie de projet au détriment des autres activités quotidiennes du service public. Certains producteurs locaux témoignent que les fonctionnaires (agents techniques de conseil agricole) sont présents uniquement lorsqu'il y a un projet. Mais en dehors de ce cadre, ils viendraient rarement appuyer les producteurs.

Paradoxalement, la recherche de l'efficacité de l'aide au développement contribue à un phénomène plus vaste de déstructuration des capacités institutionnelles globales. Ce phénomène ne concerne pas seulement les administrations, mais aussi la société civile et les structures de la décentralisation. Compte tenu du nombre important de projet sans vraiment de coordination, d'un climat général d'inefficacité et d'un manque de leadership, les institutions locales deviennent des gestionnaires de l'aide et sont saturées par la programmation et l'analyse stratégique tout en reléguant au second plan l'analyse de la pratique et du fonctionnement de l'aide. Ce système d'aide qui avait pour objectif de renforcer les administrations locales fait totalement le contraire en augmentant la dépendance, la résignation et la passivité de ces dernières.

Conscient de tous ces dysfonctionnements, le système de l'aide peine à régler ces problèmes car les réformes proposées se concentrent sur de fausses pistes. Parmi ces

---

<sup>216</sup> Naudet, J.-D., 1999. *Trouver des problèmes aux solutions, vingt ans d'aide au Sahel*, Paris, OCDE, Club du Sahel.

dernières, soulignons la mise en cause de la capacité ou de l'engagement des bénéficiaires. Il en résulte une tendance vers la sélectivité (l'aide est destinée à ceux qui adoptent une « bonne gouvernance »). En effet, on cherche les problèmes du côté des bénéficiaires qui doivent adapter leurs institutions pour rendre l'aide plus efficace plutôt que d'envisager que le système de l'aide revoie ses modalités aux conditions des pays appuyés. Certains acteurs pensent que le système d'aide avec la pratique de l'exécution nationale rapporte de l'argent à l'administration locale et que si cela ne fonctionne pas, c'est qu'il doit y avoir un problème au sein même de l'administration. Même si cela n'est pas totalement faux, cette logique contribue à diriger l'aide vers ceux qui en ont le moins besoin.

Comme l'aide est très mal perçue dans l'opinion, les populations sont tentées de ne pas coopérer au risque d'endommager fortement la pérennisation des infrastructures installées par les projets. Les impacts des projets sont finalement très limités.

Par ailleurs, les causes de la marginalisation des structures étatiques dans l'appui au développement agricole ne sont pas uniquement exogènes mais aussi endogènes. Il s'agit de la politisation des institutions locales qui rend inefficace l'action de ces dernières.

En effet, on observe une ambivalence du rôle des sociétés nationales d'aménagement sachant qu'elles sont chargées de mettre en œuvre la politique agricole de l'Etat et en même temps de produire des chiffres (statistiques) sur leurs zones d'intervention. Ces administrations sont en même temps juge et partie. Dans ce cadre, elles ne se donnent que des bons points tout en vantant les actions de l'Etat. A deux reprises, un ancien Directeur Général d'une société nationale d'aménagement de terres agricoles a été nommé Ministre par le Président de la République du Sénégal<sup>217</sup>. C'est pourquoi, nous avançons que le rôle des structures décentralisées de l'Etat est finalement très politique tout en réduisant les impacts de leurs actions en termes d'efficacité.

---

<sup>217</sup> Sous la présidence de Macky Sall.

Cette situation de dépendance vis-à-vis des projets et d'inefficacité des institutions locales vient accentuer un niveau de sous-développement. Pour résoudre ces problèmes, il convient de mettre en exergue des dynamiques de mobilisations et de résistances. Ces dernières ne s'inscrivant pas uniquement dans une optique d'opposition, mais aussi de proposition d'un modèle alternatif de développement.

## **Section 2 : les résistances territoriales**

Face aux dépendances des réseaux d'acteurs, il est logique de se poser la question des résistances qui font également partie des trajectoires territoriales. Les résistances sont considérées comme des éléments de levier ou de frein dans les processus de développement (Torre, 2015). Au regard du diagnostic sur l'insertion territoriale des modèles agricoles conçus hors-sol et qui créent des différences de développement entre les territoires locaux (puisqu'on sélectionne des zones en fonction des potentialités hydro-agricoles où vont se concentrer des investissements), nous identifions des résistances territoriales. Au Sud, la structuration du réseau d'acteur est fortement dépendante du territoire (plus qu'au Nord), ce qui nous fait pressentir des résistances qui seraient même plus fortes par rapport au Nord et qui concerneraient surtout les différences de développement nord et sud. En comparaison, le réseau d'acteur au Nord, bien qu'il soit érigé en modèle à suivre (avec une meilleure répartition des ressources entre les acteurs locaux qui créent des coopérations économiques), connaît une situation de floue juridique sur la question du foncier. Cette question soulève des résistances au Nord et amène les acteurs locaux à remettre en cause les modèles agricoles promus au niveau des territoires locaux.

### **2.1. Par rapport aux différences de développement à l'échelle régionale**

Les différences socio-spatiales entre les régions du Sénégal sont importantes (Diop, 2012). Depuis l'indépendance en 1960, l'Etat a favorisé les zones proches du littoral et de la capitale au détriment de l'arrière-pays, créant des déséquilibres forts entre ces territoires. En effet, on note beaucoup d'incohérence interne et de carences en termes d'infrastructures de bases. Les cartes de typologie régionale relative à quelques indicateurs de développement illustrent parfaitement ces disparités qui s'observent dans plusieurs domaines : démographie,

industrialisation, agriculture, accès aux services de base, pauvreté, etc. La prédominance de Dakar, la capitale est démesurée par rapport aux régions qui la suivent immédiatement, Thiès et Saint-Louis (Sène et Codjia, 2016)<sup>218</sup>.

Dans le cadre de cette thèse qui s'intéresse particulièrement aux territoires de production de riz irrigué, on observe également des différences de développement entre ces derniers. La région de Saint-Louis localisée au Nord du Sénégal est plus développée par rapport à celle de Kolda au Sud concernant le niveau d'intégration de la filière rizicole localisée. Selon l'IPAR, la région du nord est considérée comme gagnante tandis que celle du sud ressort perdante par rapport au processus de changement structurel (IPAR, 2009). Ce classement des régions selon trois types (gagnantes, intermédiaires et perdantes) a été réalisé en fonction des critères suivants : contexte, accès aux marchés, présence de filières locales structurantes, niveau d'investissements et de biens publics et situation des ressources naturelles.

Parmi les régions gagnantes, nous notons la présence de Saint-Louis, précisément au niveau du Delta du Fleuve Sénégal en raison des investissements publics dans les aménagements hydro-agricoles et du niveau d'intégration au marché. Ensuite, viennent les régions intermédiaires qui connaissent des tendances moins précises, fortement dépendantes de l'évolution du contexte institutionnel et économique. Il s'agit du Bassin arachidier situé au centre du Sénégal. Face à la crise de la filière arachide qui a provoqué de profonde mutation, cette zone centre permet d'observer des transformations structurelles et l'émergence d'une nouvelle économie rurale. Enfin, nous observons les régions perdantes, exclues en raison des contraintes locales (faible dotation en facteurs, manque de biens publics) et du faible capital (financier, social, humain) des ménages ruraux et où la durabilité des systèmes de production semble être compromise. Il s'agit de la Haute et Moyenne Casamance localisée au Sud du pays. En dépit des conditions agro-écologiques favorables, cette dernière région a peu bénéficié des investissements publics, sauf les aménagements hydro-agricoles réalisés dans un périmètre réduit au niveau du bassin de l'Anambé. Cette région est enclavée du reste du pays

---

<sup>218</sup> Sène, A. M. & Codjia, C., 2016. Dynamiques de l'aménagement du territoire et inégalités sociospatiales au Sénégal. *Cahiers de géographie du Québec*, 60(169), 11–27.

et peu connectée au marché. La situation d'insécurité permanente en raison des conflits dans la région, constitue un réel handicap et fait de la région l'une des plus pauvres du Sénégal.

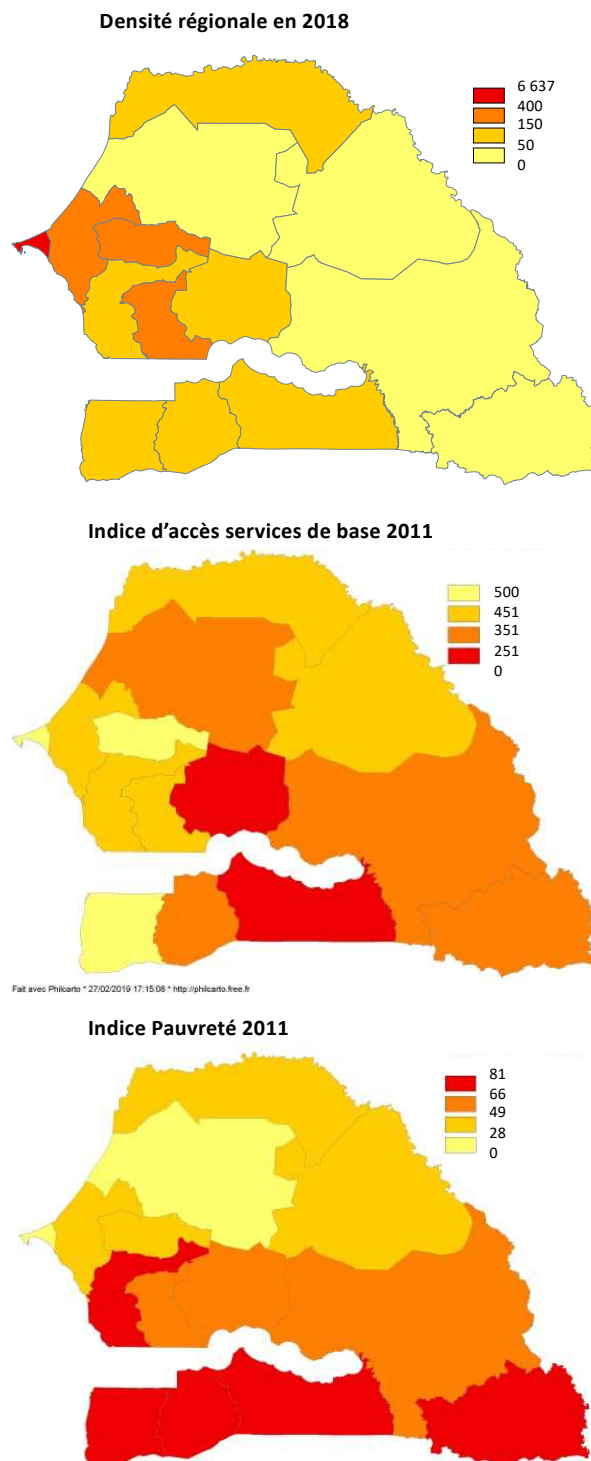


Figure 6.1 : Cartes de typologie régionale sur les indicateurs de développement

Une fois ce diagnostic présenté, nous émettons l'hypothèse selon laquelle ces différences de développement à l'échelle régionale pourraient susciter des résistances ou des

revendications, notamment dans les régions les moins dotées par rapport aux indices de développement. Pour nourrir cette hypothèse, nous concentrons l'analyse sur les régions sud du Sénégal, en identifiant deux trajectoires : l'opposition selon plusieurs formes et/ou l'abandon du territoire (chiffre de l'émigration). Si ces deux options sont fortement observées dans les régions étudiées, cela confirmerait notre hypothèse.

### 2.1.1. La Casamance : une terre de rébellion

Dans un premier temps, nous présentons la voie de l'opposition par rapport à la situation de sous-développement vécue dans la zone sud du Sénégal appelée Casamance. Cette situation est d'autant plus forte et frustrante pour des populations locales qui considèrent leurs terroirs comme un grenier riche en ressources agricoles et desservant le reste du pays. Le sous-développement est un des principaux éléments déclencheurs des mobilisations, mais d'autres faits historiques, qui se sont déroulés durant la période coloniale, sont à prendre en compte et témoignent de l'ancienneté de ce processus. Nous revenons sur les origines et l'évolution de la contestation (Darame et al, 2020)<sup>219</sup> avant d'aborder les positions des principaux acteurs en présence (Doligez, 2020)<sup>220</sup>.

La Casamance représente un septième (1/7) de la superficie totale du Sénégal et abrite plus de 1,5 million d'habitants. Ce territoire coïncé entre la Gambie et la Guinée Bissau a, jusqu'au 19ème siècle, fait partie du royaume du Gabou. A la fin du 19ème siècle, trois empires coloniaux se partagent le Gabou. Il s'agit du Royaume Uni qui acquiert la Gambie, du Portugal qui obtient la Guinée Bissau et enfin de la France qui s'empare du Mali et du Sénégal et donc de la Casamance. C'est pendant la colonisation que se construit l'idée d'une différence culturelle entre la Casamance et le Sénégal. Le nord est dominé par l'ethnie des wolofs qui sont majoritairement musulmans et urbains, tandis que le sud (en Casamance), est peuplé par les Joola qui sont à dominance animiste et ruraux.

---

<sup>219</sup> Darame M., Savoye L et Costard E., 2020. Casamance : comprendre la rébellion indépendantiste la plus ancienne d'Afrique. *Le monde Afrique* (en ligne). Sénégal. En ligne depuis le 23 juillet 2020 (consulté le 3 mars 2021).

<sup>220</sup> Doligez F, 2020. Keita D., 2019 : Vingt ans de lutte pour rétablir la paix, APRAN-SDP/GRAD, Genève, 264 p. *Inter-réseaux. Note de lecture*. Mars. 2 pages.

Après l'indépendance en 1960, les hommes politiques casamançais s'organisent pour intégrer le pouvoir central. A cette époque, il n'était pas question d'indépendance, mais d'une meilleure représentativité du sud dans le pouvoir. La Casamance était considérée comme le grenier du Sénégal avec des terres fertiles et riches pour l'agriculture, mais en retard sur le plan économique à cause de son enclavement, de la mauvaise qualité des routes et du manque d'infrastructure de base. A cela s'ajoutait une spéculation foncière autour des terres locales car une loi permettait à des fonctionnaires nordistes de venir s'installer à des conditions avantageuses à Ziguinchor au détriment des locaux qui n'avaient pas de documents légaux pour prouver leurs droits de propriété.

Tous ces éléments vont créer une immense frustration dans la population qui pense être marginalisée voire méprisée par Dakar, la capitale. Dans ce contexte, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) va changer de discours en prônant l'indépendance comme solution au désarroi des populations. Ce discours sera tenu pendant plus de vingt-cinq ans par l'abbé Augustin Diamacoune Senghor.

Cependant, le 26 décembre 1982 marque un tournant dans la contestation. Une marche pacifique fortement réprimandée par l'armée sénégalaise pousse le MFDC à choisir la lutte armée. Le président de l'époque, Abdou Diouf avait choisi la force pour mettre un terme à la volonté séparatiste. Mais cette stratégie fut un échec, les affrontements entre rebelle et l'Etat sénégalais se sont poursuivis. Son successeur, Abdoulaye Wade arrivée en l'an 2000 au pouvoir à quant à lui changé de stratégie en décidant de payer les rebelles pour avoir la paix. Conséquence, les rivalités en interne du mouvement et les accusations de corruption se sont intensifiées en même temps que la violence. Malgré un accord de paix signé en 2004, des faits de braquages et de violences ont perduré. En 2007, l'abbé décède et le mouvement se déchire en quatre factions qui sont toujours en activité.

Ce contexte favorise le développement d'une économie de guerre en Casamance. Au Nord à la frontière gambienne, le trafic de cannabis, la contrebande et la coupe de bois permet

aux rebelles de subsister. Au Sud, à la frontière bissau-guinéenne, c'est le commerce d'Anacarde qui domine. D'ailleurs, la Gambie et la Guinée Bissau ont souvent joué un rôle important dans ce conflit en servant de base arrière logistique aux factions et en soutenant par moment la rébellion face au Sénégal. Cela pourrait traduire un certain abandon et éventuellement une trajectoire de dévitalisation du territoire. Toutefois, grâce à d'autres variables notamment le solde naturel (fort taux de natalité versus faible taux de mortalité), le bilan démographique est globalement positif.

Les populations prises en étau subissent les conséquences de ce conflit armée qui a causé entre 3 000 à 5 000 morts et entre 30 000 et 60 000 déplacés selon les Nations Unies. En 2018/2019, les régions de la Casamance, à savoir Ziguinchor, Sédhiou et Kolda sont les plus touchées par la pauvreté avec des taux respectivement de 51 %, 65,7 % et 56,6 % (ANSD, 2021)<sup>221</sup>. Une situation qui encourage un exode massif notamment chez les jeunes en direction de Dakar ou de l'Europe (voir encadré).

Afin de redynamiser la région, le président Macky Sall élu en 2012 a mis en place un programme de construction d'infrastructure de base tels que des ponts, routes et poteaux électriques. Il est également question de négocier avec une des factions rebelles. Mais en huit ans le gouvernement n'a pas beaucoup communiqué sur l'avancement de ces négociations et les populations attendent toujours la paix. Cette forme de résistance, par la force, n'est donc pas partagée par tous et d'autres expriment leur désaccord par la voie des élections.

---

<sup>221</sup> ANSD, 2021. *Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal*. Rapport final. République du Sénégal. 181 pages.



### Encadré 6.1 : Profil migratoire du Sénégal et chiffre par région

D'après le profil migratoire du Sénégal, les migrants récents (2008-2012) proviennent essentiellement de la région de Dakar (30 % de l'effectif total), Matam (14 %) et Saint-Louis (10 %), les ressortissants des régions du sud étant les plus faiblement représentés dans les effectifs d'émigrants récents : Tambacounda (7 %), Kolda (5 %), Ziguinchor (3 %) et Sédhiou (2,5 %) (ANSD, 2013). Ces chiffres indiquent un élargissement des zones de départ et une diffusion du phénomène migratoire à l'intérieur du pays. En 2017, on note une importante part de migrants de retour assistés par l'OIM en provenance des régions du sud (Kolda avec 25 % sur l'effectif total, suivi de Dakar 13% et de Tambacounda 11 %). Ces derniers sont majoritairement (à 55 %) de la tranche d'âge des 18-25 ans.

#### 2.1.2. La Casamance et le vote de sanction à l'élection présidentielle de 2019

Les Sénégalais ont majoritairement choisi la continuité du Plan Sénégal Emergent (PSE) en 2019 comme lors de la présidentielle de 2007 avec le candidat sortant Abdoulaye Wade (Magrin, 2007 cité par Tmera et al 2019)<sup>222</sup>. Toutefois, nous émettons une hypothèse de l'existence d'un vote de sanction en Casamance où un candidat de l'opposition est sorti vainqueur. Cette hypothèse sous-entend que le vote serait un vote de conviction ou influencé par les performances des politiques publiques en place et qu'il y aurait un « gap » entre les résultats des politiques publiques et les attentes des populations locales et que cela se traduirait dans les urnes.

La configuration spatiale des résultats finaux du scrutin présidentiel de 2019 ne confirme pas totalement cette hypothèse puisqu'il y a des soupçons de votes identitaires. En effet, le candidat sortant, Macky Sall a gagné dans la plupart des départements et régions majoritairement occupés par ses deux ethnies d'appartenance, à savoir Peul et Sérère. Il en va de même pour Idrissa Seck, arrivé second avec 20,51 % des voix, qui a largement bénéficié

---

<sup>222</sup> Timera M B., Diongue M et Thiam O, 2019. « L'élection présidentielle de février 2019 au Sénégal », *EchoGéo* [Online], Sur le Vif.

du vote religieux avec l'aide de la communauté des Mourides à laquelle il a fait allégeance. Enfin, le candidat Ousmane Sonko, arrivé troisième avec 15,67 % des votes, a également obtenu de très bons scores dans sa région d'origine, la Casamance (Timera et al, 2019).

Dans ce même ordre d'idée, une enquête réalisée quelques jours avant le scrutin de 2019 par le BAME<sup>223</sup>, confirme que le vote sénégalais est subjectivisé. C'est le protocole d'enquête qui permet de faire cette assertion. Le questionnaire utilisé comprend trois parties, une première avec des questions sur les intentions de vote, une seconde qui présente une vidéo de bilan (positive ou négative) concernant la politique agricole et une dernière partie qui reprend les mêmes questions de départ sur les intentions de vote. Dans les résultats, même ceux qui ont visionné une vidéo négative par rapport à la politique agricole n'ont pas changé d'intention de vote. De manière générale, le classement obtenu au départ n'a pas changé à la fin du questionnaire, ce qui démontre en partie que le vote n'est pas objectivisé.

Selon cette même étude, la variable la plus significative n'est pas l'ethnie, ni la religion, mais la présence d'un élu local dans la zone concernée. Ce dernier qui met en œuvre des politiques sociales et de redistribution (bourses familiales) influence fortement les intentions de vote. C'est l'exemple de la Première Dame qui grâce à ses nombreuses œuvres sociales (don, mécénat, etc.) a permis au Président sortant de gagner dans certains quartiers populaires de la capitale (Médina et Pikine).

Cependant, la victoire de Ousmane Sonko en Casamance est un cas particulier qui s'explique en partie par notre hypothèse de vote sanction vis-à-vis du pouvoir en place. D'après plusieurs analystes politiques, trois principales raisons expliquent le score obtenu par Ousmane Sonko en Casamance (Laplace, 2019)<sup>224</sup>. C'est d'abord un vote Joola et régionaliste. Parce que ce dernier est originaire de la zone, les populations du sud ont voté pour lui. C'est aussi parce que Ousmane Sonko incarne un discours « hors système » qui est très critique vis-à-vis de la politique actuelle (voire des politiques du Sénégal depuis l'indépendance à aujourd'hui) et souhaite un changement radical de paradigme. Sur ce second point, notre hypothèse se tient, mais le vote d'opposition concerne les politiques publiques en général et

---

<sup>223</sup> Bureau d'Analyse Macroéconomique de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole.

<sup>224</sup> Laplace M., 2019. Présidentielle au Sénégal : « La réussite d'Ousmane Sonko en Casamance s'explique aussi par son positionnement hors système ». *Jeune Afrique*, Dossier « Présidentielle au Sénégal : un « coup KO » réussi pour Macky Sall ». En ligne depuis le 07 mars 2019. Consulté le 3 mars 2021.

pas uniquement la politique agricole. Enfin, certains avancent que la région du sud serait historiquement favorable à l'opposition. Dans les années 1970-1980, le Parti Démocratique Sénégalais de Abdoulaye Wade était très fort en Casamance et surtout à Ziguinchor. Cela s'explique par la forte politisation des populations locales qui ont beaucoup d'attentes par rapport aux politiques et qui s'estiment lésées par rapport à la capitale, Dakar. Elles l'ont donc traduit dans les urnes (Laplace, 2019).

Au Sud, nous confirmons la trajectoire d'opposition et d'abandon à cause du déficit de développement. Cette opposition serait plus forte au Sud comparée aux territoires ruraux localisés au Nord du pays connaissant globalement une situation plus avantageuse concernant les indicateurs de développement de base. Au Nord, ce serait plutôt sur le type de développement et de société promu que l'on observerait des contestations. Nous avançons cette hypothèse parce que c'est au Nord que les modèles agricoles sont les plus insérés en bénéficiant de facilités d'accès au foncier et aux autres ressources agricoles. Toutefois, ce postulat est à confirmer.

## 2.2. Par rapport au modèle de développement promu au niveau micro locale

Concernant l'hypothèse des différences entre régions nord/sud et de leurs importances dans l'explication de l'intensité des revendications, la question de l'échelle spatiale retenue pour l'analyse est déterminante. En effet, s'il est possible de constater des ruptures fortes en termes d'indicateurs de développement à l'échelle régionale, le constat est le même à l'échelle sous régionale ou villageoise. C'est-à-dire que nous pouvons rencontrer des villages au Nord qui sont aussi sous-développés par rapport à la moyenne régionale des villages du sud et inversement, des villages du sud qui sont comparables à la moyenne du nord. Globalement les villages du nord sont plus avantagés par rapport à ceux du sud, mais à l'échelle infrarégionale le résultat n'est pas le même. C'est une précision importante puisque dans le thème des résistances, une des conditions de réussite de ces dynamiques c'est leurs ancrages

microlocaux. Selon Hopsort (2013)<sup>225</sup>, les actions collectives s'amorcent par une mobilisation locale et ensuite sont portées par des personnes-ressources ayant une capacité particulière (capable notamment de relayer les revendications aux échelles nationale et globale).

Il est important de descendre à des échelles microlocales en faisant des analyses approfondies afin de comprendre les raisons pour lesquelles à certains endroits la résistance est forte et fonctionne, tandis qu'à d'autres cela ne marche pas. Selon Hopsort (2013), les capacités des populations à s'opposer et à obtenir gain de cause dépend de deux facteurs principaux. Le premier est la capacité de ceux qui s'opposent à coordonner et à structurer leur action autour d'un front commun, en veillant à établir une véritable confiance entre les acteurs mobilisés et une bonne circulation des informations. Le second facteur est l'aptitude des personnes mobilisées à obtenir du soutien d'acteurs qui pourraient porter leur voix à d'autres échelles en dehors du village. Dans l'idéal, il s'agirait de s'appuyer sur des ressortissants de la localité qui vivent en dehors du village mais qui continuent de conserver des liens de solidarités forts avec la localité d'origine. Ainsi, la diaspora aurait un rôle important pour porter les revendications à l'échelle internationale.

Rappelons l'exemple marquant de Fanaye, commune rurale située dans le nord du Sénégal, qui a fait mort d'homme. Dans ce cas, le processus de résistance contre l'installation d'une entreprise a débuté au niveau local avant d'impliquer d'autres échelles nationales voire supranationales. La contestation s'est amorcée quand le conseil rural en juin 2011 a décidé avec une courte majorité d'affecter 300 hectares sur 20 000 à une entreprise sénégal-italienne pour la production de biocarburant. Les conseillers ayant désapprouvés cette décision ont constitué un « front de refus » en sensibilisant la population locale pour se lever contre ce projet. Mais dès le début de la contestation, on observait des divisions au sein de la population, instrumentalisée par l'entreprise en question qui faisait des investissements communautaires (offre des voyages à la Mecque et des salaires journaliers) et réussissait à alimenter une opinion favorable chez une partie de la population (Cissé, 2011 cité par Hopsort, 2013). Suite à ces blocages, des leaders paysans vont faire appel à des ressortissants

---

<sup>225</sup> Hopsort, S., 2013. Mobilisation d'un collectif villageois contre l'accaparement de terre au Sénégal : résistance et conséquences. Document de Travail. 13 pages.

hors du village et aussi à l'expertise nationale pour porter leur voix, s'associer à d'autres luttes de défense des terres (mouvement des sans terres en Amérique Latine) et donner plus de résonance à leurs revendications. A cet effet, soulignons le rôle joué par le CRAFS et en particulier l'ONG Enda Pronat en soutien au collectif villageois de Fanaye dans la médiatisation de leurs revendications à l'échelle internationale. La mobilisation va donc s'intensifier jusqu'à faire deux morts lors d'une marche pacifique de contestation du projet. Finalement, le gouvernement de Wade va reculer, stopper le projet, mais pour ensuite le transférer dans une autre zone (en déclassant une réserve naturelle, se disant qu'il n'y aura pas de contestation mais cette zone n'était pas totalement vide ni inexploitée). Ainsi, les populations de cette dernière zone se sont également levées contre l'installation de l'entreprise, mais le mal était déjà fait ; l'entreprise ayant entamé ses activités. Cet exemple a beaucoup marqué les populations dans plusieurs villages de la région du nord du Sénégal. Ces dernières sont devenues très méfiantes à l'égard de l'installation des entrepreneurs privés voire vis-à-vis de projets étatiques (publics-privés) qui mobilisent beaucoup de terres.

Pour Hopsort, il s'agit de prendre des situations de résistances locales contrastées afin de comprendre les conditions de fonctionnement et de réussite de ces dernières. Dans notre cas, nous mobilisons également une approche comparative afin de mettre en exergue les capacités d'actions (mobiliser, organiser, valoriser, etc.) des populations locales pour expliquer les conditions de fonctionnement de l'ancrage des filières agricoles et des impacts sur le développement territorial.

### **Section 3 : Les conditions du co-développement filière/territoire**

Dans l'optique du développement territorial, on ne peut pas penser le déploiement d'une filière, d'un modèle agricole sans considérer le territoire. C'est le postulat principal de cette thèse qui s'appuie sur l'analyse de l'ancrage d'une filière et des réseaux d'acteurs localisés dans divers contextes territoriaux au Sénégal. Dans un premier temps, nous revenons sur les résultats de notre diagnostic au regard de la vision du développement territorial qui

serait multisectoriel et avec des performances multidimensionnelles. Dans un second, nous présentons les modalités de mise en œuvre du développement territorial en mobilisant le cadre conceptuel du capital territorial et l'intérêt d'une approche méthodologique qui est centrée sur les relations sociales.

### 3.1. Résultat du diagnostic par rapport à la vision du co-développement

Nous avons présenté la vision du développement agricole selon le Programme Sénégal Emergent et notamment les trois principaux axes, à savoir : (i) la création des agropoles, (ii) l'insertion des entreprises agro-industrielles et (iii) la promotion de la contractualisation, en postulant des effets d'entraînements bénéfiques sur le développement agricole et rural grâce à la cohabitation de divers modèles agricoles. Toutefois, nous avons vu que cette vision crée de la dépendance vis-à-vis de certains acteurs spécifiques notamment privés (agro-industries, organisation de producteurs), les structures étatiques ayant finalement une faible capacité à jouer un rôle de coordinateur et de relai dans la mise en œuvre du développement agricole. Par ailleurs, le modèle agricole promu n'est pas partagé par tous les acteurs comme en témoignent des résistances locales par rapport à l'insertion des entreprises agro-industrielles. Sans se positionner dans ce débat, quelle est la réalité sur le terrain par rapport au discours qui prône des interactions positives issues de la cohabitation entre modèles agricoles et des effets d'entraînement sur le territoire ? Pour répondre à ce questionnement, nous prenons exemple sur deux projets agricoles mis en place au nord du Sénégal<sup>226</sup> et qui sont spécifiques, étant des projets pilotes avec une vocation à être répliquée à l'échelle nationale. Il s'agit du PDMAS<sup>227</sup> et du 3PRD<sup>228</sup> dont l'objectif est de mettre en œuvre l'hypothèse de la cohabitation en s'appuyant sur la contractualisation entre des acteurs très intégrés sur une filière donnée (agro-industrie qui maîtrise plusieurs maillons de la filière) avec d'autres qui sont plus intégrés sur des structures territoriales (qui détiennent uniquement des parcelles agricoles). L'idée étant de réunir dans un même périmètre irrigué ces deux types d'acteurs afin de créer des collaborations ou des relations sociales bénéfiques au co-développement de la filière et du

---

<sup>226</sup> Considéré par ailleurs comme le laboratoire du développement agricole au Sénégal vu le nombre de projet et de bailleurs qui ont investi la zone depuis l'indépendance à nos jours.

<sup>227</sup> PDMAS : Programme de développement des marchés agricoles et agro-alimentaires du Sénégal (2007- 2013)

<sup>228</sup> 3PRD : Projet de Promotion des Partenariats rizicoles dans le Delta du fleuve Sénégal (2013-2019)

territoire. Néanmoins, à travers ces deux projets, nous montrons que cette vision supposée « inclusive » et « multisectorielle » du développement ne s'opère pas totalement comme prévu.

En effet, dans les projets, il est fait référence à la prise en compte de toutes les catégories sociales de la population. Cependant, le projet 3PRD exclu les populations à faible revenu ou celles n'ayant pas suffisamment de garanties bancaires. Sylla et al. (2021)<sup>229</sup> observent une ruée foncière sur les parcelles du 3PRD comme en témoigne le fort déséquilibre entre l'offre et la demande de parcelle. Sur 10 parcelles du 3PRD proposées, 100 candidatures ont été déposées, renforçant le degré de sélectivité au détriment des populations pauvres. De plus, les projets étant orientés sur les résultats ont tendance à ne prendre aucun risque en finançant uniquement les producteurs qui ont le plus de chance de réussite, à savoir les plus dotés d'entre eux avec des garanties financières et pouvant rentabiliser rapidement le projet. Suivant cette logique, les pauvres sont exclus d'office. Certaines élites vont même plus loin, en usant de stratagèmes pour accumuler davantage de parcelles. Il s'agit par exemple des membres d'une même famille qui postulent à plusieurs sur les parcelles du 3PRD tandis que les règles du projet interdisent ce genre de pratique<sup>230</sup>. Au-delà de l'accumulation du foncier, ce stratagème permet de bénéficier davantage de la subvention accordée par l'Etat sur les parcelles du 3PRD. Comme il s'agit d'une subvention proportionnelle par rapport à la taille de la superficie demandée (plus la parcelle demandée est faible, plus importante sera la subvention accordée par l'Etat), le fait de demander plusieurs petites parcelles rapportent davantage de subvention par rapport à la demande d'une seule grande parcelle. Certains ont donc tenté de contourner la règle. Par conséquent, en fixant des critères de sélection selon les revenus et le niveau de garantie apporté, cela favorise des stratégies de captation de la ressource foncière au bénéfice d'une petite élite.

Par ailleurs, la question de la prise en compte (ou non) des non-locaux ne nous paraît pas résolu eu égard des visions contradictoires au sein des parties prenantes concernées. Selon le projet 3PRD, les critères de soumission pour accéder aux parcelles n'excluent pas les non-

---

<sup>229</sup> Sylla, E. H. M., Sy, K., & Mohamed Seck, S. 2021. Accès à la terre et profil de la pauvreté dans le delta du fleuve Sénégal. *European Scientific Journal*, ESJ, 17(3), 360.

<sup>230</sup> Selon des témoignages recueillis auprès des personnes impliqués dans la mise en œuvre du 3PRD.

locaux, notamment pour les parcelles de 25 et 50 ha. Pour justifier cette posture, il est souvent évoqué (porteurs de projet) que les terres du projet relèvent du domaine national<sup>231</sup> et appartiennent en théorie à la nation en conséquence de quoi, tout Sénégalais peut soumissionner et y avoir accès. Cependant, du point de vue de certaines populations locales, elles doivent être prioritaires avant d'ouvrir les parcelles aux nationaux. Ce point est d'ailleurs source de conflit dans la plupart des projets. C'est pourquoi afin d'éviter des conflits, la première étape avant la réalisation des travaux d'aménagements des parcelles, c'est de définir l'offre foncière. Le projet identifie dans la zone les terres qui ne font l'objet d'aucune occupation, qui sont donc disponibles et cultivables. Ensuite, un accord est convenu avec la collectivité locale et les populations à la base pour préciser qu'il n'est pas possible de vendre ou de louer les terres de cette offre foncière afin de pouvoir les utiliser pour le projet. Ce type d'accord peut également prévoir une ouverture des terres à des investisseurs non-locaux à condition que ces derniers s'engagent sur des contreparties. Dans la plupart des cas, les populations locales demandent une contrepartie en nature qui correspond à l'aménagement de leurs parcelles agricoles. Ce processus de négociation est pertinent pour nourrir le débat sur la cohabitation et la considération des locaux et non-locaux.

A titre d'illustration, nous pouvons citer le cas de l'entreprise West African Farm (WAF) qui dans le cadre du projet PDIDAS<sup>232</sup>, a été identifié comme projet pilote pour promouvoir une vision de partenariat gagnant-gagnant entre l'entreprise et les exploitations familiales. Le contrat qui a été négocié et signé avec la communauté rurale de Ngnith spécifie, en compensation de 200 ha acquis, que la société va étendre le canal d'irrigation provenant du lac, installé par les agriculteurs de Yamane, et fournir un accès à l'eau dans une zone de pénurie d'eau (Adamczewski et al, 2016). Une contribution qui permettra de mettre en valeur 200 ha attenants au périmètre de WAF pour les petits exploitants. A cela s'ajoutent des clauses concernant les investissements en faveur des communautés locales : priorité aux emplois locaux, participation au budget de la commune rurale, installation d'un poste de santé et contribution aux événements religieux et communautaires. Tous ces éléments portent à croire qu'il s'agit d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'entreprise et les communautés locales,

---

<sup>231</sup> Les terres du domaine national qui représentent environ 95 % de la superficie du pays et qui englobent la quasi-totalité des terres rurales sont incessibles, intransmissibles, inaliénables et elles ne peuvent être transférées dans le domaine privé de l'Etat que par voie d'immatriculation (Dièye, 2011 ; cité par Touré et al, 2013).

<sup>232</sup> Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal.



mais l'analyse spatiale permet de constater une autre réalité. Le contrat initial prévoyait une répartition équitable entre l'entreprise et la communauté locale, soit 200 ha pour chacun. Toutefois, la partie communauté locale a rencontré des difficultés dans le partage équitable de sa part de 200 ha. Tout d'abord, les 200 ha en question n'étaient pas libres de droit et les populations ont dû négocier et trouver des consensus. Ensuite, la configuration des parcelles est asymétrique par rapport à l'accès à l'eau dans le canal principal construit par l'entreprise. Pour résoudre ce problème, ceux qui sont situés à proximité du canal étaient censés faciliter l'installation de réseaux d'irrigation secondaires pour les autres. Mais face au manque de moyens financiers des petits exploitants, cette situation asymétrique demeure et divise la communauté en ce qui concerne l'ensemble du projet. Il existe des tensions vis-à-vis du projet, certains exploitants observent le développement de l'entreprise (au-delà même des 200 ha initialement prévus dans le contrat), sans avoir les moyens d'exploiter leurs parcelles, pour lesquelles l'irrigation peut être une contrainte (Adamczewski et al, 2016).

Dans le cadre du PDMAS, on note également des tensions foncières et les populations n'ont finalement pas accepté de céder leurs terres. Selon le projet, le contrat initial avec les populations locales spécifiait que ces dernières devaient donner une contrepartie financière pour accéder à une parcelle aménagée par le projet. Toutefois, du point de vue des populations locales, les terres aménagées devaient être cédées gratuitement. Par conséquent, elles ont refusé de donner une contrepartie même après des infrastructures mises en place. Compte tenu du risque de minoration des résultats et impacts du projet, une réévaluation a été faite pour donner à chaque village des terres aménagées. Toutefois, cette redistribution n'a pas réglé le problème puisque la majorité des parcelles du PDMAS est aujourd'hui abandonnée. Accorder des terres aux communautés locales, impose une gestion collective de ces dernières, surtout quand les superficies sont très faibles par rapport à la taille de la communauté. Dans certains cas, des GIE de 40 membres se sont retrouvés à partager une parcelle de 5 ha. La majorité des villages n'a pas mis en place une gestion collective, conduisant à un abandon des parcelles voire à un désengagement des grands investisseurs (qui ont été découragés vu l'importance du nombre d'acteur à dédommager pour accéder à une parcelle aménagée). Hormis la Société de Cultures Légumières (SCL), aucun grand investisseur ne s'est engagé à produire dans les parcelles du PDMAS et un seul village a mis en place une gestion collective. C'est seulement à Gandiaye où les terres sont louées à un investisseur et à la fin, la recette sert à financer des projets communautaires (sociaux). Les

populations n'ont pas assez de moyens financiers pour faire eux-mêmes des aménagements hydro-agricoles et exploiter ces terres. Dans les autres GIE, c'est le *statu quo*, si on redistribue, personne ne pourra en bénéficier et cela ne sera pas rentable d'aller en campagne avec de telles parcelles, faibles en superficie.

Par ailleurs, la question de la gestion collective se pose également dans le 3PRD, pas pour les terres, mais pour le matériel agricole. Il y a un manque de matériel dans le périmètre et cela a un impact sur la mise en valeur des terres aménagées. Par conséquent, au projet se posent la question de l'achat de matériel agricole et de ses modalités de gestion (soit par un privé, soit par une Organisation de Producteur - OP) pour une mise en valeur des terres. Dans le cas d'une OP, est-ce que ses statuts lui permettent de remplir ces fonctions en empruntant de l'argent auprès des banques et en tenant une comptabilité ?

Finalement, les projets soutiennent un seul type d'acteur : soit les exploitations familiales dans le cas du PDMAS soit les entrepreneurs agricoles ayant des moyens financiers dans le cas du 3PRD. Leurs potentiels transformateurs en termes d'impacts sur le développement socio-économique local est très faible comme en témoigne l'échec relatif du PDMAS (abandon des parcelles) et les manques du 3PRD (faible taux de mise en valeur à cause du manque de matériel). Par ailleurs, contrairement à la vision du développement territorial, on observe que c'est finalement un développement très sectoriel. Les projets ciblent des filières prioritaires et ce concept de filière fait référence à des acteurs spécifiques d'un secteur donné. Dans le cas du 3PRD, c'est le riz, dans le cas du PDMAS, c'est l'horticulture. Un projet n'articule pas plusieurs filières, il va cibler une filière donnée et financer en annexe d'autres activités sans pour autant penser les articulations possibles. Dans ce cadre, on s'interroge sur les modalités de l'articulation des ressources locales pour le développement des filières agricoles, mais aussi pour la prise en compte de la variété des systèmes de production (élevage, agriculture de décrue, activités non agricoles, etc.). C'est la contribution de la thèse que d'apporter un cadre d'analyse pour penser les modalités de l'articulation entre filière agricole et développement territorial.

## 3.2. Proposition de la thèse

Les processus de développement territorial se fondent sur deux grandes dynamiques. Une première met l'accent sur le rôle des institutions ou de l'administration qui structure le développement en mettant en place des dispositifs d'appui aux acteurs et en décentralisant l'action publique. Il s'agit également pour l'administration d'assurer un rôle de facilitateur et de relai du développement. Ce rôle est mené selon une approche descendante, c'est-à-dire, un pilotage directif où le fil directeur est actionné par la hiérarchie et les communautés à la base ayant pour fonction d'exécuter. En parallèle, une seconde dynamique prône davantage l'importance du territoire et des communautés à la base. Selon cette dernière, pour initier un processus de développement, il est indispensable que le fil directeur du processus démarre des perceptions et initiatives de l'échelon le plus « bas » (au sens hiérarchique) avant d'influencer les échelons supérieurs. Cependant, il ne faut pas considérer ces deux dynamiques en opposition, mais plutôt de manière complémentaire. Selon notre conception, la vision du développement territorial est à la jonction entre ces deux dynamiques et donc il est important de comprendre comment se construit cette jonction entre institution et communauté. Pour ce faire, nous mobilisons le concept de capital territorial et l'approche par les contrats agricoles pour évaluer la mise en œuvre de la vision du développement territorial.

### 3.2.1. Le capital territorial comme cadre d'opérationnalisation du développement territorial

Dans nos résultats, nous soulignons le rôle omniprésent de l'Etat et de l'administration qui contraste avec celui des communautés locales (territoires) qui peinent à fonctionner et à créer des capacités d'action. Au demeurant, ces deux systèmes ne doivent pas s'opposer, mais plutôt s'articuler. Le premier qui procède d'un système descendant à partir de « l'institution » matérialisée par l'appui de l'administration nationale, des bailleurs de fonds ou des bureaux d'étude renvoie à la notion de système de gouvernance. Le second qui découle d'un système ascendant à partir du « territoire » fait référence aux ressources locales et aux capacités d'action des populations à la base. Comprendre la relation entre institution, territoire et la question du développement territorial, nécessite d'articuler ces trois notions (ressource locale, capacité d'action et système de gouvernance) que l'on intègre dans le concept de capital

territorial. C'est à partir de ce concept intégrateur que l'on peut identifier des liens et in fine expliquer les trajectoires différenciées de développement territorial.

Avant d'expliquer notre conception du capital territorial, rappelons quelques éléments sur l'émergence et la nature du concept. Ce dernier apparaît pour la première fois dans un cadre opérationnel des politiques régionales en Europe vers les années 2000 (Observatoire européen LEADER, 1999). Ensuite, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) contribue à sa diffusion et des acteurs du champ scientifique apportent plusieurs essais de définition théorique (Camagni, 2009 ; Ventura et al, 2008 ; Capello et al, 2011 cités par Toth, 2017 ; Martinoia et Pompili, 2015 cités par Toth, 2017 ; Toth, 2015 ; voir chapitre 1). Le concept de capital territorial est pertinent pour opérationnaliser les principes de base du développement territorial, notamment les suivants : multi-échelle, multi-acteur et multi-dimension. Selon notre conception, le capital territorial se construit à partir de l'interaction entre trois notions. Par conséquent, nous appelons capital territorial des capacités d'actions du réseau local permettant de créer des liens dans le système de gouvernance multi-échelle (nationale, globale) et multi-acteurs (publique, privée et associative) afin de valoriser des ressources localisées.

Pour construire ce capital territorial, il faut suivre une trajectoire bien définie et passer d'un stade de dépendance vis-à-vis de l'institution à celui de l'autonomisation du territoire. Donc le rôle de l'institution est important dans cette trajectoire territoriale, surtout au début dans le stade de la dépendance qui est un passage obligé. Cependant, l'objectif du territoire est de dépasser ce premier stade et d'aller vers l'autonomisation. Par conséquent, cela nécessite des processus d'apprentissage des acteurs locaux et l'administration peut être perçue dans un premier temps comme un facilitateur dans l'ingénierie territoriale. Dans ce cadre, le territoire doit développer des ressources en lien avec l'institution et en s'appuyant sur ce dernier qui est facilitateur dans les démarches d'apprentissage du développement. Toutefois, si le territoire se retrouve avec une administration qui bloque l'information, la question de l'apprentissage sera plus compliquée et le rapport entre le territoire et les institutions risque d'être bloqué. L'administration est en général le premier acteur que l'on voit dans la formulation de la facilitation à côté des bureaux d'étude privés. C'est un facilitateur et son objectif dans la logique du développement local est de transférer de la connaissance et de

l'ingénierie qui peuvent ensuite être intériorisées et emmagasinées par les acteurs du territoire. En fait, dans certains cas cela fonctionne bien tandis que dans d'autres la relation entre institution et territoire est plus compliquée. Ce n'est pas uniquement une faute de l'administration, mais c'est également un manque de capacité d'actions dans le territoire et d'acteur en mesure de faire ce processus d'apprentissage.

Dans une approche plus opérationnelle, ce concept de capital territorial peut se décliner sur des propositions d'actions. Il s'agit de réfléchir sur des modules de formations ayant pour objectif de renforcer les capacités d'actions des acteurs locaux : capacité à pouvoir intégrer dans le réseau local des échelons supérieurs de la hiérarchie ; capacité de mobilisation de ressources en dehors du territoire (échelles nationales et globales).

Mais comment arriver à ce niveau de diagnostic sur l'évaluation du capital territorial et notamment des capacités d'actions des populations locales ? Nous proposons une entrée par les contrats agricoles comme dimension matérielle des interactions entre acteurs.

### 3.2.2. L'approche par les contrats pour analyser les liens filières/territoire

A partir des contrats agricoles étant des dispositifs formalisés qui permettent d'établir l'existence d'une relation entre des acteurs, nous analysons les relations sociales et leur potentiel transformateur sur le développement territorial via la création d'un capital social (ou capacités d'actions).

Le contrat agricole est un choix méthodologique et une manière d'accéder à des traces de relations sociales. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne prend pas en compte les liens informels. Nous considérons aussi bien les contrats écrits que les contrats oraux et pouvant s'appuyer sur une diversité de réseaux sociaux (périmètre irrigué, village, association paysanne, famille, etc.). Mais nous rentrons d'abord par des dispositifs formalisés parce qu'ils sont plus accessibles avant de considérer la diversité des formes contractuelles entre les acteurs locaux. Ce choix permet également d'analyser de manière objective les contrats considérés par plusieurs acteurs (Etats, bailleurs de fonds, industriels) comme la principale

modalité de mise en œuvre actuelle du développement agricole ayant des effets d'entraînements bénéfiques sur les territoires ruraux. Dans cette recherche, le contrat n'est pas interprété, il permet uniquement de confirmer l'existence d'un lien, qui est ensuite décortiqué à l'aide de la sociologie structurale, pour vérifier si ce dernier pourrait (ou non) « faire ressource »<sup>233</sup> en termes de capacités d'actions (Dormois, 2007)<sup>234</sup>.

Comme le contrat agricole fait référence à un discours d'acteurs, nous avons choisi une démarche d'échantillonnage situationnelle (et non statistique) afin d'analyser la réalité de ce discours et de soulever des questionnements par rapport à ce dernier. A l'échelle individuelle, il s'agit également d'échantillonner par rapport à des situations d'acteurs, c'est-à-dire, le statut de l'acteur en termes de détention de ressources tangibles (foncier, matérielle agricole, semence, équipement de transformation, etc.) et intangibles (responsabilités politiques, associatives, privées). Ce choix s'inscrit également dans l'analyse du discours sur la place des élites locales et/ou agro-industries au sein des réseaux de contractualisation et système de gouvernance territoriale.

Cette approche par les contrats permet de renseigner les principales dimensions du capital territorial, notamment les capacités d'actions et le système de gouvernance. C'est aussi un choix pertinent pour penser l'ancrage des filières agricoles et les impacts sur le développement territorial.

## Conclusion du chapitre 6

Dans cette discussion sur les modalités de mise en œuvre du développement territorial, nous soulignons le rôle omniprésent des institutions et de l'administration. Nous sommes

---

<sup>233</sup> Le processus d'interaction étant considéré comme une ressource en soi (Dormois, 2007)

<sup>234</sup> Dormois R., 2007. Pour une analyse dynamique des ressources dans la conduite de l'action publique. *In Gumuchian H et Pecqueur B (dir). Paris: Ed Economica, 252 p. (Anthropos), pp 49-65.*

vraiment dans des logiques institutionnelles, mais on se rend compte que ces dernières ne font pas du développement territorial. Elles se concentrent davantage sur du développement socio-économique, tandis que la question territoriale semble se construire sans lien avec les institutions. En effet, la politique institutionnelle existe pour l'ensemble du pays, c'est une « donnée ». Par contre, c'est par le réseau local et ses capacités d'insertion dans des politiques étatiques et dans un pays où l'administration reste relativement lourde, que l'on fait du développement territorial.

Par conséquent, il serait intéressant en termes de proposition de mettre l'accent sur l'articulation entre initiative locale, organisation de réseaux locaux et institution qui sert de relai. Relier institution et territoire dans l'optique du développement territorial ce n'est pas que du développement endogène, ni unique de l'initiative locale. C'est la manière dont le réseau d'acteur peut valoriser des ressources locales en mobilisant d'autres ressources dans les institutions. C'est la capacité de pouvoir jouer sur les échelles d'actions. Ce sont ces capacités qu'il faut renforcer afin de tendre réellement vers le développement territorial.





## CONCLUSION

Pour relever les défis de l'agriculture africaine, notamment de l'autosuffisance alimentaire, de la création d'emploi et de richesse, le modèle du contrat agricole est promu. De nombreux avantages sont soulignés par la littérature en économie (avantage de sécurisation approv/débouché, innovations, qualité, augmentation revenus) et par les bailleurs et décideurs (partenariats public-privé et réponse aux défaillances des acteurs publics, du marché des intrants et des assurances). Mais paradoxalement, c'est peu mis en œuvre au niveau local et il y a beaucoup de conditions à prendre en compte pour garantir son fonctionnement (complémentarité contrat/OP, besoin d'appui technique des producteurs, etc.) (Moustier, 2017). Ce modèle, qui se rapproche des formes de régulation mixte impliquant secteur public et secteur privé, est assez récent dans le contexte des pays africains. En comparaison, depuis les indépendances en 1960 à la période actuelle, ces derniers ont connu deux grands modes de régulation des filières agricoles. Un premier (de 1960 à 1980) caractérisé par l'interventionnisme étatique, présent à tous les niveaux des filières (protection du prix au producteur, la fourniture de crédits et d'intrants agricoles, le contrôle du marché des produits, etc.). Mais, cela alourdissait ces charges et a favorisé son retrait (Fall, 2015). Un second (de 1980 à 2000) matérialisé par la libéralisation du secteur agricole, avec les Politiques d'Ajustements Structurelles (retrait de l'Etat et incitation du secteur privé). Cette seconde option fut également un échec comme en témoigne le retour de l'interventionnisme étatique depuis 2000 et surtout après la crise alimentaire de 2008. 50 ans plus tard, ces enjeux d'autosuffisance alimentaire et de développement territorial sont toujours d'actualité. Les politiques agricoles sont actuellement dans une phase transitoire, avec un besoin de renouveler les approches et paradigmes sur le développement agricole en s'appuyant notamment sur un mode de régulation mixte par les contrats agricoles. Toutefois, ce mode de régulation suscite de nombreuses questions notamment autour de son ancrage territorial : quelles contributions au développement territorial ? Quelles inclusions des acteurs locaux ? Et quel encadrement et soutien par l'Etat ?

Cette problématique d'ancrage territorial des modèles de développement agricole est relativement ancienne au Sénégal. Elle a été soulevée à partir des années 1970-1980 par des

travaux de sociologues et géographes dans le cadre des interventions dans l'irrigation et dans le développement agricole de la vallée du fleuve Sénégal. Ces travaux de sociologues et géographes montrent dès ces années 1970-1980, qu'il faut prendre en compte les questions sociologiques, la dimension sociale en plus des approches technico-économiques qui étaient bien maîtrisées. Ces travaux montrent bien que les questions sociales et institutionnelles sont très importantes surtout dans le contexte de l'époque caractérisée par le désengagement de l'Etat dans l'appui et l'accompagnement du secteur agricole.

Ces problématiques sont toujours d'actualité avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans l'arène de gouvernance des ressources locales (notamment les agro-industries) et toutes les questions que cela soulève en termes d'impacts socio-économiques et environnementaux sur le développement agricole et rural. Dans ce cadre, on s'interroge même s'il s'agit d'une gouvernance privée, publique, mixte et/ou participative : qui pilote le développement, les agro-industries, l'Etat, un mixte des deux ? Le débat est toujours ouvert sur ces questions et nous jugeons toujours pertinent de continuer à mobiliser ces approches et héritages sociologiques pour renseigner le profil de la gouvernance et les capacités d'action des populations locales dans le cadre de l'ancrage territorial des filières agricoles.

Traduit en question de recherche, notre objectif est de contribuer à la compréhension des processus situés, à savoir l'ancrage de la filière rizicole dans les territoires ruraux du Sénégal. Sur le plan conceptuel, il s'agit d'articuler l'action publique (qui veut créer du territoire par la formalisation des liens entre agro-industries et communautés locales) et le territoire (qui se crée par des interactions sociales diverses). Et surtout, c'est de comprendre la question de l'ancrage territorial : comment expliquer qu'à certains endroits les deux logiques (économique et territoriale) s'articulent de manière positive, tandis qu'à d'autres, l'ancrage est plus difficile à se mettre en place ? En effet, plusieurs variables entrent en compte dans les processus d'ancrage des activités productives notamment les éléments du contexte global, des conditions locales et des politiques nationales (Elverdin et al, 2011). Dans ce cadre, nous nous concentrons sur les capacités d'actions des acteurs locaux (avec ou sans appui externe) à créer des situations d'ancrage entre activités productives et territoire. Pour mesurer ces capacités, nous mobilisons une approche par les relations sociales et par la comparaison.

Pour recadrer l'analyse de l'ancrage, nous optons pour une entrée par les contrats agricoles comme étant une approche relationnelle qui permet d'établir l'existence et la trace d'un lien formel entre acteurs relevant de divers statuts (filère agricole, territoire, bailleurs, etc.) et opérant dans un même territoire. Selon la conception classique des contrats au sein des filières agricoles, elle traduit une vision verticale des relations sociales avec un donneur d'ordre (une agro-industrie ou un État par exemple) et plusieurs commanditaires (petits producteurs). Néanmoins, nous n'avons pas cette vision puisque l'on ne choisit pas des contrats spécifiques comme porte d'entrée, c'est-à-dire, de retenir des donneurs d'ordre spécifiques et ensuite on déroule leur tissu relationnel. Dans notre cas, il s'agit plutôt de retenir des groupes de producteurs sans avoir des « à priori » sur les donneurs d'ordre ou commanditaires, c'est l'analyse du réseau social qui détermine ces configurations sociales. Notre approche a l'avantage de ne pas préjuger sur la performance des contrats en retenant des dispositifs qui fonctionnent déjà. On se situe à l'échelle méso-économique d'un ensemble d'acteurs localisé dans un même périmètre aménagé et ensuite on analyse la configuration du réseau social et ses modalités de fonctionnement.

Notre concept clé est le contrat agricole que l'on étudie dans plusieurs terrains différents. Le but de ce choix est de comprendre comment le contexte territorial influence les modes d'insertion et de fonctionnement des contrats. Et le fait de retenir des contextes différents permet d'identifier les éléments contrastés du contexte qui expliquerait ces processus. Mais avant de comparer ces processus situés, il faut s'assurer que le processus clé fasse sens dans les différents terrains retenus. Dans notre cas, les terrains appartiennent à un même ensemble géographique et institutionnel, le Sénégal. Par conséquent, le contrat agricole a le même sens dans les différentes zones, voire ce sont les mêmes outils et modes d'insertion qui sont mobilisés ou transférés d'une zone à une autre.

En parallèle, il faut s'assurer de la symétrie du protocole méthodologique, c'est-à-dire, avoir la même disponibilité et densité d'information à chaque zone d'étude pour avoir la même grille de comparaison. Dans notre cas, cela n'a pas été toujours évident d'avoir cette symétrie, justement à cause des différences dans les degrés de maturité des contrats agricoles et dans l'ancienneté des processus d'insertion des modèles agricoles par zone. La comparaison a été déséquilibrée sur la partie contexte territorial (chapitre 3 et 4), car nous

disposons davantage d'éléments de contexte dans un terrain et moins dans un autre. Mais cela n'a pas posé de problème puisque cette partie de contexte territorial sert plus dans l'interprétation des résultats sur la configuration des systèmes d'acteurs localisés (chapitre 5). De plus, c'est un résultat en soit que de constater cette asymétrie du protocole, que nous intégrons dans l'explication des autres résultats de la thèse. Sur la partie analyse du système d'acteur, nous avons la symétrie du protocole entre les zones. Ce qui est indispensable pour garantir la comparaison entre les processus localisés.

Pour avoir la symétrie du protocole, nous avons réalisé un travail préalable de cadrage avec des choix à chaque échelle d'analyse (régionale, départementale et bassin de production) et au niveau des acteurs à enquêter. Ce cadrage est important pour circonscrire le travail de la thèse qui est un exercice délimité sur le temps, soit 3 à 4 ans en moyenne, mais qui doit suivre un protocole scientifique rigoureux (grille de lecture et de comparaison). En même temps, il peut s'avérer pertinent et utile de sortir par moment de ce cadre afin de collecter davantage d'informations ou des nouvelles variables non identifiées par le chercheur, mais soulignées par les acteurs de terrain. Par conséquent, nous nous inscrivons dans une approche semi-structurée, c'est-à-dire que nous suivons un protocole (guide d'entretien) établi au préalable avant d'aller sur le terrain, mais nous laissons également une porte ouverte pour l'adaptation et l'amélioration de ce dernier en cours de route.

L'approche comparative permet de mettre en regard nos différents terrains et de produire des résultats sur la spécificité de ces derniers par rapport à une dynamique plus large d'ancrage du modèle contractuel sénégalais. En effet, notre mode d'échantillonnage qui est basé sur une approche qualitative (sans tenir compte de la significativité statistique) ne permet pas de généraliser nos résultats à l'échelle du fonctionnement du système régional. Nos résultats permettent tout de même de soulever des questionnements pertinents par rapport à des tendances fortes et des discours dominants sur le développement agricole en Afrique de l'Ouest.

Nous mettons en exergue trois messages clés de la thèse.

Le premier message clé est le suivant. Nous avons des territoires ruraux en Afrique de l'Ouest qui seraient séquencés en deux temps. Un premier qui serait structuré par des dynamiques agricoles notamment via des investissements dans l'agriculture irriguée et dans la riziculture pour faire face au manque de productivité et déficit alimentaire des systèmes traditionnels dépendants des conditions climatiques aléatoires et instables (Seck et Lericollais, 1986). Et un second qui serait structuré par des dynamiques territoriales avec la persistance des systèmes de production traditionnels et notamment les activités d'élevage qui sont toujours pratiquées par les populations locales. Dans ce cadre, les pouvoirs publics en investissant massivement dans l'agriculture irriguée n'ont pas considéré au même niveau les activités traditionnelles et l'élevage. Parce que « comparé au champ de l'agriculteur, le pâturage reste une ressource au statut précaire et les éleveurs sont perçus comme des populations sans terres, sans attaches et donc sans droits » (Thébaud, 2015)<sup>235</sup>. Ainsi, les pouvoirs publics ont maintenu pendant longtemps la bipolarisation entre agriculture et élevage. Avant (1960) dans un contexte de faible pression sur les ressources locales, cette bipolarisation était une réalité avec une spécialisation des territoires suivants les conditions climatiques. C'était également bénéfique et source d'échange entre les deux communautés, de complémentarités économiques et de lien sociaux étroits. Mais à partir des années 1970, suite aux sécheresses consécutives, on note un changement au niveau des populations locales qui s'oriente progressivement vers l'agropastoralisme et la pluriactivité comme stratégie d'adaptation aux risques climatiques. Des pasteurs se sont investis dans l'agriculture et inversement des agriculteurs ont acquis du bétail pour sécuriser l'économie familiale dans les mauvaises années et investir dans l'agriculture dans les bonnes (Thébaud, 2015). A cela s'ajoute l'insertion d'une dynamique agro-industrielle qui s'intensifie à partir des années 2000 malgré que la question foncière, qui consiste à sécuriser les droits fonciers tant pour les détenteurs coutumiers locaux que pour les investisseurs nationaux ou étrangers, ne soit toujours pas réglée. Cette mutation du système d'acteurs renforce la pression sur les ressources locales (foncier et eau) et est source de conflit entre usagers de ces dernières. Pour toutes ces raisons, les deux grandes dynamiques que traversent les territoires ruraux (agricole et territorial) ne sont pas connectées, voire ont évolué en concurrence. Néanmoins, à l'heure actuelle, on note un discours performatif sur les bénéfices de l'interaction entre ces deux dynamiques avec comme modalité dominante de mise en œuvre, les contrats agricoles. Il

---

<sup>235</sup> Thébaud B., 2015. *Les dangers d'une ethnicisation des conflits agriculture-élevage*. Acting For Life. Note technique. 7 pages.

s'agit d'un dispositif normalisé d'appui au développement des filières agricoles qui définit des rôles, engagements et contreparties pour les différents acteurs concernés.

Le deuxième message clé consiste à dire ce qui suit. Le modèle du contrat agricole est promu dans le cadre d'un discours performatif sur les vertus des partenariats entre agro-industries et producteurs. En effet, ce modèle n'est pas neutre. Ces promoteurs lui associent des caractéristiques d'inclusivité et de durabilité qui viserait à intégrer les couches pauvres de la population, soit en tant que clients, soit en tant que fournisseurs, dans des modèles viables. Toutefois, les contrats agricoles suscitent des interprétations contradictoires. Les uns en font un modèle qui aurait des effets d'entraînement sur l'économie rurale, tandis que les autres y voient des stratégies de prédation des ressources agricoles, qui sont néfastes pour les communautés locales. D'un côté comme de l'autre, l'analyse reste centrée sur des questions éthiques et parfois idéologiques. Les conditions de fonctionnement des contrats et leurs impacts en termes de développement sont peu abordés. Ainsi, la thèse vise à caractériser objectivement les formes d'interaction (positive ou négative) entre contrat agricole et développement des territoires qui abritent la filière rizicole. Par conséquent, le contrat agricole (ou la norme) n'est pas interprété, c'est simplement un cadre que l'on donne pour analyser ensuite de manière approfondie le rapport entre le prescrit (le contrat) et le réel. Finalement, son impact est relativement limité puisque que l'on ne crée pas des interactions sociales et de la coopération économique uniquement avec de la norme. Dans notre cas, nous avons un système informel basé sur des réseaux communautaires (familiaux, amicaux et de voisinage) qui fonctionne en parallèle du modèle contractuel (formel). Par conséquent, la norme ne préjuge pas de comportement entre les acteurs et inversement. On note même un décalage entre la norme et les pratiques des acteurs.

Par ailleurs, cette entrée par les contrats constitue une facette de cette tentative de normalisation (et de formalisation sous la pression des bailleurs de fonds) et de recherche de cadre depuis les années 1960, pour appuyer le développement agricole et territorial. Ainsi, la thèse montre les faiblesses et atouts de ce système de contractualisation et la manière dont cela « fait territoire » en articulation (ou pas) par rapport au monde de l'informel (la base de la construction territoriale). En effet, les producteurs font jouer la complémentarité entre les deux types de réseaux (formels et informels) pour accéder aux ressources. Nous affirmons la présence « de l'informel dans le formel » et révélons des failles du système formel. Le

système informel persiste car les incitations à la formalisation sont faibles et le système formel ne couvre pas tous les besoins en financement des producteurs locaux. Ce type de travail justifie une méthodologie particulière et une analyse très fine du réseau d'acteur. Cette dernière nous rapproche du concept de capital territorial (Camagni, 2009).

Le troisième message de la thèse est le suivant. Il faut considérer le capital territorial qui se décompose en trois dimensions, à savoir : un système de gouvernance, des relations entre acteurs (basées sur la confiance, les interdépendances, etc.) et des ressources locales. Ces trois dimensions sont déterminantes dans l'ancrage territorial des contrats.

Concernant le système de gouvernance, nous identifions une gouvernance mixte dominée par la Banque publique agricole et quelques producteurs privés. Par contre, les autres institutions parapubliques telles que les sociétés nationales d'aménagement des terres et les acteurs de la recherche agricole sont plutôt à la périphérie, voire à la marge. Nos observations nuancent ainsi le discours étatique qui voudrait que ces structures décentralisées soient centrales dans la mise en œuvre des politiques publiques agricoles (incluant le transfert du modèle contractuel). Cela nous amène à questionner les statuts, modes de gouvernance et objectifs de ces structures décentralisées qui ne seraient pas en adéquation ou compatibles avec le rôle « central » de facilitateur qu'on voudrait leur voir jouer. En effet, ces structures sont déstabilisées (en termes de ressources humaines et financières) à cause de leur dépendance vis-à-vis d'un système d'aide publique au développement qui fonctionne par projet et financé par des bailleurs de fonds étrangers (Naudet, 1999). La déstabilisation a également des causes endogènes, à savoir la politisation des institutions locales qui impacterait négativement leur image et crédibilité. Au niveau des acteurs privés centraux dans les modèles contractuels, il s'agit des exploitations de taille moyenne (maximum 25 ha). En tout état de cause, ce résultat contraste avec la vision sur les élites nationales ou acteurs internationaux qui seraient importants dans les groupes de producteurs. Ainsi, la centralité des acteurs ne s'explique pas uniquement par la possession de ressources tangibles (foncier irrigué, matériel agricole, semence, etc.), mais aussi de ressources intangibles (responsabilités associatives et politiques au niveau local). La ressource tangible relèverait du registre du « possessif » pouvant traduire des positions de pouvoir, tandis que la ressource intangible relèverait plutôt du registre du « représentatif » ou du symbolique (par ex. la figure du sage ou du chef en Afrique) pouvant illustrer la proximité et la confiance. Ces deux types de

ressources sont complémentaires pour expliquer la centralité. Mais, la ressource intangible est indispensable. Par conséquent, les acteurs privés centraux s'appuient fortement sur les réseaux locaux et communautaires.

Par rapport aux relations entre acteurs, il est important de caractériser les liens sociaux afin de confirmer l'existence (ou pas) d'un réseau social et de coopérations dans le modèle contractuel. Dans les deux groupes de producteurs retenus, nous observons que les liens d'interconnaissance et d'entraide ne sont pas corrélés avec les liens de coopération. Dans l'Anambé, nous avons une faible coopération mais paradoxalement une forte interconnaissance entre les producteurs. De la même manière, dans la zone de Dagana la situation est inversée avec de forts degrés de coopération malgré une faible interconnaissance. Ces contrastes s'expliquent par des éléments de contexte, notamment deux hypothèses : (i) la présence de ressources et leurs modalités de répartition entre les producteurs, et (ii) la confiance dans le modèle agricole au sein des groupes.

En effet, les deux groupes sont caractérisés par des situations très différentes : d'un côté, le groupe de Dagana bénéficie davantage de ressources et d'une répartition plus équilibrée du foncier irrigué (suite à la réhabilitation du 3PRD) ; par contre de l'autre côté, le groupe de l'Anambé connaît une situation plus fragile avec des ressources faiblement disponibles et mal réparties entre les producteurs. Ces derniers sont dans l'attente de la réhabilitation de leur périmètre avec une forte probabilité de transfert du modèle du 3PRD. Par conséquent, on note un décalage temporel, dans la mesure où la dynamique d'insertion du modèle agricole (réhabilitation du foncier irrigué et contrat agricole) est plus ancienne dans un des deux groupes. Nous postulons l'importance du temps (par l'apprentissage et l'appropriation) dans l'instauration de la confiance dans le modèle institutionnel du contrat agricole. Cette hypothèse est construite à partir du croisement des résultats de densité des relations sociales dans des réseaux de contractualisation et de l'analyse historique de l'insertion territoriale des modèles contractuels.

Le modèle du contrat agricole n'offre pas tout son potentiel (en termes de coopération) car les producteurs sont faibles en termes de possession de ressources et fragiles par rapport à leur fort niveau de dépendance vis-à-vis du territoire et d'un seul acteur comme la Banque



agricole. Cette situation est plus présente dans le périmètre du secteur G de l'Anambé avec le fort degré d'intermédiarité des organisations de producteurs qui centralisent toutes les ressources fournies par la Banque agricole. En comparaison, nous observons qu'une meilleure répartition des ressources, comme c'est le cas dans le périmètre 3PRD à Dagana, favorise davantage les coopérations tout en diminuant le degré de dépendance des producteurs.

L'intérêt scientifique de cette thèse est de mettre en avant l'analyse des réseaux comme un des moyens de comprendre le fonctionnement du système contractuel et son ancrage territorial (à l'échelle de bassin de production). Malgré les limites de la méthode (échantillonnage) et la possibilité d'avoir pu ignorer certains sous-systèmes d'acteurs à l'intérieur des périmètres irrigués, cet outil permet tout de même de révéler des questions importantes et légitimes afin de guider l'action publique.



## BIBLIOGRAPHIE

**Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), 2009.** *Enquête villages de 2009 sur l'accès aux services sociaux de base*. Rapport final. République du Sénégal. 57 pages.

**ANSD, 2013.** *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011)*. Rapport définitif. République du Sénégal. 191 pages.

**ANSD, 2021.** *Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal*. Rapport final. République du Sénégal. 181 pages.

**Adjamagbo A., Antoine P., 2002.** *Le Sénégal face au défi démographique*. Document de travail DIAL n°DT/2002/07, 28 pages.

**Adamczewski A., Bourgoïn J., Touré L., Hertzog T., 2016.** Accès et usages de la ressource en eau : acteurs privés et pouvoirs publics à la croisée du développement de la vallée du fleuve Sénégal. In Blanchon D, Staro F, Arango L. *Conférence internationale l'accès à l'eau en Afrique : vers de nouveaux paradigmes ? 4-6 Juillet, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Paris, Paris, 5 p.*

**Agence allemande de coopération internationale (GIZ), 2014.** *Manuel d'agriculture contractuelle. Guide pratique de mise en relation entre les petits producteurs/ productrices et les entreprises acheteuses à travers l'innovation de modèles d'affaires*. Publié par GIZ. Rapport 116 pages.

**Agence allemande de coopération internationale (GIZ), 2021.** *Territorial Approaches for Sustainable Development: Stocktaking on Territorial Approaches – Experiences and Lessons*. Publié par GIZ. Rapport 102 pages.

**Aldhuy J., 2008.** Au-delà du territoire, la territorialité ? *Géodoc*, pp.35-42.

**Aydalot P., 1985.** *Economie Régionale et Urbaine*, Economica, Paris, 487 pages.

**Banque Africaine de Développement - BAD, 2016.** *Nourrir l'Afrique, Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016–2025*, 80 pages.

**Bailly A.S., Ferrier J-P., 1986.** Savoir lire le territoire : plaidoyer pour une géographie régionale attentive à la vie quotidienne. In: *Espace géographique*, tome 15, n°4, pp. 259-264

**Bazile et al, 2015.** *Diagnostic institutionnel spécifique de la société de développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI)*. Rapport d'études. COSTEA. 12 pages

**Bazile et al, 2018.** *Diagnostic institutionnel spécifique de la société nationale d'aménagement des terres du delta et de la vallée du fleuve sénégal (SAED)*. Rapport d'études. COSTEA. 16 pages.

**Belieres J.F. et Touré H.A., 1999.** *Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du Delta du Sénégal*. ENSAM, 4 vol. Thèse de doctorat : Agro- économie. Montpellier. ENSA, 428 pages.

**Bélières J-F, Jamin J-Y, Seck S.M, Tonneau J-P, Adamczewski A, Le Gal P-Y, 2013.** Dynamiques foncières, investissements et modèles de production pour l'irrigation en Afrique de l'Ouest : logiques financières contre cohérences sociales ? *Cah Agric 22* : 61-6.

- Biénabe E., Loeillet D., Rival A., 2016.** *Développement durable et filières tropicales*. Quæ, Versailles, France, 336 pages.
- Billaudot B., 2004.** Proximité, réseaux et coordination industrielle : quelle articulation conceptuelle ? In Groupe de Recherche Dynamique de Proximité, *Quatrièmes Journées de la Proximité, IDEP-LEST-GREQAM, Marseille, 17-18 juin*, Marseilles, 25 pages.
- Blundo G, 2011.** Une administration à deux vitesses. Projets de développement et construction de l'Etat au Sahel, *Cahiers d'études africaines*, n°202, pp. 427-452
- Bonnefond P., Caneill J., Lericollais A., Weigel J.Y., 1981.** *La vallée du fleuve Sénégal et ses aménagements*, Paris, Editions des pères Jésuites en Egypte.
- Bonnemaison J., 1981.** Voyage autour du territoire. In: *Espace géographique*, tome 10, n°4. pp. 249-262.
- Bongarts Lebbe T, 2018.** *Analyse des déterminants macroéconomiques et institutionnels du secteur semencier sénégalais*. Mémoire de Master 2 en Sciences Politique. Université Paris 1 Panthéon de Sorbonne. 102 pages.
- Bosc P-M, Sourisseau J-M, Bonnal P. (dir.) et al, 2014,** *Diversité des agricultures familiales. Exister, se transformer, devenir*, Paris, Éd. Quæ, coll. « Nature et société ». 383 pages.
- Bourgoin J., Diop D. et Dia D., 2016.** Dynamique spatiale et insertion territoriale de l'agro-industrie au Sénégal. Focus sur la zone du Delta du Fleuve Sénégal et du Lac de Guiers », *Les notes politiques de l'ISRA-BAME, N°7*, pp. 1-6.
- Bourgoin J, Valette E, Diop D, Adamczewski A, Dia D, Touré L. 2016.** Le delta du fleuve Sénégal : quel modèle agricole ? In : *Une nouvelle ruralité émergente : Regards croisés sur les transformations rurales africaines*. Pesche Denis (ed.), Losch Bruno (ed.), Imbernon Jacques (ed.). Montpellier : CIRAD-NEPAD, 52-53.
- Boutillier J-L, Cantrelle P, Causse J., Laurent C., N'Doye T., 1962.** *La moyenne vallée du Sénégal : étude socio-économique*. Paris : PUF (FRA), 368 pages.
- Boutillier J-L, Schmitz J, 1987.** Gestion traditionnelle des terres (système de décrue / système pluvial) et transition vers l'irrigation : le cas de la vallée du Sénégal. In : *Systèmes de production agricole en Afrique Tropicale : 3. Système de production et de développement*. *Cahiers des Sciences Humaines*, 23 (3/4) pp 533-554.
- BRL Ingénierie, 2020.** *Evaluation environnementale stratégique actualisée du projet d'implantation d'une zone de transformation agro-industrielle sud (PZTA sud) ou agropole sud*. Rapport final. 315 pages.
- Bruckmann L., 2016.** *L'intégration des zones inondables dans la gestion de l'eau et le développement de l'irrigation d'une vallée fluviale sahélienne. Le cas des terres de décrue de la moyenne vallée du Sénégal*. Thèse de doctorat en Géographie. L'Université Paris Diderot Sorbonne. 586 pages.

- Burnod P., Bourgoïn J., Valette E., 2017.** « Chapitre 4 - Agro-industries et développement territorial : quels rôles pour les politiques foncières ? », in *Patrick Caron et al., Des territoires vivants pour transformer le monde*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde », pp. 35-43.
- Bühler È-A, et Oliveira, V.L., 2013.** La localisation des entreprises agricoles dans l'ouest de l'État de Bahia au Brésil, *Études rurales*, 191, 1, 91-113.
- Cabral J F., Diakhaté I et al., 2013.** *Etude Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal. Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique*, Rapport final, 136 pages.
- Campagne P., Pecqueur B. (eds). 2012.** *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), (Options Méditerranéennes, Série B : Etudes et Recherches, n. 69) 252 pages.
- Campagne P., Pecqueur B., 2014.** *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*. Éditions Charles Léopold Mayer. 268 pages.
- Camagni R., 2009.** Territorial capital and regional development, In Capello R. and Nijkamp P. (Eds) *Handbook of Regional Growth and Development Theories*, Edward Elgar, Cheltenham. pp. 118–132.
- Capron M et Quairel-Lanoizelée F., 2016.** *La responsabilité sociale d'entreprise*. Collection : Repères, Éditeur La Découverte. 128 pages.
- Caron P., Valette E., Wassenaar T., Coppens d'Eeckenbrugge G., Papazianet V., 2017.** In *Des territoires vivants pour transformer le monde*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde » Versailles, France, 280 pages.
- Caron P, 2016.** Climate-smart agriculture : émergence d'un concept, mise en politique, mise en science et controverses. *Natures Sciences Sociétés*, 24 (2), 147-150.
- Chambers R., Conway G., 1992.** Sustainable rural livelihoods: practical concepts for the 21st century. *IDS Discussion Paper 296*, 33 pages.
- Colletis G., et Pecqueur B., 2005.** Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Economie et Institutions*, – n°6 et 7 pp. 51-74.
- Colletis-Wahl et al., 2008.** Introduction générale. Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ?, *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*. N°2 (juin). pp. 147-157
- Concord Europe, 2017.** *Allier les moyens et les fins : quel rôle pour le(quel) secteur privé dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ?* Concord Europe (Ed). Bruxelles. Rapport, 24 pages.
- Corniaux C., Sall C., Bourgoïn J., Jankowski., Diao A et Diop D., 2016.** *Les voies de l'intensification agricole. Cas du Delta du fleuve Sénégal*. Rapport de synthèse (version FR). 43 pages.
- CRAFS., GRAIN et Re:Common, 2013.** *Qui est derrière Senhuile- Senethanol ?* Rapport GRAIN. 15 pages.

**CSEA, CIRES, et IPAR, 2016.** *Améliorer les politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest. Défis et opportunités.* Rapport de l'atelier de Dakar. 32 pages.

**Crevoisier, 2010.** La pertinence de l'approche territoriale. *Revue d'Economie Régionale & Urbaine* N°5 (décembre), pp. 969-985.

**David, O. 2020.** « Chapitre 4. La croissance démographique dans le monde ». Dans : O. David, *La population mondiale : Répartition, dynamique et mobilité* (pp. 83-110). Paris : Armand Colin.

**Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles, 2018.** *Présentation des principaux résultats de l'enquête agricole 2017-2018.* Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 98 pages.

**D'Aquino P., Seck S.M., Camara S., 2002.** Un SIG conçu par les acteurs : l'opération pilote POAS au Sénégal. *L'Espace géographique vol 1 (tome 31)*, pp.23-36.

**D'Aquino P., Seck S.M., 2003.** Vers de nouveaux enjeux pour l'appui au développement territorial décentralisé : leçons d'une expérience au Sénégal. *Les Cahiers de Girardel (1)* : 41-71.

**Daviron B., Sarraut-Woods J., 2016.** « Chapitre 2. Histoire des organisations publiques ou associatives spécialisées sur une commodité agricole et liées à l'Afrique francophone », in *Estelle Biénabe et al., Développement durable et filières tropicales*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde », p. 41-50.

**Darame M., Savoye L et Costard E., 2020.** Casamance : comprendre la rébellion indépendantiste la plus ancienne d'Afrique. *Le monde Afrique (en ligne)*. Sénégal. En ligne depuis le 23 juillet 2020 (consulté le 3 mars 2021).

**Darbon D et Provini O., 2018.** « Penser l'action publique » en contextes africains : Les enjeux d'une décentralisation. *Gouvernement et action publique*, OL7, 9-29.

**Dimé M et Ba B., 2016.** L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? *Journal of African Transformation*, Volume 1, No. 2, 2016, pp. 1-21.

**Dia I., 1993.** Performances des organisations paysannes et désengagement de l'Etat. In : Boivin Pascal (ed.), Dia I. (ed.), Lericollais André (ed.), Poussin Jean-Christophe (ed.), Santoir Christian (ed.), Seck S.M. (ed.) *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*. Paris : ORSTOM, 497-512.

**Dème A, 2015.** *La riziculture irriguée dans le Delta du Sénégal : fonctionnement, rentabilité et diversité.* Mémoire de fin d'étude : Ingénieur des Systèmes Agricoles et Agroalimentaires au Sud. Université SupAgro de Montpellier. 112 pages.

**Diop D., Bourgoin J., et Dia D., 2016.** Accès et usage de l'information foncière. Cas des Plans d'Occupation et Aménagement des Sols (POAS), *Les notes politiques de l'ISRA- BAME, N°5*. 1-7.

**Diop P., et Dare W., 1998.** Le transfert des aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal a-t-il été bien préparé ? In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF : 181-200.

**Diop A, 2012.** *Contribution pour une politique d'Aménagement et de Développement des Territoires du Sénégal. Faire émerger des régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales*, Dakar, GERAD Editeur.

**Diop D, Bourgoïn J et al., 2018.** Caractérisation des structures foncières des exploitations agricoles familiales de tailles moyennes au Sénégal. In *IPAR, ISRA, CNCR et CIRAD. L'avenir des exploitations agricoles familiales de l'Afrique de l'Ouest dans une économie mondialisée. 27 au 29 novembre 2018. Dakar (Sénégal)*.

**Diop, E.H.M., 2018.** *Rapport de triage des semences contre saison 2017*. CTS Richard Toll. République du Sénégal.

**Diouf M.M., 2017,** *Transformation industrielle du paddy et commercialisation du riz local dans la VFS*. Disponible sur : [www.lavoixdelavallee.wordpress.com](http://www.lavoixdelavallee.wordpress.com). 6 pages

**Diouf M M. 2013.** La commercialisation du riz local, doit-on aller vers le protectionnisme ? *Bulletin Analyse Economique Filière Riz*. Centre de Gestion et d'Economie Rurale de la Vallée. 11 pages.

**Doligez F, 2020.** Keita D., 2019 : Vingt ans de lutte pour rétablir la paix, APRAN-SDP/GRAD, Genève, 264 p. *Inter-réseaux. Note de lecture*. Mars. 2 pages.

**Dormois R., 2007.** Pour une analyse dynamique des ressources dans la conduite de l'action publique. In *Gumuchian H et Pecqueur B (dir). Paris: Ed Economica, 252 p. (Anthropos)*, pp 49-65.

**Elverdín J.H., Maggio A et Muchnik J., 2011.** « Facteurs d'ancrage territorial des activités agricoles. Soja et élevage en Argentine », *Économie rurale* [En ligne], 322, pp. 64 -78.

**FAO, 2002.** *Eau et agriculture. Produire plus avec moins d'eau*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

**FAO, 2011.** *Aperçu du développement rizicole Sénégal*. Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) de la FAO et bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest. Brochure. 10 pages.

**Fall A A, 2015.** *Synthèse des études sur l'état des lieux chaîne de valeur riz au Sénégal*. Rapport Final. VECO-WA. 55 pages.

**Faure G, Chiffolleau Y, Goulet F, Temple L, Touzard JM, 2018.** Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires. Editions Quae, Versailles, 259 pages.

**Ferraton N et Touzard I., 2009.** *Comprendre l'agriculture familiale*, Editions Quae, Gembloux. 135 pages.

**Fourcade C., 2008.** Des dynamiques territorialisées novatrices : le cas des PME agro- alimentaires », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* /2 (juin), pp. 193-210.

**Gabas, J-J et Losch B. 2008.** La fabrique en trompe-l'œil de l'émergence, Christophe Jaffrelot éd., *L'enjeu mondial. Les pays émergents*. Presses de Sciences Po, pp. 25-40.

**Gabas J-J, Ribier V et Nubukpo K, 2019.** Quelle place pour l'agriculture dans les plans émergence des gouvernements africains ? In *Brot J (coord) 2019. L'émergence en question Marqueurs et*

*dynamiques du développement. 34<sup>ème</sup> Journées sur le développement. Association Tiers-monde. 47-55 pp.*

**Gasselin P., 2012.** Amender les « Sustainable rural livelihoods » est-il pertinent ? Discussion de l'exposé de Pierre-Marie-Bosc et Jean-Michel Sourisseau intitulé « Décrire la diversité des systèmes d'activités des ménages ruraux », in *UMR ARTDev (Ed), Les jeudis d'Art-Dev – Les journées TerreDev : « Des ménages aux territoires – Concepts et méthodologies », 12 juillet, Montpellier.*

**Gasselin P., Lardon S., Cerdan C., Loudiyi S., Sautier D., 2021,** *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires, un nouveau paradigme de développement territorial ?* Editions Quae.

**Gambino M, 2008.** *Vivre dans les espaces ruraux de faible densité de population : pratiques et représentations des jeunes dans le Périgord Vert (France) et le Rural Galway (Irlande).* Thèse de doctorat : Géographie. Université de Toulouse. 376 pages.

**Gereffi G., Humphrey J., & Sturgeon T., 2005.** The governance of global value chains. *Review of International Political Economy.* 12:1, 78-104.

**Gergely N, Hathie I, et Coronel C, 2014.** *Identification des Possibilités d'appui aux Filières de Commercialisation Porteuses.* IPAR, IRAM. 108 p.

**Gergely N et Baris P, 2009.** *Etude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal (VFS) sur les marchés nationaux et régionaux.* Rapport définitif 97 pages.

**Gibbon P. et Ponte S., 2005.** *Trading Down: Africa, Value-chains and Global Capitalism.* Philadelphia, Temple University Press.

**Golub, S., Mbaye, A.A., 2015.** *Creating Good Jobs in Africa. Demand and Supply-Side Policies,* Washington DC, World Bank.

**Gueye A.A., 2004.** *Etude bibliographique sur la filière riz au Sénégal.* Rapport final. Document préparé à l'occasion de l'atelier régional du Projet de Renforcement de l'Information des Acteurs des Filières Rizicoles en matière de marchés et politiques (PRIAF-RIZ), Bamako, 10 au 14 mai. 71 pages.

**Gumuchian H et Pecqueur B., 2007.** La ressource territoriale. *Economica.*

**Haussaire M., 2015.** « NEX » : la construction d'une bonne pratique de l'aide entre injonction internationale et intérêt local. *Communication congrès AFSP Aix 2015.* 7 pages.

**Hathie, 2015.** *Evaluation économique ex-post des barrages de niandouba et confluent au Sénégal.* Rapport final. 66 pages.

**Hopsort, S., 2013.** Mobilisation d'un collectif villageois contre l'accaparement de terre au Sénégal : résistance et conséquences. Document de Travail. 13 pages.

**Hubert B et Caron P., 2009.** Imaginer l'avenir pour agir aujourd'hui, en alliant prospective et recherche : l'exemple de la prospective Agrimonde, *Natures Sciences Sociétés,* 17-4, 417-423 pp.



**Inter-réseaux Développement rural (IR) et SOS faim Belgique, 2016a.** Développer l'irrigation en Afrique de l'Ouest vieux rêves et nouveaux défis. *Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire N°22. Novembre.* 8 pages.

**Inter-réseaux Développement rural (IR) et SOS faim Belgique, 2016b.** Les pôles de croissance agricole la panacée aux maux de l'agriculture africaine. *Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire N°24. Décembre.* 8 pages.

**Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), Association Sénégalaise pour la PROMotion du DEveloppement à la Base (ASPRODEB), 2007.** *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural, Programme RuralStruc - Phase 1,* 227 pages

**IPAR, Association Sénégalaise pour la PROMotion du DEveloppement à la Base (ASPRODEB), 2009,** *Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation, Programme RuralStruc - Phase 2,* 167 pages

**IPAR, 2015a.** **Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest (EJMAO).** Rapport final Sénégal. 108 pages.

**IPAR, 2015b.** Subventions des intrants agricoles au Sénégal : Controverses et Réalités. Rapport annuel sur l'état de l'agriculture et du monde rural au Sénégal. Initiative de Prospective Agricole et Rurale. Dakar. Rapport 44 pages.

**ISRA-BAME, 2016.** *Revue sur les matériels post-récolte et leur performance.* Rapport. 14 pages.

**Janin C., Peyrache-Gadeau V., Landel P., Perron L., & Lapostolle D. 2015.** L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoire. Dans : André Torre éd., *Partenariats pour le développement territorial.* Versailles, France : Éditions Quæ. (pp. 149-164).

**Krugman P., 1991.** Increasing Returns and Economic Geography, *Journal of Political economy*, Volume 99, N°3, June, pp. 483-499.

**Lacquement, G. & Chevalier, P. 2016.** Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique. *Annales de géographie*, 711, (5), 490-518.

**Lavigne-Delville P., 1995,** Irrigation et activité extra-agricoles : les mutations de l'économie familiale. In : Boivin Pascal (ed.), Dia I. (ed.), Lericollais André (ed.), Poussin Jean-Christophe (ed.), Santoir Christian (ed.), Seck S.M. (ed.) *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal.* Paris : ORSTOM, 303-318.

**Lavigne-Delville P., 2017.** Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide'. *Anthropologie & développement* [En ligne], 45.

**Lajarge R., Roux E., 2007.** Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités. In : *La ressource territoriale*, Economica, pp.133-146.

**Lazega, E. 2014.** Réseaux sociaux et structures relationnelles. Paris cedex 14, France : Presses Universitaires de France.

**Lançon F., Temple L., Biénabe E., 2016.** « Chapitre 1. La notion de filière : un cadre d'analyse pour les politiques et les stratégies de développement », in *Estelle Biénabe et al., Développement durable et filières tropicales*, Editions Quæ « Agricultures et défis du monde », p. 11-13.

**Laplace M., 2019.** Présidentielle au Sénégal : « La réussite d'Ousmane Sonko en Casamance s'explique aussi par son positionnement hors système ». *Jeune Afrique*, Dossier « Présidentielle au Sénégal : un « coup KO » réussi pour Macky Sall ». En ligne depuis le 07 mars 2019. Consulté le 3 mars 2021.

**Landel P-A, Koop K. 2011.** De l'animation locale à l'ingénierie territoriale. *Le Développement Local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance*, Agadir, Maroc. Maroc. 15 pages.

**Lericollais A., Sarr A., 1995.** Introduction : histoires de périmètres. In : Boivin Pascal (ed.), Dia I. (ed.), Lericollais André (ed.), Poussin Jean-Christophe (ed.), Santoir Christian (ed.), Seck S.M. (ed.) *Nianga, laboratoire de l'agriculture irriguée en moyenne vallée du Sénégal*. Paris : ORSTOM, 5-41.

**Legoupil J-C., Lidon B., 1998.** La gestion technique et l'organisation sociale de l'irrigation, un nécessaire compromis. In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF, 75-96.

**Le Gal P-Y., 1994.** Intensification des systèmes irrigués et désengagement de l'Etat. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n°37 – 5-18.

**Le Roy X., 2006.** Agriculture irriguée et inégalités sociales dans la vallée du fleuve Sénégal. A. Richard, P. Caron, J.Y. Jamin, T. Ruf (éditeurs scientifiques), *Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du séminaire, novembre 2004, Montpellier, France*. Cirad, Montpellier, France, Colloques.

**Lévy J., et Lussault M., (dir.) 2003.** *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Editions Belin.

**Losch B., Magrin G., 2016.** Rural and urban densification continues. Pesche D, Losch B, Imbernon J. *A new emerging rural world - an overview of rural change in Africa*, Cirad, Nepad, p.16-17.

**Lo M et Touré O, 2016.** *Analyse des dynamiques socio-économiques et évaluation du cadre institutionnel dans la zone du Ndiaël dans la perspective de la remise en eau de la réserve*. Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Rapport version finale. 60 pages.

**Maurel M-C et Lacquement G (eds), 2007.** *Agriculture et ruralité en Europe centrale*. Paris, Aux lieux d'être. 164 p., Atlas 24 planches.

**Martignac C., 2012.** Les synergies entre les communications de la journée et leurs perspectives spatiales. in *UMR ARTDev (Ed), Les jeudis d'Art-Dev – Les journées TerreDev : « Des ménages aux territoires – Concepts et méthodologies »*, jeudi 12 juillet, Montpellier. Montpellier.

**Mbaye, A.A., Bèye, A., Guèye, A., Lokonon, B. and Ndione, Y., 2018.** Generating employment and increasing income in agricultural value chains and thereby fostering food security: Case studies of rice and cotton in Benin and Senegal, ZEF – *Discussion Papers on Development Policy No. 254*, Center for Development Research, Bonn, March 2018, pp. 46.

**Mesplé-Somps S, Robilliard A-S, 2010.** Etude sur la croissance partagée au Sénégal, 2001-2005. *G-MonD Working Paper n°12*.

**Minot N., 2011.** Contract Farming in sub-Saharan Africa: Opportunities and Challenges. In *Smallholder-led Agricultural Commercialization and Poverty Reduction: How to Achieve It ?*, International Food Policy Research Institute, Kigali.

**Mendez del Villar, P, et Lançon F. 2015.** West African Rice Development: Beyond Protectionism versus Liberalization? *Global Food Security* 5 : 56-61.

**Moustier P, 2017.** *Contractualisation et développement durable, les enjeux dans le contexte africain*. Colloque FARM-Pluriagri – Promesses et chausse-trappes de l’agriculture contractuelle en Afrique – Paris, 24 novembre.

**Muchnik J., 2010.** « Chapitre 1 - Le fait technique, finalités et ancrage territorial », in José Muchnik et al., *Le temps des Syal*, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2010 (), p. 31-46.

**Naudet, J.-D., 1999.** *Trouver des problèmes aux solutions, vingt ans d'aide au Sahel*, Paris, OCDE, Club du Sahel.

**Ndiaye A. 2013.** *L'agriculture sénégalaise de 1958 à 2012. Analyse systémique et prospective*. Editions L'Harmattan.

**Ndiaye P, 2014, mars.** Financements du Plan Sénégal Emergent (PSE) Après le jackpot, place au suivi... « Le Témoin » N° 1155.

**Nubupko K, Samuel B. 2017.** « Entre les plans d’émurgence sans vision et des visions sans émergence : la difficile appropriation par l’Afrique de ses trajectoires de développement », *Politique africaine*, vol. 145, no. 1, pp. 51-63.

**Observatoire européen LEADER, 1999.** La compétitivité territoriale. Construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l’expérience LEADER. « Innovation en milieu rural » *Cahier de l’innovation n°6* - Fascicule 1. Observatoire européen LEADER. Bruxelles.

**Olivier de Sardan J-P. 2018.** Miracle mechanisms, traveling models, and the revenge of the contexts. Cash transfer programs: a textbook case, Chapter 1, in *Cash transfers in context. An anthropological approach*, edited by JP. Olivier de Sardan & E. Piccoli. Berghahn Press.

**Palpacuer F., Gibbon P. et Thomsen L, 2005.** New Challenges for Developing Country Suppliers in Global Clothing Chains: A Comparative European Perspective, *World Development*, Vol 33, Issue 3, 409-430 pp.

**Pecqueur B., Peyrache-Gadeau V., 2010.** Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale Introduction », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* /4 (octobre), p. 613-623.

**Porter M. E. and M. R. Kramer., 2011.** Creating shared value: How to reinvent capitalism and unleash a wave of innovation and growth. *Harvard Business Review* (January/February): 62-77.

**Purseigle, F., Nguyen, G. et Blanc, P., 2017.** *Le nouveau capitalisme agricole : De la ferme à la firme*. Paris : Presses de Sciences Po.

**Purseigle, F. et Chouquer, G. 2013.** Les territoires saisis par la firme : Introduction. *Études rurales*, 191, 9-18.

**Rey-Valette H, Chia E, Mathé S, Michel L, Nougarèdes B, Soulard C. & Guiheneuf P, 2014.** Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, vol. 16, (1), 65-89.

**République du Sénégal, 2013.** *Politique agricole productivité et croissance à long terme au Sénégal*. Rapport 67 pages.

**République du Sénégal, 2014a.** *Plan Sénégal Emergent (PSE)*. Rapport 122 pages.

**République du Sénégal, 2014b.** *Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise : les priorités à l'horizon 2017*. Dakar : Ministère de l'agriculture de la République du Sénégal.

**Sourisseau, J., Bosc, P., Fréguin-Gresh, S., Bélières, J., Bonnal, P., Le Coq, J., Anseeuw, W. & Dury, S. 2012.** Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement. *Autrepart*, 62, 159-181

**Sy K, 2014.** *Industrie et développement territorial : L'insertion des sociétés agro- industrielles dans le Delta et la basse Vallée du fleuve Sénégal (rive gauche)*. Thèse de Doctorat : Géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense et Université Gaston Berger, Saint-Louis (Sénégal). 311 pages.

**Santoir C., 1983.** *Raison pastorale et développement Les problèmes des Peuls sénégalais face aux aménagements*, Paris, Orstom (« Travaux et documents » n° 166). 185p.

**Sarr M., 1998.** Le transfert aux organisations paysannes de la gestion et de l'entretien des aménagements hydro-agricoles : l'expérience de la SAED dans la région de Podor, vallée du fleuve Sénégal. In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF, 139-158.

**Saint-Julien T., 2003.** Analyse spatiale, In Levi J. et LUSSAULT M., *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

**Seck S.M., 1986a.** Des grands périmètres aux périmètres intermédiaires : prise en compte des aspects sociaux dans les aménagements hydro-agricoles. Les cas de Bogué et Mdombo Thiago dans la vallée du Sénégal. *Les Cahiers de la Recherche Développement n° 12* – Décembre, 35-43.

**Seck S.M., 1986b.** La maîtrise de l'eau et la restructuration sociale induite par l'organisation de la production irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal, *Les Cahiers de la Recherche Développement n° 12*, pp13-18

**Seck S.M., 1998.** Sécurité et insécurité foncières dans les régimes coutumiers et la législation foncière nationale face au développement de l'irrigation : quelques réflexions autour de la vallée du Sénégal. In : Gestion technique, organisation sociale et foncière de l'irrigation : atelier PSI-CORAF, Niamey (Niger), octobre 1996. *Legoupil Jean-Claude (ed.), Lidon Bruno (ed.), Mossi Maïga I. (ed.), Ndiaye Saliou (ed.)*. CORAF-PSI. Abidjan : CORAF, 47-62.

**Seck S.M, 2011.** *Les outils de sécurisation foncière : portée, limites et éléments pour un*

*positionnement des ruraux*. Atelier CNCR/IPAR. Dakar. Sénégal.

**Seck S.M., Lericollais A., 1986.** Aménagements hydro-agricoles et système de production dans la Vallée du fleuve Sénégal : synthèse des travaux de l'atelier. In : Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production dans la vallée du fleuve Sénégal. *Cahiers de la Recherche-Développement*, (12), 3-11.

**Seck S.M., Lericollais A. et Magrin G., 2009.** L'aménagement de la vallée du Sénégal : Logiques nationales, crises et coopération entre les États riverains. In Jean-Pierre Raison et al., *Des fleuves entre conflits et compromis*. Editions Karthala « Hommes et sociétés », 31-76.

**Senil N, François H., Hirczak M., 2006.** Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité. *Workshop « Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? »*, I.R.E.G.E. - E.D.Y.T.E.M., Mars, Chambéry-Annecy, France. pp.15.

**Sène, A. M. & Codjia, C., 2016.** Dynamiques de l'aménagement du territoire et inégalités sociospatiales au Sénégal. *Cahiers de géographie du Québec*, 60(169), 11–27.

**Sylla, E. H. M., Sy, K., & Mohamed Seck, S. 2021.** Accès à la terre et profil de la pauvreté dans le delta du fleuve Sénégal. *European Scientific Journal*, ESJ, 17(3), 360.

**Tandia D et Havard M., 1992.** Transformation du paddy dans la Vallée du fleuve Sénégal. Institut Sénégalais de Recherches Agricoles. *Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie agricole*. Vol 5 n°1. 66 pages.

**Temple L., Lançon F., Palpacuer F., Paché G., 2011.** Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire. *Économies et sociétés*, 33, 1785-1797.

**Thébaud B., 2015.** *Les dangers d'une ethnicisation des conflits agriculture-élevage*. Acting For Life. Note technique. 7 pages.

**Timera M B., Diongue M et Thiam O, 2019.** « L'élection présidentielle de février 2019 au Sénégal », *EchoGéo* [Online], Sur le Vif.

**Touré O., 1997.** Espace pastorale et dynamiques foncières au Sénégal. *Atelier régional sur le foncier pastoral*. PRASET/PADLOS (CILSSS). Niamey, 16-21 juin.

**Touré O., Ba C. O., Dièye A., Fall M. O. et Seck S. M., 2013.** *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière*. Rapport final, IPAR.

**Torre A., Beuret J-E., 2012.** Proximités territoriales, Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations – Paris, *Economica Anthropos*, 105 pages.

**Torre A., 2015.** Théorie du développement territorial, *Géographie, économie, société* /3 (Vol. 17), p. 273-288.

**Torre A., 2018.** Développement territorial et relations de proximité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre (5), 1043-1075.

**Tóth B.I., 2015.** Territorial Capital: Theory, Empirics and Critical Remarks. *European Planning Studies*, vol. 23, no. 7, pp. 1327–1344.

**Tóth B.I., 2017.** Territorial capital - a fuzzy policy-driven concept: context, issues, and perspectives. *Europa XXI* 33 (2017), 33, 5-19.

**United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 2019.** World Population Prospects 2019: Wallchart. Citation: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.

**Ventura F., Brunori G., Milone P., Berti G., 2008.** The Rural Web: A Synthesis. [in:] J. D. van der Ploeg, T. Marsden (eds.), *Unfolding webs: The dynamics of regional rural development*. Assen: Van Gorcum, pp. 149–174.

**VECO, 2014.** *Mise a jour de l'analyse chaine de valeur riz de la FEPROBA dans le bassin de l'Anambe : analyse chaine de valeur riz et situation socio-economique des petits producteurs/trices*. Rapport final VECO, 71 pages.

**Vicente J, Balland P-A et Crespo J, 2018.** Les fondements micro du changement structurel régional. Que nous enseignent 25 ans de proximités ? *RERU*, N° Spécial 5-6.

**World Bank, 2009.** *Whatis inclusive growth ?* PRMED Knowledge Briefs. 10 February. Washington DC: World Bank.

**World Bank, 2011.** *Africa's Future and World Bank's Support to it: Africa Regional Strategy*, Washington DC: World Bank.

**Zimmermann, J-B., 2005.** Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. *La Revue de l'Ires*, n° 47, pp. 21-36.

**Zucchini E, Manzelli M, Tarchiani V et Di vecchia A., 2017.** *La filiere et le marche de semences de riz pluvial dans la moyenne et haute casamance : enjeux et perspectives*. Programme Agricole Italie Sénégal (PAIS). Rapport N°1 janvier. 62 pages.

# ANNEXES

## Tables des Annexes

Annexes 1 : Guide d'entretien : producteur et membre d'un groupement .....	345
Annexes 2 : Echantillon de producteurs du périmètre 3PRD (département de Dagana).....	353
Annexes 3 : Echantillon de producteurs du périmètre Secteur G (département de Vélingara).....	355
Annexes 4 : Questionnaire sociométrique pour reconstituer les structures relationnelles dans les périmètres irrigués du 3PRD et du Secteur G.....	357





## Annexes 1 : Guide d'entretien : producteur et membre d'un groupement

### Guide modulaire

*Si le producteur déclare être membre d'un groupement (ou réseau), appliquer d'abord ce guide et ensuite le module membre d'un groupement qui suit.*

#### **Texte introductif**

Nous sommes chercheurs à l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherche Agricole), nous menons une étude sur la filière rizicole. Nous nous intéressons aux relations entre acteurs dans la filière du riz notamment les producteurs en contrat ou qui proposent des contrats (prestation de service).

Votre exploitation est considérée comme un modèle pour le Sénégal. C'est pourquoi, nous aimerions vous rencontrer. Nous serons à Saint-Louis du 3 au 10 octobre.

De plus, nous aimerions utiliser un support d'enquête (dessin à dire d'acteurs) pour réfléchir avec vous sur la trajectoire de votre exploitation en lien avec celle du territoire et de la filière rizicole. Ce support vous permettra d'avoir une représentation schématique du système et de la valider ensemble.

Date :	Lieu :	Numéro de l'entretien :
Nom et fonction de l'enquêté :		
Entreprise représentée :		
Nature de l'entreprise : ( ) Exploitation familiale ( ) exploitation d'entreprise ( ) Agro-industrie ( ) autre _____		
Observation :		
Durée de l'entretien :		

### **MODULE RÉSERVÉ AUX PRODUCTEURS**

#### **1. La structure**

##### **1.1. Description de l'exploitation agricole**

###### Caractéristiques socio-économiques

- **Ressources :**
  - Foncières :
    - Superficie totale possédée (ha) en 2017 ? Superficie totale aménagée et non aménagée (pourquoi) ?
    - Superficie totale cultivée (ha) en 2017 incluant les locations et prêts ? par spéculation ? par zone d'installation ? par saison de culture ?
    - Dans quelles communes sont localisées vos parcelles ? Pourquoi ?
    - Mode d'acquisition (ou statut) des terres :
      - Sous location (et auprès de qui, montant, fréquence paiement) ?

- Affectation (par qui et quand) ?
  - Bail de l'Etat (combien de temps) ?
  - Titre foncier (titre de propriété, depuis quand) ?
  - Héritage (quelle année) ?
  - Achat (auprès de qui, quand et quel prix) ?
  - Don (par qui) ?
  - Quel était le statut précédent des terres avant acquisition ?
- Eaux :
    - Quelles sources, quels usages (m3), quels coûts pour les infrastructures et autres canaux d'irrigation ?
    - Disponibilité ? contraintes d'accès ?
- Humaines :
    - Combien de personnes travaillent dans l'exploitation en 2017 ? Est-ce que vous employez des salariés ? Est-ce qu'il y a de la MO familiale ?
    - La **MO salariale** : provenance des employés par type ? Combien de mois de travail /an ? Quel type de travaux ? Salaires par type ?
    - La **MO familiale** : Niveau d'instruction ? Rémunération ? Type de travaux ? Temps de travail par an ?
- Financières :
    - En 2017, comment d'argent avez-vous investi dans l'exploitation ? Dans cet investissement, combien provient des apports personnels, du ménage ? ou de prêt ?
      - Si banque : qui ? Combien ? Taux intérêt ? Durée de remboursement ? Pour quel type d'activité (irrigation, préparation des cultures, acceptation sociale, autres) ?
      - Si entreprise ou investisseurs (+ origine) ? Localisation du siège social ? Montant ? En espèces ou en nature ? Pour quel type d'activités ? Règles spécifiques adossées aux types de financements ?
- Sociales ou relationnelles :
    - Appartenance à une/plusieurs organisation(s) de producteur ? Quels bénéfices d'être membre de cette OP ?
    - Avez-vous reçu des formations dans l'agriculture ? (Si oui, qui ? dans quel domaine ? quand ? pendant combien de temps ?)
    - Avez-vous un encadrement dans l'agriculture ? (Si oui, qui ?)
- Matérielles :
    - Quelles sont les machines agricoles (grandes machines et petits outillages) que vous détenez ? Combien par type ?
    - Mode d'acquisition ? Achat ? Location ? Subvention ?
    - Estimation du prix actuellement ?
    - Etat de l'équipement ?
- **Gestion des ressources**

- Y a-t-il des conflits pour accéder aux ressources (eau et foncier surtout) ? fréquence par an, par saison ? modes de résolutions ? autre type de conflits ?
- **Mode de gouvernance**
  - Est-ce que toutes les décisions concernant l'exploitation sont prises par le chef d'exploitation ? Qui d'autre décide ? Qui distribue les ressources ?
  - Comment sont prises les décisions ?
- **Système d'activités**
  - Activités principales, secondaires (élevage, pêche, commerce, etc.) ?
  - Contribution des activités 2<sup>nd</sup> (mois, saison) à l'agriculture ? Combien ?
  - Pratique de l'élevage ? Intégration agriculture-élevage ?
  - Quantité récoltée en riz par saison (2017) ? prix au kg ? Evolution récolte ?
  - Charges de productions par saison ? Evolution ?
- **Fonctions de l'exploitation agricole**
  - Sur X tonnes de riz/autres spéculations récolté en (saison), quelle est la part de l'**autoconsommation** ? Taux de couverture des besoins alimentaires (en nombre de mois) ? Part de **mise en marché** ?
  - Qui achète ? Quel est le prix de vente ? Depuis combien de temps ? Comment cela est géré ? Périodicité des ventes ? Stratégie de vente (immédiatement ou spéculation) ? Valorisation des sous-produits du riz, du maraichage ?
  - Est-ce que vous avez une **usine de transformation ou décortiqueuse villageoise** ?
    - Date de création ?
    - Zone d'implantation ? Pourquoi ?
    - Nombre d'employés ? Types d'emplois ? Temps de travail par an ? Quels salaires pour les types ?
    - Capacité d'usinage (tonnes), de stockage (tonnes) ? Taux d'utilisation en mois par an ?
    - Destination finale des produits ? Pourquoi ?

#### Caractéristiques techniques et pratiques culturelles :

- La fertilité des sols a-t-elle augmenté ou diminué ? Pourquoi ?
- Pratiques culturelles
  - Est-ce que vous pratiquez l'association culturale ? Si oui, comment ? A quel mois/saison de l'année ?
  - Usage d'intrants
    - Types de semences ? provenance ? Disponibilité à temps ? Si retard, pourquoi ? Prix ? Quantité (répond à vos besoins) ? Qualité ? mode de distribution ?
    - Types de fertilisants, pesticides, etc. ? provenance ? Disponibilité etc. ?
    - Autres dépenses pour les intrants (transport...) ?
  - Nouvelles variétés de riz :

- Est-ce que vous connaissez les nouvelles variétés de riz ? Si oui, est-ce que vous les utilisez ?
- Si oui, combien ?
  - Lesquels ?
  - Année d'adoption ?
  - Origine (recherche, voisins, ONG, entreprises, autres) et l'année ? type de paiement ? distance des fournisseurs ?
  - Avez-vous tendance à faire du mélange variétal ?
  - Raisons (techniques – économiques - autres) d'adoption (avantage variété - contrat, projet, autres) ?
  - Qui dans l'exploitation choisit les nouvelles variétés de riz ?
  - Dans votre village, selon vous, sur 10 agriculteurs, combien l'ont adopté ?
  - Risques (techniques, économiques) – ou conséquences négatives de cette variété ?
  - Si abandon de la variété, année d'abandon ? déterminants ?

## 1.2. Liens avec les acteurs de la filière rizicole et contractualisation ?

- Avec qui travaillez-vous (fournisseurs, clients, conseillers ou chercheurs) ? Sur quelles échelles géographiques ?
- Avec qui signez-vous des contrats ? Pour quel type d'activité : production, transformation, commercialisation, autres ? Depuis combien de temps ?
- S'il détient des machines agricoles (tracteur, offset, semoir, moissonneuse-batteuse) :
  - Prestation de services agricole :
    - Depuis quand ? contrat écrit ?
    - Qui sont vos clients ? Où se situent-ils (5 km, 20 km, autres régions) ?
    - Fréquence des prestations ? Evolution ?
    - Tu factures combien à hectare ? Tu as travaillé pour combien d'agriculteurs cette année/ campagne ?
    - Pour le labour, tu factures combien à hectare ?
    - Pour (battre le riz), tu factures combien à hectare ?
    - En combien de temps (heures) tes machines peuvent travailler un hectare ?
    - Comment faites- vous pour fidéliser et garder vos clients ?
- S'il détient une rizerie ?
  - Réseau de collecte :
    - Depuis quand vous collectez le paddy ? Comment la collecte se déroule ? Contrat écrit ?
    - Qui ? Localisation (5 km, 20 km, autres régions, autres pays) ? Critères de sélection ?
    - Encadrements techniques des exploitants du réseau ?
    - L'usine peut prendre combien de tonne/ kg par jour ?
    - Comment faites- vous pour fidéliser et garder vos clients ?

- Réseau de distribution :
  - Depuis quand vous distribuer le riz blanc ? Comment se déroule la distribution ? Contrat écrit ?
  - Qui ? Où se situent les distributeurs ? Sur quel marché ? Critères de sélection ? Evolution ?
  - Quantité de tonnes/kg de riz blanc avez-vous vendues en 2017 ? Evolution ?
  - Comment faites-vous pour fidéliser et garder vos clients ?
- Autres partenaires de l'usine ?
- Types de contrats (liste à proposer) ? Lesquels sont les plus répandus ? Quels acteurs y sont impliqués (aiguiller avec des exemples) ?
- Pourquoi avez-vous choisi ce contrat ? Quels intérêts ou apports nouveaux du contrat (organisation et coordination) ? et inconvénients du contrat ?
- Quelles sont les exigences du contrat ? Durée du contrat ?
- Y-a-t-il un document écrit pour formaliser le contrat ?
- Facteurs et contraintes de non-respect des contrats ?
- Quelles propositions pour des synergies dans les contrats ?

Dans quel modèle d'agriculture classez-vous votre exploitation et pourquoi ?

- Exploitation familiale (objectif principal c'est la consommation)
- Exploitation familiale d'entreprise (double objectif – conso et vente)
- Exploitation d'entreprise (principalement de la vente)
- Agro-industrie (grande entreprise, comme la Compagnie Sucrière de St-Louis)

**Depuis vos débuts avec l'exploitation, quels ont été les évènements marquants, exemple, inondation, soudure, envahissement des crickets, etc. (Quand ? Pourquoi ?)**

## 2. Le territoire

### 2.1. Description des relations avec les acteurs locaux

- Quelles relations entretenez-vous avec les acteurs suivants : élus locaux, chef de village, ONG, association, populations vulnérables, etc.
- Est-ce qu'il y a un intermédiaire avec les acteurs ou la relation est directe ? S'il y a un intermédiaire, qui est-il (ou elle) ? quel est son rôle ? d'où vient-il ?
- Depuis combien de temps vous entretenez des relations avec ces acteurs ? Où la relation se situe aujourd'hui ? Qu'est-ce que les acteurs et vous attendez de ces relations ?

- Est-ce que la proximité géographique peut faciliter les relations ?

## **2.2. Articulation avec la gouvernance locale**

- Est-ce que vous connaissez des projets dans votre territoire ? Si oui quel est le positionnement de votre exploitation par rapport à ces projets ? Etes-vous impliqués personnellement ? Si oui, quel poste ou responsabilité dans ces projets ?
- Votre implication dans ces projets est-ce une source d'opportunités pour votre exploitation ? pour le territoire ?

## **2.3. Rapports au territoire**

- Dépendance vis-à-vis des ressources (eau, foncier, MO) ?
- Etes-vous attaché (symbolique ou affectif) à ce territoire ?
- Etes-vous impliqué dans la gestion des ressources locales ? Pourquoi ? Comment ? Difficultés ?
- Liens avec les autres usagers des ressources dans la zone (concurrence/complémentarité) ?

## **3. L'individu – chef d'exploitation**

### **3.1. Histoire et trajectoire personnelle/professionnelle**

- Quelles sont vos origines géographiques/ ethniques ?
- Avez-vous migré/voyagé dans d'autres régions du Sénégal ou à l'extérieur ?
- Avez-vous été scolarisé ? Niveau d'instruction ?
- Autres professions /métiers ou activités avant l'installation en l'agriculture ? localisation des activités ? dates de ces activités ?
- D'où vient le capital investi dans l'agriculture ? Si cet argent vient de l'agriculture, est-ce que vous travailliez pour quelqu'un d'autre ?
- Expérience dans l'agriculture irriguée dans un contexte comparable ?

### **3.2. Motivations**

- Motivation à investir dans l'agriculture ?
- Motivation à investir dans la zone d'implantation actuelle ? La zone actuelle était votre 1<sup>er</sup> choix ou envisagiez-vous d'autres choix ?
- Si détient une usine ? quelles motivations ? Critères de choix/localisation des parcelles et de l'unité de transformation ?

### **3.3. L'individu dans la structure**

- Rôles, fonctions, missions ?
- Stratégies ? Spécialisation, diversification ?
- Difficultés rencontrées (ex. économiques) ?
- Perspectives et projets d'avenir ?

### **3.4. Engagement communautaire**

- Etes-vous membre d'un groupement associatif ou politique ? Et dans votre ménage (nombre) ?
- Quels types de groupements (association, GIE, plateforme, etc.) ? Taille du groupement ? Activités ? Liens avec d'autres institutions, structures, projets ?
- Date de création du groupement ?
- Depuis ou pendant combien de temps vous y êtes impliqué ? Motivations ? Fonctions occupées au sein du mouvement ?

## **MODULE RÉSERVÉ AUX MEMBRES D'UN GROUPEMENT**

### **1. Description et fonctionnement**

- Statut du groupement : lequel ? Pourquoi ? formalisation écrite ? Depuis quand ?
- Quels organes de gouvernance en interne (bureau) ? Quels postes responsabilités ? Membre du bureau par genre ? Durée du mandat du bureau ? Nombre de rencontre (AG ou autres) par an ?
- Qui prend les décisions ? Comment se fait la prise de décision : à l'unanimité ou à la majorité des voix ? Partage et circulation des informations/ décisions en interne ? Qui ? Comment ?
- Quelles sont les conditions pour adhérer à l'association ? Cotisations ? Y a-t-il des sanctions en cas de non-respect des règles / charte du groupement (exemples) ?
- Membre du groupement : Nombre ? Qui ? Genre ? Age moyenne ? Profession ? Origine ?
- Si périmètre villageois : combien d'hectares sont concernés ? Comment cela a évolué ? Quel pourcentage de mise en valeur ? Quelles perspectives ?
- Rôle de l'État dans le fonctionnement du groupement ?

### **2. Histoire et trajectoire du groupement**

- Fondateurs du groupement ? Qui ? Origine ? Comment ? Motivation ? Autres éléments déclencheurs ?
- Type et montant des investissements de départ ? Source des financements ? Y avait-il des subventions ?

- A-t-il connues différentes phases d'évolution ? trajectoire du groupement ?
- Lieu de rencontre du groupement ? Sièges ? antennes locales ? Où ? Pourquoi ?

### **3. Analyse économique, résultats, bénéfiques**

- Est-ce que le groupement mène des activités économiques ? Si oui, lesquels ? Pour qui ? Y a-t-il des bénéfiques ?
  - Si agricole, quelles spéculations ?
- Est-ce que le groupement mène des activités civiles et sociales (entretien des espaces publics, formation des jeunes, etc.) ? Si oui, lesquels ? Où ? Pour qui ? Pourquoi ?
- Est-ce que les membres perçoivent des bénéfiques ?
- Est-ce que le groupement a les capacités pour mobiliser divers types de ressources (finance, matériels, naturels, etc.) ? et pour influencer les politiques publiques ?
- Quels sont les partenaires du groupement ? Pourquoi vous travaillez avec eux ? Depuis quand ? Evolution (renforcement des relations avec les partenaires ?)



**Annexes 2 : Echantillon de producteurs du périmètre 3PRD (département de Dagana)**

	<b>Prénon et Nom</b>	<b>GIE</b>
1	Sokhna Mbodj	GIE Serigne A Aziz Sy Dabakh
2	Sata Diop	GIE Sandiery Diop
3	Hizbou Tarkiya	GIE Mourid Sadiq
4	Moussa Diop	Gie Nouma Aly
5	Alioune Lo	Gie Mame Abdoul Aziz Sy
6	Birame Diop	GIE Keur Mamour
7	Samody Ka	GIE Famile Amadou Mbaye
8	Sacoura Yatma Diop	ETS Vetagroservices
9	Ahmed Benjeloum	GIE Mère Ndathie Ndiolofène
10	Modou Ndiaye	GIE Serigne Babacar
11	Issa Diop Ndiaye	GIE Mame Awa Mbodji
12	Oumar Ndiaye	GIE Domou Ndeye
13	Aminata Diop	GIE Sope Serigne B SY
14	Serigne Fallou Mbacké	Gie Thieytou
15	Moustapha Ndao	GIE Ndao Sante Yalla
16	Saer Diop	GIE Gëm Sa Bop
17	Cheikh Ahmadou Bamba Ndao	GIE Khitmatoul Khadim
18	Bounena Dieye	GIE Garab Gui
19	Fatou Bintou Gueye	GIE Sope Sokhna Aïcha
20	Cheikh Mbodj	GIE Mboja Fara Balki
21	Oumar Astou Lo	GIE Serigne Babacar Sy
22	Adama Diop	Gie Yalla Suuren
23	Abdou Kadre Diack	GIE Madiack Asta
24	Alasane Diop	GIE Abdoulaye Diop de Thioubalele
25	Samba Cisse	GIE Famille Cissé
26	Adama Dieng	Gie Dienguène Walo
27	Solace Diop	GIE Papa Malick
28	Mbaye Lo	Gie Mbaye Lo
29	Aminata Ly	GIE Elimane Boubacar
30	Safietou Male	GIE YA Salamou Khawlane
31	Abou Diop	GIE Pathe Aly
32	Ibnou Ndiaye	GIE Sope Cherif M Mamoune Aïdara
33	Modou Ndiaye	GIE Serigne Babacar
34	Moussa Gueye	ETS Guèye
35	Abdoulaye Diop	E.I Abdoulaye DIOP



**Annexes 3 : Echantillon de producteurs du périmètre Secteur G (département de Vélingara)**

<b>N°</b>	<b>Noms</b>	<b>Villages</b>
1	Boubacar Diallo	Koukané
2	Mamadou Yaya Baldé	Koukané
3	Idrissa Baldé	Saré Bourang
4	Aïssatou Mballo	Saré Bourang
5	Daouda Baldé	Saré Bourang
6	Néby Sabaly	Saré Yéro Soudy
7	Haouly Boiro	Saré Yéro Soudy
8	Aliou Baldé	Saré Yéro Soudy
9	Daba Diao	Saré Yéro Soudy
10	Bory Kandé	Fass Pathé Kandé
11	Mamadou Baldé	Fass Pathé Kandé
12	Alpha Kandé	Fass Pathé Kandé
13	Samba Boiro	Fass Pathe Kandé
14	Idrissa Baldé	Fass Pathe Kandé
15	Mountaga Boiro	Fass Pathe Kandé
16	Daouda Boiro	Fass Pathe Kandé
17	Mamadou Bala Mballo	Koulinto
18	Adja Fatoumata Mballo	Koulinto
19	Fatoumata Bala Mballo	Koulinto
20	Aminata Kandé	Koulinto
21	Thierno Bassi Mballo	Koulinto
22	Kithia Diao	Koulinto
23	Amadou Ioli Mballo	Koulinto
24	Aliou Mballo	Koulinto
25	Egué Baldé	Koulinto
26	Fatoumata Mballo	Koulinto
27	Younoussa Mballo	Koulinto
28	Halimatou Baldé	Namara
29	Thierno Mballo	Koulinto Modou
30	Mamadou Seydou Mballo	Koulinto Modou
31	Mamadou Adama Mballo	Saré Yorogui
32	Amadou Tidiane Ba	Teyel
33	Amadou Moulin Ba	Teyel
34	Moussa Sabaly	Teyel
35	Aziz Niang	Soutouré
36	Amadou Diaby	Velingara
37	Oumar Coulibaly	Velingara



## Annexes 4 : Questionnaire sociométrique pour reconstituer les structures relationnelles dans les périmètres irrigués du 3PRD et du Secteur G

### Texte introductif

Nous sommes étudiants à l'Université de Montpellier, nous menons une étude sur la filière rizicole. Nous nous intéressons aux réseaux de contractualisation autour de la valorisation des ressources (notamment le foncier irrigué, les semences et les équipements pour la transformation du paddy) pour la riziculture. Ainsi, nous vous avons choisi parce que vous êtes impliqué dans ces réseaux d'acteurs et nous aimerions analyser les effets de ces réseaux sur le développement de la filière et des territoires.

### I. Identification des liens d'interconnaissance et d'interdépendance

<p><b>Méthode :</b> Commencer par établir la liste des membres du réseau, parmi eux, il y a des organisations et dans ce cas, on prend la personne impliquée directement au réseau.</p>
---

1. Parmi les personnes de la liste présentée, indiquez les 3 personnes que vous connaissez le mieux.
2. Indiquez les 3 personnes avec lesquelles vous souhaiteriez travailler dans le cadre des contrats agricoles.
3. Indiquez les 3 personnes qui sont les plus respectées.
4. Indiquez les 3 personnes à qui demanderiez-vous conseil dans le cadre des contrats agricoles ou si vous êtes confronté à un problème d'ordre professionnel.

## II. Caractérisation de la nature des liens

5. Quelle est la nature des liens existants avec les personnes citées précédemment ?

Liens avec ... Modalités	Pers. connues			Pers. actives			Pers. respectées			Pers. conseil		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Appartenance à des groupes communs (famille, voisinage, OP, autres)												
Niveau de formalisation												
Fréquence d'activation												
Mode d'activation, lieu de rencontre												
Depuis quand, maturité et avenir												
Attentes et préoccupations												

6. Quelles sont les ressources échangées avec les personnes citées précédemment ?  
 (Décomposer le tableau pour chacune des ressources, si le lien porte sur plusieurs ressources)

Liens avec ... Modalités	Pers. connues			Pers. actives			Pers. respectées			Pers. conseil		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Spécifier la ressource												
Conditions et règles d'accès (implication dans leur définition ?)												
Quantités, Disponibilité à temps et qualité												
Localisation ressource ou acteur												
Fréquence et durée d'utilisation												
Besoins spécifiques et attentes, problèmes												
Évolution et faits marquants												

### III. Identifiants (les variables indépendantes)

#### 7. Age :

- Moins de 35 ans
- 35-50 ans
- 50-60 ans
- 60 ans et plus

#### 8. Sexe :

- Féminin
- Masculin

#### 9. Niveau de formation :

- Professionnel (2 à 3 ans)
- Secondaire
- Supérieure

#### 10. Statut professionnel :

- Exploitant agricole (strict)
- Entrepreneur privé (agriculture + autres métiers)
- Poste de travail subordonné (employé de bureau, ouvrier agricole, ouvrier industriel)
- Poste de travail indépendant (contremaitre, chef de service, instituteur)
- Poste dirigeant (directeur d'école, secrétaire de l'administration communale, *manager* de développement local)

#### 11. Responsabilités au niveau local :

Êtes-vous actuellement élu au conseil municipal ?

- Oui
- Non

Avez-vous été dans le passé élu au conseil municipal ?

- Oui
- Non

Est-ce que vous occupez une ou des fonction(s) de responsabilités (lesquelles) ?

.....

#### 12. Appartenez-vous à une association ?

- Oui
- Non

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

13. Localisation dans le 3PRD, Numéro de champs.

14. Lieu de résidence, Origine (Touba)